

# **ASSEMBLEE DE MARTINIQUE**

# PROCÈS-VERBAL SEANCE DES 18 ET 19 JUILLET 2019

# **SOMMAIRE**

ORDRE DU JOUR	3
PRESENCES	9
SÉANCE DU 18 JUILLET 2019	11
SÉANCE DU 19 JUILLET 2019	112
INDEX DES MATIÉRES	237

# **ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE**

### SÉANCE DES JEUDI 18 ET VENDREDI 19 JUILLET 2019

Salle Camille DARSIERES

9 H 30

### ORDRE DU JOUR

- 1/ AUTORISATION D'ÉLARGIR LE CHALAND DES OBJETS PROPOSÉS À LA BOUTIQUE DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE PRÉCOLOMBIENNE ET DE PRÉHISTOIRE DÉFINITION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES POUR LA VENTE
- 2/ DÉBAT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MARTINIQUE
- 3/ PASSATION D'UNE CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGENCE DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES, LA VILLE DE SCHOELCHER, LA CACEM ET LA CTM
- 4/ RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ACTC (EX ACRC 2014) À LA CRÉATION D'UN PARC DE JEUX ET DE LOISIRS À BEAUSEJOUR (VILLE DE TRINITÉ)
- 5/ RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC 2012 ET 2014) À LA CRÉATION D'UNE MINIBASE NAUTIQUE À AUTRE BORD (VILLE DE TRINITÉ)
- 6/ RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC 2012 ET 2014) À LA CRÉATION D'UN BOULODROME À BEAUSEJOUR (VILLE DE TRINITÉ)
- 7/ RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS À LA VILLE DU MARIN, POUR L'OPÉRATION « MODERNISATION DU CENTRE DE CARÉNAGE »
- 8/ RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ALLOUÉE À LA VILLE DES ANSES D'ARLET POUR L'OPÉRATION « ACQUISITION D'UNE PARCELLE I 447 DE 104 M² (IMMEUBLE CONSORTS TELUOB)
- 9/ DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CONVENTION ACTC N° 16-335-7/25-02 VILLE DE SAINTE-ANNE

- 10/ DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA SAFER- ANNEE 2019
- 11/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS SCIENCES PO
- 12/ SUBVENTION ANNUELLE À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DES PROJETS DU POLE UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
- 13/ PROJET DE DÉCRET N° X DU X/X/X/ INSTITUANT UN MÉDIATEUR NATIONAL ET DES MÉDIATEURS RÉGIO-NAUX OU INTER-RÉGIONAUX POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLIS-SEMENTS PUBLICS DE SANTÉ, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX
- 14/ RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES CONSACRÉES AUX AIDES D'ETAT EN 2018 PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS RECENSEMENT DES « AIDES D'ETAT » MANDATÉES AUX ENTREPRISES EN 2018
- 15/ PROPOSITION DE RÉVISION DE LA TARIFICATION DE LA PRESTATION DE PORTAGE DE REPAS AU TITRE DE 2019
- 16/ PROPOSITION DE RÉVISION DE LA TARIFICATION DES SERVICES D'AIDE MÉNAGÈRE HABILITÉS À INTERVENIR AU PROFIT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE
- 17/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MARTINIQUE UDAF MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 18/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE DÉLÉGATION MARTINIQUE AU TITRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES ANNÉE 2019
- 19/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CASE SOCIALE DES OUTRE-MER (CSDOM) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2019
- 20/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 ET DU PROJET « BIEN BONJOU »

- 21/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « COLLÈGE DE CARDIOLOGIE DE LA MARTINIQUE » POUR L'ORGANISATION DES 24 ÈMES JOURNÉES CARIBÉENNES DE CARDIOLOGIE 30, 31 MAI ET 1ER JUIN 2019
- 22/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CLOWNS DOKTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 23/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION PASSERELLE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
- 24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE GROUPEMENT COOPÉRATIF DE MARTINIQUE POUR LA PROMOTION DES PERSONNES INADAPTÉES ET HANDICAPÉES (GCMPIH) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS EXERCICE 2019
- 25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MADIN 'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « LA CARAVANE DE L'UNITE » AU TITRE DE L'ANNEE 2019
- 26/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « ALLO HÉBERGE MOI » POUR LE PROJET « RÉHABILITE TOÎT »
- 27/ DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DU GROS-MORNE AU TITRE DU CONTRAT DE PROGRÈS PAR DÉLIBÉRATION N° 15-133-1 APRÈS REQUALIFICATION DE LA NATURE DES CHANTIERS D'INSERTION ET ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ENTÉRINÉ PAR DÉLIBÉRATION MUNICIPALE DU 26 FEVRIER 2019
- 28/ DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-132-1 ET AUTORISATION D'ÉTABLIR LA CONVENTION CADRE RELATIVE À LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DE SAINTE-LUCE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROGRÈS
- 29/ TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE) DES EFFECTIFS TITULAIRES DE LA CTM MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18-552-1 DU 20 DÉCEMBRE 2018
- 30/ MISE EN ŒUVRE DU PPCR (PROTOCOLE DE MODERNISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASE (ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS) ET AJE (EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS)

- 31/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 296 803,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUÉS 33-39 AVENUE JEAN JAURÈS QUARTIER TERRES SAINVILLE À FORT-DE-FRANCE
- 32/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 7 645 335,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 69 LOGEMENTS (55 LLS ET 14 LLTS) RÉSIDENCE LE PAVE BOULEVARD PASTEUR QUARTIER CROZANVILLE À FORT-DE-FRANCE
- 33/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 880 513,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (5 LLS ET 7 LLTS) RÉSIDENCE ARMANTINE ROUTE DE REDOUTE QUARTIER DESAIX À FORT-DE-FRANCE ANNULATION DE LA DÉLIBERATION N°17-54-1 DU 09/02/2017
- 34/ ACTUALISATION DES TARIFS DE L'OCTROI DE MER SUITE À LA DÉCISION UE N°2019/664 DU 15 AVRIL 2019
- 35/ EXTENSION DES EXONÉRATIONS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX SECTEURS À DE LA NAF
- 36/ EXTENSION DES EXONÉRATIONS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX SECTEURS C DE LA NAF
- 37/ EXONÉRATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR L'IMPORTATION D'ÉQUIPEMENT RÉFÉRENCE SOUS LE CODE DOUANIER 84263000 POUR LE GRAND PORT DE MARTINIQUE
- 38/ MODIFICATION DU LIBELLE DU BIEN RÉFÉRENCE SOUS LE CODE 65050090 REPRIS DANS LA DÉLIBÉRATION N°18-528-1 DU 21 DÉCEMBRE 2018
- 39/ SARL AGRI CANNE MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 34,6 HA RAMENÉS À 22,65 HA EN 2019 ET AUTRES INVESTISSEMENTS RMAR040118DA0970165
- 40/ BONARD RENAUD GAOUSSOU MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES CRÉATION D'UNE EXPLOITATION EN POLYCULTURE ÉLEVAGE PORCIN DE PLEIN AIR AVEC UNE COMPOSANTE VISITE ET RESTAURATION À LA FERME (JA) RMAR040118DA0970117

- 41/ EARL MIELLERIE MANIBA AIDE POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES VERS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES CRÉATION DE GITES RUREAUX ET GITES D'EXPOSITION RMAR060418CT0970020
- 42/ ANTILLES VITRO PLANTS INNOVATION DAS RESSOURCES INTÉGRÉES ET FILIÈRES INTÉGRÉES LOCALES PROJET DE MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE VARIÉTÉ DE BANANE CAVENDIS : LA ADI MQ0007513
- 43/ COMMUNE DE SAINTE-ANNE AUGMENTER LA CRÉATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS PAR LA VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE ENDOGÈNE RÉHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE Q0010058
- 44/ TRAITEMENT ET TRANSPORT DES DÉCHETS D'ASSAINISSEMENT (2TDA) CRÉATION DE PLATEFORMES INNOVANTES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES DE VIDANGE ET DES BOUES DE MICROSTEP MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT
- 45/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET LES ENTREPRISES ENFRASYS, LEE, GÉTÉLEC POUR DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DYNAMIQUE AUX USAGERS
- 46/ PROJET DE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE MARTINIQUE ET LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES D'EXPLOITATIONS GÉOTHERMIQUES
- 47/ PROJET D'ORDONNANCE N°....DU ..... PORTANT ADAPTATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL AUX COLLECTIVITES D'OUTRE-MER REGIES PAR L'ARTICLE 73 DE LA CONSTITUTION ET A SAINT-BARTHELEMY, A SAINT-MARTIN ET A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
- 48/ PROJET DE DECRET N°...DU...RELATIF AUX BUDGETS CARBONE NATIONAUX ET A LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE
- 49/ MISE EN ŒUVRE AJUSTEE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 50/ BILAN D'EXECUTION 2017-2018 DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019 ET SES ANNEXES

- 51/ CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DE LA MARTINIQUE AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 RELATIF AU CHANGEMENT D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ MARTINIQUE THD ET À LA SUBSTITUTION DES GARANTIES
- 52/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 53/ MOTION POUR LA PRESERVATION DE L'OCTROI DE MER, INDISPENSABLE OUTIL FISCAL DE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCE DES COMMUNES

# **PRÉSENCES**

### **SÉANCE DU 18 JUILLET 2019**

### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Claude LISE, et Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Catherine CONCONNE, Gilbert COUTURIER, Jean-Claude DUVERGER, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Marie-Line LESDEMA, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE (procuration à Catherine CONCONNE), Joachim BOUQUETY (procuration à Belfort BIROTA), Francine CARIUS (procuration à Georges CLEON), Marie-Thérèse CASIMIRIUS (procuration à Félix CATHERINE), Jenny DULYS-PETIT (procuration à Fred LORDINOT), Christiane EMMANUEL (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER (procuration à Claude LISE), Lucie LEBRAVE (procuration à Marie-Frantz TINOT), Nadia LIMIER (procuration à Lucien ADENET), Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE (procuration à Claude BELLUNE), Marius NARCISSOT (procuration à Stéphanie NORCA), Josiane PINVILLE (procuration à Michel BRANCHI), Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE).

### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

### **SÉANCE DU 19 JUILLET 2019**

### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Claude LISE, et Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Marie-Line LESDEMA, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Lucien RANGON, Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME, Louise TELLE, Patricia TELLE, Marie-France TOUL, Sandra VALENTIN, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Kora BERNABE, Belfort BIROTA (procuration à Raphaël MARTINE), Joachim BOUQUETY, Francine CARIUS (procuration à Georges CLEON), Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Catherine CONCONNE, Christiane EMMANUEL (procuration à Manuella CLEM-BERTHOLO), Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER (procuration à Claude LISE), Lucie LEBRAVE, Nadia LIMIER (procuration à Lucien ADENET), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Sandrine SAINTE-AIME), Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE (procuration à Claude BELLUNE), Marius NARCISSOT (procuration à Stéphanie NORCA), Josiane PINVILLE (procuration à Michel BRANCHI), Maryse PLANTIN (procuration à Louise TELLE), Nadine RENARD (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Marie-Frantz TINOT (procuration à Sandra VALENTIN).

### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Marinette TORPILLE.

### **LES DEBATS**

### ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

### **SÉANCE DU 18 JUILLET 2019**

### Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h55)

### M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, je vous demande de prendre place. Nous allons procéder à l'appel Monsieur PRIAM s'il vous plaît.

(Monsieur Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus.)

### M. Christophe PRIAM

Président vous avez le quorum requis.

### M. Le Président Claude LISE

Merci, donc je déclare la séance ouverte. Collègue ADENET, un point D'ordre?

### **M. Lucien ADENET**

Oui. Je souhaiterais que tu donnes la parole à Madame FANON, parce qu'il y a des erreurs sur les procurations, qu'elle donne la liste exacte des procurations.

### M. Le Président Claude LISE

Très bien. C'est Monsieur PRIAM qui va donner la liste.

### M. Christophe PRIAM

Nous avons pour le moment, les procurations suivantes Pour la majorité :

- De Madame PLANTIN à Madame TELLE,
- De Madame BONNAIRE à Monsieur CHARPENTIER-TITI,
- De Madame Christiane EMMANUEL à Madame Manuela CLEM-BERTHOLO,
- De Madame CARIUS à Monsieur CLEON,
- De Madame LIMIER à Monsieur ADENET,
- De Madame PINVILLE à Monsieur BRANCHI.
- De Monsieur NARCISSOT à Madame NORCA,
- De Monsieur LARCHER au Président LISE,
- De Monsieur BOUQUETY à Monsieur BIROTA,
- et de Monsieur COUTURIER à Madame BAURAS.

### Et pour la Minorité :

Madame CASIMIRIUS à Monsieur CATHERINE,

- Madame MONROSE à Monsieur BELLUNE,
- Monsieur DUVERGER à Monsieur ROBIN,
- Madame BERNABE à Madame CONCONNE,
- Et Madame DULYS-PETIT à Monsieur LORDINOT.

### M. Le Président Claude LISE

Bien, alors, je vais donc faire le point sur l'ordre du jour. Avant, il faut que nous désignions un ou une secrétaire de séance ou un secrétaire de séance. C'est la collègue LESDEMA qui se propose. Il n'y a pas d'opposition ? Donc adopté, elle est Secrétaire de séance. Alors, notre réunion a été convoquée sur deux jours, mais ce n'est pas une obligation. Si on pouvait terminer ce soir même tard, ce serait très bien, je pense. Ça dépendra de nous. Alors, on a été convoqué sur deux jours avec un ordre du jour comportant 46 points. Je dois vous proposer toutefois d'accepter l'introduction, selon la procédure d'urgence, de six questions supplémentaires. Les rapports portant sur ces affaires ont été mis à votre disposition dans le délai requis.

Alors, il s'agit du rapport n° 47, c'est un projet d'ordonnance portant adaptation des dispositions de la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel aux Collectivités d'Outre-Mer régies par l'article 73 de la Constitution. Mais ça concerne aussi Saint-Barth, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ensuite, le rapport n° 48, il s'agit d'un projet de décret relatif aux budgets carbones nationaux et à la Stratégie Nationale Bas-Carbone. Alors, le motif pour ces deux rapports, le motif de l'urgence, c'est que ces deux projets ont été transmis par le Préfet pour avis il y a quelques jours, dont l'un fait l'objet d'une saisine pour avis selon la procédure d'urgence par le Préfet lui-même. Je vous rappelle les multiples échanges que nous avons déjà eus ici sur les conditions d'exercice de notre compétence d'avis, notamment sur les problèmes de délais, délais souvent très très courts qui nous sont imposés. Mais enfin, ça c'est une ritournelle pour le principe, mais voilà les raisons de la proposition d'examiner ces deux rapports-là en urgence, selon notre propre procédure d'urgence.

Alors, ensuite, il y a le rapport n° 49, il s'agit de la mise en œuvre ajustée des instruments financiers de la Collectivité Territoriale de Martinique. L'urgence, ici, réside dans le fait que l'objectif de mise en œuvre et de désignation des ouvertures de gestion du fonds Jérémie en novembre 2020 exige un ajustement de la stratégie initiale tenant compte notamment des exigences de la procédure de marché. Donc c'est le fameux fonds Jérémie qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et... bon, voilà, vous avez le motif de l'urgence.

Alors, ensuite, il y a le rapport n° 50, il s'agit du bilan d'exécution 2017-2018 de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 et de ses annexes. Il s'agit de répondre à une obligation légale de présenter le bilan des actions conventionnées dans le cadre de la convention d'appui aux politiques d'insertion.

Ensuite, le rapport 51: convention de délégation de services publics, exploitation et commercialisation du réseau très haut débit de la Martinique, autorisation de signature de l'avenant n° 1 relatif au changement d'actionnaires de la société Martinique THD et à la substitution des garanties. La signature de l'avenant indiqué est urgente compte tenu de la nécessité de convenir rapidement du changement d'actionnariat de la société Martinique THD. Société créée dans un partenariat entre notre Collectivité et la société SFR Collectivités. Et ça, c'est pour l'exécution de la convention de délégation de services publics relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau de communication électronique très haut débit de la Martinique.

Enfin, sixième rapport, c'est le rapport n° 52 : compte rendu de l'exercice de la délégation du Président du Conseil Exécutif en matière de marché public et d'accord-

cadre, c'est le traditionnel rapport, compte rendu de l'exercice de délégation que vous connaissez et la nécessité de prendre en compte les derniers éléments de bilan sur ce compte rendu. Cette nécessité de prendre en compte les derniers éléments de bilan a retardé la production de ce rapport dans les délais, d'où la proposition de l'examiner selon la procédure d'urgence. Voilà donc les justifications concernant ces six rapports. Et, bien sûr, comme l'exige la loi, je vous invite à vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence. Ce qui va nous permettre, si vous êtes d'accord, de prendre en compte ces six dossiers et de les inscrire à l'ordre du jour de notre séance en point supplémentaire.

Y a-t-il des collègues qui sont contre l'acceptation de prendre en compte ces six rapports ? Personne. Pas d'abstention, donc, adopté à l'unanimité et par conséquent, les six rapports, les six points supplémentaires sont retenus pour examen.

### **VOTE**

Abstentions?
Contre?
Pour?
Voté A l'unanimité.

Les dossiers n° 47 et 48 seront exposés par la Conseillère exécutive, Madame Aurélie NELLA. Le dossier n° 49 sera exposé par la Conseillère exécutive Madame Marinette TORPILLE. Le dossier 50 sera exposé par le Conseiller exécutif, Monsieur Francis CAROLE. Et les dossiers 51 et 52 seront exposés par le Conseiller exécutif, Monsieur Daniel MARIE-SAINTE.

S'il n'y pas d'observations sur tout ce que j'ai déjà évoqué, nous allons examiner les 52 affaires par conséquent compte tenu des points supplémentaires, les 52 affaires retenues dans les conditions suivantes.

Nous aurons d'abord un dossier présenté par la Conseillère exécutive, Madame Marie-Hélène LEOTIN, c'est le rapport n° 1.

Ensuite, plusieurs dossiers présentés par le Conseiller exécutif Monsieur Louis BOUTRIN. Il s'agit des rapports n° 2 à 10.

Puis des dossiers présentés par la Conseillère exécutive Madame Aurélie NELLA, il s'agit des rapports n° 11 à 13, plus le rapport 47 et le rapport 48 retenus en urgence.

Ensuite, nous aurons les dossiers présentés par la Conseillère exécutive Madame Marinette TORPILLE. Il s'agit du rapport n° 14, plus le rapport 49 qui a été retenu en point supplémentaire.

Nous passons ensuite aux dossiers présentés par le Conseiller exécutif Monsieur Francis CAROLE. Il s'agit des rapports 15 à 30, plus le rapport n° 50 retenu en point supplémentaire.

Nous passerons alors aux dossiers présentés par le Conseiller exécutif Monsieur Miguel LAVENTURE. Il s'agit des rapports n° 31 à 44.

Enfin, les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Monsieur Daniel MARIE-SAINTE. Il s'agit des rapports n° 45 et 46, plus les deux derniers points supplémentaires que vous avez retenus, c'est-à-dire : le point 51 et le point 52.

Alors, je dois vous dire par ailleurs que je suis saisi d'une motion concernant l'octroi de mer qui a été déposée sur le bureau par notre collègue BRANCHI. Donc, cette motion, sera examinée en tout dernier point de notre ordre du jour. Mais je suis également destinataire d'une demande d'inscription à l'ordre du jour de deux questions orales du

collègue CATHERINE. Alors, le collègue CATHERINE a suivi la procédure telle qu'elle est prévue par le règlement actuel, le règlement intérieur tel qu'il existe. Donc, il m'a adressé un courrier le 15 juillet 2019, donc c'est bien dans les 48 heures précédant la plénière.

Et j'ai transmis, comme prévu, immédiatement les deux questions au Président du Conseil Exécutif. Alors, il s'agit d'une question concernant la mise en place du COS, du personnel de la CTM. Et, par ailleurs, d'une question sur l'externalisation ou transfert d'habilitation de certains établissements médicosociaux relevant de la contribution tarifaire de la Collectivité vers des organismes sociaux dont les sièges seraient dans l'Hexagone.

Donc, voilà les deux sujets qu'il va évoquer en questions orales. Et, normalement, dans le règlement intérieur on dit qu'il faut que le bureau se prononce sur le moment où on va faire passer les questions en supposant évidemment l'existence de multiples questions. Ça doit être fait dans des conditions particulières. Il est impossible, je l'ai dit l'autre jour, impossible de respecter ça, parce que je ne vois pas comment je peux, en 48 heures, réunir le bureau avant une plénière, ce n'est pas possible. Donc, nous allons tout simplement examiner les deux questions orales à la fin – un peu comme la motion – à la fin de notre ordre du jour. Et je veux rappeler que ce qui est prévu dans le règlement, c'est que les deux questions seront exposées par leur auteur. Il y aura la réponse donnée par l'Exécutif, soit le Président lui-même ou tel, ou tel Conseiller exécutif. Et normalement, il n'y a pas de débat, c'est une question, une réponse.

Voilà donc ce que je voulais ajouter à l'ordre du jour, et s'il n'y a pas de question ni de point d'ordre, je vais donc vous proposer de commencer par la question n° 1, donc dossier présenté par la Conseillère exécutive... ah, collègue NILOR, un point d'ordre.

### M. Jean-Philippe NILOR

Oui, un point d'ordre et puis une demande d'information, de confirmation. J'ai bien entendu les éléments qui devraient être rajoutés à l'ordre du jour. Tu peux nous confirmer qu'il n'y a pas de demandes pour une motion de défiance vis-à-vis de l'Exécutif, comme on a pu entendre ou lire dans une certaine presse, on va dire, de bas de gamme. Dans cette presse-là, qui pourrait déjà s'enorgueillir de ce vocable de presse, il est dit que toi et moi, nous avons préparé une motion de défiance, et que cette motion devait être présentée aujourd'hui. Donc, tu confirmes qu'il n'y a pas de motion de défiance, de demande présentée aujourd'hui ?

### M. le Président Claude LISE

Enfin, jusqu'à la minute où l'on parle, je n'ai pas été saisi de demande, mais peut-être que ça va arriver. Mais si ça arrive, ce ne sera pas conforme à la procédure, puisque je continue quand même à me baser sur le règlement intérieur même s'il me paraît mal construit, à revoir, etc. Donc, pour l'instant, je confirme que personne ne m'a saisi d'une telle motion. Je n'ai qu'une motion sur l'octroi de mer. Collègue BIROTA, tu as une question, un point d'ordre également.

### M. Belfort BIROTA

Il faut qu'on mette un p'tit peu d'ordre dans tout ça.

### M. le Président Claude LISE

Comment?

### M. Belfort BIROTA

Il faut que l'on mette un p'tit peu d'ordre dans tout cela, parce que, en ce qui me concerne, je suis fatigué d'entendre les mêmes rengaines. Je voudrais que l'Assemblée et la Martinique tout entière sachent que les élus du RDM entendent aller jusqu'au bout de leur contrat de gestion, malgré les difficultés que nous rencontrons pour exercer notre mission d'élu. Que cela soit clair, net et précis, de manière qu'on ne nous associe pas à des supposés coups d'État. Ce n'est pas le style du RDM, j'ai terminé, Président.

### M. le Président Claude LISE

Bien, je te remercie. Collègue ADENET?

### **M. Lucien ADENET**

Oui. Un petit mot seulement. Tu sais, Président, une nouvelle n'arrive jamais au hasard, c'est tout ce que je voulais dire.

### M. le Président Claude LISE

Bien, bon, ça je te laisse la paternité de ton propos, mais je ne sais pas. Je ne sais pas si ça n'arrive jamais au hasard.

### M. Lucien ADENET

Et, je n'ai accusé personne, d'accord?

### M. le Président Claude LISE

Bien non, mais j'ai bien compris. Mais enfin je pense qu'il y a beaucoup de nouvelles qui arrivent avec des motivations particulières. Alors, je ne pense pas justement que ce soit le hasard, c'est même peut-être la nécessité. Peut-être qu'il y a nécessité pour certains de périodiquement mettre des élus en cause.

(Applaudissements.)

### M. Le Président Claude LISE

Mais en ce qui me concerne, tout ce que je lis de temps en temps... Puisque j'ai cessé de lire systématiquement certains réseaux et j'ai cessé d'écouter aussi certaines radios, comme ça, ça m'évite de me faire du mauvais sang inutilement, puisque je n'ai pas envie de me rendre malade, peut-être que ça ferait plaisir à certains. Et j'ai déjà dit qu'un certain nombre de propos, que j'entends sur mon compte, glissent sur moi dans une totale indifférence et que j'ai le plus profond mépris pour ceux qui sont à l'origine de ça. Et j'en connais certains, il ne faut pas croire hein, je n'aime pas polémiquer, mais je suis un vieux politique, donc vous pensez bien que je suis dénué de toute forme de naïveté. Et que je sais très bien ce qui se trame ici ou là, je connais les motivations de certains. Et je répète que ça glisse sur mon indifférence totale, je fais ce que j'ai à faire, j'ai toujours fait ce que j'ai à faire. J'ai toujours pris des positions publiques. Lorsque je suis décidé à faire quelque chose, je le dis clairement, je n'ai pas besoin de me cacher. Je n'ai peur de personne, je n'ai d'allégeance vis-à-vis de personne. Je respecte les militants de mon Parti, je leur laisse une très grande liberté d'appréciation, il n'y a pas de dictature au RDM. Par conséquent, les élus sont libres de leur position tant qu'ils sont dans les grands principes, les très grands principes. Ceux qui ne sont pas dans les très grands principes, ils s'en vont en général d'eux-mêmes. Bon, voilà comment ça se passe. Et, en ce qui me concerne, j'assume mes responsabilités publiquement. Le jour où je ne suis pas d'accord, je dis que je ne suis pas d'accord. Et quand il me faut divorcer d'avec une institution quelle qu'elle soit, je le fais publiquement et j'assume, voilà. Donc, ceux qui se fatiguent à écrire ou à bavarder sur des radios inutilement, ils se fatiguent. Et ça, c'est leur problème, mais ils se fatiguent, voilà. C'est tout ce que j'ai à dire pour l'instant, voilà. Tu es zen ?

### **Mme Marie France TOUL**

Rapidement, Président.

### M. Le Président Claude LISE

Eh bien, tu es comme moi, tu vois, je suis... Et d'ailleurs, je pratique ça, tu vois, la zénitude, voilà.

### **Mme Marie France TOUL**

Rapidement, Président, c'est pour dire que cette information, rumeur, cette intox, elle a quand même pris une ampleur assez importante, puisque ce matin, j'ai tout de même reçu plusieurs appels de la presse, dite la presse officielle, qui s'intéressait de savoir à quelle heure, à quel moment passerait la motion de défiance. Alors, moimême, j'étais déjà étonnée de savoir qu'il y avait une motion de défiance et puis j'étais même étonnée de savoir qu'on avait prévu de l'étaler apparemment ce soir. Enfin, je ne sais pas, mais... voilà.

### M. le Président Claude LISE

Voilà, bon, collègue LORDINOT, un point d'ordre aussi?

### M. Fred LORDINOT

Bien oui.

### M. le Président Claude LISE

C'est qu'il y a beaucoup de désordre alors s'il y a autant de points d'ordre.

### M. Fred LORDINOT

Il y a beaucoup de désordre. Et très modestement, je vais tenter de ramener un peu de sérénité, dans la Majorité s'entend. Parce que c'est assez curieux. Dans l'esprit du texte qui a institué cette Collectivité Territoriale de la Martinique, la motion de défiance devrait venir de l'Opposition, donc dans ce camp. Et je suis assez surpris de voir que c'est dans le camp de la Majorité ou ce qu'il en reste, qu'il y a aujourd'hui un débat sur la motion de défiance. Et les Martiniquaises et les Martiniquais se rendent compte du côté tragique de la situation avant le tour de la Martinique des yoles rondes. La Yole Martinique est-elle bien barrée ? Y a-t-il suffisamment de bois dressés ? Y a-t-il simplement des gens qui définissent le cap et puis d'autres qui sont là pour écoper ? Zot la pou tiré dlo, mé zot pa ka désidé di ayen. Ni grandè wlouel la, ni ki cap yo ka minnin. Donc, cette situation, très chers collègues de la Majorité, je vous invite à la dépasser. D'ici la fin de la mandature, peut-être qu'il y aura une motion de défiance. Mais je pense que le fait même d'évoquer ces questions ce matin montre bien que vous devriez clarifier la situation.

Et j'invite principalement le collègue Jean-Philippe NILOR, s'il veut aller jusqu'au bout de sa démarche, à créer son groupe pour clarifier les choses. Il faut clarifier les choses pour les Martiniquais. Soit il cautionne la politique qui est menée actuellement par la Majorité, soitil ne la cautionne pas. Dans ces conditions, il crée un groupe avec ses

partisans, et nous aurons un débat plus serein et mieux organisé dans la Collectivité. Les institutions sont faites pour cela, il ne faut pas qu'on se batte, qu'on s'insulte, qu'on s'injurie. Les Martiniquais ne veulent pas de ça, ils veulent des propositions, ils veulent que l'Assemblée contrôle un document fondamental qui est mis en œuvre, qui a été signé par le Président du Conseil Exécutif au nom de notre Collectivité, et qui engage tout le monde. C'est un document sérieux. J'entends certains parler concernant le document de mascarade, ce n'est pas du tout ma position, c'est un document sérieux. Le document engage le pays pour quatre ans, c'est deux fois le budget annuel de l'ex-Conseil Régional, près de 850 millions d'euros. Donc, je vous exhorte, très chers collègues, à faire peuple avec nous, membres de la Minorité, et de tout faire pour que ces millions d'euros qui sont mis à la disposition de la Martinique soient convenablement investis et utilisés au profit des Martiniquais. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT, ce n'était pas tout à fait un point d'ordre, d'une part, mais je t'ai laissé t'exprimer, bien, par souci de grande démocratie. Cela étant, permets-moi de te dire que je ne sais pas si aujourd'hui il y a un Parti politique qui peut regarder les autres en face et puis dire : « vous êtes divisés, etc. ». Parce que je vois des fêlures, des fractures, des lézardes et quelquefois, des trous béants partout. Bon, des fois, c'est vraiment des failles tectoniques. Donc, que chacun regarde la poutre qu'il a dans son œil et n'aille pas chercher la paille de l'autre côté. Je pense qu'on devrait être tous très humbles dans la situation actuelle. Personne ne peut donner de leçons, à mon avis, en tous cas je n'en reçois de personne. Si quelqu'un parmi vous veut m'en donner, qu'il s'en garde bien, je ne reçois de leçons de personne et je n'en donne pas non plus, voilà. Donc, ça, je tenais quand même à le dire. Et puis tu as fait allusion à une somme qui nous aurait été octroyée. Je suis désolé, tu m'obliges à redire ce que j'ai dit et je le maintiens, il n'y a pas eu de contractualisés, 842 millions d'euros, c'est faux. Il y a de contractualisé 474 millions d'euros, et j'en ai parlé avec des responsables de l'État qui ont reconnu cela. Donc, ne vient pas parler de 842, les choses, elles sont contractualisées ou elles ne sont pas contractualisées. Je ne connais pas les demicontractualisés, les « à peu près contractualisés ». Voilà, donc ça, eh bien, on n'est peut-être pas d'accord, mais les propres responsables de l'État savent que c'est 474 sur lesquels la CTM met près de deux fois plus que l'État. Alors, il ne faut pas essayer de... sous prétexte que tu veux défendre un gouvernement, tu ne vas pas dire des choses qui ne sont pas exactes, je suis désolé.

### M. Fred LORDINOT

Ne me dis pas que je ne dis pas des choses exactes. Président, je ne t'ai jamais dit cela.

### M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais je te donne les chiffres...

### M. Fred LORDINOT

Parce que tu vas m'obliger tout à l'heure... Je vais te répondre, ne me dis pas que je ne dis pas des choses exactes.

### M. le Président Claude LISE

Mais, tu vas me répondre le moment venu. Ce n'est pas le débat.

### M. Fred LORDINOT

Aujourd'hui, si vous voulez qu'on ait un vrai débat sur les chiffres, donnez-nous tous les chiffres. Arrêtez de dissimuler la réalité.

### M. Le Président Claude LISE

Non, non, non, non.

### M. Fred LORDINOT

Donnez-nous tous les chiffres sur les fonds européens et tous les chiffres des dotations de l'État. Est-ce que vous êtes capables de me donner les chiffres ?

### M. le Président Claude LISE

Collègue, ne mélange pas les choses, tu as fait allusion au contrat de performance. Et ça, tu ne vas pas me la faire à moi. Tu as fait allusion au contrat de performance, je te mets au défi de me montrer qu'il y a plus de 474 M€. Alors, si tu es plus à même que les responsables de l'État français de me prouver qu'il y a plus de 474 M€− je dis bien de contractualisés − eh bien, tu vas me donner les papiers en question. Parce que je ne peux pas te laisser dire ça, comme moi j'ai dit publiquement ici que c'était 474. Lorsque tu dis ça, ça me met en cause, donc je suis obligé de répondre. Alors, le moment venu, montre-moi les papiers, moi, je te montrerai les miens.

### **M. Fred LORDINOT**

Mais, toi-même, tu n'as pas les documents...

### M. Le Président Claude LISE

Et ne mélange pas ça avec d'autres...

### M. Fred LORDINOT

Toi-même tu n'as pas les documents du Conseil Exécutif.

### M. le Président Claude LISE

Bon, bon, ce n'est pas le débat, ce n'est pas le débat. Il y a.. Oui ? Non non, mais tu as...

### Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

J'ai cru comprendre qu'il fallait... que c'était juste pour ramener la sérénité, je n'ai pas compris sur le programme.

### M. le Président Claude LISE

Et tu as vu... effectivement, ce n'est pas... ce n'est pas dans l'ordre de la sérénité. Et comme tu as mis en cause nommément le collègue, évidemment, il me demande à répondre, donc au collègue Jean-Philippe NILOR, je suis obligé de lui donner la parole.

### M. Jean-Philippe NILOR

Président, je t'ai posé une question, c'est une question simple, une question claire de façon à avoir une réponse objective, que tout le monde soit informé. Mais je l'ai posée sereinement, tu m'as répondu tout aussi sereinement. Et il est des points d'ordre qui, finalement, se révèlent des points de désordre, d'antichambre de cancans, or, ce n'était pas du tout mon objectif. Nous ne sommes dans l'insulte, nous ne sommes pas dans le cancan, nous sommes bel et bien dans une forme d'apaisement. Et j'assume cette position d'apaisement. Et le collègue LORDINOT, il a beau être sympathique, mais il sait lui-même que je n'ai pas besoin de ses conseils, que je suis un grand garçon,

et que nous sommes des élus matures, suffisamment expérimentés pour savoir ce que nous faisons et ce que nous disons. Donc, je n'ai pas besoin de recommandations du collègue LORDINOT, aussi empathiques et gentilles soient-elles. Je salue l'effort qui est fait de vouloir me coacher, mais désolé, collègue. Franchement, en toute sympathie... surtout que mon expérience me démontre que ceux qui ont eu à écouter récemment tes conseils se sont mordu les doigts. Donc, nous avançons en entretenant des rapports cordiaux avec tout le monde, mais le respect que nous nous imposons aux autres... nous imposons aussi aux autres de l'avoir envers nous. Et je considère que quand le collègue se permet de nous donner des conseils ou des recommandations plus ou moins fermes sur ce que nous devons faire en termes de stratégie politique, ce n'est pas nous respecter. Donc, chacun reste gentil, on continue de travailler sereinement, dans l'apaisement, dans la sagesse, dans l'intelligence. Et je ne souhaiterais pas que ma question soit une occasion pour certains de jeter l'opprobre sur une partie de l'hémicycle, que ce soit la Majorité ou l'Opposition. Nous sommes tous des Martiniquais, nous nous battons pour que la Martinique fonctionne mieux, c'est ça, mon leitmotiv. Et je le ferai avec tous ceux qui seront d'accord pour aller dans ce sens et animés de cet état d'esprit, donc respect avant tout.

### M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Donc, je souhaite que nous continuions les débats dans la plus grande zénitude, puisque le mot a été utilisé. Et je passe la parole à la collègue Marie-Hélène LEOTIN, Conseillère exécutive, qui va nous présenter le point un. Il s'agit de l'autorisation d'élargir le chaland des objets proposés à la boutique du Musée d'Archéologie Précolombienne et de Préhistoire, et de la définition des marges bénéficiaires pour la vente.

1/ AUTORISATION D'ELARGIR LE CHALAND DES OBJETS PROPOSÉS À LA BOUTIQUE DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE PRÉCOLOMBIENNE ET DE PRÉHISTOIRE DÉFINITION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES POUR LA VENTE.

### **Mme Marie-Hélène LEOTIN**

Merci Président. Bonjour. La boutique du Musée d'Archéologie est un élément de communication qui entre dans la logique image, promotion culturelle, de l'institution CTM elle-même et des musées. C'est une vitrine du musée et c'est aussi la possibilité pour le visiteur de ramener, d'emporter un souvenir de sa visite. Les produits qui sont offerts, qui sont vendus, sont des objets originaux par leur lien avec les collections du musée. Donc, vous avez deux annexes, il y a une annexe un, il s'agit d'articles qui sont là depuis un certain temps, un certain nombre d'années. Et il nous faut poursuivre la liquidation du stock jusqu'à l'épuisement. Il y a une délibération qui a été votée par l'Assemblée, qui permet une réduction exceptionnelle sur ce stock que nous devons liquider. Des réductions exceptionnelles qui vont de 30, 50 et 70 %. Vous avez la liste en annexe un, puis vous avez une annexe deux, là, il s'agit d'articles nouveaux qui sont en attente de mise en vente. Et nous vous demandons votre approbation pour définir les prix de vente de ces articles avec une marge bénéficiaire qui va de 10 à 25 %, selon le prix de... le prix unitaire.

Alors, cette affaire a été examinée au Conseil Exécutif, le 27 juin, qui a émis un avis favorable pour repasser devant l'Assemblée qui doit donner la décision définitive. Donc, vous êtes invités à vous prononcer sur l'autorisation d'application de la marge

bénéficiaire pour les objets nouveaux et à donner mandat au Président pour la suite, la mise en application de cette décision. Je vous remercie.

### M. le Président Claude LISE

Commission Culture?

### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Avis favorable.

### M. le Président Claude LISE

Commission des Finances?

### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Avis favorable.

### M. le Président Claude LISE

Avis favorable également. Bien, qui veut la parole sur ce dossier? Personne? Oui, collègue LESDEMA?

### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci. Simplement, je voudrais profiter de ce dossier – puisqu'on parle culture, on parle de musée, pour attirer l'attention sur l'ouverture du musée plus... principalement celui qui se trouve sur le boulevard du général de Gaulle, vers la Caisse d'Épargne. Il faudrait bien revoir la signalétique de ce musée, parce qu'on a toujours l'impression qu'il est fermé. Et c'est quand même un très beau musée, il serait intéressant que, touristiquement et même au niveau de tous les Martiniquais, qu'on puisse le visiter, mais que ça donne envie d'y entrer. Alors, je ne sais pas le pourquoi de cette espèce de sensation de fermeture, mais il faut trouver quelque chose à faire pour rendre attrayantes les visites de ce musée.

### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Donc, collègue LEOTIN.

### Mme Marie-Hélène LEOTIN

Non, j'ai pris note, peut-être qu'il faudrait mettre la pancarte « musée » sur les grilles qui donnent directement sur le trottoir. Parce que c'est vrai, quand on passe devant, eh bien en fait, il y a un p'tit jardin qui a un petit parking aussi devant, et puis ensuite il y a la maison où il y a le nom « musée ». Peut-être qu'il faudrait rapprocher, mais enfin, on va y réfléchir. J'ai pris note, merci.

### M. le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Qui est contre ? Abstentions ? Donc, adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Donc, adopté à l'unanimité. Je remercie la collègue LEOTIN et j'appelle le collègue BOUTRIN qui doit nous présenter, en question numéro deux, le débat d'orientation stratégique sur le plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, encore appelé PADDMA.

# 2/ DEBAT D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES SUR LE PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MARTINIQUE

### **M. Louis BOUTRIN**

Oui, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je suis là.

### M. le Président Claude LISE

Oui, oui.

### **M. Louis BOUTRIN**

Le Président du Conseil Exécutif doit faire une déclaration.

### M. le Président Claude LISE

C'est de droit, oui, oui oui, oui. Je l'invite à venir prendre la parole à la tribune tout de suite.

### M. Alfred MARIE-JEANNE (Président du Conseil Exécutif)

Sur un sujet aussi important, je pensais que le Président que je suis, et c'était prévu, puisse faire une intervention. C'est dommage, à la limite, on a l'impression qu'il faut quémander. Donc quand je parle, je ne parle pas au nom d'Alfred MARIE-JEANNE seulement, je l'ai toujours dit, je parle au nom la Collectivité Territoriale de Martinique surtout en cette matière. Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs. Le contrat de mandature et le projet qui représente sa colonne vertébrale ont été soumis aux électeurs qui les ont majoritairement approuvés. Pour enlever tout doute, et je cite en partie, face au défi économique, social, écologique et démographique que la Martinique doit relever, il convient de définir un cadre d'intervention novateur fondé sur le partenariat. Je n'offense personne j'espère, en disant cela. La gravité de la situation du pays nous impose de grandes mesures d'urgence et la mise en œuvre d'un nouveau modèle de développement. « Le mal aménagement... », je cite, c'était comme ça, peut-être que si j'avais à rédiger ça, je l'aurais rédigé différemment aujourd'hui, après ce qui s'est déjà fait. « Le mal aménagement du pays qui a engendré un mal développement - c'était ça qui était à la mode, c'est comme ça qu'on disait ça nécessite un plan d'aménagement et de développement durable pour réguler la fracture territoriale et le retard de développement des communes du nord de la Martinique. Aussi, le constat est réel, malgré les efforts déployés et par les uns, et par les autres. Où ai-je dit que personne n'a rien fait? Mais où ai-je dit que personne n'avait rien fait ? Le bon sens est de relever ce défi ensem, ensem. Et c'est précisément pour cette raison que le plan et le contrat de convergence et de transformation furent approuvés et signés. Aux détracteurs de tous bords, où est le déni de démocratie ? Où est l'absence de consultation et de discussion ? Dites-moi. J'ai répondu également aux invitations de concertations mises en œuvre par le Gouvernement tout le temps. Et vous savez ce que j'ai dit. L'exercice d'aujourd'hui est une étape positive, me semble-til, même s'il reste des adaptations à opérer chemin faisant. Où est-ce que j'ai dit que c'est clos, que le débat est clos ? Où est-ce que j'ai dit que tout est déjà bien ficelé ? Où est-ce que j'ai dit ça? Où est-ce que j'ai affirmé ça? Où est-ce que j'ai rejeté des propositions? J'ai l'impression qu'il y a des gens qui s'agitent pour s'agiter. Aujourd'hui, le projet de société est incarné, à mon humble avis, par le PADDMA qui doit être à la fois... qui doit à la fois constituer l'ossature et le liant. A cet égard, je n'ai pas cessé d'indiquer aux instances de l'État ce besoin de cohérence dans nos actions. Quand je dis « nos actions », nos actions respectives. Le PADDMA, pour moi, est une opportunité, une occasion. En juillet 2018, écoutez bien, j'ai voulu présenter, je l'avais déjà fait, commencé, un amendement, soutenu dans son principe par le Gouvernement lui-même, au projet de loi en discussion pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, ce qu'on appelle habituellement la loi ÉLAN. Deux sénateurs de l'Outre-Mer, hélas, ont fait tomber l'article du projet de loi. Et pourtant, notre contrat de mandature préconisait la même dynamique que je viens de rappeler brièvement, de façon résumée. La loi ÉLAN prévoit de réformer le contenu des SAR, Schéma d'Aménagement Régional, de simplifier leur procédure et leur mise en œuvre, mais selon un calendrier, écoutez bien, dont le Gouvernement est maître du jeu totalement. Allez dire que j'accuse! Le délai est fixé au 24 mai 2020, 18 mois après la promulgation de cette loi, ceux qui me donnent des leçons de droit, pour une application à compter du 1er avril 2021. Allez regarder, dites-moi que je mens ! Je dois dire là où nous ne sommes pas d'accord avec le Gouvernement, là où il faut mettre de l'ordre, là où il faut mettre de la cohérence. C'est un travail anti-martiniquais en disant ça? Je continue. Nous avons proposé de retenir les dispositions les plus pertinentes des SAR et celles déjà inscrites dans le droit français ; on oublie ça ; à travers ce que l'on appelle le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse. Donc, il y a un fait, il y a un précédent. Et quand je cite ce précédent et ce fait, c'est pour vous dire que voilà quelque chose de positif qui avait été fait. Notre résolution de 2015 anticipait déjà les constats et objectifs désormais inscrits dans cette loi en 2018. Pourquoi ? Parce que la Collectivité Territoriale de Corse, écoutez bien, peut adopter son PADDUC sans l'obligation préalable d'obtenir l'accord du Préfet. Je n'ai pas le droit de dire cela? Avec deux poids, deux mesures pour une même loi? Je disais : sur l'obligation préalable de donner l'accord du Préfet sur les dispositions du Schéma de Mise en Valeur de la Mer, ce que vous connaissez très bien, le SMVM. Que de débat on a eu ici, en Martinique, sur ce sujet, débat qui n'est pas terminé. Tutelle chez nous et encore tutelle renforcée pour nous. Je n'ai pas le droit de dire cela au Président de la République, au ministre ? Ça peut paraître insolent, mais ce n'est pas injurieux. Il s'agit, vous comprenez bien, de travailler avec l'État. Comment ? Je n'ai pas démontré à chaque fois comment on était (inaudible) sans contrôles tatillons qui agissent en réalité comme des freins bloquants, c'est ce que je condamne. Je n'ai pas le droit de dire ça? Je n'ai pas le droit de dire ça à ceux avec lesquels j'ai des relations après invitation? Je n'ai pas le droit de dire ça? On nous bloque inutilement. En Martinique et dans les autres DOM, jusqu'à ce jour, nous devons appliquer la loi Littoral avec toutes ces imprécisions en dépit de cette indisposition laissant accroire que nous pouvons l'adopter. Ou wey, ou pa wey. Et vous ne voulez pas que je dise ça au sommet de l'État ? Je rappelle : ceci existait dans le droit français pour les SAR en plus, c'est ça la contrainte. Et pourquoi pas dans la réforme privée. Ça existait, on fait une réforme, on ne tient pas compte de ce qui existait déjà. C'est, pour moi, une régression. L'État... vous posez la question, je pose la question en face pour tout le monde : l'État peut-il décider tout seul, sans dialogue utile, effectif? Je prends mes responsabilités. C'est pour ces raisons que nous avons approuvé. Quand je dis « nous », ce n'est pas un nous MARIE-JEANNE Alfred seulement. Nous avons approuvé en plénière le lancement de la procédure d'élaboration du PADDMA, écoutez bien, par une délibération n° 17-451-1 en date du 14 novembre 2017. Où est-ce que j'ai imposé quelque chose ? Je l'ai là, lisez si vous voulez, là. C'est pourquoi je ne comprends pas votre comportement. Fracassez, là où il faut fracasser, mais ne dites pas n'importe quoi à n'importe quel moment, simplement pour se faire remarquer inutilement, et donner une très mauvaise image, une très mauvaise image de nous-mêmes, de ce pays. Je vous rappelle : je n'ai pas besoin que des gens viennent à mon secours. Je vous rappelle que dans le cadre de la révision constitutionnelle en cours, vous le savez, le Président de la République prévoit une nouvelle rédaction de l'article 73 – tout le monde le sait ici, pour simplifier, parce qu'on l'a déjà répété suffisamment, je leur ai dit ça, et accélérer les procédures d'habilitation en vue d'adapter des lois. Un article 73 qui irait un petit peu dans le sens du 74 pour permettre cette habilitation. Je n'ai pas le droit de dire ça ? Cette révision constitutionnelle suppose un projet de loi de ratification des normes élaborées par les Collectivités, élaborées par les Collectivités. Ce qui pourrait être un nouveau vecteur d'adaptation et de simplification au profit, pas seulement de la Martinique, de tous les territoires. Et à cet égard, pratiquement tous les territoires marchent avec nous, et vous le savez. En Martinique, nous connaissons les limites d'un SAR, je l'ai dit et je le répète, c'est vrai. Comment peut-on continuer à administrer notre petit territoire avec un SAR géré par la Collectivité ? Trois schémas de cohérence territoriale, SCOT, régis par les EPCI, 34 Plans Locaux d'Urbanisme PLU, portés par les communes. Vraiment, vraiment! Il ne faut pas mettre de l'ordre dans ça? Il ne faut pas mettre de la cohérence? Quand je le dis, on m'accuse, incroyable, mais vrai. Cela devient pour moi inexplicable, confus et ingérable. N'allez pas... en sortant d'ici « je suis contre les communes, je suis contre les... je suis contre, je suis contre, en disant ça ». Je fais un constat que vous devez prendre en compte. Les missions qui nous incombent sont lourdes, vous le constatez vous-mêmes, mais ce n'est pas fini. Et elles le seront davantage encore avec quoi ? Et je cite : « le transfert de gestion de zones urbanisées de la borne des 50 pas géométriques ». Les cancans sont éclatés entre eux, pas nous, ici, entre...Bon, je ne nomme personne. Chacun veut sa part de zone de 50 pas géométriques. J'ai menti ? Alors que nous-mêmes on n'a pas encore totalement réglé la question. C'est incroyable! On se dépece déjà, on dépèce notre territoire, alors qu'on n'a même pas encore réalisé un transfert convenable. Je n'accuse pas, c'est un fait. Les questions de gestion de l'eau, de l'assainissement, à l'ordre du jour, la préservation de notre biodiversité, la gestion des risques, pas besoin de les citer tous, etc., etc. L'empilement de plans, et je résume, et schémas, et la multiplicité d'acteurs nous obligent à plaider pour plus de cohérence encore. Trop de dispersion, à mon humble avis, nuit à l'action et à l'efficacité et entraîne le bavardage inutile. Le rapport transmis par mes soins, quand je dis mes soins, mais c'est moi qui ai présenté, c'est moi qui dis çà, sé mwen ki fey, a comme objectif de nous éclairer sur le sort des problématiques que le PADDMA devra prendre en compte pour l'horizon 2035. Nou kail za fini, nou pa kail mem la. Pour moi, le de facto vient nécessairement avant le de jure. Vous avez vu qu'on prend une loi, qu'on prend une décision, qu'on change une constitution. Si avant il n'y a pas un débat, une loi ne sort pas de terre comme cela, de sa poche. Et c'est ce que nous faisons. Il faut une base de discussion. Le CESECEM a été consulté. C'est pour vous dire. À chaque étape clé de l'élaboration du PADDMA, je reviendrai vers vous. Ça, c'est un point d'étape, je reviendrai vers vous comme habituellement pour dire : « voilà ce que nous avons fait, voilà ce que nous avons obtenu, voilà les points de blocage ». Je répète, à chaque étape clé de l'élaboration du PADDMA, je reviendrai vers vous. Sachez que c'est en bout de course que le Président de l'Exécutif, comme c'est son rôle, on l'oublie, soumettra un projet à adopter et à adapter à la Martinique. Il ne s'agit pas de présenter un projet sans votre consentement. C'est ça que je condamne. Où est-ce que j'ai pris l'initiative contre vous? Vraiment, je suis... je suis déçu d'un tel comportement. Donc, je disais : le PADDMA intégrera les grandes orientations des autres schémas et plans déjà adoptés, déjà adoptés. Je cite : « contrat de convergence et de transition, schéma territorial des infrastructures routières, schéma de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap, etc., etc. ». Ces schémas ont déjà été discutés entre nous et adoptés. Il sera le cadre d'une action territorialisée à la hauteur des enjeux et des transitions que la Martinique doit assumer. Je termine. Faisons front, je vous regarde, faisons front, débattons sans nous battre inutilement. Mesi en pil, mesi en chail. Je ne prends pas la peine de lire la délibération qui avait été prise, approuvée par tout le monde. La délibération est passée. Président, je vous remercie.

### M. le Président Claude LISE

Bien, je vais donner la parole au Conseiller exécutif qui introduit le débat, mais avant je vais vous indiquer comment nous allons procéder. C'est exactement comme pour les votes budgétaires. Alors, il y aura... Collègue BOUTRIN ?

### **M. Louis BOUTRIN**

Président, oui. La procédure prévoit que tu donnes la parole au CESECEM avant la présentation.

### M. le Président Claude LISE

Je sais ça. Tu m'apprends quelque chose là?

### M. Louis BOUTRIN

Non non, je ne t'apprends rien, puisque tu...

### M. le Président Claude LISE

Non, je suis en train d'expliquer comment va se dérouler la séance. Donc, j'explique à l'Assemblée qu'il y a 99 minutes pour la Majorité et puis 54 minutes pour l'Opposition. C'est le calcul habituel, trois minutes par le nombre de membres des deux groupes qui sont inscrits ici, voilà. Alors, j'ajoute, conformément à ce qui a été décidé les fois précédentes pour les débats budgétaires, qu'il faut, en cas d'intervention de Conseillers exécutifs dans le débat, rajouter un temps de parole à due proportion que je répartirai entre la Majorité et l'Opposition. C'est ce que nous avons décidé les fois précédentes. Alors évidemment, tout ça, ce sont des plafonds, je n'invite pas les uns et les autres à aller jusqu'au plafond. Si on peut faire moins que ça, mais ça, c'est le quota que chaque groupe a éventuellement augmenté, comme je le dis, s'il y avait des interventions dans le débat de Conseillers exécutifs, voilà. Évidemment, on ne tient pas compte de l'intervention du Président du Conseil Exécutif qui est de droit, c'est hors débat de l'Assemblée, voilà. Alors, bien entendu, je commence par donner la parole au Président du CESECEM que j'appelle à la tribune, qui va nous donner l'avis de ce conseil consultatif. Puisque cet avis est obligatoire.

### M. Patrick LECURIEUX-DURIVAL – Président du CESECEM

Merci Monsieur le Président, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs. Par courrier, en date du 2 juillet 2019, le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique a saisi pour avis le Conseil Économique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de Martinique, appelé CESECEM, sur le débat d'orientation stratégique, sur le PADDMA. Le présent rapport a pour objet de lancer le débat d'orientation stratégique du Plan d'aménagement et de développement durable de Martinique. Cette volonté politique

a été inscrite dans le contrat de mandature 2016-2021. La Collectivité Territoriale de Martinique souhaite que le PADDMA constitue un cadre d'intervention novateur fondé sur le partenariat, pensé comme le cadre de référence. Il se veut être le principal document structurant en matière d'aménagement du territoire, document intégrateur à valeur prescriptive. Il s'imposera et se substituera au schéma d'aménagement régional et aux schémas de cohérence territoriaux, SCOT, dans un rapport de compatibilité. Projet politiquement assumé, document socialement accepté et efficient pour assumer les transitions de la Martinique, tel est le plan que la CTM souhaite élaborer. Le débat d'orientation stratégique vise entre autres à identifier les objectifs à atteindre à l'horizon 2035, définir les orientations fondamentales d'un projet de territoire et proposer les principes de gouvernance partagée et de coconstruction. Cette démarche de planification territoriale sera complétée par des thématiques nouvelles et transversales comme l'économie bleue, le développement des énergies renouvelables, la préservation et la valorisation de la biodiversité, la maîtrise des risques, le changement climatique. Le PADDMA entend répondre au renforcement de l'armature urbaine que n'a pas su atteindre le SAR au foisonnement de visions communales peu propices à une gestion partagée du territoire et à la difficulté d'acceptation des prescriptions du document par les communes. Pour la CTM, l'enjeu n'est plus seulement la simple occupation de l'espace, mais l'optimisation des dynamiques et des interactions des différentes composantes du territoire au service du renforcement de l'identité martiniquaise. Document intégrateur de l'ensemble des schémas de la Collectivité Territoriale, plan de convergence, STDEII, schéma routier, schéma de l'autonomie, schéma des formations en collège, lycée et enseignement supérieur, mais également document au sommet de la hiérarchie des normes, il a pour vocation de traiter de nombreuses questions clés d'aménagement : limitation de l'étalement urbain en privilégiant le renouvèlement urbain; mise en place de solutions contre la vacance et les dents creuses; redynamisation de territoires, amélioration du maillage des modes de transports terrestres et maritimes; connexion de très haut débit, préservation des terres agricoles ; remise dans le circuit des terres en friche; valorisation de la biodiversité; préservation de la ressource eau; démocratisation de l'accès à la culture et aux sports. Le rapport indique que le PADDMA devra également prendre en compte les orientations relatives à l'éducation, la formation, l'emploi et aux questions sociales. Les membres du bureau prennent acte de la volonté de la CTM d'associer le CESECEM dès le lancement de l'élaboration du document. Toutefois, les membres du bureau du CESECEM attirent l'attention de la CTM sur le respect d'un délai de transmission suffisant des documents pour réaliser les analyses. Le CESECEM constate avec satisfaction que le document des débats d'orientation stratégique aborde la question du contrôle des documents d'urbanisme et de police de l'urbanisme et de l'environnement. Toutefois, le CESECEM s'interroge d'un point de vue juridique sur la nature du PADDMA. La lecture du rapport donne l'impression que tout est dans tout, tant il est vrai que le PADDMA semble avoir vocation à tout intégrer au risque d'affaiblir sa portée normative par comparaison avec le SAR, auguel il entend entre autres se substituer. Le CESECEM fait part de son questionnement quant au véhicule législatif fixant les modalités de réalisation du PADDMA, d'autant que de nombreuses incertitudes subsistent du point de vue de la procédure d'adoption du document final, dont la CTM est loin d'avoir la maîtrise. Quant au contenu, il méritera d'être précisé afin d'épurer autant que possible le document final de considération n'ayant aucune dimension normative. S'il est vrai que le rapport évoque la participation de la population martiniquaise au processus d'élaboration du PADDMA, force est d'admettre qu'il reste plutôt discret sur les modalités précises d'une telle implication. En la circonstance, le CESECEM entend rappeler que la mise en œuvre d'un tel document passe par une totale appropriation par la population, une appropriation elle-même subordonnée à l'implication des citoyens dès la phase d'élaboration. Par ailleurs, si le CESECEM perçoit une volonté réelle de co-construction de ce document, le Conseil attire l'attention au regard des ambitions qu'il porte sur les délais de réalisation du PADDMA qui semblent extrêmement serrés. Enfin, compte tenu de la complexité du dossier, le CESECEM invite la CTM à mettre en place une véritable ingénierie et à recourir aux expertises nécessaires pour le mener à bien. Ce rapport n'appelle pas d'autres observations hormis celles formulées ci-dessus. Et ce rapport a été adopté à l'unanimité des membres du bureau du CESECEM le mercredi 10 juillet 2019. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, j'appelle le rapporteur, le collègue Conseiller exécutif, Louis BOUTRIN, qui va donc présenter le document. Et ensuite, bien entendu, nous allons demander l'avis des commissions, et il y aura le débat selon la méthode que j'ai déjà précisée. Donc, tu as la parole.

### **M. Louis BOUTRIN**

Merci Monsieur le Président, chers collègues. Effectivement, je crois que c'est un temps politique très fort de la présentation de ce plan d'aménagement, de développement durable de la Martinique. C'est un engagement du groupe majoritaire « Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a en Chans »et ça a été rappelé par le Président MARIE-JEANNE à la population. Et c'est cet engagement que nous sommes en passe de tenir avec la présentation, ce point d'étape qui sera fait aujourd'hui. Alors, c'est un dossier qui est relativement technique avec des aspects prescriptifs et normatifs, document un peu juridique. Et, pour le grand public qui nous écoute, je vais faire une présentation de manière à ce que les uns et les autres puissent suivre. Alors, quelle est la volonté que nous avons eue dès le départ ? La volonté partait d'un constat, c'est l'inefficience du schéma d'aménagement régional. On le savait depuis 84, puisque les Corses euxmêmes avaient déjà fait ce constat, abandonné ce schéma, mais on avait conservé les SAR pour les régions d'Outre-Mer. Inefficience, et le Président l'a rappelé magistralement, le mal aménagement a engendré chez nous, au bout de deux-trois décennies, un mal développement. Alors, il nous fallait un outil qui soit un outil à la fois de planification, un outil d'aménagement du territoire, aménagement spatial du territoire, un outil qui a une valeur normative, donc c'est un outil, un instrument d'urbanisme qui s'inscrit dans la hiérarchie des normes. Et à côté de cela, nous devons avoir un même outil qui nous permet d'encadrer notre développement économique. Donc, il est à la fois outil d'aménagement, mais également outil de développement, d'où son nom « plan d'aménagement de développement durable de la Martinique ». Alors, comme vous le voyez, on a une nouvelle logique institutionnelle depuis la loi du 27 juillet 2011 relative aux Collectivités de Guyane et de Martinique, avec un nouveau cadre administratif. Donc, la Martinique qui est régie par l'article 73 avec l'identité législative doit effectivement mettre en place un certain nombre d'outils, dont l'outil que nous présentons aujourd'hui, est la compétence en la matière pour mettre en place effectivement tout ce qui est relatif à l'aménagement du territoire. Donc, l'Assemblée de Martinique a compétence pour promouvoir un certain nombre de domaines, notamment le domaine de l'aménagement du territoire. Et cet aspect qui était déjà inscrit, inclus dans la loi de 84, loi de décentralisation, a été repris par la loi du 27 juillet 2011. Alors, le problème, le décor a été posé par le Président qui a rappelé les exigences que nous avons, les contraintes liées à notre insularité, un pays de 1128 km<sup>2</sup>. Et nous avons... du fait de l'article 73, les lois votées s'appliquent de plein droit, ce qui fait que les lois qui sont votées pour un pays qui fait 550 000 km² sont applicables pour un territoire de 1128 km² avec une inflation normative, et vous verrez tout à l'heure une espèce d'insécurité liée à un environnement juridique qui est de plus en plus mouvant. Alors, il y a un autre aspect qui mérite d'être retenu, c'est que le SAR actuel, puisqu'il est toujours en vigueur, a débuté depuis Aimé CÉSAIRE, ensuite, Camille DARSIÈRES, le Président CAPGRAS, le Président MARIE-JEANNE et, in fine, ça veut dire que la procédure d'élaboration des SAR est excessivement longue. Procédure d'élaboration longue qui a duré sur cinq mandatures. Et après, en 1998, il a été approuvé par le Conseil Régional de Martinique. Et il a été adopté par le Conseil Régional de Martinique et approuvé par le Conseil d'État en décembre 1998. Donc, là encore, vous voyez que dans cette procédure qui est longue, incertaine, il y a, in fine, les Fourches Caudines du Conseil d'État. Ce sont ces considérations qui ont amené justement les élus de l'Assemblée de Corse de revoir la copie. C'est vrai que, le Président l'a évoqué tout à l'heure, c'est un engagement à travers le contrat de mandature. Et vous voyez bien dans le contrat de mandature, il est dit : « face au défi économique, social, écologique et démographique que la Martinique doit relever, il convient de définir un cadre d'intervention novateur fondé sur le partenariat, sur... » Et compte tenu de la gravité de la situation du pays, ça nous impose de grandes mesures. Et le mal aménagement du pays qui a engendré un mal développement nécessite l'élaboration d'un Plan d'aménagement de développement durable, le PADDMA. Donc, c'est un engagement fort qui avait déjà été pris devant... et je le rappelle là, avec le contrat de mandature que je projette là, vous regardez dans les considérants de ce contrat de mandature, vous avez bien la phrase qui est là : « considérant que le mal aménagement a engendré un mal développement, cela nécessite l'élaboration d'un plan d'aménagement durable pour le pays ». Alors, face à cela, il faut d'une nouvelle dynamique vers à la fois, on l'a dit, une transition écologique, une transition économique, une transition sociétale. Et l'objet de ce PADDMA, c'est de pouvoir effectivement avoir un cadre d'action pour pouvoir élaborer, pour pouvoir mettre en œuvre ces différentes parties. Alors, je vous ai dit tout à l'heure qu'il y avait un environnement juridique qui avait énormément changé, puisqu'on part depuis les lois de décentralisation, modification également avec les lois d'orientation, loi du 13 décembre 2000, loi d'orientation pour l'Outre-Mer. Nouvelles modifications qui sont survenues plus récemment en 2014 avec la loi MAPAM. Ensuite, vous voyez qu'il y a eu, le 7 août 2015, une loi qui va supprimer la clause de compétence générale des régions et des départements, donc supprimer la clause de compétence générale pour la CTM. Et tout cela fait un environnement qui est très défavorable. Je reviens, juste un mot sur une loi qui est encore plus récente, qui est la loi du 14 octobre 2015 et qui prévoit le transfert, et je l'ai mis en rouge, de domanialité publique en ce qui concerne les 50 pas géométriques. Et ce transfert de domanialité nous cause un problème, un sérieux problème, puisque, comme vous le savez, le Président du Conseil Exécutif de Martinique et le Président de la Région Guadeloupe, Monsieur Ary CHALUS, ont dû saisir le Président de la République de manière à ce que l'on puisse modifier cette loi, faire en sorte que le transfert de domanialité puisse être converti, transformé en transfert de compétences. Parce que, avec ce transfert, et le Président l'a bien évoqué tout à l'heure, nous avons une problématique particulière sur la zone urbanisée des 50 pas géométriques. Et sur cette zone, à partir du 1er janvier 2021, le transfert doit se faire. Sauf que les deux Présidents ont rappelé au Président MACRON, un, qu'il y a des populations qui vivent sur des zones à risques, à très hauts risques, qui sont dans les... dont le PPR est rouge pour certaines zones, donc de régler ces problématiques avant le transfert au 1er janvier 2021. Et deuxièmement, un gros problème, il n'y a pas de prévu par la loi, à l'époque, les deux Présidents et les députés, LUREL et LETCHIMY, soit par manque de vigilance ou soit par effectivement précipitation, puisque ça a été voté en octobre 2015, n'ont pas été suffisamment vigilants. Le transfert de domanialité va nous pénaliser, nous n'allons pas pouvoir avoir les ressources comme le prévoit l'article 72 de la Constitution. Tout transfert de compétences entre l'État et les Collectivités doit être accompagné des ressources équivalentes. Or, si c'est un transfert de domanialité, il n'y a pas de transfert de compétences, donc il n'y a pas cette possibilité d'avoir les mêmes ressources. Qui plus est, actuellement, les Collectivités ne perçoivent pas la TSE, la taxe spéciale d'équipement, pour la gestion de cette bande des 50 pas. Et nous souhaitons fortement pouvoir le faire. Donc, voilà la difficulté, une difficulté encore supplémentaire que nous avons par rapport à... au fait qu'il n'y avait pas été prévu de transfert de compétences. En ce qui concerne le PADDMA, nous souhaiterions effectivement harmoniser et fédérer une vision partagée de l'aménagement du territoire avec un constat qui a été fait, c'est la multiplicité des acteurs. Il y a cinq échelons, je ne vais pas les rappeler, c'est l'Europe, l'État, les Collectivités, les 34 communes, les trois communautés d'agglo, avec une profusion de plans, on en aura l'occasion d'en parler tout à l'heure, un empilement de schémas. Alors, pendant que nous réglions le problème du millefeuille institutionnel à travers une Collectivité unique, parallèlement à cela, il y a une multiplicité de schémas. Et tout cela est source de confusion et d'insécurité juridique. Alors, le PADDMA a donc pour vocation à se substituer au SAR. Et j'ai entendu tout à l'heure l'intervention du CESECEM, et le Président est parti, contrairement à ce qui était dit dans l'intervention du CESECEM, le PADDMA n'a pas vocation à se substituer au SCOT, au SAR, oui, mais pas au SCOT, donc, dans le débat, nous aurons l'occasion d'apporter quelques autres précisions. Cet empilement de schémas ne facilite pas la lisibilité de l'action publique et affecte une vision stratégique de l'aménagement, mais une vision stratégique également du développement. Donc, c'est ce que le PADDMA tente de corriger avec effectivement la nécessité d'avoir une valeur prescriptive forte. Alors, dans l'inflation normative et dans l'environnement juridique qui a évolué au fil du temps, entre un SAR qui a été adopté en décembre 98, qui avait une valeur prescriptive et aujourd'hui, le SAR était l'équivalent des directives territoriales d'aménagement. Entre temps, il y a eu une loi du 12 juillet 2010, loi portant engagement pour l'environnement, c'est la loi « Grenelle II ». Et, depuis cette loi, les DTA n'ont plus de valeur normative. Ce qui fait que les SAR qui valaient DTA, directive territoriale d'aménagement, ont perdu leur valeur prescriptive. Voilà, aujourd'hui, dans quelle situation nous nous trouvons et nous devons à la fois régler des problèmes d'aménagement, d'urbanisme, nous devons également régler d'autres problèmes qui sont des problèmes d'ordre de programmation pluriannuelle en matière d'économie. Et vous voyez la kyrielle de plans, de documents de planification et de schémas. En ce qui concerne... je ne vais pas les citer, l'agriculture, c'est pareil, et la pêche. En ce qui concerne la biodiversité, et vous voyez qu'il y a le programme pluriannuel, la PPE... (coupure micro.) Il y a également le schéma du climat, de l'air et de l'énergie. Il y a toute une kyrielle de schémas, et l'intérêt du PADDMA, c'est justement d'avoir une matrice qui nous permettra de mettre tous ces schémas à l'intérieur d'une matrice commune et mettre de la cohérence dans ces différents schémas. Alors, en matière de transport, il y a le schéma territorial des infrastructures routières de Martinique qui est en cours d'élaboration. Le schéma territorial de transport et de mobilité qui est également en cours d'élaboration. Il y a les plans de déplacement urbain et il y a tout ce qui concerne les schémas relatifs au numérique. Alors, quels sont les principes et les objectifs que l'on s'est fixés ? Puisque comme le Président l'a rappelé, l'Assemblée de Martinique a voté, le 14 novembre 2017, le principe du lancement de la procédure d'élaboration du PADDMA. Et ce PADDMA a donc pour objectif de définir pour la Martinique une stratégie de développement durable à l'horizon 2035, déterminer une destination générale des différentes parties du territoire pour mieux équilibrer le territoire. Souvenez-vous que, dans le schéma d'aménagement régional, il était prévu une partition en six zones équilibrées du territoire. Or, il n'y a jamais eu cette répartition géographique spatiale et de développement. Et nous avons eu une hypertrophie du Centre avec un Nord qui s'est désertifié tant au niveau des populations que des activités économiques. Donc, si on refait le bilan de ce SAR, le SAR n'a pas rempli cette mission en matière d'aménagement spatial et de développement, d'où l'intérêt aujourd'hui de fixer des orientations et des règles qui soient adaptées aux caractéristiques et aux contraintes particulières de notre pays. En ce qui concerne un point important qui est « les interactions que nous aurons avec les autres partenaires », il y a des principes stratégiques d'action pour mettre en perspective dans les 10-20 ans un cadre dynamique de planification, pour organiser de manière transversale et synergique une action publique territorialisée, pour fédérer la multiplicité d'acteurs et renforcer la cohérence des stratégies sectorielles qui sont malheureusement trop segmentées quand elles ne sont pas concurrentielles. Alors, les grandes orientations visent bien sûr, comme tout schéma qui se respecte, si ce schéma, c'est un schéma qui est plaqué et qui ne tient pas compte de la culture et de l'identité culturelle du pays, c'est un schéma qui est hydroponique, hors sol. Le PADDMA vise à valoriser l'identité culturelle martiniquaise, favoriser la cohésion sociale et territoriale en renforçant l'attractivité; soutenir le développement durable des secteurs économiques porteurs; définir les principes et les conditions d'une gestion économe de l'espace de manière à éviter l'étalement urbain, que là encore le SAR n'a pas pu éviter. Rappelez-vous qu'il y avait une réserve foncière de 40 000 ha qui était prévue. Or, au fil des ans, chaque année, c'est 1 000 ha de terres qui ont disparu, à tel point qu'à ce jour nous avons 26 000 ha de surface agricole utile. Donc, voilà, là encore, si on peut parler d'échec de l'outil d'aménagement qu'on avait. Dans ce même schéma d'aménagement régional, il était prévu, depuis l'aéroport du Lamentin jusqu'à Trois-Rivières, des deux côtés de la RN5, qu'il y ait une réserve foncière pour l'agriculture. Et ceux qui passent dans cette zone peuvent le constater, ce sont des terres qui sont mécanisables, ce sont des terres qui sont carrossables, ce sont des terres qui sont facilement irrigables, donc qui sont favorables et propices au développement de l'agriculture. Or, le paradoxe, c'est qu'aujourd'hui nous sommes obligés de payer des sommes astronomiques un désenclavement des terres agricoles qui sont pentues, peu accessibles. Et comme il y a une mutation de la profession, et de plus en plus de femmes, donc il faut que quand la production est au rendez-vous, qu'il y ait des voitures, donc que les voies soient carrossables. Donc, on est obligé de faire des voies, voilà le paradoxe que nous connaissons aujourd'hui. Par contre, sans faire de publicité, nous voyons fleurir un certain nombre d'enseignes qui n'ont pas de nécessité pour la survie de notre population, mais qui pouvaient tout aussi bien s'installer dans des zones d'activité économique, ailleurs que sur ces terres agricoles. Alors, nous avons une préservation de la biodiversité assurée. Et là encore, les effets du réchauffement climatique nous condamnent à changer de paradigme. Puisque comme vous le savez, de 0 à 400 m, d'ici 30 ans, les spécialistes nous disent que la moitié de la biodiversité actuelle va disparaître. Donc, on doit mettre en place les stratégies pour les strates de 400 à 800 m pour préserver cette richesse que nous avons qui est la biodiversité martiniquaise. Le PADDMA se veut également un nouveau document de planification et d'urbanisme. À ce titre, il doit définir les orientations fondamentales en matière de développement économique sanitaire, scientifique et de préservation de son identité; des orientations, localisations et prescriptions pour les règles générales de droit en ce qui concerne l'occupation des sols. Il doit également constituer un nouveau cadre de référence de planification territoriale. Et il y a le problème de l'échelle qui se pose. Et la politique et l'organisation des transports doivent être intégrées à tout cela. Alors, un petit tableau va pouvoir résumer quelques éléments importants. Tout d'abord, il nous a semblé important de faire une approche comparative du Plan d'aménagement et de développement de la Corse, le PADDUC et du Schéma d'aménagement régional actuel de la Martinique. Donc, vous avez les éléments de comparaison, et je voudrais attirer votre attention sur deux choses, c'est: l'élaboration, la période d'élaboration du document et surtout l'adoption et l'approbation du document final. Et c'est toute la différence. Quand on est dans des démarches d'émancipation, je crois que très tôt les Corses l'ont compris, peut-être pas avec les mêmes arguments que nous, mais ils ont obtenu de très bons résultats, d'abord par le vote d'une loi générale en 2002 sur la Corse et ensuite, en 2011, une loi spécifique pour le PADDUC. Donc, comparaison n'est pas raison, mais si on prend l'exemple de la Corse, c'est que depuis 82, il y avait déjà eu un bilan des schémas d'aménagement régionaux effectué par le législateur. Et les Corses avaient demandé à ce qu'effectivement, on puisse leur donner un outil de développement notamment pour les problématiques du littoral. On a calé les SAR à la même période, en 84, quand on a défini les compétences, des lois de décentralisation ont définit les compétences des régions d'Outre-Mer, et le fondement juridique des SAR, c'est la loi de 84. Cette loi de 84 a été calée sur une loi qui était déjà caduque pour les Corses en 82. Donc, voilà les aberrations, et aujourd'hui on peut dire qu'on peut, par simple délibération de l'Assemblée de Corse, préciser la procédure d'élaboration. Alors qu'en ce qui concerne le SAR, la procédure est déterminée par décret, par le Conseil d'État. Ensuite, le projet de SAR, adopté par l'Assemblée délibérante, doit passer là encore sous les Fourches Caudines de l'État. Quand je dis ça, c'est peu dire. Soumis à l'avis, à l'approbation du préfet de région pour accord sur notamment les dispositions en ce qui concerne le schéma de mise en valeur de la mer. Et ensuite, vous avez vu que quand, pour le PADDUC, on l'approuve directement, et c'est l'Assemblée de Corse qui approuve, en ce qui concerne l'approbation du SAR, cette approbation doit se faire par le Conseil d'État, mais également après un rapport des ministres, tenez-vous bien : ministre chargé de l'Intérieur, ministre chargé de l'Urbanisme, ministre chargé de la Mer, ministre chargé de l'Agriculture, ministre chargé de l'Outre-Mer. Donc, là encore, ce sont des procédures qui sont beaucoup trop longues. Et je vais prendre un bel exemple qui... n'y voyez pas une malice politicienne, pas du tout, en 2011, l'ex-Conseil Régional a fait le choix d'une révision totale du SAR; en novembre 2015, lors de la dernière plénière du Conseil Régional, ils ont fait une présentation de ce SAR, mais de toutes les manières, même si nous l'avions adopté, il ne pouvait pas être approuvé que par le Conseil d'État, or, nous ne maîtrisons pas le calendrier du Conseil d'État. Alors, voilà une mandature où on s'est échiné à travailler sur un document de planification qui est

le SAR sans avoir aucune garantie in fine, puisque, lors de la dernière plénière, nous n'avons même pas pu adopter ce schéma. Donc, la procédure, je rappelle, et l'approche comparative avec le PADDUC nous donnent tout à fait raison dans la pertinence de notre choix. Et là, il y a des aspects un peu plus techniques qui concernent l'échelle, l'échelle du SAR, c'est 1/100 000e et en ce qui concerne les SCOT. Alors, dernier point important sur la portée juridique, les effets juridiques, puisque les SCOT ne peuvent pas inclure les sections de chapitres individualisés dans le cadre du PADDUC. Alors qu'actuellement, rien n'empêche, juridiquement à ce que les trois communautés d'agglo que nous avons en Martinique puissent définir un SMVM, un Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Donc, ça aurait été une aberration, forte heureusement, personne n'a cédé à la tentation, mais voilà encore des aberrations qui sont gommées. Et je l'ai dit tout à l'heure que le SAR ne dispose plus de sa valeur prescriptive maintenue pour le PADDUC, puisque depuis qu'on a supprimé les directives territoriales d'aménagement et qu'elles n'avaient plus de valeur prescriptive, eh bien, les SAR n'ont plus de valeur prescriptive. Voilà, chers collègues, je vais terminer en vous présentant un résumé pour vous dire que c'est un document certes de planification spatiale et d'urbanisme, c'est un document d'aménagement, mais qui se veut intégrateur, qui va nous permettre aujourd'hui d'intégrer l'ensemble des schémas et des plans qui existent déjà ou qui sont à venir. Donc, dernier point, vous avez vu ce document. Donc, en gros, les trois piliers du développement durable, de développement économique, social et l'aménagement du territoire sont repris globalement dans le cadre de ce PADDMA qui va permettre d'inclure l'ensemble des plans et développements, et des plans et schémas de développement que nous avons actuellement. Enfin, le PADDMA se veut une articulation avec les autres documents d'urbanisme. Un, il va respecter les règles générales de l'aménagement et de l'urbanisme. Il va respecter les lois Littorales et Montagne, et les servitudes d'utilité publique, notamment... j'en faisais référence tout à l'heure pour les 50 pas, c'est-àdire sur les zones à haut risque qui sont des zones classées rouges dans les PPR. Donc, le rôle du PADDMA, ce sera de coordonner à la fois les règles d'aménagement, mais également les règles d'urbanisme. Une articulation avec les autres documents. Alors, il y a trois rapports, soit un rapport de conformité, c'est-à-dire, identique; soit un rapport de compatibilité qui doit tenir compte de la norme supérieure, ou troisième norme, c'est la prise en compte. En qui concerne la portée juridique du PADDMA, ce sera un rapport de compatibilité avec tous les documents qui seront infraterritoriaux. Je passe rapidement sur le SMVM qui a fait l'objet de bien des débats. Pour vous dire en guise de conclusion, voici les différentes étapes, et le Président MARIE-JEANNE l'a rappelé tout à l'heure, à chaque étape il y aura un temps de validation par l'Assemblée de Martinique. Alors, rappelez-vous la procédure initiale des SAR, c'était le CESAR, c'est l'instance qui réunissait l'ensemble des personnes publiques associées, qui était la collaboration du schéma d'aménagement régional, la CESAR qui, effectivement, élaborait le document à l'initiative du Président de l'Exécutif de la Région, et ce n'est qu'in fine qu'il y avait une adoption en Conseil Régional, que les élus adoptaient le document avec une grosse incertitude. Et on l'a vu, quand le Conseil d'État en 2005 a retoqué le SAR de 98, avec une incertitude que le Conseil d'État ne donne son consentement. Donc, c'était une procédure qui était longue, aléatoire. Maintenant, ce qu'on vous propose est beaucoup plus court, il y a aujourd'hui le débat d'orientation stratégique en Assemblée. Ensuite, l'élaboration par les commissions avec les personnes publiques associées, nous avons commencé une première réunion qui était juste formelle pour réunir ces personnes publiques associées, pour présenter les différentes étapes ensuite à l'Assemblée. L'adoption va se faire du PADDMA en Assemblée de Martinique. Une fois que le plan sera adopté, il sera soumis à l'enquête publique et on reviendra, après l'enquête publique, à nouveau devant l'Assemblée de Martinique pour pouvoir l'approuver définitivement. Donc, en s'affranchissant, comme c'est le cas pour les SRADDET, pour les nouveaux schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. Les SRADDET qui sont en cours actuellement pour les régions en France, sauf pour la Corse et l'Île-de-France. Eh bien, pour les SRADDET, il y a une étape supplémentaire après celle-là qui est l'approbation par le préfet. Donc, vous avez bien vu qu'on va s'affranchir à la fois de la tutelle du représentant de l'État ici, mais également de l'étape au niveau du Conseil d'État pour avoir un outil de planification et un outil d'aménagement, de développement du territoire qui réponde à notre souhait et qui effectivement, on l'espère, fera un consensus. Donc, voilà, chers collègues, la concertation, elle est de mise avec la participation du public, parce qu'il y aura des ateliers pour présenter le PADDMA dans les différentes communes et devant les différentes instances, et devant les différentes forces vives du territoire. Procédure, in fine, qui devient beaucoup plus démocratique et beaucoup plus participative. Voilà ce que je voulais vous dire en guise de conclusion, et je vous remercie de votre attention.

### M. le Président Claude LISE

Merci bien. Donc, je ne vais pas énumérer toutes les commissions. Je vais demander aux présidents de commissions qui ont réuni leur commission sur ce sujet et qui ont un avis à donner de me signaler qu'ils veulent s'exprimer. Donc, quel président de commission à un avis de sa commission à donner ? Collègue BRANCHI, Commission des Finances.

### M. Michel BRANCHI

Je peux y aller? Donc, la Commission des Finances a effectivement examiné ce plan d'aménagement durable avec l'aide, que nous avons appréciée d'ailleurs, de Monsieur JANVIER qui nous a permis de mieux comprendre les aspects à la fois juridiques, normatifs de ce document, de cette étape. Puisqu'il s'agit en réalité d'adopter des orientations stratégiques, et la commission a souligné l'effort qui est fait d'associer l'Assemblée à l'élaboration de ce document qui a comme vocation de dessiner, en fait, l'avenir de notre pays. Ça, c'est la première observation.

La deuxième observation, nous avons vu que le CEPAD, le comité qui va être le lieu de discussion à partir des études qui lui sont soumises, puisque ce CEPAD va s'appuyer sur un bureau d'études. Nous avons souhaité qu'en dehors des instances, des socioprofessionnels, des institutions, des élus qui sont représentés, nous pensons qu'il faut trouver le moyen... Nous avons demandé que soit étudié, la possibilité juridique d'associer le monde ouvrier et syndical par l'intermédiaire des syndicats de salariés dans cette instance. Voilà donc les quelques observations que nous avons faites, étant entendu qu'il est certain que ce document doit tenir compte des considérables différences qui existent à l'heure actuelle entre la situation prise en compte par le SAR et, je dirais, l'aggravation de la crise économique sociale, environnementale, sanitaire que notre Majorité a dû prendre en compte à partir de 2016. C'est un pays en lambeaux que nous avons à construire. Je vous remercie.

### M. le Président Claude LISE

Collègue RENARD pour les politiques agricoles.

### **Mme Nadine RENARD**

Bonjour au Président du Conseil Exécutif. Bonjour au Président de l'Assemblée. Bonjour chers collègues. Alors, en fait, les deux commissions, Commission Développement durable et Commission Développement agricole se sont réunis conjointement pour examiner ce dossier. Et les membres de la commission ont formulé quelques observations et interrogations sur ce dossier. Tout d'abord en termes de méthodologie concernant la composition de la commission d'élaboration du plan d'aménagement et de développement durable, la CEPAD. Il est indiqué en page six du rapport qu'il y a eu le 27 juin 2019 une installation de cette commission. Les élus ont souhaité savoir quels étaient les représentants de l'Assemblée de la CTM à siéger dans cette commission. Par ailleurs, il a été formulé le fait qu'il semble pertinent que le Comité de l'Eau et de la Biodiversité, ainsi que le SMEM, autorité organisatrice de la distribution de l'électricité puissent être membre de la commission CEPAD. Par ailleurs, la nécessité d'une réelle co-construction de ce PADDMA avec les élus de l'Assemblée de la CTM a été réaffirmée. Il a été souligné également l'importance d'une large concertation avec les maires et les EPCI, car bien qu'il y ait des représentants prévus au sein de la CEPAD, l'expérience, notamment du SAR, a montré la nécessité d'associer au plus près de la démarche les instances délibératives des communes et des EPCI. Enfin, le besoin d'information et de consultation de la population a également été souligné. Pour ce qui est de la portée du PADDMA, la question de son articulation avec le PLU a notamment été évoquée, ainsi que les questions d'échelle qui sont à prendre en compte pour une réelle efficacité de ces outils. Le bilan du SAR ayant démontré que les objectifs n'ont pas toujours été atteints sur un certain nombre d'axes, les élus ont souhaité que le PADDMA puisse réellement apporter plus d'efficience, ainsi qu'une réelle plus-value par rapport au SAR dans l'atteinte des orientations stratégiques qui seront définies. Pour ce qui est plus précisément de l'agriculture, la question de la préservation et de la valorisation du foncier agricole est capitale. Les problématiques du désenclavement, de l'irrigation, de la valorisation des terres en friche, du contrôle du morcèlement et de la pollution des sols entre autres ont été évoqués. Le PADDMA à construire, à coconstruire devra donc intégrer toutes ces composantes et ces enjeux.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Autre commission? Oui, collègue TOUL pour la Commission des Textes.

### **Mme Marie-France TOUL**

Alors, la Commission Texte s'est réunie conjointement avec la Commission Infrastructures. Alors, les élus regrettent de n'avoir pas été associés à l'élaboration du projet et souhaitent vivement être impliqués à la rédaction du PADDMA par le biais notamment d'ateliers, voilà.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Autre commission ? Oui, collègue LESDEMA, c'est pour la Commission Coopération et Affaires Européennes.

### **Marie-Line LESDEMA**

Merci Président, tout à fait. La commission a eu le privilège justement d'avoir la présence de Monsieur JANVIER, mais aussi des deux personnes retenues, enfin, du cabinet retenu pour l'AMO. Et les membres de cette commission... malheureusement nous aurions dû être avec la commission Politique de la mer, mais ils ne sont pas venus. Et les membres de la commission dans notre commission ont souhaité que les

travaux du PADDMA intègrent les dénominations actées par l'Assemblée, du coup, des dernières plénières, comme l'Institut de formation aux métiers des sports pour l'IMS, d'accord ? Puisqu'ils disaient simplement... ils présentaient l'IMS, donc on dit : d'ajouter que l'IMS n'est pas simplement un organisme de formation, mais un institut de formation aux métiers des sports. Ou l'IMFPA... la charte du Parc Naturel de la Martinique pour lequel il est nécessaire de vérifier la notion régionale ou territoriale. Et que nous souhaitons que soit intégrée la notion de schéma air, éolien, schéma territorial des transports. Les élus s'interrogent également sur la présence des membres du Conseil Exécutif qui ne votent pas sachant que c'est l'Assemblée qui vote, et nous ne sommes pas dans ces différentes instances. Donc, nous souhaitons une clarification des rôles et du positionnement de chacun, puisque l'on ne se situe plus au niveau régional, ce qu'on a un peu tendance à faire, mais sur un espace territorial. Nous souhaitons la mise en place d'ateliers de priorisation des enjeux. Les discussions vont se poursuivre en plénière. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Autre commission ? Il n'y en a pas d'autres ? Oui, collègue NORCA, pour la Commission des Affaires Sociales.

### **Mme Stéphanie NORCA**

Alors, bonjour Président. Bonjour chers collègues. Alors, pour nous, sur la partie liée à l'action sociale, pour nous, ce sera fondamentalement sur la question de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et, bien sûr, aux personnes âgées. Donc ça, c'est un premier volet. Mais c'est aussi que l'on puisse, en coordination avec d'autres services, pas ceux uniquement de la Collectivité sur les solidarités, mais avec les services de l'État, que l'on puisse aussi coordonner nos actions pour que nous ayons de vraies maisons de service public, pour que dans les zones d'achalandise, dans les zones d'activité, que nous puissions permettre aux personnes de converger vers des territoires et des espaces dédiés à l'accès au droit et à l'accès à l'action sociale, et bien sûr, à ce que fait notre Collectivité sur le volet des solidarités. Donc, pour nous, c'est cet aspect des choses, et, bien sûr, ce que nous avons demandé en commission conjointe que nous avons partagé avec Madame BAURAS, bien sûr, que les collègues, l'ensemble des collègues, puisse participer aux différents ateliers, parce que c'est vrai que nous sommes sur la phase de lancement, mais que nous puissions y participer et faire des propositions. Alors pas uniquement dans nos domaines de compétence propres, parce que mon intervention, celle juste d'après, intervient sur d'autres sujets, sur notamment la question de la gestion des déchets, mais que de façon un peu transversale, que nous puissions participer en qualité d'élus à l'ensemble des ateliers qui sera ouvert aux élus. Alors ça, c'est notre deuxième proposition. Par ailleurs, sur la question des déchets, parce qu'on a eu l'occasion de le voir sur la plénière précédente, sur la question du contrat de convergence, d'interpeler à nouveau sur la question des déchets. Mais que nous puissions vraiment, à travers le PADDMA, créer des zones et réfléchir, et poursuivre la réflexion qui avait déjà été lancée par le collègue BOUTRIN sur la question des déchets, pour que nous puissions vraiment organiser notamment, et je reviens là-dessus, sur la gestion des process d'équarrissage, parce qu'il y a une vraie problématique là-dessus. Donc, je souhaiterais qu'à travers notre PADDMA, que nous puissions aussi prendre ces éléments-là en ligne de compte. Et que nous puissions, dans la démarche de valorisation des déchets, prendre en compte cet aspect-là pour que nous puissions aussi par la même, développer aussi des filières d'emploi et de valorisation de nos déchets, parce que nous sommes sur un territoire insulaire. Donc, pour nous, voilà les propositions qui ont émané de notre commission. Et je salue en tous les cas la collaboration de Monsieur JANVIER qui a vraiment porté des éclairages aux questions que nous nous sommes posées. Et c'est vrai que Président MARIE-JEANNE en partie, sur la question des 50 pas géométriques, a fait une intervention en ce sens pour nous dire que bien sûr, il va falloir que l'État d'abord régularise un certain nombre de choses avant que la problématique, que la gestion des 50 pas ne rentre dans le giron de notre Collectivité. Donc voilà, c'était les sujets sur lesquels nous avons eu à intervenir et sur lesquels nous avons été interpelés, donc voilà pour nous.

### M. le Président Claude LISE

Collègue Louise TELLE pour la Commission Santé, ASE.

### **Mme Louise TELLE**

Merci Président. Donc, nous nous sommes réunis le 15, et la commission... je vous lis les débats, ce qui est ressorti des débats. Nous regrettons que le développement durable soit ramené avec un peu d'excès à l'environnement, alors que les principes de durabilité concernent tous les domaines du développement. De plus, le développement durable ne correspond pas du tout à l'approche que révèle le rapport qui nous est proposé. Celui-ci ne s'éloigne pas des graves défectuosités que l'on observe dans les politiques publiques en matière de santé en Martinique. Nous le résumons très brièvement comme suit. Éparpillement et manque de coordination entre les différentes actions surtout en matière de prévention de la santé; manque aussi de cohérence entre les différentes actions; importance très minime accordée à la prévention; absence le plus souvent d'évaluation des actions menées. Insuffisance notoire en matière de territorialisation de l'action publique santé; manque de connaissance des publics en particulier des jeunes ; aucune participation réelle de la population, par conséquent, manque d'appropriation culturelle des actions. La commission considère donc que l'ensemble de ces observations montrent bien que ce rapport est encore loin des principes de développement durable en matière de santé. Il est à l'opposé de la nécessité de la forte innovation dont nous avons besoin en matière de politique de santé en Martinique. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres commissions qui veulent s'exprimer? Donc, s'il n'y en a pas, nous allons... nous allons passer au débat. Alors, je tiens quand même, en tant que Président de l'Assemblée, à relever un élément que plusieurs d'entre vous, présidents de commissions ont relevé et qui, pour moi, est assez surprenant compte tenu des déclarations que j'ai entendues ce matin, c'est l'absence de représentant de l'Assemblée au sein de la commission qui s'appelle CEPAD et... Sauf s'il y a des élus de l'Assemblée qui en font partie tout à fait à mon insu, ce qui serait tout à fait anormal... Alors, s'il y a des élus qui en font partie, j'aimerais qu'ils me le signalent. En tous cas, je n'ai jamais été saisi d'une demande ni de nomination de quelque élu que ce soit au sein de cette instance et je n'ai pas non plus été saisi d'une demande de proposition à l'Assemblée de désigner des élus. Alors, je veux rappeler que, dans le document que l'on a vu, il est fait référence... il est fait référence à la procédure du SAR. Je veux vous dire exactement ce qui est dit : « L'élaboration du PADDMA se réalisera dans un cadre de procédure dont la gouvernance, défini pour les schémas d'aménagement

régionaux, comme il est de tradition pour ce type de document, et que nous maintenons, relève de l'initiative du Président de l'Exécutif. Et je passe sur quelques éléments. « Nous prenons la résolution d'y associer pleinement l'Assemblée de Martinique ». Un peu plus loin, je lis. « Nous avons procédé à l'installation du CEPAD le 27 juin 2019 avec une composition calquée sur celle que l'article R.4433-3 du Code général des Collectivités territoriales prévoit pour les SAR, avec l'ex-commission d'élaboration du SAR ». Alors, j'ai là le Code, si quelqu'un veut le texte. Dans le Code, il y a la présence des élus régionaux de l'époque et des élus départementaux. Il y a deux des élus départementaux, et le Code dit : désignés par l'Assemblée départementale ». Or, je vois que là, on a repris la composition, « siège de droit, le Préfet, les Présidents de communautés de communes, Président de conseil d'administration, etc., etc., etc. » La seule chose qu'on n'a pas reprise, comme par hasard, c'est la présence des élus de l'Assemblée. Donc, en tant que Président de l'Assemblée, je ne peux pas laisser ça passer. Et, je redis que si un élu a été désigné par une autre instance que l'Assemblée ou son Président, c'est tout à fait anormal. Mais il me semble... pour avoir même vu des photos, parce qu'on en est là. J'ai vu des photos sur les réseaux, des photos de cette réunion dont je n'avais absolument pas connaissance. Et je n'y ai pas aperçu d'élus de l'Assemblée, sauf s'ils étaient cachés, voilà. Donc, c'est pour vous dire que, sur ce point, j'ai d'autres observations à faire, mais sur ce point-là, je ne pouvais pas ne pas protester en tant que Président de cette Assemblée, une fois de plus, qui est tenue tout à fait à l'écart d'une procédure, alors même qu'il est expressément indiqué, et ça a été repris ce matin à plusieurs reprises que l'on va nous associer en permanence, ça commence un peu mal. Donc, ce que je souhaiterais, c'est que puisqu'on se réfère au SAR, parce qu'on est dans une sorte de situation ambigüe, on fait quelque chose qui n'est pas le SAR, mais on se réfère à la gouvernance du SAR. C'est très bien, mais au moins... alors, à ce moment-là, il faut appliquer ce qu'il y avait pour le SAR concernant la fameuse commission. Et je demande que l'on prévoie cela. Alors, ensuite, il y a deux possibilités, ou on confie au Président le soin de désigner les élus de l'Assemblée, ou, lors d'une plénière, je demanderai à l'Assemblée de procéder à cette désignation. Mais il est hors de question, puisque j'ai déjà vu ça par ailleurs, mais il est hors de question d'accepter que des élus de l'Assemblée soient désignés par le Conseil Exécutif. C'est totalement illégal. Voilà ce que je tenais à dire avant que nous entrions dans le débat.

### M. Louis BOUTRIN

Président, est-ce que tu permets sur ce point-là?

### M. le Président Claude LISE

Ah, mais oui, je pense que c'est un point...

### **M. Louis BOUTRIN**

Pour qu'il n'y ait pas d'ambigüité dans la démarche. Nous sommes à une phase de début. Le principe de l'élaboration, on l'a dit, c'est le 14 novembre 2017. Nous avons, entretemps, Monsieur JANVIER et moi-même, nous sommes partis en délégation, on a vu l'Assemblée de Corse, on a vu le Conseil Exécutif de Corse pour voir comment ils mettaient en place leur... ils ont mis en place leur commission d'élaboration du PADDUC. Nous avons également eu des séances de travail avec les fonctionnaires de l'État, ceux qui rédigent, qui harmonisent les différents codes, nous avons travaillé làdessus. Nous avons également, entretemps, arrêté l'AMO, et c'est pour profiter de la présence de l'AMO que nous avons mis en place, avec les personnes publiques

associées, la commission d'élaboration du PADDMA. À ce jour, ni l'Assemblée de Martinique, ni les membres du Conseil Exécutif qui sont membres de droit de cette commission d'élaboration n'ont été désignés. Nous souhaitons, et ça va se faire dans les meilleurs délais, que les deux Présidents respectifs puissent désigner... rien n'est encore fait, on est à une phase de diagnostic. Alors, je ne vais pas reprendre les différents éléments, je laisse ça pour les débats tout à l'heure, mais rien n'a été fait pour l'instant. On doit désigner les membres du Conseil Exécutif et les membres de l'Assemblée qui vont rejoindre les 23 membres qui sont des membres de droit, qui sont les personnes publiques associées. Voilà, là où on est, c'est tout récent, on est vraiment à une phase de début, donc je ne pense pas qu'on puisse faire de procès d'intention là-dessus. Je pense que, chronologiquement, Président, les choses vont se mettre en place, et il n'y a jamais eu ni une volonté de ne pas associer les élus de l'Assemblée ni un intérêt à ne pas avoir l'avis des élus de l'Assemblée. Donc, voilà la précision que je voulais apporter dans la procédure qui est en cours.

### M. le Président Claude LISE

Alors, je suis désolé, mais tu aurais dû t'arrêter avant ta dernière phrase, parce que je ne peux pas admettre que tu laisses entendre qu'il y a procès d'intention. Je suis dans un constat, j'ai un document qui se réfère à un article du Code, il est là, le Code.

### M. Louis BOUTRIN

Oui, oui, c'est le R332-3.

## M. le Président Claude LISE

On fait référence à ça, et je suis désolé, on enlève uniquement de ça la présence d'élus. Et je fais un procès d'intention ? Il y a...

### M. Louis BOUTRIN

Alors, Président...

### M. le Président Claude LISE

Attends, attends, attends, il y a manifestement le fait que l'on n'a pas mis dans la composition... parce qu'on aurait pu mettre : « sont prévus, je ne sais pas, moi, cinq élus de l'Assemblée, cinq élus du Conseil Exécutif », on aurait pu l'avoir mis là et sans les désigner. On aurait dit : « on les désignera prochainement ». Alors, déjà, il est curieux de réunir la commission avant qu'on ait désigné... je n'ai pas... enfin, dans tout mon parcours politique, je n'ai pas connu de commission qui se soit réunie avant qu'on ait désigné les membres élus de la commission. Mais supposons qu'on ait été obligé de le faire. Mais là, j'ai un document qui ne prévoit pas ça, donc ne parle pas de procès d'intention. J'aurais pu comprendre que tu me dises : « il y a eu une omission », mais à partir du moment où tu me dis : « il n'y a pas eu de procès d'intention », c'est que déjà on est sur un autre plan qui ne fait qu'augmenter mon inquiétude. Donc, tu vois, c'est pour ça qu'il valait mieux me donner ta réponse, et qu'elle s'arrête avant cette phrase concernant un procès d'intention. Il n'y a pas de procès d'intention, mais il y a un fait qui est répétitif et il y a un moment où il faut que ça cesse. L'Assemblée, elle est là pour apporter sa contribution. Elle n'est pas là pour simplement qu'on lui dise périodiquement : « voilà ce qui a été fait par ailleurs ». Et quand on voit que vous avez toutes sortes d'institutions qui sont représentées, qui vont travailler là-dessus... Et puis on va nous dire de temps en temps : « avalisez ». Ce n'est pas en plénière qu'on va faire un travail d'élaboration. En plénière, on ne peut qu'approuver ou amender à la marge. Donc, il faut être associé. Si on est associé à l'élaboration, il faut que ce soit des élus. Déjà, nous serons noyés... quand vous voyez la masse de représentants de l'État, d'institutions diverses et variées, on ne demande pas grand-chose, on demande à être associé, effectivement comme c'est indiqué. Donc ça, je ne pouvais pas laisser passer ça et je demande que par conséquent, le plus rapidement possible, il soit procédé à la désignation. Le Président du Conseil Exécutif, il désignera les conseillers exécutifs qui font partie de cette commission. Et soit, concernant l'Assemblée, ce sera en plénière qu'on désignera, soit si l'Assemblée veut me confier la responsabilité de désigner, je le ferai, peu importe, mais l'Assemblée désignera ses élus. Mais déjà, il faut me dire combien d'élus sont prévus. Combien d'élus du Conseil Exécutif ? Combien d'élus de l'Assemblée ? Et il faut que... concernant l'Assemblée, qu'on tienne compte de la représentation à la proportionnelle dans une affaire comme ça, voilà. Alors, je commence à prendre... Nous entrons dans le débat là, ce ne sont pas des points d'ordre hein. Est-ce que c'est un point d'ordre ? Collègue LESDEMA ? Donc, je te donne la parole, donc on ne décompte pas pour l'instant.

### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. C'est un tout petit point d'ordre, je rappelle, simplement, il faut que chaque exécutif comprenne que quand on fait une doléance, il faut arrêter tout de suite de monter sur des grands mots et parler de procès d'intention. Je pense que nous sommes les élus de l'Assemblée, la moindre des choses, c'est de pouvoir poser les questions sans que chacun ne se sente offusqué quand on ose poser une question. À l'unanimité des élus de l'Assemblée, nous avons posé la question de savoir où était la place réservée aux élus de l'Assemblée. Je pense qu'on n'a offensé personne en le demandant. Et quand on lit l'ensemble des avis émis par les commissions, je pense que c'est ça qui ressort en priorité. Donc, comme dit le Président LISE, il serait intéressant que l'on puisse répondre à des questions bien précises et non à tourner autour du pot, ou à enfoncer les uns ou les autres. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Alors, mes chers collègues, je vais... Collègue JOSEPH-ANGELIQUE, c'est pour un point d'ordre ? Non ? Bon, donc je vous rappelle qu'il y a 99 minutes au maximum pour la Majorité et 54 minutes maximum pour l'Opposition. Et donc on va décompter comme on fait d'habitude, de manière un peu artisanale, certes, mais bon, pour l'instant, c'est tout ce que je peux faire.

Et par conséquent, j'inscris les demandes, donc j'ai le collègue, pour l'instant, Charles JOSEPH-ANGELIQUE... Je peux prendre une série. Qui d'autre ? Collègue LORDINOT, qui d'autre ? Bon, bien... voilà, collègue BONNAIRE. Y a-t-il d'autres... ? Oui, collègue CHARPENTIER-TITY, collègue TOUL, eh ben, on prend ce premier volet. Oui, collègue BAURAS, et donc d'abord Charles JOSEPH-ANGELIQUE.

## M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Merci Président. Bonjour à tout le monde, bonjour Président, bonjour Président de l'Exécutif. Le 14 novembre 2017, l'Assemblée de Martinique a voté le rapport 60 pour le lancement du plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, le P-A-D-D-M-A, le PADDMA.

En qualité de Président de la commission Développement durable de la Collectivité, je déplore la mise en place du CEPAD, la tenue d'ateliers et l'appel à un cabinet extérieur pour l'AMO. Nous sommes aujourd'hui le 18 juillet 2019, c'est-à-dire : 18 mois après le

lancement du PADDMA, et nous n'avons pas eu la moindre information. Donc, à quel moment allons-nous intégrer les schémas, les plans, les idées des élus de l'Assemblée et de la population ?

Quid des habilitations? Quid de la réalité du volet énergétique de la mobilité? Le document fourni après 18 mois n'est pas très structuré, avec beaucoup de redites et une mauvaise mise en page. Donc, quand va-t-on avancer vraiment sur ce point de PADDMA?

Le PADDMA qui est un document qui est prévu pour faire l'avancée de tout jusqu'en 2035 au moins, donc il serait temps que les élus de l'Assemblée soient impliqués dans le projet. C'est tout pour l'instant, merci.

# M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT?

# **M. Fred LORDINOT**

Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, très chers collègues, Mesdames, Messieurs. Les premières interventions donnent le ton. Ce document aujourd'hui est déjà contesté avant même qu'il ne soit débattu. Mais la question que je me pose, c'est : qui avez-vous payé pour faire ce document ? Et combien d'argent vous avez payé pour faire ce document ? Et je le dirai très nettement comme je le pense, il ne vaut pas grand-chose. Et il y a suffisamment de Martiniquais compétents en Martinique, suffisamment d'expertises, suffisamment d'agences, d'agences de l'urbanisme en Martinique pour travailler à l'élaboration d'un schéma d'aménagement régional.

Alors, la première question, c'est: pourquoi n'y a-t-il pas de véritable évaluation du schéma d'aménagement régional? La troisième mouture du schéma d'aménagement régional a été adoptée par l'ex-Conseil Régional le 28 janvier 1998 et a été approuvée par le Conseil d'État le 23 décembre 1998. C'était la question de la conformité à la loi Littoral. En 2008, c'est vous qui étiez au pouvoir, il y a eu le premier bilan, évaluation du schéma d'aménagement régional, comme la loi l'impose 10 ans après. Pourquoi ne pas avoir annexé ce document d'évaluation? Le 19 novembre 2015, ex-Majorité Conseil Régional, il y a eu l'adoption d'un avant-projet de SAR révisé. Pourquoi ne l'avoir pas fourni aussi pour le débat? Ce sont des discussions qu'on peut avoir entre élus martiniquais sur ces documents. Depuis ce 19 décembre 2015, rien de concret n'a été fait en matière de schéma d'aménagement régional. Il n'y a pas de bilan détaillé du schéma d'aménagement régional à partir des critères objectifs qui existent pourtant dans le document. Par exemple, concernant la progression et l'évaluation des terres en friche aujourd'hui. Je crois que la CTM dispose de près de 500 ha de terres agricoles. Qu'est-ce qu'on fait avec ces terres ? Qu'est-ce qu'on en a fait ? Et est-ce que les friches continuent à progresser ou diminuent en Martinique?

Concernant les projets d'extension du transport en commun en site propre, vous avez arrêté tout. Et je vois que vous lancez brusquement la semaine dernière un appel à assistance maîtrise d'ouvrage pour dire: « finalement, on veut travailler sur le prolongement du transport en commun en site propre, mais pendant quatre ans vous avez tout arrêté, alors que vous savez que nous voulions, nous, à l'époque, une proposition que vous pouviez reprendre, prolonger le TCSP à Schoelcher, sur le campus à Rivière-Salée et au Robert. Vous avez tout arrêté, vous venez de lancer... Le résultat... les offres doivent être remises avant le 29 juillet, je l'ai lu sur votre site. Donc, je ne comprends pas. Il n'y a pas de bilan en matière de croissance verte et en matière

d'économie bleue. Le 27 juin 2019, vous décidez de la mise en place de la fameuse CEPAD, la Commission d'Élaboration du Plan d'Aménagement Durable. Et je ne vais pas reprendre les propos du Président, parce que j'allais vous demander : où est la délibération? Quelle composition? Qui en fait partie? Et pourtant, c'est marqué dans le document, là, que vous avez mis en place. Je sais lire le français, c'est marqué très clairement que nous avons procédé à l'installation de la CEPAD le 27 juin 2019. C'est du français. Donc l'absence d'évaluation déjà fait que votre démarche n'est pas acceptable. Et en fait, vous avez signé un contrat de convergence, et je me réjouis de cela, je le dis, parce qu'il y a des crédits, on va revenir sur ça. Un contrat de convergence et de progrès avec l'État, mais vous n'avez pas de document de prospective. Donc, il eut fallu, me semble-t-il, avoir fait ce document avant et de dire ensuite : « voilà ce qu'on veut faire dans le contrat de progrès ». Mais les premières interventions le démontrent, à l'envie, il s'agit d'une procédure verrouillée et cadenassée. L'avant-projet... je cite le document : « est arrêté par le Président du Conseil Exécutif ». Il y a une saisine pour avis du Conseil consultatif, CESECEM, trois mois, une saisine pour avis de l'autorité environnementale, trois mois, une saisine de l'Assemblée de Martinique pour adoption du projet, pas de délai, une enquête publique, deux mois, une saisine de l'Assemblée de Martinique pour approbation, pas de délai ». Donc, où est le calendrier qui va nous permettre de décider de la manière dont ce document sera élaboré ? Il n'y en a pas. Ensuite, vous dites : « l'Assemblée de Martinique sera saisie au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour débats et propositions en dépit des textes en vigueur, etc. ». Mais, à ce jour, à ce jour, l'Assemblée de Martinique ne dispose pas des ressources humaines, matérielles et financières pour accomplir un tel travail. Il n'y a pas de budget de l'Assemblée. Et j'ai envoyé en 2019 un courrier à Monsieur le Président de l'Assemblée concernant ces fameux moyens qui n'existent pas, où je lui demandais de mettre en place... Voilà, à la suite d'un courrier, Monsieur le Président, du Président du Conseil Exécutif, que vous m'avez transmis. Et je vous écrivais ceci : « afin de répondre au souhait formulé par le Président du Conseil Exécutif, de recevoir une demande express de crédit de fonctionnement, je propose de réunir le bureau de l'Assemblée dans les meilleurs délais. La réflexion porterait, entre autres sujets, sur la création d'un secrétariat général de l'Assemblée de Martinique comportant au moins quatre pôles : un pôle opérationnel, un pôle fonctionnel, un pôle technique, un pôle juridique et administratif. Disposant des ressources humaines appropriées, ces pôles seraient érigés en service de l'Assemblée sous l'autorité du Président de l'Assemblée. Par ailleurs, la législation actuellement en vigueur n'interdit pas de désigner le Président de l'Assemblée comme ordonnateur délégué ». Voilà ce que j'écrivais en février 2019, le 13 février exactement. L'Assemblée n'a pas les moyens aujourd'hui de contribuer à ce document. En Corse, puisque vous êtes allés en Corse et que vous regardez la Corse, j'ai regardez la loi, ce n'est pas comme ça que ça fonctionne à l'Assemblée, ce n'est pas comme ça, ouais. Ils ont mis des services en place et ils ont un budget. D'ailleurs, vous auriez pu vous inspirer de la proposition du Président Claude LISE. Dans l'ancien contrat Département-Région-État, il avait fait mettre une ligne agenda 21 qui a été reprise par la Majorité qui lui a succédé. On ne voit rien dans tout cela, vous avez complètement supprimé ces lignes. Donc, au fond, vous ne souhaitez pas qu'il y ait une participation de l'Assemblée. Vous avez déjà votre plan en tête, et cette procédure, je l'ai dit, verrouillée et cadenassée, comme un lambi congelé. Cette procédure est l'expression d'une pensée figée, frigorifiée qui ne fait que témoigner votre méthode de travail. Cette méthode, c'est quoi? En l'occurrence, un copier-coller mauvais de la procédure Corse avec beaucoup d'arrière-pensées politiciennes. Parce que, attention, la Corse là, j'ai étudié comme d'autres. Vous faites des voyages maintenant, là, aux frais de la belle mulâtresse CTM, mais moi, non non, je ne suis pas allé en Corse, mais je regarde là les documents. Et je vous demande d'être sérieux, je vous demande d'être sérieux, parce que le document qui est là n'est pas sérieux. Lorsque vous parlez, dans la procédure, du fameux article L4424-10 du Conseil... du Code général des Collectivités territoriales. Vous mettez un texte qui n'a rien à voir avec ce que dit cet article. L'article, le voilà, l'article, le voilà, eh bien, ce que vous écrivez dans le texte n'a rien à voir avec l'article. Qui dit quoi ? Il dit : « le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse vaut schéma régional de cohérence écologique au sens de l'article L371-3 du Code de l'environnement. Il recense les espaces protégés, identifie les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité. Il recense les cours d'eau, parties de cours d'eau, il prend en compte les orientations nationales pour la préservation et la remise en état du bon état écologique. Le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse met en œuvre les objectifs de la planification régionale des infrastructures de transport au sens de l'article L1213-1 du Code des transports, et la coordination, ainsi que les objectifs d'aménagement prévus dans la planification régionale de l'intermodalité ». Mais vous avez vu ce que vous avez marqué là, dans votre article? Mais ça n'a rien à voir. Vous avez cité un deuxième article que je suis allé chercher aussi, parce que chacun... quand même, il faut travailler sérieusement. Vous avez cité l'article L4424-11 du même Code. Qu'estce qu'il dit, cet article? « Le plan d'aménagement et de développement durable de Corse peut préciser les modalités d'application adaptées aux particularités géographiques locales du chapitre premier, du titre deux du livre premier du Code de l'urbanisme sur les zones littorales ». Donc, je suis allé chercher l'article qui renvoie au Code de l'urbanisme : « Livre premier, règlementation de l'urbanisme, titre deux : règles spécifiques à certaines parties du territoire. Chapitre premier : aménagement et protection du littoral ». Il y a trois sections, la section trois : « dispositions particulières à la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et Mayotte ». Il y a six sous-sections, la dernière sous-section, article L121-38 à L121-51, qui parle de l'aménagement du littoral. Ça n'a rien à voir avec des questions géographiques, là, vous mettez une espèce de truc qu'il faut dire « bidon ». C'est pourquoi je vous dis PADDMA, PADDMA, pas de magouille, pas de manœuvre. Donc il faut qu'on soit sérieux et si on discute du droit, il faut qu'on ait de bonnes références. En ce qui concerne maintenant vos arrière-pensées politiques, mais je l'ai vu dans la présentation. Au fond, vous voulez revenir à un débat institutionnel, vous voulez retourner sur les questions de l'article 74 et de l'article 73. Alors là, nous vous disons « non ». Là, maintenant, la priorité, c'est d'utiliser les fonds européens, c'est d'utiliser les fonds qui sont à notre disposition sur le fonds social européen. Moi, j'aimerais que vous nous donniez un bilan précis des sommes. À quel point on en est aujourd'hui? Utilisez les sommes du contrat de progrès, je le répète, ces sommes existent et ne sont pas utilisées. Sinon, donnez-nous les documents de manière claire et transparente, donnez-nous l'audit par exemple, donnez-nous la valeur de l'inventaire du patrimoine de la Collectivité. Si vous voulez générer des actions de protection du patrimoine, il faut bien que nous ayons, nous, élus, l'inventaire de son patrimoine et cette valorisation. Non, vous ne donnez rien de tout ça. Mais votre intention, elle transpire, vous voulez retourner à un débat politicien, alors que les Martiniquais vous ont dit « non », ils ne veulent pas de ce débat sur l'article 73-74.

Et qu'est-ce que vous dites à la page 37 du document ? Page 37, je lis : « s'inspirer des dispositions spécifiques de la loi 2011-1749 du 5 décembre 2011 relative au PADDUC ». Page 38, toujours pareil: « s'inspirer de cette loi... ». Vous avez le document, chers collègues, regardez. Cette phrase est reprise à trois ou quatre fois et ne veut rien dire, ça ne veut rien dire, donc c'est du remplissage de papier et ça, ce n'est pas sérieux. Mais là où votre document révèle votre intention politicienne de remettre sur la table le débat politique plutôt que de vous consacrer aux vraies questions économiques de développement des entreprises, de vieillissement de la population, de faire en sorte que les Martiniquais aient de vraies infrastructures de santé, eh ben, vous partez. Et je vais vous citer, page 38 : « il s'avère ainsi qu'une loi spécifique qui confère compétence en matière d'aménagement peut ouvrir un champ mieux adapté ». Un petit peu plus loin : « la compétence de la CTM concernant le SAR ou un PADDMA paraît de celle qui sache dépasser le cadre de l'habilitation législative nécessairement ponctuelle, limitée dans la portée à ses seules compétences dans sa durée, soumise par la suite à des modifications législatives ». Avant de demander d'autres habilitations, faites le bilan de nos trois habilitations : habilitation en matière de transport, habilitation en matière d'énergie, habilitation en matière de formation professionnelle. Et vous terminez : « la compétence de fixer les règles d'urbanisme s'avère bien plus déterminante que la faculté d'adapter les lois, comme on a pu le connaître avec le schéma de mise en valeur de la mer, par exemple ». Eh bien, non, non, les Martiniquais, dans leur écrasante Majorité ne souhaite pas rouvrir un débat institutionnel pour avoir une loi pour faire un document stratégique de planification et d'aménagement. Nous disposons de tous les outils ici, en Martinique pour le faire. Nous disposons des financements pour le faire, et la priorité aujourd'hui, je vous le répète,elle doit être d'utiliser les fonds qui sont à votre disposition. Et si vous estimez que vous le faites, donnez-nous les chiffres, arrêtez l'opacité. Dites-nous combien d'argent vous avez consommé. Parce que je suis allé chercher les chiffres, malgré l'absence de moyens des membres donnés à l'Opposition... et il y a une collègue qui m'avait invité à le faire avec mes propres moyens. Mais je l'ai fait, je suis allé sur le site et je vous dis que vos chiffres sont incomplets, ceux de l'État aussi, c'est inadmissible. Et vous qui êtes au comité de programmation et de suivi, l'État a mis des chiffres concernant le FSE de l'année 2018. Nous sommes en juillet 2019, c'est inadmissible. Mais il faut mettre les éléments d'exécution des programmes, il faut dire combien d'argent on a aujourd'hui encaissé en subvention. Vous nous avez donné un document lors du vote du compte administratif. Vous nous dites : « nous avons engagé pour 34 millions d'euros de dépense que nous n'avons pas mandatés ». Eh bien, la guestion qui se pose en juillet 2019 : combien de dépenses avez-vous déjà mandatées sur ces 34 millions d'euros ? Combien... ? Il y a 15 millions d'euros de fonds européens, les avez-vous mandatés et payés aux porteurs de projet ? C'est ça, la question qui se pose. Ce n'est pas de rentrer dans une discussion sempiternelle dans un conflit encore avec l'État sur des questions institutionnelles quand l'objectif prioritaire de la Martinique doit être de consommer les sommes qui sont aujourd'hui à notre disposition. Donc, le Président LISE l'a très clairement dit, j'espère quand même que l'Assemblée sera associée à cette élaboration. Je le souhaite en tous cas et, très modestement, je suis prêt à apporter ma contribution, mais, je vous le dis, vous devez revoir votre méthode et accepter de manière démocratique que l'Assemblée participe à l'élaboration du nouveau schéma d'aménagement régional. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Collègue BONNAIRE.

# **Mme Michelle BONNAIRE**

Bonjour au Président de l'Exécutif. Bonjour au Président de l'Assemblée, chers collègues. Le sujet qui nous intéresse en ce moment même est un sujet qui intéresse particulièrement la Présidente de l'ADUAM que je suis, et dont l'engagement tenu depuis le 13 avril 2016, je l'espère, se perpétuera.

Pour rappel, l'ADUAM, c'est l'Agence du Développement Durable d'Urbanisme d'Aménagement de la Martinique. C'est un outil, un partenaire essentiel de la Collectivité Territoriale de Martinique. Ce qui signifie que la CTM dispose d'un outil exceptionnel d'aide à la décision au service de tous, donc des élus locaux, des communes, des EPCI, mais également de l'État, dont le partenaire est la DEAL. Il est donc question ici de débattre d'un sujet très important pour la Martinique.

Ce projet d'élaboration du PADDMA nécessitera donc l'utilisation de données réelles issues d'une connaissance parfaite de notre territoire. Il nécessitera également d'une expertise confirmée que l'ADUAM pourra mettre à la disposition des équipes de la CTM, bien évidemment, si elle est sollicitée, pour œuvrer dans l'élaboration de ce projet. La dimension du développement durable, qui s'impose à nous chaque jour un peu plus, doit nous interpeler dans la manière que nous avons à partager, à partager nos savoirs, nos expertises pour coconstruire notre territoire ensemble sans qu'aucune institution locale ne soit oubliée, sans qu'aucun secteur ne soit également écarté. Le PADDMA devra être le reflet des réflexions menées par tous et sans oublier la concertation populaire. Pour ma part, en qualité d'élue de l'Assemblée, je retiens quelques points d'amélioration et je n'en citerai que trois. D'ordre juridique, j'ai une question à poser : que se passera-t-il réellement si la loi ÉLAN n'intègre pas le PADDMA? Quand on sait que le SAR, depuis 2018, est prescriptible. Un point d'amélioration d'ordre administratif, ce document gagnerait probablement à être moins long et plus accessible pour tenir compte des différentes sources qui viennent étayer nos écrits. D'ordre technique, il gagnerait à être plus animé, plus illustré avec des cartes, des schémas à l'image de documents comme les PADD et qui poserait vraiment tous les enjeux économiques, sociaux de développement durable et d'aménagement. Donc, en conclusion, je dirais bien évidemment que si l'évaluation du SAR a été élaborée par nos services, il serait intéressant que nous, membres de l'Assemblée, nous en soyons destinataires. Il serait également intéressant que nous, élus de l'Assemblée, puissions effectivement donner un avis, un avis collectif et puis, bien évidemment, faire des propositions, parce que je sais très bien que les services ont effectué un travail fastidieux. Ce n'est pas toujours évident, chacun essaye en tous cas de donner le meilleur de lui-même. Et, bien évidemment, il faut saluer tout ça. Maintenant, encore une fois, il n'est pas question de dire : être pour, ni contre ou quoi que ce soit. Nous sommes bien dans un débat. Et dans le cadre du débat, en tant qu'élue de l'Assemblée, il y a effectivement beaucoup d'amélioration à apporter même si la démarche entamée est bonne. Et j'en resterai là, merci.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue CHARPENTIER-TITY.

### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président. Donc bonjour aux Présidents, bonjour au Président du Conseil Exécutif, à tous les membres du Conseil Exécutif présents et à tous les collègues de l'Assemblée. Je n'oublie pas ceux qui nous suivent en direct par divers biais.

Alors, je prends la séance d'aujourd'hui pour ce qu'elle est, c'est-à-dire : le lancement d'un débat et non l'aboutissement du débat ou encore, le fait de nous présenter un document qui serait déjà achevé, et dont on aurait effectivement qu'à l'accepter, l'adopter ou le rejeter. Et j'ai bien lu le document, il s'agit de lancer le débat, qu'il y aura de multiples rendez-vous avec l'Assemblée. Et comme cela a été noté, que ce soit par le Président LISE, mais également, j'ai écouté la réponse du Conseiller exécutif, je prends note que des membres de l'Assemblée seront désignés au comité qui va mener cette affaire. Et donc, de là, je ne vais pas en faire un sujet de polémique. Alors, qu'estil dit au niveau de ce document, le PADDMA, qui peut être compris comme un petit acte de souveraineté martiniquaise. Il sera le principal document structurant en matière d'aménagement du territoire, document à valeur prescriptive avec comme but stratégique : œuvrer à l'élaboration de nouveaux modèles de développement. Est-il besoin de rappeler la procédure d'élaboration ? Donc, on l'a vue, la mise sur pied du comité et les rendez-vous réguliers avec l'Assemblée. C'est ce que j'ai lu. Le maldéveloppement de notre pays, c'est un chômage excessif. Et ce chômage excessif, à 18 % de la population active, n'est plus acceptable. Et c'est normal, non seulement parce que c'était l'un des éléments de notre programme avant d'arriver à la tête de la Collectivité, donc de le mettre en œuvre, mais c'est également une nécessité impérieuse devant ce qu'on considère comme un problème qui peut gangrener notre pays, non seulement le chômage et le départ des jeunes... Enfin, on ne va pas reprendre cela comme une litanie, mais ce sont des faits absolument incontournables. Et nous devons, en tant que Collectivité majeure, nous pencher là-dessus. Alors, permettez-moi, parce que certains se permettent de s'écarter, mais complètement du sujet, donc, permettez-moi quand même de donner une petite note d'optimisme. Parce que je sais que c'est devenu la mode que notre pays finalement s'enfoncerait partout et comme dans un sable mouvant. Et je n'aurai pas l'outrecuidance d'attribuer ce que je vais donner comme élément positif à la seule CTM, parce que nous ne sommes pas un État. Et nous ne constituons pas non plus la dynamique de la société elle-même par ses investisseurs privés et autres. Je me réfère à un organisme supposé indépendant, l'INSEE, qui parle, et je cite, de légères améliorations de l'économie martiniquaise en 2018. Il constate une hausse de l'emploi salarié. En ce qui concerne le tourisme, il constate la venue de plus d'un million de visiteurs pour la deuxième année consécutive, et de plus de 500 000 touristes de séjour pour la troisième année consécutive. Les recettes touristiques directes s'élèvent à 451 millions d'euros, soit 6,7 % de plus qu'en 2017. L'année 2018... et je cite toujours l'INSEE...

(Discussions hors micro)

# M. Clément CHARPENTIER-TITY

Non, mais... enfin, je ne peux pas répondre, je vais continuer mon intervention même s'il y en a qui veulent me perturber et je sais que ça peut faire mal, ça peut faire mal, pourtant tous les Martiniquais devraient logiquement se réjouir de ce que je suis en train de lire. L'année 2018 est également bénéfique pour l'industrie et la construction avec une hausse de ses effectifs. Les autorisations de construction ont fortement augmenté, +36 %. Et les logements collectifs représentent 60 % d'entrées, soit le

niveau le plus élevé de la dernière décennie. La création d'entreprises est en hausse, la création de sociétés est également en hausse. Donc, je voulais donner ces éléments pour montrer qu'il y a une volonté de la société de s'en sortir, il y a une volonté de la CTM, Collectivité majeure, d'entraîner l'économie. Et je ne veux pas tirer, n'est-ce pas, tous les bénéfices, et je l'ai dit au début de mon intervention, que je n'aurai pas l'outrecuidance, c'est-à-dire le toupet que certains ont eu par ailleurs de dire que la Collectivité était l'auteur de tout ce que je viens de citer. Mais enfin, permettez quand même qu'elle a eu peut-être une petite participation. Alors, la question qui se pose avec le PADDMA, c'est naturellement : comment amplifier cette tendance ? Mais surtout : comment poser les jalons de nouveaux modèles de développement ? Et effectivement, nous ne partons pas de rien, il y a un certain nombre de schémas que nous avons déjà votés ici, et qu'il faudra naturellement intégrer dans ce PADDMA. Comment faire pour que notre pays ait le plein emploi ? Parce que c'est presque devenu... comment dirais-je, quelque chose qui soit attachée à notre pays, c'est-à-dire un chômage endémique. Nous naissons avec cela sur notre tête, nous grandissons avec, et on a l'impression d'être complètement impuissant à inverser cette tendancelà. Et je pense qu'il faut, à l'occasion de ce PADDMA, avoir l'audace d'imaginer la Martinique avec le plein emploi. Alors, l'objectif sera atteint comment? Qu'il y ait naturellement, je ne dirais pas une unanimité, parce que je sais très bien que, dans notre Collectivité, même si certains ont vu dans le document des éléments de politiques politiciennes, je sais que, dans la Collectivité à laquelle j'appartiens, il y a des gens, et c'est tout à fait leur droit, qui ont d'autres objectifs que de participer pleinement avec leurs compétences à l'élaboration d'un document qui ne sera pas uniquement pour la fin de notre mandature, mais qui sera également un document de référence pour les autres mandatures. Donc, il n'y a pas lieu de se réfréner et de bloquer, si l'on peut, etc. Alors, je disais que pour que notre pays rayonne, pour qu'il ait la même attractivité pour nos jeunes que pour tous ceux extérieurs à notre pays qui y trouvent des opportunités. Parce qu'on parle beaucoup des jeunes Martiniquais qui partent, mais il y a également un solde migratoire à... n'est-ce pas, qu'il faut citer pour étayer notre démonstration, c'est que notre pays est attractif pour beaucoup et qui arrivent à s'épanouir professionnellement, humainement. Donc, la question, c'est : comment faire? Que nos jeunes non seulement restent au pays ou reviennent au pays, ou même ceux qui sont en dehors, installés en dehors du pays aient une idée patriotique, c'est-à-dire, servent le pays même à l'extérieur. Et donc, pour moi, je mets toutes ces questions-là dans l'élaboration de ce document pour que notre pays devienne un pays d'avenir. Et sa force, la force du PADDMA, en dehors des éléments juridiques, doit venir de l'adhésion martiniquaise à ce plan, de l'adhésion des communautés de communes, de l'adhésion des communes, de l'adhésion de notre Assemblée, de l'adhésion de la population. C'est ce, en dehors des éléments juridiques sur lesquels on ne peut pas passer, mais la force politique d'un tel document viendra de cette adhésion. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci bien. Alors, je veux,avant de passer la parole à la collègue TOUL, dire qu'il y a quand même plusieurs inscrits. Et je veux que l'on sache, côté Majorité, il reste environ 1heure 16 minutes. Et côté opposition, il reste 37 minutes, voilà. Collègue TOUL.

## **Mme Marie-France TOUL**

Alors, je tenterai de rester, pour ma part, uniquement sur le PADDUC. Alors, j'ai effectivement noté que l'Assemblée de Martinique a voté le 14 décembre 2017 le lancement de la procédure d'élaboration du PADDMA. Alors, j'ai dit PADDUC, c'est PADDMA. L'Assemblée de Martinique a voté le 14 décembre 2017 le lancement de la procédure d'élaboration du PADDMA. Aujourd'hui, en 2019, j'aimerais savoir quelles ont été les avancées. Est-ce qu'il y a eu des rencontres avec notamment les instances gouvernementales? Comment les choses ont avancé? Quel bilan? Puisqu'il y a quand même 18 mois. Quels sont les travaux? Je sais que le Conseiller exécutif nous a dit qu'il a été en Corse, mais je crois qu'il y a certainement d'autres étapes. Et j'aurais bien aimé connaître ces étapes. Comment les choses ont avancé? J'ai aussi entendu à plusieurs reprises parler de la volonté de la démocratie de proximité, une démocratie participative. Et j'ai donc... puisque c'est vous dans le doc... c'est dans le document que j'ai vu qu'il a été fait référence au PADDUC. J'ai donc été regarder de plus près le PADDUC. Et dans le PADDUC, j'ai constaté que dans la manière dont les choses ont été amenées effectivement, il y a eu... comment dirais-je, un débat d'orientations politiques comme celui-là effectivement. Mais ce débat d'orientations politiques est arrivé après une série de consultations. Notamment, une consultation populaire, consultation publique qui a permis aux élus de se faire une idée, d'avoir une base de débat, parce que c'est vrai que nous sommes aujourd'hui des élus, mais nous avons besoin, pour pouvoir mieux poser les choses, d'avoir les orientations, les souhaits, les grandes orientations politiques des... enfin, les grandes orientations des acteurs du terrain. Je crois que c'est important que lorsque nous travaillons à la rédaction de tel document d'avoir un peu des remontées du terrain. Et je crois qu'aujourd'hui ça manque, parce que nous avons un débat d'orientations politiques où on a mis, en fait, beaucoup de choses. Mais quelles sont les bases concrètes qui nous permettent d'argumenter et d'analyser véritablement ces différentes orientations ? Donc, moi, je pense que j'aurais souhaité justement avoir un débat qui soit beaucoup plus basé sur des retours de terrain. Également, une préoccupation pour ma part, alors je ne vais pas revenir, parce que le Président LISE l'a largement expliqué, le fait qu'on n'ait pas... le fait que dans la commission d'élaboration, le CEPAD, qu'il n'y avait pas véritablement la présence des élus. Et puis j'ai bien noté aussi effectivement qu'il s'agit d'un début, et que c'est parce qu'il s'agit d'un début que je crois qu'il est nécessaire d'alerter l'Exécutif sur le fait que les élus de l'Assemblée souhaitent véritablement participer et prendre part aux orientations. Alors, dans les orientations budgétaires, pareil, les élus de l'Assemblée ont toujours dit et souhaité donner les grands axes, les grandes orientations. Et cela me semble nécessaire pour pouvoir avancer. Donc, il ne s'agit pas de dire qu'aujourd'hui c'est un document fini. Nous avons... enfin, pour ma part, j'ai bien acté qu'il ne s'agit pas d'un document fini, il s'agit d'un document qui donne des orientations. Mais dans ces orientations, je crois qu'il serait nécessaire d'entendre un peu ce que les élus ont à dire, leurs recommandations. Et puis, encore une fois, je tiens à demander et à savoir, ce qui me semble aussi très important : y a-t-il un cadre législatif ? Y a-t-il une norme ? Je ne l'ai pas vue. J'ai vu... effectivement quand j'ai été au niveau du PADDUC, j'ai vu qu'il y avait, avant le débat avec les élus, le débat d'orientation que le... il y avait un texte, il y avait un cadre. Donc, aujourd'hui, est-ce que nous avons un cadre ? Parce que j'ai aussi regardé, comparé, j'ai vu que, malgré le fait que le PADDUC dispose de ce cadre bien règlementaire, il est tout de même contesté et fortement contesté par les maires. Donc, si on peut me donner quelques informations là-dessus. Merci beaucoup. Alors, je n'ai pas terminé, Président. Je profite également pour dire que je crois aussi que la problématique, le volet eau, eau potable, assainissement doit être une priorité, parce que l'on connaît, notamment lorsque l'on parle du littoral, tout ce que cela implique comme problématique. Donc, je crois véritablement que ce volet assainissement doit être pris en compte, y compris tout ce qui est réseau d'eau potable, sécurisation aussi de ce réseau. Merci, voilà pour l'instant.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue BAURAS.

# **Mme Christiane BAURAS**

Merci Président. Je vais peut-être... Alors, beaucoup de choses ont été dites par mes collègues que je partage en ce qui concerne globalement le document que nous avons à visiter aujourd'hui. Par contre, je vais peut-être revenir sur une préoccupation et je vais surtout rester dans mon domaine, le domaine du logement, bien évidemment. Alors, en matière d'habitat par exemple. Alors nous savons que les dernières réflexions pour l'avenir des récents plans locaux d'habitat des trois communautés, ce qu'on appelle plus communément les PLH. Alors, ils retiennent de privilégier le renouvèlement et le développement urbain par la reconquête des centres-bourgs. Alors, elles en reprennent quasiment les mêmes principes sur la base décentralisée, des centralités urbaines, parce que maintenant on parle en centralité urbaine regroupant les fonctions préconisées en 1995. Alors, bien évidemment ça, c'est un petit rappel que tous nous connaissons. Et nous voyons que le PADDMA retient en continuité du SAR, bien évidemment, cette volonté de cohérence du droit des sols sur l'ensemble du territoire. Alors, ce PADDMA a vocation... je ne le dis peut-être pas pour nous, parce que nous avons des documents, mais pour ceux qui nous écoutent, a vocation de modifier la répartition dans l'espace des hommes et des richesses sociales, économiques, patrimoniales et environnementales. Malheureusement, l'objectif de répartition géographique des constructions de logements que le SAR déterminait au prix d'une répartition, disait-on, correctrice. C'est-à-dire qu'on avait déjà cette intention à notre dernier SAR de corriger des créations entre 2000 et 2015. Alors, cet objectif n'a pas été atteint, le document même le signale, car loin de là, on s'est rendu compte que les tendances se sont poursuivies, voire même renforcées au détriment du Nord. Alors, je ne suis pas du Nord, mais je suis de la Martinique et je vois ce qui s'y passe au détriment du Nord avec parfois des implantations de zones rurales excentrées et dépourvues de fonctions essentielles à leur dynamisme. Alors, je veux parler des activités, du transport, etc. Tout ce que nous connaissons comme désagréments s'agissant de nos compatriotes du Nord. Alors, un souhait que j'émets, parce qu'au fait, nous avons parlé d'une possibilité et d'une éventualité de participer aux différentes commissions qui, certainement, réfléchiront ou ont déjà réfléchi, je n'en sais rien, mais réfléchiront sur ce qui sera effectif dans ce PADDMA. Alors, je ne sais pas si nos collègues de l'Assemblée y seront, mais j'émets tout de même un souhait, c'est que le logement, qui est un levier déterminant pour toute la politique d'aménagement, soit suffisamment revisité face aux immenses besoins sociaux que... et que l'on soit, je dirais, suffisamment vigilants, et que nous arrivions à faire en sorte d'utiliser au maximum tous les outils existants ou à imaginer, adossés à la remédiation de nos différentes plaies en la matière. Je veux parler de l'habitat insalubre, des logements vacants en nombre que nous avons. On parle même de 28 000 logements vacants à la Martinique et de l'indivision qui est, effectivement, je crois, la plaie la plus prépondérante. Alors... et c'est un petit peu ce que j'avais à souligner en admettant effectivement que je puisse avancer quelque chose ou donner ma participation à la réflexion. Et puis s'agissant de l'information au grand public, je souhaiterais, Président, que les dispositions qui seront prises ne laisseront aucun Martiniquais éloigné de la perception du bienfondé de ce projet de société qui va réorienter notre modèle de développement actuel, et ceci pour un bon moment. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue CATHERINE.

### M. Félix CATHERINE

Merci, merci Président. Ce dossier nous paraît d'extrême importance donc pour l'avenir de la Martinique. Président, tu as au préalable indiqué donc un peu des contradictions et les préoccupations qu'il y avait notamment en ce qui concerne la procédure d'élaboration et, évidemment, l'association à la commission d'élaboration. Fred LORDINOT l'a rappelé, et la collègue TOUL vient de le rappeler également. S'agissant de ce dossier donc qui est un projet effectivement de société instruit par le Conseil Exécutif qui va, en quelque sorte, hypothéquer l'avenir de la Martinique pour les prochaines décennies. Nous sommes particulièrement préoccupés à la fois de la méthodologie, pour ne pas dire des méthodes, et des pratiques ignorant le rôle des élus de l'Assemblée, dans la coconstruction, notamment, tu l'as évoqué, Président, concernant la commission d'élaboration. Ce qui devient, en tous cas c'est un constat que nous faisons, une pratique courante, inquiétante pour l'Assemblée. Rappelonsnous il y a 15 jours, le Conseil Exécutif soumettait à l'Assemblée dans l'urgence l'important donc dossier des plans de convergence et de transformation, donc de la Martinique à 2033 et celui du contrat de convergence en 2022 sans aucune concertation, information, ou séance de travail préalable avec les élus de l'Assemblée qui découvraient ce nouveau dossier. Devant cette impudence, le Président de l'Assemblée lui-même interpellé, prenait l'initiative de communiquer en catastrophe avec les élus. Ce nouveau dossier sur le plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique éminemment politique, qui aurait pour objectif de lancer en quelque sorte les débats sur le projet de société et le modèle de développement, arrive dans les mêmes conditions, hélas. Ce principal document structurant, comme vous l'indiquez, n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable ou consultation préalable des élus de l'Assemblée. Et nous ne voyons pas comment il pourra y dégager un premier consensus, comme vous l'évoquez dans le document. Nous récusons la méthodologie du fait accompli quand il est question d'orientation stratégique, donc d'un projet qui devrait être politiquement assumé, élaboré pour la Martinique avec des enjeux essentiels. De plus, il est fait état de ce qu'il se substituera au SAR, au SCOT et autres, mais il n'est fait état d'aucun projet de bilan de ces derniers afin de se projeter sur le présent et, en quelque sorte, le futur de la Martinique. Sur les grands enjeux, je me suis penché. Évidemment, vous pensez bien que je me suis arrêté sur les enjeux en matière de santé, donc à la page 27, quelques lignes. Quand on connaît la réalité de la situation de la santé, du social et du médicosocial, eh bien nous n'avons pas vu la proposition indispensable d'échanger avec les acteurs, notamment la Fédération hospitalière de Martinique, la FEHAP, la CME du CHUM, les organisations syndicales, les associations de consommateurs... Bref, lancer ce débat sans y avoir travaillé ensemble en amont, nous sommes tout simplement voués à l'échec pour la Martinique. Ou alors, le Conseil Exécutif aurait déjà pris la même orientation, donc péremptoire, que dans les plans de convergence que nous avons contestés. Alors, le groupe « Ensemble pour une Martinique Nouvelle » s'interroge ; s'interroge également donc sur la méthode mal avisée et l'opportunité donc de donner acte dans ces conditions pour poursuivre les travaux sur ce plan. Donc, il est important... et les collègues qui sont intervenus avant moi l'ont indiqué, la nécessité effectivement de s'interroger sur la méthode, mais surtout le fait que c'est un dossier qui est trop important pour la Martinique pour qu'il soit simplement traité de cette manière. Et aujourd'hui, l'interrogation, c'est : comment poursuivre sur ce dossier dans ces conditions ? Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Alors, je propose... et c'est à la demande du Conseiller exécutif, mais peut-être que pour que le débat se déroule de manière compréhensible pour le public, je propose qu'il réponde déjà à toute cette première série d'interventions. Ça va d'ailleurs peut-être permettre d'éviter des redites, etc. Donc, il va répondre, il y a déjà des collègues qui sont inscrits pour continuer. On va prendre un autre volet de collègues ensuite. Donc, collègue... comment ? Bien on va... moi, j'aimerais bien qu'on arrive au bout. Ça nous ramènera peut-être vers 15 h. Sinon, on peut interrompre aussi à 14 h et puis reprendre le débat après. C'est vous qui... Il est 14 h ? Oui, parce que je n'ai plus l'heure là... oui. Donc, eh bien, écoutez... comment ? Après... Oui, mais attends, après les réponses, on pourra interrompre et puis ça permettrait de venir pour un nouveau volet dans les temps qui restent.

# M. Lucien ADENET

Président?

#### M. le Président Claude LISE

Oui, oui oui, je vais écouter tout le monde et puis on prendra une décision.

#### M. Lucien ADENET

Président, on est en train de bouleverser la manière de fonctionner, de changer un petit peu. Nous avons... lors de ces débats, nous donnons la parole à tous les élus qui veulent s'exprimer. Ce n'est qu'à la fin de la dernière intervention que le rapporteur s'exprime. Moi, je pense que la coupure... Oui oui, il a demandé, mais je levais le doigt déjà pour intervenir. On va couper mon élan. Tu as compris ? Moi, je ne sais pas, je... ma position serait que l'on termine et puis qu'on intervienne.

### M. le Président Claude LISE

Mais que l'on termine complètement ?

# **M. Lucien ADENET**

Oui oui, c'est ça. Donc, on termine les interventions.

### M. le Président Claude LISE

Ah, que l'on termine les interventions et puis il y aurait les réponses, et puis le vote, oui. Attendez, attendez, collègue... attendez, mais oui, mais oui, c'est ça qui... Il est déjà 14 h hein. Bon, ils seront prêts dans combien de temps ?

# ...dans l'hémicycle :

Moi, on m'avait dit « 15 h », donc ...

# M. le Président Claude LISE

Demande-leur s'ils ne peuvent pas être prêts pour la demie, 14h30.

# **M.Louis BOUTRIN**

Président, pour la clarté des débats... On n'entend pas. Ouais. Pour la clarté des débats... parce que nous sommes réunis en Assemblée, mais il y a ceux qui nous écoutent et il y a des questions récurrentes qui reviennent, ce serait bien d'apporter des éléments de réponse, que les gens puissent comprendre.

### M. le Président Claude LISE

Alors, attendez, je prends... une seconde, collègue NILOR.

# M. Jean-Philippe NILOR

Alors, il faut qu'on recadre les choses et surtout qu'on pense à ceux qui nous écoutent, à ceux qui nous regardent, qui essayent de comprendre, qui entendent que ce débat, c'est un débat majeur pour l'avenir de la Martinique pendant des décennies, qui entendent des sigles, des mots qui ne sont pas toujours décodés, qu'ils ne comprennent pas toujours. Franchement, il faut qu'on pense à ces personnes-là. Et aussi bien le collègue ADENET, comme n'importe quel collègue de l'Assemblée, a le droit de faire une proposition, mais si cette proposition ne retient pas l'adhésion de la Majorité de l'Assemblée, eh bien elle n'est pas retenue. Et puis il y a un Président de l'Assemblée, si le Président de l'Assemblée considère que pour la fluidité des débats, pour une meilleure intelligibilité des choses, il faut... On peut donner dans un premier temps la parole au Conseiller exécutif pour qu'il réponde déjà, pour qu'on passe, à la limite, en deuxième partie, à un autre niveau de questionnement, c'est ton droit, Président. Et tu le fais, il n'y a aucun souci, c'est toi qui es garant de la fluidité des débats. Mais autant le collègue, comme n'importe quel collègue, peut faire une proposition, à ce moment-là, si elle n'est pas retenue, visiblement, elle n'est pas retenue, donc on peut passer au vote, s'il le veut, mais elle ne sera pas retenue. Mais je dis que ce n'est pas non plus le Conseiller exécutif qui peut intervenir pour dire comment il faut faire pour que le débat soit plus fluide. Il faut que chacun apprenne à rester à sa place enfin dans cette Assemblée. Donc, tu es Président, si tu as décidé de faire comme ça, on suit, on donne la parole au Conseiller exécutif, et les choses seront plus intelligibles par la suite.

## M. le Président Claude LISE

Oui, je suis d'accord, mais collègue, je vais tenir compte de la capacité d'attention, de résistance aussi de l'Assemblée. Moi, je peux... je sais que je peux tenir jusqu'à 16 h si vous voulez. Bon, tout le monde ne peut pas le faire. Bon, par conséquent, il y a ça. Deuxièmement, je me tiens au courant de ceux qui préparent le repas, et on me dit qu'ils ne sont pas tout à fait prêts là, maintenant, il faut tenir compte de ça aussi. Et il faut essayer d'équilibrer les choses et de rendre les débats compréhensibles. Il y a beaucoup de données, donc j'essaye de voir déjà comment vous voyez les choses. Alors, il y a un ou deux collègues. Oui, collègue... oui, CLEM...

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Alors, je voudrais revenir... sur ce que Monsieur ADENET a dit, il n'a pas dit qu'on continue les débats jusqu'à 17 h, il a dit que le Conseiller parlerait à la fin. C'est-à-dire qu'on continuerait à parler même si on arrête, effectivement, qu'on arrête, mais que le temps de parole resterait aux élus de l'Assemblée. Et enfin, le Conseiller exécutif conclurait. Par contre, ce que je voudrais dire... parce que vous dites effectivement que ça empêcherait des répétitions, mais il faut savoir également que... et j'ai toujours en tête que c'est souvent la répétition qui... la répétition est très pédagogique. Ça veut dire que lorsqu'on entendra plusieurs fois qu'il faut associer, par exemple, ça pourra effectivement être beaucoup plus pris en considération. Donc, nous avons effectivement travaillé nos dossiers. Peut-être que, dans nos déclarations, il y aura effectivement certaines choses qui vont revenir et il faudra pouvoir les entendre. Donc, moi, je me range à l'avis de Monsieur ADENET. Effectivement, on peut arrêter, parce qu'effectivement il est 14 h, mais je me range à l'avis de Monsieur ADENET qui dit que les débats doivent continuer, on ne change pas la procédure. C'est-à-dire que les élus de l'Assemblée s'expriment, et ensuite le Conseiller fait sa conclusion.

### M. le Président Claude LISE

Oui. Alors, attendez, j'ai fait demander... Non, parce qu'il ne faut pas qu'on interrompe et puis qu'on n'ait pas la possibilité de déjeuner. D'après les renseignements qui me sont fournis là, à l'instant, ils ne seront pas prêts avant 14 h 30, parce qu'ils ont pensé qu'on allait aller jusqu'à 14 h 30 et même plus. Alors, autrement dit, il nous reste à peu près une demi-heure. Donc, dans cette demi-heure, moi, je pense qu'effectivement on a le temps, parce que je ne pense pas qu'il va parler pendant une demi-heure. Bon, il peut répondre en 5 minutes ou 10 minutes maximum, et on va reprendre un volet de questions. Ce qui ne nous empêchera pas après le repas de continuer, puisqu'il reste encore pas mal de temps. Collègue LESDEMA, ton avis ?

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Il nous a toujours été dit qu'on n'intervient pas après le Conseiller exécutif. Il reste une demi-heure, il faut que les élus de l'Assemblée continuent à discuter de leur point de vue de ce dossier pendant la demi-heure. Et le Conseiller exécutif reviendra là-dessus, ou on va continuer s'il y a encore des questions.

# M. le Président Claude LISE

Collègue MARTINE, et on termine.

# M. Raphaël MARTINE

C'est exactement dans le sens que je voulais aller. Nous avons pour habitude de laisser chaque élu exposer ses arguments, et à la fin, in fine, c'est le rapporteur qui termine. Et tu as toujours rappelé que le règlement interdit qu'on intervienne après le rapporteur. Sinon, nous faisons entorse au règlement, donc je propose que nous respections ce règlement et que nous fassions comme d'habitude.

## M. le Président Claude LISE

Parfait. Donc, il y a une Majorité pour... Oui, collègue ADENET?

### M. Lucien ADENET

J'ai posé ma question quand j'ai fait la proposition, je n'avais nullement en tête l'idée de prendre ta place.

## M. le Président Claude LISE

Mais non, ce n'est pas...

### M. Lucien ADENET

Mwen pa lé moun di ke...Couté... Président, laisse-moi m'exprimer, Président. Laisse-moi m'exprimer. Je n'outrepasse pas tes compétences.

# M. le Président Claude LISE

Non non, mais on n'a pas dit ça.

# **M. Lucien ADENET**

Je sais, je ne m'adresse pas à toi. *Sé pa ou mwen di sa*. Bon, je n'ai pas... je sais, je sais que c'est toi qui présides. Je suis un tout petit conseiller territorial; yo pa ka mim woué tet mwen.

## M. le Président Claude LISE

Mais non, tu es un Conseiller comme tous les Conseillers, voilà.

### M. Lucien ADENET

D'accord. Donc, c'est ce que je voulais dire tout simplement. Bon, voilà, j'en ai terminé.

## M. le Président Claude LISE

Non, mais moi, je... tu comprends, j'essaye de tenir compte de la Majorité, de l'état des uns et des autres. Je ne peux pas forcer les gens à rester, par exemple, à 16 h, ce n'est pas possible. Bon, là, ce n'est pas la peine de suspendre tout de suite, puisqu'ils ne sont pas prêts. Donc, on va suspendre, si vous voulez, à 14 h 30. Et comme vous souhaitez continuer, bien excuse-moi, collègue, on va continuer. Et à 14 h 30, je vais suspendre pour qu'on aille déjeuner, et on continuera, et on va faire classique. Bon, donc compte tenu de ça, la parole est au collègue MARTINE.

# M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je dois dire d'emblée que je ne suis ni dans le complot ni dans la polémique, encore moins dans la défiance, mais que le mot a été lâché ce matin. Mais loin d'être un béni oui-oui, je veux affirmer ici, en tant qu'élu responsable, ma volonté d'apporter ma juste contribution à la réflexion sur les grandes problématiques qui nous préoccupent. Et je crois que le débat d'orientation stratégique sur le PADDMA en est une. C'est la raison pour laquelle je veux ici préciser mon point de vue. Alors, si les orientations stratégiques sur le PADDMA, c'est-à-dire le plan de développement durable de la Martinique, sont de bonnes intentions en termes de nouveaux projets de société, cependant, je regrette que nous n'ayons pas été associés en amont. Et là, le Président l'a rappelé ce matin, notamment au sein du CEPAD, c'est-à-dire, la Commission d'élaboration. Même si on entend, par ailleurs, que nous aurons tout le loisir de nous exprimer au sein des ateliers. Aussi, je regrette que... et là, la collègue BONNAIRE l'a précisé aussi, que l'ADUAM, qui est en partenariat étroit avec la CTM, mais aussi avec la quasi-totalité des communes de la Martinique qui, comme vous le savez, sont des Collectivités de proximité, eh bien que l'ADUAM n'ait pas été aussi associée à ce préprojet en termes de réflexion et en termes d'écriture. Aussi, le présent rapport appelle de ma part quelques interrogations. Pourrait-on avoir des précisions sur l'articulation du PADDMA avec les autres documents de planification? Puisqu'on nous dit que le PADDMA va supplanter, remplacer le SAR. Connaître aussi l'opposabilité et l'ordonnancement juridique ? Peut-on connaître aussi les thématiques ciblées qui seront abordées pour l'élaboration finale du plan, pour en dégager les axes forts tels que nous le souhaitons ? Peut-on connaître les personnes ou les élus habilités à participer aux ateliers qui seront mis en place ? Je souhaite, pour ma part, qu'il y ait le plus grand nombre... que le plus grand nombre y participe. Autant de questions qui me poussent à dire que le plan d'aménagement et de développement durable ne se décrète pas, mais au contraire doit être un document de réflexion partagée, une volonté d'agir dans le même sens, et ce dans l'intérêt supérieur des Martiniquaises et des Martiniquais. En tous cas, c'est ce vers quoi je veux aller, c'est ce pour quoi je vais me mobiliser pour que nous mettions en place une organisation, un aménagement spatial équitable et durable pour le pays. Je vous remercie.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Alors, qui avait demandé à intervenir tout de suite après ? Tout d'un coup, il n'y a plus personne ? Oui, collègue CLEM-BERTHOLO, oui. Mais oui, je t'en prie.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Chers collègues, cher Président de l'Assemblée, cher Président du Conseil Exécutif. Dans ce rapport présenté par le Conseiller exécutif, il nous est demandé de nous prononcer ou de débattre sur un schéma qui tient compte de nos réalités, de nos besoins en matière d'identité culturelle, d'aménagement du territoire, de santé, de développement durable dans toutes ces orientations. Une présentation qui ouvre l'opportunité d'un débat de contradiction, de proposition. Un débat d'orientation est le moment pour chaque élu d'être force de proposition compte tenu de nombreux chantiers qui se présentent. En effet, on peut s'interroger sur l'absence de calendrier, sur l'omission des élus dans la composition du CEPAD. On peut même s'insurger et s'offenser de la considération ou d'un manque de considération faite aux uns et aux autres. Comme la collègue TELLE, je souhaiterais que le développement durable ne se réduise pas à la dimension écologique et environnementale. En effet, l'accès aux soins médicaux et médicosociaux des familles martiniquaises devient de plus en plus problématique, singulièrement pour les personnes en situation de handicap. Pour illustration, pour environ un millier d'adultes qui reçoivent de la Maison martiniquaise des personnes en situation de handicap une reconnaissance de travailleurs handicapés, à peine 50 % trouvent l'opportunité de bénéficier d'un accompagnement en établissement d'aide par le travail. Sur le plan médical, quand on sait les problèmes d'obésité, de maladies cardiovasculaires, et je ne cite pas toutes les autres pathologies, nous devons nous interroger sur, effectivement, la possibilité d'élargir le développement durable à ce champ... à ce secteur. Aussi, en tant qu'élus responsables et respectueux des électeurs qui nous ont confié la responsabilité de cette Collectivité Territoriale de Martinique, il m'est vraiment difficile d'accepter des propos qui laisseraient à penser que des élus, qu'ils soient de la Majorité ou de l'Opposition, dans l'Exécutif ou dans l'Assemblée, se serviraient des fonds publics pour voyager, et je cite: « aux frais de la princesse CTM ». Il me semble que c'est inadmissible. De la mulâtresse CTM, il me semble que c'est inadmissible. Ce sont des propos que je condamne, le respect pour les élus. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Collègue BIROTA.

### M. Belfort BIROTA

Merci Président, chers collègues.

### M. le Président Claude LISE

Non non, collègues, restons dans la zénitude jusqu'au repas. Ça nous mettra en appétit.

# M. Belfort BIROTA

Je note, Président, chers collègues, dans le rapport d'introduction que le PADDMA vise à réguler la fracture territoriale et le retard de développement du Nord de la Martinique. Il a été désigné récemment par le Conseil communautaire de CAP Nord et par son Président Alfred MONTHIEUX pour siéger à la Commission d'élaboration du PADDMA. La collègue TELLE Patricia étant suppléante, tout cela suite à la demande de la CTM en date du 2 mai 2019. Je vais donc, tout naturellement vous présenter la contribution de CAP Nord à ce débat d'orientation stratégique sur le PADDMA. Je note qu'il va se substituer au SAR, et que nous sommes invités à dégager les premiers éléments de consensus sur les objectifs à atteindre et sur les orientations à retenir. Espérons que cette aspiration à aller vers quelque chose de nouveau, parce qu'il retiendra une nouvelle façon de penser la Martinique, j'entends par là une approche technique, plus intégrée, mais aussi une approche plus large et consensuelle qui prendra en compte toutes les tendances, toutes les audaces et toutes les vitalités de cette Assemblée. Et cela se traduira par un document qui reflètera notre réalité martiniquaise. Espérons que toutes les contraintes posées lors de l'élaboration du SAR en 1995 nous serviront pour que cette volonté d'aller vers plus d'autonomie, pour plus de Martinique, ne soit pas entravée par les pièges posés par un encadrement législatif contraignant et bloquant. Et que nous saurons exercer notre droit à l'expérimentation très concrètement et très rapidement. Je note que nous nous tournons résolument vers un développement durable, respectueux de l'environnement, respectueux des hommes et des solidarités selon le principe de précaution, s'agissant naturellement de la fragilité des milieux et des contraintes physiques du territoire, de la préservation des espèces agricoles et naturelles, des principes de gestion économe de l'espace. Et que nous abordons cette démarche avec toute la vigilance et toute la lucidité nécessaire à un développement responsable pour notre pays. Je note surtout que les objectifs du SAR de faire évoluer l'armature urbaine, le logement, la fracture sociale et territoriale, bref, à construire un développement harmonieux du territoire, n'ont pas été atteints et qu'au contraire, le renforcement de l'agglomération foyalaise s'est accru tout en accentuant le déséquilibre de développement de la Martinique, reléguant les autres territoires et particulièrement le Nord en sous-espaces de Fort-de-France. Dans le Nord, notre combat est d'inverser définitivement cette tendance, et cette volonté est inscrite dans le PADD de notre SCOT en révision. Il y sera consigné les grands objectifs d'aménagement de notre Nord pour les 20 prochaines années, définis et aussi dans un souci de développement durable de solidarité et de cohérence. Il expose les objectifs politiques que se fixent les élus de CAP Nord Martinique conformément à l'article L141-4 du Code de l'urbanisme. Certes, le Nord est un territoire qui perd de la population et de fait vieillit, processus entraînant de nouveaux besoins de logements. Le Nord est également un espace où nous avons de nombreux logements vacants, 16,6 % du parc contre 8 à l'échelle du pays qui ne cesse d'augmenter et une forte proportion de logements indignes. Le Nord a aussi un niveau d'équipement public à améliorer: manque de structures d'accueil pour les personnes âgées, offre insuffisante et vieillissante en matière d'équipements culturels et sportifs en comparaison du reste de la Martinique, notamment au nord du territoire. Un réseau routier limité notamment, tout le monde le sait, en raison de la géographie morcelée et engorgée; des problématiques de mobilité améliorées dans leur globalité; des capacités foncières limitées pour le développement économique et urbain. Une capacité d'hébergement touristique relativement faible sur le nord-atlantique. Une offre hôtelière principalement concentrée sur le Centre-Atlantique et assez peu mise en avant sur le Nord caraïbe. Le nord est également un territoire de déséquilibre avec une économie dépendante du secteur public, seul secteur d'activité qui crée de l'emploi. Un bassin centre-atlantique qui concentre plus de la moitié des emplois et l'essentiel des zones d'activité. De nombreux risques identifiés, inondations, coulées de boues, lahars, érosion, montée des eaux, liés notamment au changement climatique. Mais le Nord, comme tous les territoires, a des atouts à accentuer et à valoriser pour assurer un développement de qualité pour ses résidents et qui complète avantageusement celui de la Martinique. C'est pour cette raison que nous, élus de CAP Nord, nous sommes engagés à répondre à six enjeux forts :

- 1/ Renouveler, moderniser l'identité rurale du Nord de la Martinique.
- 2/ Améliorer l'accessibilité en matière de déplacement et rompre la fracture numérique.
  - 3/ Adapter le territoire au changement climatique.
- 4/ Concilier la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.
- 5/ Relier les foyers de développement économique à la formation, à la mise en emploi.
- 6/ Enfin, créer l'unité autour d'un projet fédérateur pour un territoire solidaire et un cadre de vie équitable.

Nous retenons trois axes de développement qui illustrent notre choix et qui doivent se retrouver dans les éléments constitutifs de ce débat. Nous voulons, et je le dis... le premier axe, c'est affirmer l'attractivité du nord de la Martinique au sein de l'île. Deuxième axe, poursuivre l'amélioration du cadre de vie sur le territoire de CAP Nord Martinique dans un souci de développement durable et d'amélioration des mobilités. Troisième axe, développer un territoire respectueux de l'environnement, intégrant la culture du risque. Enfin, j'en aurai terminé, beaucoup d'éléments présentés dans le discours introductif vont dans le sens des orientations de CAP Nord. Je cite comme ça au hasard : « desserrer les contraintes, valoriser les atouts, rééquilibrage des territoires, rattrapage du nord ». Et je voudrais que vous sachiez, chers collègues, que nous sommes, ma collègue Patricia TELLE et moi-même, représentants de CAP Nord en attente... ainsi que nous, les 105 000 habitants de CAP Nord, en attente d'actions de développement. Et nous saurons au sein de la Commission d'élaboration du PADDMA, défendre les intérêts du nord de la Martinique. J'ai dit, Président.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue SAINT-AIME pour... dernière intervenante, et on va suspendre.

### **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Oui, merci Président. J'ai écouté avec attention les différentes interventions des collègues. Je m'interroge, quant à moi, sur le cadre législatif. J'ai bien compris que

nous nous sommes inspirés de certains articles du Code général des collectivités territoriales et également du PADDUC, mais il y a une loi pour le PADDUC spécialement pour la Corse. Et quand on s'inspire de la Corse, avant même le débat sur les orientations budgétaires, eh bien, pendant deux ans, la Corse a fait un travail. Et je rejoins en ça la collègue TOUL. Il y a eu des assises du foncier et du logement, il y a eu des assises du littoral, il y a eu un sondage, il y a eu un questionnaire de la population. Il y a eu 800 acteurs qui ont été interrogés. Je le dis simplement, parce qu'à s'inspirer du modèle corse, il faudrait aller peut-être jusqu'au bout. Et puis je lis dans le rapport également : « nous avons procédé à l'installation de la CEPAD le 27 juin 2019. Moi, j'aurais aimé qu'on nous donne une délibération, qu'on nous donne un procès-verbal, qu'on nous donne un document sur cette CEPAD, sur l'installation de cette CEPAD, parce qu'aujourd'hui, finalement on nous dit : « il y a une CEPAD dont il y a eu l'installation ». On n'a aucun élément, en tous cas, en main, moi, je n'en ai pas. Peutêtre qu'il y a... peut-être que dans les documents qui m'ont été transmis, il n'y avait pas tout. Mais moi, je n'ai pas cela, et c'aurait été important pour moi d'avoir cela. J'ai entendu qu'il y a 23 membres, j'ai entendu le rapport du Président de la Commission des Finances qui est à côté de moi. Et j'ai été attentive, il a dit : « oui, ils se sont interrogés sur la possibilité d'associer les représentants du monde ouvrier ». C'est important, parce que quand on lit le rapport également, nous avons l'impression qu'ils sont pratiquement exclus, mais quand on s'inspire de l'article R4433-3 du Code général des Collectivités territoriales, il faut aussi s'inspirer jusqu'au bout. Parce qu'il y a un petit cinquièmement de cet article qui dit que parmi les membres facultatifs, on va dire, il y a les membres de droit et les membres facultatifs, eh bien, il y a un représentant de chacune des organisations professionnelles qui en font la demande. Et c'est important également que tous les secteurs soient associés aux travaux de cette CEPAD. Et moi, j'aimerais vraiment, je pense que c'est encore possible même en cours de séance, qu'on nous remette le document sur l'installation de cette CEPAD qui a été faite le 27 juin 2019. Je pense qu'on peut avoir communication de ce document. Moi, en tous cas, j'aimerais le voir. Merci Président.

## M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, eh bien à trois minutes près, il est 14 h 30, c'est très bien. Je suspens et je propose que nous reprenions à 16 h 15. Donc la séance est suspendue.

Séance suspendue à 14h30

Reprise à 16h55

# M. le Président Claude LISE

Je veux signaler que, sur le plan du temps qui reste, il y a, pour la Majorité, 51 minutes, il y a encore 51 minutes et, pour l'Opposition, 31 minutes, voilà. Donc, maintenant que vous savez le temps qui reste, quels sont ceux qui s'inscrivent là pour la suite du débat? Que je puisse noter. Alors, collègue BRANCHI, alors je note le collègue BRANCHI, qui d'autre? Collègue JOSEPH-ANGELIQUE, LOUIS-REGIS, collègue BAURAS, ADENET. Bien, alors je demanderai à ceux qui interviennent pour une deuxième fois de réduire, si possible, leur durée de temps pour laisser du temps aux autres collègues. Donc, collègue BRANCHI.

### M. Michel BRANCHI

Merci Monsieur le Président. Nous sommes ici pour parler de l'avenir de notre pays, la Martinique. Et je crois que nous devons nous féliciter qu'en ce mois de juillet, à la veille du tour des yoles rondes et après le tour cycliste de la Martinique, des élus martiniquais consacrent un certain nombre d'heures à réfléchir à ce que pourrait être leur pays en 2035. Je dis cela, parce qu'il y a une petite musique qui circule sur les réseaux sociaux selon laquelle les élus sont fainéants en se servant d'ailleurs d'un certain nombre d'évènements d'actualité, ce qu'on appelle le homard gate...

(Rires)

# M. Michel BRANCHI

En disant que les élus sont tous pourris. En bien, je crois que nous devons nous féliciter que des élus martiniquais qui aiment leur pays, qui aiment leur patrie, qui aiment leur peuple et qui sont conscients que ce pays est dans une crise profonde, sociale, économique, écologique, environnementale, sanitaire, qui n'est pas née le 1er janvier 2016. Et ils veulent respecter leur engagement du « Grand Sanblé Pou Ba Péyi-a an Chans » de doter ce pays d'un document qui puisse tracer les voies d'un développement nouveau rompant avec un développement imposé de l'extérieur par des bureaux parisiens, par des préfets et des gouverneurs, à notre nation. C'est cela que nous sommes en train de faire. Alors, vous savez, je n'ai pas de goût pour les débats juridiques, mais que l'on essaye de s'appuyer sur des avancées que le peuple corse, par les moyens qui sont les siens, on peut arracher aux pouvoirs Jacobin pour qu'ils puissent déterminer eux-mêmes ce qui doit être l'espace de leur île, comme nous, parce que c'est une île. Eh bien, que l'on cherche à trouver dans les lois que la République française a dû concéder au peuple, les moyens de tracer notre propre chemin, je trouve que cela mérite d'être salué, même si nous savons que ce n'est pas encore abouti. C'est un rapport de force, et ce rapport de force, il dépendra de la conviction qui s'exprimera dans cette Assemblée. Alors, il s'agit d'un projet de société pour l'épanouissement humain et le développement. Il s'agit de desserrer les contraintes et de valoriser les atouts. Qui peut s'opposer à cela ? Il s'agit d'affirmer l'identité martiniquaise ancrée dans le développement durable. Qui peut s'opposer à cela? Levez le doigt.

(Rires)

### M. Michel BRANCHI

OK ? Il s'agit... que l'identité, la culture, le patrimoine figurent au centre, au cœur d'un territoire que nous devons, on dit, recomposer, que nous devons sauvegarder, sauvegarder, parce que ce qui est en cause, c'est la destruction du territoire martiniquais. Il s'agit de relever les nouveaux défis de la transition démographique. Le mot « transition », je ne l'assume pas. Ce n'est pas de transition qu'il s'agit, il s'agit de crise démographique, une crise démographique qui trouve son origine dans des décisions des années 60 avec le Bumidom ; et qui a abouti au dépeuplement de notre pays, au recul de la natalité, à son vieillissement accéléré. Ce n'est pas le vieillissement qui résulte des lois de la démographie qu'on peut observer dans d'autres pays. Et puis il s'agit de lutter contre la fracture territoriale et sociale, et dont la principale a été soulignée par notre collègue Clément CHARPENTIER-TITY. Il a dit que nous avons un chômage endémique, et qu'on essaye de nous faire croire que nous devons vivre de

manière éternelle avec cette situation qui fait que plus de 50 % de nos jeunes ne trouvent pas à s'employer, malgré les efforts que nous faisons pour leur accorder de la formation. Alors, cette question sociale, me semble-t-il, même s'il s'agit d'aménagement du territoire, même s'il s'agit d'environnement, même s'il s'agit de biodiversité, il s'agit de préserver les espèces endémiques de notre pays. S'il s'agit que, en 1935, les Martiniquais peuvent toujours voir un petit Manicou traverser la route... en 2035, traverser la route sous les feux de leurs phares, mais oui, mais oui, c'est de ça qu'il s'agit, c'est de ça qu'il s'agit. Eh bien ce que nous voulons dire, ce que je veux dire, en mon nom personnel, c'est que nous devons placer la guestion sociale, la question de l'homme martiniquais, de la femme martiniquaise, de nos jeunes au centre de nos réflexions. Et tout le monde a bien compris que, dans un processus qui a été esquissé, la composition de ce comité, de ce CEPAD, il s'agira de mettre en mouvement les forces vives de notre pays le plus largement possible, le plus largement possible. Et notamment ceux qui par leur travail font ce pays. Je veux parler de la classe ouvrière, je veux parler des salariés de ce pays, je veux parler de ceux qui édifient la Martinique chaque jour et qui ne sont pas nés avec la propriété du foncier qui leur permet de dominer encore, d'écraser encore la société martiniquaise. La question sociale... et je vais demander à Monsieur le Président LISE l'autorisation d'interroger le Conseiller Francis CAROLE sur la manière dont on peut concevoir, plan d'aménagement durable et question sociale, de façon à ce que nous puissions avoir un autre pôle d'analyse pour envisager cette grande démarche que nous entamons aujourd'hui. Voilà, je vous remercie.

# M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Alors, je ne sais pas si le Conseiller exécutif CAROLE veut répondre à cette demande étant donné que... Si, je suis tout à fait d'accord, simplement, le temps... on rajoutera du temps comme c'est prévu aux deux côtés de cet hémicycle. Donc, tu peux intervenir si tu le souhaites. Comme tu veux, si tu souhaites maintenant...

# **M. Francis CAROLE**

Un peu plus tard, parce qu'il y a des gens avant moi. Allons-y. Merci de l'interpellation. Effectivement, ce débat est revenu à plusieurs reprises ce matin dans l'intervention des collègues, la question de la part du social dans ce PADDMA. Mais avant tout, je voudrais dire deux ou trois petites choses, puisque je suis un politique au-delà de mes obligations concernant le social. D'abord, la dimension démocratique, il faut se rappeler que nous avons eu une plénière les 14 et 15 novembre 2017. Et à la suite de la discussion que nous avons eue sur le PADDMA, il y a une délibération qui a été signée et qui disait ceci : « mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre toutes les dispositions nécessaires au lancement de la procédure d'élaboration du document ». Autrement dit, l'Assemblée dans sa Majorité confiait au Président le soin de prendre toutes les mesures pour organiser les débats. Et aujourd'hui, nous avons une réponse quant à la manière dont ce débat est envisagé. Il y a, on l'a rappelée, des groupes de travail, des commissions, etc. Mais il y a aussi un élément qui me semble un élément innovant. J'ai été pendant longtemps à l'Assemblée du Conseil Général, j'ai été aussi membre du Conseil Régional, et il y a, du point de vue démocratique, un élément intéressant. C'est que non seulement l'Assemblée va porter les débats, mais ce qui est le plus intéressant, c'est qu'à chaque phase importante, du débat, eh bien, ce sont... non pas les membres de l'Assemblée qui sont en commission, mais l'ensemble de l'Assemblée qui sera et qui va se réunir pour discuter de l'avancée des travaux. Et je demande aux collègues de se reporter à la page sept, le premier paragraphe : « l'Assemblée de Martinique sera saisie au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour débats et propositions ». Parce que ça, c'est une garantie intéressante qui va faire que nous n'aurons pas à débattre d'un document en fin de course, mais que, progressivement, nous aurons des éléments. Deuxième aspect... parce qu'il me semble que certains collègues se sont un peu trompés, c'est la nature du document. Ce n'est pas un document finalisé, c'est un lancement. C'est-à-dire que l'Assemblée pourra bouleverser tout ce qui est dans ce document si elle le souhaite. C'est-à-dire que, ici, ce n'est pas le PADDMA, c'est le lancement de la procédure d'élaboration du PADDMA. C'est-à-dire qu'il y a de larges possibilités pour que l'Assemblée s'empare de ce document et fasse qu'en fin de course il y ait un document qui ressemble à ce qu'elle souhaite. Mais je pense que l'important, c'est bien entendu l'Assemblée, mais au-delà de l'Assemblée, et je pense que nous sommes tous d'accord, c'est notre capacité à associer les Martiniquaises et les Martiniquais à l'élaboration de ce document. Il faudra trouver les moyens pour le faire. Troisième point, ce sont les enjeux. Monsieur BRANCHI les a rappelés, je le rejoins parfaitement. Nous sommes dans des situations d'urgence. Je considère que, compte tenu de la situation démographique, économique, du départ massif des jeunes, la Martinique est en état d'urgence. Et le PADDMA, ce n'est pas un graal, ce n'est pas ça, c'est un des éléments nous permettant de répondre en partie aux questions qui nous sont posées aujourd'hui aux enjeux et aux défis qui existent. Et c'est pourquoi nous devons tous, quel que soit notre bord, faire en sorte que l'élaboration du PADDMA soit en fin de course réussie. Alors, j'ai entendu aussi des éléments sur le cadre juridique. Alors, nous savons très bien qu'il ne s'agit pas de repartir dans un débat sur l'article 74-72-73-71-68, etc., il ne s'agit pas de ça. Mais... merci d'avoir complété l'énumération numérique... mais ce dont il s'agit, c'est d'essayer de desserrer l'étau, de faire en sorte que là où nous ne pouvons pas aller plus loin, parce qu'il y a des cadres qui sont des cadres qui nous empêchent de le faire, eh bien, que nous puissions bousculer ces cadres. Et je crois que tous dans cette Assemblée, nous sommes d'accord sur cette orientation-là. Il ne s'agit pas donc de mener un débat sur la question du 74, mais de faire en sorte... Et il y a des biais qui nous permettent de le faire, l'expérimentation, etc., d'aller beaucoup plus loin. Ensuite, sur la question posée directement par le collègue BRANCHI, la santé et le social sont des éléments piliers du développement durable. Et je me rappelle très bien que nous avions fait un agenda 21 où nous avons rappelé les piliers du développement durable, c'est quoi ? C'est bien entendu l'économie, c'est l'environnement, mais nous ne nous battons pas pour des manicous. Oui, un peu quand même, parce qu'il faut... un peu quand même, parce que ça fait partie du patrimoine. Il faut se battre pour les manicous, il ne faut pas accepter qu'ils soient écrasés, mais nous allons au-delà de cela. Ce qui nous intéresse, c'est l'humain, c'est le devenir de notre peuple et le devenir de notre pays. Et je pense que de ce point de vue... et quand j'ai lu le document, je l'ai lu attentivement avec bien entendu, comme je le fais toujours, un œil critique, il y a des éléments qu'il n'y a pas. On cite, par exemple, le schéma de l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Donc, parler de développement durable, c'est parler de l'économie, c'est parler de la culture, c'est parler du social. On ne peut pas faire du développement durable sans parler du social, ce n'est pas possible. Sinon, on fait autre chose. Donc, c'est un potomitan de l'action en matière de politique de développement durable. Et d'ailleurs, nous avons

commencé. D'une certaine manière, dans le secteur social nous avons commencé le PADDMA, parce que nous avons élaboré le schéma de l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap. Nous sommes en train d'élaborer le pacte territorial d'insertion qui va concerner les jeunes Martiniquais, le RSA, etc. Nous sommes en train d'élaborer le Schéma de la force de la jeunesse et de la famille. Et nous sommes en train aussi de mettre en place un certain nombre de dispositifs. Aujourd'hui, nous avons lancé un certain nombre de discussions par exemple avec la CAF sur la question du RSA. Alors évidemment, ce sont des discussions qui n'engagent pas la Collectivité tant que nous n'aurons pas collectivement ici décidé de quelque chose. Donc, il y a des choses qui se mettent en place. Dans le social, nous mettons beaucoup de choses. Nous mettons l'habitat. Madame BAURAS l'a rappelé ce matin, nous mettons aussi les personnes âgées et l'enfance, etc. Madame NORCA l'a rappelé ce matin, il y a toute la dimension santé. N'oubliez pas que nous avons fait un organigramme où nous avons prévu un service de promotion de la santé. Nous attendons simplement un médecin pour pouvoir développer cette politique. Donc je veux rassurer tous les collègues, les questions de santé, d'éducation, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap ce sont des éléments essentiels de ce PADDMA que nous allons mettre en place tous. Parce que ce n'est pas le PADDMA de la Majorité; c'est le PADDMA de la Martinique. Et les débats que nous aurons à l'Assemblée, les débats que nous aurons avec les Martiniquais devront nous permettre de mettre en corrélation l'ambition et la démarche que nous allons mettre en œuvre. Voilà les quelques éléments que je voulais donner très succinctement, pour ne pas abuser du temps, au camarade BRANCHI, merci.

# M. le Président Claude LISE

Je me permets de réagir juste sur un point qui est de ma responsabilité. Tu as redit, parce que ça avait déjà été dit, que l'Assemblée sera consultée à chaque étape. Explique-moi comment l'Assemblée peut être consultée à chaque étape ? Il y aura une plénière, on va multiplier les plénières, premièrement. Et deuxièmement, est-ce que c'est au cours d'une plénière qu'une Assemblée peut enrichir un document de ce type? Pas du tout, nous le savons très bien. Non, c'est en commission que ça peut se faire. Je ne connais aucune institution qui travaille sur des textes de cette importance en plénière, ce n'est pas possible. Vous savez ça très bien, il faudra des plénières de plusieurs jours pour un tel document. Par conséquent, le fait de dire que l'Assemblée sera consultée à chaque étape, ça veut dire qu'une série de plénières... Non. Si on veut la consulter, ce n'est pas comme ca. C'est par la mise en place d'ateliers par exemple, à côté, en dehors du CEPAD. Le CEPAD, il faut qu'on soit dedans, ça me parait évident. Mais il faut des ateliers. Et au sein de ces ateliers, les élus vont débattre et vont apporter des différentes commissions des éléments. Ce n'est que comme ça que l'Assemblée peut être associée. Mais l'idée de dire à chaque étape, on va faire quoi? On va convoquer quoi ? Des commissions ? On va convoquer une plénière ? Combien de plénières on va faire? Et la plénière, il faudra la préparer, on va la préparer comment? À chaque fois on va la préparer en urgence? C'est comme ça qu'on va faire? Je vais recevoir un papier et on va me dire « dans une semaine, on réunit la plénière » et puis je vais signer ça et je vais envoyer, les gens seront dans la précipitation, on n'aura pas le temps de travailler. Ce n'est pas possible, ce n'est pas une bonne méthode. Par conséquent, moi je... c'est très bien d'affirmer que l'Assemblée sera... On répète ça depuis ce matin, moins elle est consultée, plus on répète qu'elle sera consultée à toutes les étapes. Ce que je souhaite c'est que l'on nous dise quelle est la méthode qui sera choisie. Personnellement, d'expérience, je sais que pour qu'une Assemblée soit associée à une démarche aussi importante, il faut qu'une commission particulière, une commission ad hoc, ou des ateliers, appelons ça comme on veut, soit saisi et travaille au fond. Mais oui, ça peut faire sourire, mais en tout cas j'ai vu travailler dans beaucoup d'institutions, je ne crois pas que je raconte des histoires. Si certains ont des trouvailles, qu'ils m'en fassent part. En tout cas personnellement, qu'on ne compte pas sur moi pour réunir en urgence périodiquement une Assemblée pour simplement faire semblant d'associer les gens. Je ne signerais pas ça, c'est clair et net.

(Applaudissements)

## M. Francis CAROLE

Je peux préciser un certain nombre de choses, Monsieur le Président ?

# M. le Président Claude LISE

Tu peux répondre, oui.

## **M. Francis CAROLE**

Je pense qu'il faut qu'on fasse l'effort de nous écouter. Il y a dans le document, en page 40, un certain nombre de propositions de fonctionnement qui sont très nettement explicitées. On parle de la CEPAD, on parle de comité de pilotage, on parle de comité technique, on parle de groupes de travail. Donc il y a un certain nombre de moyens démocratiques au sein et en dehors de l'Assemblée pour que les discussions se fassent. C'est-à-dire que telles que les propositions sont faites par le rapporteur et par l'équipe qui a travaillé avec lui, les élus vont bien entendu, et pour moi c'est une évidence, vont travailler dans des ateliers, travailler dans des commissions seront au pilotage. Donc ils vont travailler. Par contre, ce qui est dit dans la page que j'ai lue précédemment, c'est que dans la réalité qu'est-ce qui se passe ? Lorsqu'il y a des commissions, on a un certain nombre de gens qui travaillent dans les commissions, ce ne sont pas tous les élus. Et la proposition qui est faite et que je trouve innovante, ce n'est pas de convoquer en urgence des plénières, mais de faire en sorte que de manière régulière, je ne dis pas de manière quotidienne, qu'on puisse faire le point sur l'évolution de l'élaboration du PADDMA. Et de mon point de vue. Mais on peut être en désaccord avec ça, je n'ai pas de problème d'être en désaccord avec toi ni d'être en accord avec toi sur certaines choses. Et de ce point de vue, je trouve que la combinaison des différentes commissions qu'on mettra en place, puis les comptes rendus pour que tous les élus soient informés de l'évolution du travail et non pas uniquement les membres de commissions, je pense que c'est un cocktail intéressant permettant le partage, des discussions, des contradictions, de l'avancée des travaux évidemment. Et le rapporteur a rappelé en page 40, que bien entendu il y aura des ateliers, il y aura des groupes, mais je pense que ce n'est pas mauvais d'essayer un peu d'innover en matière de démocratie de l'Assemblée. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Bien. Alors, sont inscrits...

#### **Mme Christiane BAURAS**

Je vais passer mon tour. Juste pour dire pourquoi ? Parce qu'effectivement, Président, je crois que dans l'intervention de Monsieur CAROLE, je m'y suis retrouvée. Parce que

je voulais demander effectivement qu'en fin de parcours est-ce que le rapporteur pourrait reprendre les étapes organisationnelles de la suite que l'on donnera à l'élaboration de ce document? Et je crois que c'est la discussion que vous venez d'avoir et qui me permet de comprendre qu'il va falloir qu'on dise les choses de manière plus précise.

# M. Le Président Claude LISE

Voilà, c'est ça.

## **M. Louis BOUTRIN**

C'est prévu et la question a été posée.

## M. le Président Claude LISE

Ce sont les précisions. S'il y avait les précisions, si c'était clair, sauf si on pense qu'il y a des gens qui ne comprennent pas. Si c'était clair, il n'y aurait pas les questions posées par plusieurs personnes. Mais je suis tout à fait d'accord que l'on puisse de temps en temps dire à une plénière de valider un point, c'est évident, ça ne peut pas être plus démocratique. Mais il faut qu'on puisse travailler dans la durée pour préparer ça, pour préparer de temps en temps une validation en plénière. Mais on ne peut pas travailler qu'en plénière, c'est ça. Donc il faut que les élus soient représentés. Alors, quand on me dit que c'est évident, ce n'est tellement pas évident que le CEPAD a été réuni. Et alors même qu'on a dit qu'on le calque sur ce qu'on faisait pour le SAR, il s'est réuni, il n'y avait pas un élu. Enfin, il y avait un Conseiller exécutif, mais il n'y avait pas un élu de l'Assemblée. Donc il ne faut pas me dire que tout est évident. On me dit que c'est évident comme si on a l'impression que nous racontons des histoires. Donc il faut peut-être qu'on montre à l'opinion les photos ? Il n'y avait pas d'élus. S'il y avait eu un élu la première fois, je n'aurais pas posé la question. Mais non, mais il ne faut pas faire passer les gens qui posent des questions pour des rigolos.

(Discussions hors micro)

# M. le Président Claude LISE

Non, je ne prends pas ça à la rigolade, il faut qu'on se respecte. Il ne faut pas donner l'impression que ceux qui posent des questions racontent n'importe quoi. Et surtout, il ne faut pas me faire ça à moi. Il ne faut quand même pas exagérer. Je fais le maximum pour essayer de faire marcher les choses. Je réunis des plénières dans des conditions invraisemblables. Je passe sur ce que la loi prescrit, je ne peux même pas réunir le bureau comme la loi l'impose. Quand même, il faut qu'on se respecte. Alors, je crois qu'il vaut mieux qu'on reste gentil là.

### M. Francis CAROLE

Je souhaite te dire quelque chose pour qu'on soit tous gentils.

# M. le Président Claude LISE

Mais bien sûr, mais bien sûr.

### M. Francis CAROLE

Je viens de te citer. Alors, tu me parles de problèmes qu'il y a eu sur la convocation de la CEPAD, je pense que le Conseiller exécutif s'en expliquera. Moi, ce qui est important pour moi, c'est que conformément à ce que nous avons décidé ensemble, nous avons une plénière qui est celle d'aujourd'hui, qui décide d'arrêter un certain nombre de dispositions, de sorte que le débat se fasse dans l'Assemblée et que l'Assemblée soit porteuse de ce débat. Et c'est ce qui est en train de se faire. Et de ce point de vue, il est faux, je ne te dis pas que c'est toi qui le dis, il est faux de faire croire à la population que l'Assemblée serait écartée des débats. Au contraire, l'Assemblée est partie prenante pleinement dans des débats. Et je citais la page 40, ceci étant, nous sommes dans un débat : « si l'Assemblée perçoit qu'il convient d'améliorer les mesures qui permettront un débat vraiment démocratique, eh bien, que l'Assemblée fasse des propositions dans ce sens ». Mais on ne peut pas dire aujourd'hui qu'il y a une volonté politique, comme je l'ai entendu à maintes reprises, d'exclure l'Assemblée. Parce que n'oublions pas, j'ai rappelé la délibération qui disait que le Président devait organiser les débats, le Président, eh bien, il a choisi la forme qui est exposée aujourd'hui et qui doit faire l'objet des appréciations de l'Assemblée et de contre-propositions si besoin est. Mais je pense qu'on ne peut pas faire comme si dans le document qui nous est soumis il n'y avait pas des propositions permettant un véritable débat démocratique à l'Assemblée pour l'élaboration du PADDMA. Je tenais à le dire très clairement en respectant chacun, mais avec la volonté d'être clair aussi sur le plan politique. Merci.

### M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, le collègue qui est inscrit-là dans l'ordre c'est le collègue Charles JOSEPH-ANGELIQUE.

## **M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE**

Merci Président. Ces jours-ci on parle souvent de « Alé Viré ». Je serai un peu plus précis. Et sur le PADDMA, je parlerai plutôt de *Rivini o Péyi*. Depuis notre élection en 2016, tout au long de l'année, et ceci sans cesse, je reçois, et je ne suis pas le seul, ces jeunes désireux de rentrer chez eux en Martinique pour apporter leur pierre à son développement. Après les avoir reçus, je les oriente tout naturellement vers le Président de l'Exécutif, qui les reçoit le plus souvent, et ils repartent en gardant bon espoir...

(Rires)

# **M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE**

Président, oui, tu peux m'interpeller, mais moi je les envoie vers l'Exécutif et je sais que des fois ils sont reçus. Alors, je continue. Ce qui n'est pas tout à fait le cas lorsqu'ils sont reçus par d'autres membres du Conseil Exécutif. Ils reviennent vers moi et me disent souvent qu'ils passent un trait définitif sur leur carrière en Martinique. J'ai bon espoir que dans le PADDMA nous mettrons en place une pépinière pour nos enfants expatriés, chercheurs et autres, afin de leur proposer une perspective de retour. Je profite pour poser une question concernant un projet porté par une association de jeunes chercheurs martiniquais, l'AVARNAM, sur la valorisation des ressources naturelles de la Martinique, le projet Sargassum, donc c'est l'extrait sur les sargasses.

Où ces jeunes chercheurs veulent sortir des sargasses les molécules potentiellement utilisables comme nouveaux médicaments. Où en sommes-nous dans ce projet Sargassum? Nos chercheurs martiniquais seront-ils réduits uniquement à de simples ramasseurs d'algues ou pourront-ils mettre leurs compétences au profit de leur pays et de sa population? Merci.

# M. le Président Claude LISE

Collègue LOUIS-REGIS.

### M. Denis LOUIS-REGIS

Président, effectivement, j'avais prévu d'intervenir. Mais, j'entends tout et le contraire de ce qui figure dans le rapport. Et vu l'illustration que nous donnons à la population, j'ai l'impression qu'à chaque fois qu'un élu essaye de s'exprimer, il est toujours taxé de toutes sortes de qualificatifs, et je ne veux pas abonder dans ce sens. Cependant, en fonction de l'évolution des débats, je me réserve le droit de te demander la parole quand même.

# M. le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

## M. Lucien ADENET

Merci Président. Je ne veux pas fuir le débat. Je voudrais d'abord saluer tous les collègues et toutes les personnes qui nous écoutent et qui nous regardent. J'ai cherché deux documents. Le premier concerne le procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2017. Le deuxième concerne la délibération numéro 17-451-1 relative au PADDMA. Alors là, sur l'extrait du procès-verbal, c'est un extrait exhaustif, ce n'est même pas un extrait, c'est l'ensemble de tout ce qui a été débattu ici. Alors, il est dit, c'était le dossier numéro 60 : lancement de la procédure d'élaboration du Plan d'aménagement et de développement durable de Martinique, PADDMA, par la Collectivité Territoriale de Martinique. Monsieur Louis BOUTRIN procède à la présentation du rapport, premier point. Ensuite, Monsieur le Président de l'Assemblée demande l'avis de la Commission Développement Durable et Environnement. Il répond : « la Commission Développement Durable Environnement a donné un avis favorable pour le lancement de la procédure ». Ensuite Madame BONNAIRE, on lui donne la parole, elle dit : « je voudrais juste accueillir favorablement le lancement de ce projet en ma qualité de Présidente de l'ADUAM et proposer au collègue BOUTRIN ainsi qu'à toute son équipe un accompagnement de l'ADUAM dans ce sens ». Donc voilà l'essentiel de ce qu'elle a dit. Ensuite le Président LISE dit : « y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, nous passons au vote ». Alors, Monsieur BOUTRIN ajoute : « juste une précision, il y aura effectivement une commission que nous avons appelée commission d'évaluation du Plan d'aménagement et de dévelommement durable, CEPAD. Cette CEPAD comprendra l'ensemble des 34 communes, les trois communautés d'agglomérations, les personnes publiques associées ainsi que les chambres consulaires. Le Président MARIE-JEANNE sait exactement ce qui se passe en Corse, le projet est élaboré, l'élaboration c'est le Président et l'approbation c'est l'Assemblée. On devrait lancer un appel d'offres pour savoir qui sera retenu. Nous nous appuierons bien sûr sur les expertises internes, les expertises locales parce qu'on a des bureaux extérieurs. Ils viennent puiser dans notre expérience pour pouvoir recycler des éléments que nous avons déjà. Nous éviterons de commettre ces erreurs tout en respectant le cadre légal. Voilà chers collègues ce que je voulais vous dire sur ce

PADDMA ». Ça, c'était la conclusion. Et puis, le Président LISE dit : « nous passons au vote. Voté à l'unanimité avec 15 abstentions et 0 contre ». Donc voilà, c'est ce qui est dans le procès-verbal. Non, je le dis, je rappelle les faits. Maintenant, la délibération. Le collègue CAROLE a lu l'article 2 de la délibération : « à l'article 1 : est approuvé le lancement de la procédure d'élaboration du Plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique, PADDMA, par la Collectivité Territoriale de la Martinique » ; « article 2, mandat est donné au Président du Conseil Exécutif de Martinique pour prendre toutes dispositions nécessaires au lancement de la procédure d'élaboration du document »; « article 3, la présente délibération de l'Assemblée de Martinique qui pourra être diffusée partout, où besoin sera, fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de la Martinique » ; « article 4, la présente délibération de l'Assemblée de Martinique entre en vigueur dès sa publication, ou son affichage et sa transmission aux représentants de l'État dans la Collectivité ». Donc, voilà la délibération. Alors, ce que je veux dire c'est que ce qui se passe aujourd'hui est tout à fait conforme à ce qui est écrit dans la délibération, tout à fait conforme. Donc, on a tout simplement donné mandat au Président du Conseil Exécutif de préparer un document, mais un document préparatoire aux débats; un document qui n'est pas définitif; un document qui amorce les orientations de ce plan. Donc c'est ce qu'il faut retenir. Aujourd'hui, si on était venu, si le Président de l'Exécutif nous avait convoqués et n'avait pas présenté de document, qu'il était venu les mains vides... Il a fait un certain nombre de démarches. Le Conseiller exécutif a rappelé les démarches qui ont été faites. Ce document est un document de travail, c'est ce qu'il faut bien comprendre, un document que nous allons amender, que nous allons perfectionner. Mais le débat de l'Assemblée de cet aprèsmidi ça sert... depuis ce matin que ça a commencé, ça sert tout simplement à discuter ensemble, à trouver les failles qu'il y a dans ce document, comment améliorer toutes ces failles, comment mettre en place un rétroplanning, comment mettre en place une programmation, comment mettre en place un certain nombre de groupes de travail. Quand dans le rapport on ne voit pas que la première commission d'élaboration du CEPAD ne s'est pas mise en place sans la présence des élus, je dis tout simplement qu'on ne voulait pas amoindrir l'importance des élus, ce n'est pas ça. À mon avis, ce n'est pas ça puisque c'est un travail d'approche qui est fait là. Donc aujourd'hui, nous débattons de ce qu'il y a à mettre de manière plus conséquente dans le dossier. Voilà ce que je voulais dire dans un premier temps. Dans un deuxième temps, je voudrais dire que ce document qui est présenté là s'apparente à ce que nous appelons le DOB, document d'orientation budgétaire. Les documents de débat sont faits pour les orientations budgétaires avant chaque plénière. Pour montrer un peu quelles sont les orientations qui seront contenues dans... Mais c'est le Président du Conseil Exécutif qui prépare ce document. Aujourd'hui, effectivement je sens qu'il y a une volonté, au niveau de l'Assemblée, des membres de l'Assemblée de participer davantage à l'élaboration de ce document. Je suis tout à fait d'accord, je suis membre de l'Assemblée, je ne suis pas membre du Conseil Exécutif. Donc, je suis d'accord pour qu'on se mette ensemble pour apporter un certain nombre d'idées quand on élabore ce type de dossier. Président, tu disais tout à l'heure : « comment tu vas faire pour amender les étapes?» enfin, travailler pas amander, c'est-à-dire valider les étapes. Est-ce que tu vas réunir, Est-ce que tu auras le temps de réunir ta commission, enfin l'Assemblée ? Ca va prendre trop de temps. Mais tu as déjà pris des initiatives que je trouve fortes intéressantes. Dernièrement, quand on a vu le plan de convergence et de transformation, ainsi que le contrat de convergence et de transformation, tu as réuni des commissions, tu as fait des commissions conjointes.

(Discussions hors micro)

# **M. Lucien ADENET**

Mais non, mais on a un temps devant soi. Je pense que tu peux... Puisque c'est de ta compétence. Tu peux aussi faire ces commissions conjointes pour qu'on puisse amender un petit peu le document au fur et à mesure de son élaboration. Troisièmement, je voudrais dire que nous avons tout simplement, à travers ce dossier, respecté, un engagement de campagne; un engagement de campagne de notre Majorité qui est ici, ça aussi. Je rappelle que ce document-là constituait la colonne vertébrale de notre plan, que nous avions présenté à la population, et de notre et programme que nous avions présenté à la population. Et la population l'avait approuvé de manière très favorable. C'est ce que je voulais ajouter. Je vous dis donc que le document qui nous a été présenté est très bien charpenté, très bien charpenté.

(Rires)

### M. Lucien ADENET

Alors, tous simpement, je me souviens...Président, tu te laisses distraire. Tu te laisses distraire par des gens qui n'ont... bon, je ne veux rien dire.

(Rires)

#### M. Lucien ADENET

Alors, je me souviens, Président, écoute bien, quand je suis arrivé pour la première fois ici au Conseil Régional de l'époque en 1998, on votait...Tu peux demander à ces collègues-là de me laisser parler?

# M. Le Président Claude LISE

Mais non, mais non. Mais il vaut mieux qu'on soit détendu que tendu.

# **M. Lucien ADENET**

Si tu mets la musique et que tu fais danser...

#### M. le Président Claude LISE

Tu as la parole. Tu as la parole...

## M. Lucien ADENET

Je préfère t'entendre parler de cette manière-là. Alors, je disais, qand je suis arrivé ici en 1998 pour la première fois au Conseil Régional, on a voté le Schéma d'aménagement régional en 1998. Mais je me suis rendue compte, puisque j'ai fait deux mandatures au niveau du Conseil Régional, je me suis rendu compte que le SAR n'était pas tellement approprié pour les actions que nous avions à mener, surtout en matière agricole. On a aujourd'hui, dans le document que présente l'Exécutif et que présente le rapporteur, il fait d'abord un bilan du SAR, et c'est un bilan assez exhaustif. Il y a un document encore plus épais, comme ça, qui parle du bilan. Ensuite, il a

présenté un peu, on n'a négligé aucun des champs de compétence, aucun des champs au niveau du développement dans ce pays, que ce soit le tourisme, l'agriculture, l'économie bleue, la transition énergétique, les personnes âgées, enfin, tous les champs sont balayés. Je crois que ce qu'il faut retenir aujourd'hui c'est qu'il faut continuer à améliorer ce document. Et nous allons mettre en place un très bon document, un très bon PADDMA, pour la Martinique. J'en ai terminé.

# **Mme Marie-France TOUL**

Un point d'ordre s'il te plait.

### M. le Président Claude LISE

Point d'ordre collègue TOUL.

### **Mme Marie-France TOUL**

Est-ce que je peux avoir le temps qu'il nous reste, s'il te plait ?

## M. Le Président Claude LISE

Oui, je vais te donner ça. Alors, pour l'Opposition il reste 37 minutes, et pour la Majorité 29. Là maintenant, j'ai d'inscrits les collègues LORDINOT et NILOR. Donc collègues LORDINOT et ZOBDA.

### M. Fred LORDINOT

L'intervenant qui m'a précédé a enfoncé davantage le clou et vous met dans l'embarras. Parce qu'il faut s'en tenir à ce qui est écrit dans le document, à la page 40 : « le calendrier retenu avec l'assistant à maitrise d'ouvrage, retenu pour accompagner la CTM dans l'élaboration du PADDMA, prévoit un projet de PADDMA arrêté, à soumettre à l'adoption de l'Assemblée de Martinique fin 2019, et à son approbation premier trimestre 2020 ». Voici ce qui est marqué dans le document à la page 41. Et dans cette même page, vous l'avez lu comme moi-même : « le Conseil Exécutif retient le principe de débats et validations aux phases clés de l'avancement de l'élaboration et proposera dans une prochaine plénière à l'avis de l'Assemblée, la méthode et le calendrier validés pour l'élaboration du PADDMA, la définition de thématiques d'enjeux stratégiques de préservation de développement, les principes de gouvernance validés, l'identification des premières pistes d'orientations stratégiques retenues ». À quelle date aura lieu cette plénière ? En septembre, en octobre ? Sachant que vous avez donné au début de ma première intervention des éléments sur le calendrier qui montrent bien que ça ne peut pas respecter votre objectif du premier trimestre 2020. Ce document est mauvais. Et si j'avais quelque chose à demander à l'Assemblée et au Conseil Exécutif, c'est l'arrêt du contrat avec celui qui a été choisi comme assistant à maitrise d'ouvrage. Je le répète, ce document est mauvais, il n'est pas bien fait. C'est du travail bâclé qui ne respecte pas cette Assemblée. C'est mon opinion. Parce que très cher collègue tout à l'heure qui a parlé et qui n'est plus là, concernant le public et ce document, toujours à la page 41 du document, je lis : « autant qu'il sera possible, le public sera associé et informé de l'avancement des phases clés des travaux d'élaboration par divers actes de communication et de participation, forums dans les trois périmètres intercommunaux, colloques. Un site internet dédié au PADDMA devra être mis en place pour faciliter l'accès de tous à l'information clé, voire permettre de recueillir les avis des Martiniquais ». En combien de temps vous allez faire ce site? Vous pensez très sérieusement que ce site sera prêt pour la prochaine plénière ? Il sera prêt pour quand ? Où est le calendrier d'action ? Donc je vous dis, le Président LISE l'a rappelé, d'autres collègues, enfin je ne fais que répéter ce que disent les membres de la Majorité. L'Assemblée doit avoir son propre budget pour préparer le document, je le répète, doit avoir son propre personnel, doit avoir un pôle juridique administratif pour voir toutes les implications du document. Mais je vous l'ai dit, oui, je partage la démarche proposée par le gouvernement : contractualisation. On a contractualisé, on a fait un contrat. Expérimentation, différenciation. Si vous voulez l'expérimenter, tout ça doit être préparé. Proposons peut-être une formule expérimentale, mais vous ne pouvez pas comme ça tout décider, du calendrier, du contenu, sans consulter la population. Parce que c'est ce qui va se passer, l'Assemblée en fait, elle ne devra qu'avaliser des décisions prises par ailleurs, et c'est cet acte non démocratique que nous, nouscontestons aujourd'hui. Vous ne pouvez pas raisonnablement nous dire dans ce document que vous aurez un document aussi important qui sera réalisé en mars 2020, ce n'est pas possible, ce n'est pas raisonnable, ce n'est pas sérieux de l'écrire. Donc aujourd'hui, la question est de savoir si vous nous donnez, nous, membres de l'Assemblée, les moyens de participer à l'élaboration du document. Si vous ne nous donnez pas la réponse aujourd'hui, qui doit être une réponse claire, c'est une décision modificative qui doit venir en septembre qui va donner des moyens financiers et qui va décider d'une dotation en personnel pour le Président de l'Assemblée, qui lui va conduire les travaux qui vont permettre d'élaborer le document. Si vous ne nous dites pas aujourd'hui que vous prendrez une décision modificative en septembre avec des mesures concrètes, cela signifie que vous avez déjà verrouillé votre document et qu'au fond vous ne voulez pas de véritables débats.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

### M. Jean-Philippe NILOR

Le débat d'aujourd'hui est particulièrement important. Je me permets de regretter que certaines interventions créent davantage de confusions que d'éclairage. Il s'agit d'un débat sur des orientations stratégiques d'un Plan d'aménagement et de développement durable de la Martinique. Un document donc important qui engage la Martinique pour des décennies dans des orientations, des choix, des perspectives. Je veux bien que chacun pèse l'importance de ce document-là, en tout cas son ambition. Et je dis d'emblée qu'un document aussi important n'a pas à être élaboré par des services administratifs, aussi compétents soient-ils, mais doit naitre de la discussion, des échanges, de la mutualisation des idées, des propositions des élus. Ce Plan d'aménagement et de développement ne saurait faire l'impasse sur un certain nombre de choses qui sont particulièrement importantes et des évolutions plus contemporaines qui ont pu voir le jour après 1995. Donc on ne saurait se contenter de prendre les orientations qui ont été déterminées dans le temps, qui étaient peut-être pertinentes dans le temps, aujourd'hui certaines sont encore pertinentes, mais certaines méritent d'être interrogées. Un pays, ça a été dit ce matin, qui a un taux de chômage réel avoisinant les 30 % ne peut pas rigoler avec les documents de programmation, de planification. Un pays, ça a été dit aussi ce matin, qui connait une véritable saignée démographique doit produire des orientations stratégiques à la hauteur du combat que nous avons à mener en matière de défis démographiques. Un pays dont l'agriculture est essentiellement vouée à l'exportation de matières premières sans véritable valorisation, sans véritable valeur ajoutée, est condamné à la dépendance alimentaire. Un pays comme beaucoup d'autres, mais notamment au niveau de la région des zones microinsulaires de la Caraïbe, qui doit faire face au réchauffement climatique, avec un risque de montée des eaux dans les 20-30 ans, même peut-être avant, doit tenir compte dans ses documents de programmation de ces phénomènes contemporains. Un pays qui doit faire face à des évènements majeurs, même s'ils sont parfois conjoncturels comme la profusion des algues sargasses, doit tenir compte de ces phénomènes conjoncturels pour les intégrer dans la planification, dans les perspectives, dans les projets. On sait bien, pour parler des sargasses, l'effet que ça a sur l'activité économique des entreprises, l'effet que ça a sur la santé, l'effet que ça a sur la santé de notre tourisme. Un pays qui n'est pas suffisamment résilient aux ouragans et autres catastrophes naturelles doit pouvoir s'interroger et se remettre en cause, de manière honnête, objective. Un pays qui connait des problèmes de déplacement, de transport, doit profondément dans un plan d'aménagement et de développement durable reconsidérer sa politique de transport. Et peut-être même, signe d'une certaine modernité, d'un esprit d'innovation, passer enfin d'une logique de transport à une logique de mobilité. Arrêter de construire des routes, des ronds-points, des carrefours, des viaducs par des entreprises qui ne sont pas martiniquaises, construire des routes pour des véhicules qui roulent au fioul, c'està-dire aux fossiles. S'agissant des risques naturels notamment, dont on se souvient chaque fois qu'on entend dire qu'il y a une catastrophe, notamment un séisme aux Philippines, au Japon ou ailleurs, on se dit que c'est loin de nous, mais c'est une menace qui pèse en permanence sur nos têtes. La question des risques naturels doit constituer le moteur de notre développement économique, le moteur de notre développement économique. La Martinique est en zone rouge face au vieillissement de ces bâtiments, et les bâtiments publics ne sont pas exempts de ce constat. Notamment l'innovation technologique que constitue la conception de meubles et de structures antiécrasement, c'est une innovation martiniquaise portée par un Martiniquais qui mérite toute sa place dans un tel document. Si on doit avoir une ambition, nourrir une ambition, c'est devenir un territoire d'excellence au niveau de la conception, mais aussi de la réalisation, de la production de ces structures et de ces meubles antiécrasements. La prise en charge, je rappelle, de la sécurisation intérieure des bâtiments, des espaces d'habitation des personnes alitées et/ou des personnes en situation de handicap est une obligation morale sinon légale dans nos territoires qui sont situés, je le rappelle, en zone 5, risques majeurs. Un pays où l'eau dite potable ne l'est pas en réalité. Elle est peu potable, mais elle est empoisonnante. On sait la quantité de produits phytosanitaires qui existent dans l'eau du robinet chez nous, même si on ne le dit pas assez. On sait aussi que la reconstruction du réseau d'adduction d'eau, c'est-à-dire les tuyaux, mais aussi les réservoirs divers, est incontournable. Parce que les tuyaux et les réservoirs surcontaminent l'eau qui est déjà contaminée, de par leur état d'obsolescence. Aujourd'hui, les réservoirs d'eau, les châteaux d'eau sont accessibles à n'importe qui, ils ne sont pas sécurisés, n'importe qui. Je ne veux pas donner de mauvaises idées, des idées criminelles, mais n'importe qui peut entrer dans un réservoir d'eau et déverser du poison. Ça, c'est la réalité de notre territoire, la triste réalité de notre territoire. Alors, je m'arrête là sur les questions fondamentales de notre avenir collectif, de notre survie collective, qui à mon humble avis, ne sont pas suffisamment présentes et prégnantes dans ce document, ne sont pas suffisamment mises en reliefs, même si elles sont évoquées ça et là parfois. Mais c'est cela le cœur de notre débat. Et sur ces questions-là, excusez-moi, il n'y a pas d'histoire de Majorité et d'Opposition, il y a une histoire de Martinique épi sé tout. Non, mwen pa kail di sé en histwa de Péyi-a, yo kail di ke mwen ka détouné bagail-la. Mais c'est une histoire de la Martinique, de notre pays. Je vais le dire en français, du pays. Et il y a une hypothèse qui est à la base de ce document qui nous est présenté aujourd'hui, ce document qui a le mérite d'exister. Et je considère effectivement qu'il peut s'agir d'un point de départ. Je ne vais pas entrer dans une polémique pour dire que voilà, on nous a proposé un document, et qu'il n'est pas possible de l'amender, de le modifier, de l'améliorer, sinon ce n'est même pas la peine d'espérer. Non, il est possible de le modifier, nous allons le modifier ensemble. Mais il y a une chose à modifier avant tout, c'est l'hypothèse selon laquelle le mal-aménagement aurait provoqué le mal-développement. Moi je dis que c'est le mal-développement qui a provoqué le mal-aménagement. C'est parce que nous sommes dans une logique de mal développement qu'un centre commercial comme Génipa a pu être construit sur une mangrove, un espace pourtant protégé. Et sortir de ce mal-développement impose d'entrer enfin dans une logique, non pas simplement d'aménagement du territoire, mais de ménagement du territoire. Le mal-aménagement n'a pas provoqué le mal-développement, parce que sinon ça signifierait que le type de rapport qui a été entretenu par l'État colonial avec ses colonies ne serait plus un élément déterminant, un élément majeur dans notre mal-développement. C'est une manière de dédouaner l'État et de dire que les Martiniquais ont mal construit, mal aménagé. Et c'est ça qui serait à l'origine de nos problèmes. Ce serait quelque part, d'une certaine manière, considérer que nos maires des communes qui ont fait ce qu'ils pouvaient dans des conditions difficiles comme à Fort-de-France, comme à Rivière Pilote, comme partout, comme à Sainte-Luce, sont véritablement les fauteurs de mal-développement dans notre pays. Mais toute proportion gardée, c'est dans la même lignée que ceux qui disent que l'esclavage c'est parce qu'il y a des noirs qui ont vendu des noirs, c'est dédouaner le colon. Ce n'est pas le mal-aménagement, mais bien le maldéveloppement qui a consacré des terres, des pans entiers de nos terres agricoles à une agriculture géophage, et empoisonnante pour notre santé. C'est bien le maldéveloppement. Ce n'est pas le mal-aménagement, mais bien le mal-développement qui fait que nous sommes aujourd'hui incapables d'imposer une priorité martiniquaise à l'embauche de nos jeunes à compétences suffisantes. C'est bien le maldéveloppement, ce n'est pas le mal-aménagement qui fait que nous ne sommes pas en position de définir des priorités pour les entreprises martiniquaises dans les marchés publics, et qui les condamnent à des miettes de la soutraitance de sociétés multinationales dans les marchés publics. C'est bien le mal-développement qui ne nous permet pas aujourd'hui objectivement de préserver notre foncier contre des promoteurs prédateurs non martiniquais. Et ça, ce sont des sujets de réflexion. Comment dans une logique, si on admet que le PADDMA, et moi, je suis pour le principe, que la PADDMA peut être un outil de marronnage quelque part. Si on rentre dans le marronnage, on pose les bonnes questions, et on se donne les moyens de les résoudre objectivement, de trouver ensemble des pistes de solution, ensemble, pas chacun de son côté, pas en privilégiant le « moi, je », mais le « nou ka ». Un dernier point qui me parait important, c'est celui de la solidité juridique du dispositif. J'ai l'impression qu'on ne fait pas le choix finalement entre un SAR et un plan de développement, on veut à la fois être SAR et plan de développement. On parle beaucoup du PADDUC de la Corse, mais ce PADDUC a donné lieu à une loi spécifique, et ça a été dit ce matin, une loi spécifique qui est venue lui donner une légalité au-delà de sa légitimité. La légitimité, on la comprend, on la partage; mais il est important de solidifier la légitimité par la légalité. Donc on s'inspire du PADDUC, mais quid de la loi qui va nous permettre de répondre, d'ester en justice en toute sécurité ? Parce qu'il faut savoir qu'en Corse, de nombreux maires ont attaqué le PADDUC et attaquent le PADDUC, qui pourtant est issu de la loi. Alors, imaginez s'il n'y a pas le véhicule législatif qu'il faut, imaginez le bordel que ça va créer. Donc il est important de consolider ce plan par un véhicule législatif. Et pour cela, moi, je dis que dans la gouvernance et les propositions qui sont faites, je reconnais qu'il y a au moins sur le papier une volonté d'ouverture, mais cette volonté ne saurait rester sur le papier, puisque volonté de papier n'est pas volonté. Déjà, je remarque qu'entre ce qui est dit à la page 40, et ce qui est dit à la page 6, sur la composition notamment de la CEPAD, les éléments ne se recoupent pas, ne s'épousent pas parfaitement. À la page 6, il y a une configuration avec un certain nombre d'acteurs associés, participants ; à la page 40, il y a d'autres acteurs associés et participants. Donc il faudrait déjà mettre en perspective, en cohérence, ce qui est écrit sur ces deux pages. Je considère que la coconstruction doit intervenir dès le départ. Ce n'est pas au passage, à l'arrivée, c'est dès le départ. D'où un certain nombre de propositions concrètes. La proposition que je ferai c'est que s'agissant de la CEPAD, qu'elle puisse comporter 15 élus de l'Assemblée, désignés par le Président de l'Assemblée, en accord avec le Président du Conseil Exécutif. Mais par le Président de l'Assemblée, c'est ce qui est légal ; 15 élus de l'Assemblée. Deuxième proposition, c'est que des ateliers internes puissent voir le jour, dès maintenant, au sein de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de la Martinique. Troisièment, qu'on puisse avoir l'assurance et les garde-fous quant à la sécurisation juridique. Et si nous devous, si nous voulons véritablement être efficaces, nous devons pour une fois faire corps. Et pour faire corps, on a oublié quand même des acteurs majeurs, que ce soit à la page 6, que ce soit à la page 40, ou à toutes les pages du document, la collaboration, elle est nécessaire, réunions de travail avec les parlementaires de Martinique. Parce que j'ai entendu tout à l'heure dire que le PADDMA, ce n'est pas le PADDMA de la Majorité ou de l'Opposition, eh bien, il y a six parlementaires en Martinique. Moi je n'épouse pas leurs positions politiques, chacun a sa position, son Parti politique. Mais on ne peut pas, objectivement, décemment, raisonnablement aller négocier avec le gouvernement sans associer les parlementaires martiniquais. Or, à aucun moment, aucun endroit, on ne parle d'associer, ne serait-ce qu'une réunion de travail, avec les parlentaires martiniquais. Or, qu'on le veuille ou pas, il faudra un véhicule législatif, donc c'est l'Assemblée nationale française qui devra voter une loi. Le Parlement, puisqu'il y a une Sénatrice, tu devras voter une loi. Vous vous imaginez le spectacle que ça donnerait si les propres élus de la Martinique n'ayant pas été associés soit votaient contre ou s'abstenaient ? Quelle image on aurait contribué à donner encore une fois? Donc nous demandons que les parlementaires martiniquais, quels que soient leurs opinions politiques, leur Parti politique, soient associés à ces négociations avec le gouvernement et avec le Parlement. C'est pourquoi nous considérons qu'il faut laisser le temps de digérer ces amendements majeurs que nous proposons aujourd'hui. Oui, il faut les digérer pour les intégrer. Et nous proposons notre proposition, c'est celle de revenir avec un document amendé, remanié de toutes ces propositions, qui nous sera présenté à une prochaine plénière. Et à ce moment-là, et à ce moment-là, seulement nous serons en mesure de le voter ou pas. J'en ai terminé.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue ZOBDA.

### M. David ZOBDA

Merci Président. Je vais essayer d'être relativement bref puisque je ne voudrais pas reprendre les propos déjà tenus, tant sur la forme que sur le fond, par l'ensemble des collègues qui m'ont précédé. Je vais intervenir sur quelques remarques. D'abord pour dire qu'il est normal et légitime qu'un dossier nous soit présenté en plénière, c'est la moindre des choses, et je ne comprendrais pas qu'on discute d'un point sans dossier. Donc il n'est pas question de dire que le dossier est inutile ou pas bon. J'ai entendu ça à l'instant. Ce n'est pas du tout le propos de l'ensemble des élus quand ils sont intervenus. Les élus sont intervenus à la fois sur le fond des propositions, sur les principes stratégiques, et sont intervenus aussi sur la démarche. C'est différent du dossier tel qu'il est présenté. Je voudrais aussi dire que je m'associe parfaitement au respect de l'Assemblée, comme le Président de l'Assemblée est intervenu en début de séance. Et je le rejoins parfaitement sur ces points-là. Mais j'ai le sentiment encore une fois, trop souvent, que l'Assemblée est maltraitée, est utilisée en vitesse et en rapidité comme s'il fallait faire le passage obligé de l'Assemblée, mais que ça ne comptait pas. Je crois donc qu'il faut revoir la position et faire de telle sorte que l'Assemblée et les membres de l'Assemblée participent de manière efficace et effective aux différentes réunions, que nous ne sommes pas là pour valider des propositions, mais justement pour les formuler. C'est l'Assemblée qui doit construire et qui doit faire des propositions, et non pas l'inverse. J'ai l'impression que trop souvent on évite le débat dans l'Assemblée au profit de commissions, ou au profit de cabinets extérieurs, ou au profit de dossiers portés par l'Exécutif sans qu'il y ait une véritable validation politique ici dans l'Assemblée. Enfin, je voudrais dire que ce document est présenté, un document d'approche, de début, ce n'est pas un document finalisé. Nous ne sommes pas en train de voter le PADDMA, nous sommes en train de lancer une procédure. Le document qui nous est présenté fait état de trois éléments, d'abord la démarche, ensuite le bilan du SAR, et enfin les principes stratégiques. Sur la démarche, il y a un cheminement qui est assez classique, mais qui de mon point de vue doit être amendé. Il a été fait pour qu'on puisse saisir une opportunité de rassembler autour de l'avenir du pays. Ça a été dit, je n'ai pas développé. Il a été fait aussi pour une opportunité de développer une stratégie collective. Je crois qu'on n'y est pas encore. Et quand je vois que c'est présenté sous l'égide d'un groupe ou d'un Parti, je dis que ce n'est pas comme ça qu'on va faire peuple, ce n'est pas comme ça qu'on va rassembler. S'il s'agit à chaque fois de dire c'est nous qui faisons et pas vous, je ne vois pas à quoi je vais servir. Il est aussi l'opportunité de donner du sens et de la perspective, ça a été dit. En tout cas, il devrait donner du sens et de la perspective à nos parcours historique, économique et social. À mon avis, c'est un humble avis, à la lecture du planning qui nous a été proposé, je crois que la gageure est compliquée. Je ne reviendrai pas sur le calendrier puisque le collègue LORDINOT a suffisamment développé le court temps qu'il nous reste à faire, à assumer et l'impossibilité qu'il y aura probablement d'arriver à l'échéance telle qu'elle est fixée. Mais je crois que c'est très important qu'il y a au moins deux points sur lesquels nous devons corriger ce document parce qu'il me semble qu'il y a des rendez-vous qui ne sont pas là. Le premier rendez-vous c'est le rendez-vous avec le public martiniquais. Je ne comprends pas comment un document de cette importance, de cette qualité, qui est censé inscrire notre pays sur une dizaine, voire plus, d'années dans sa construction, dans son aménagement, dans son développement, ne soit pas au plus près de la population. Et ce n'est pas les quelques lignes qui sont posées sur le document qui suffisent. Je ne vois pas, où sont les grands rendez-vous thématiques avec les citoyens, qui doivent présider en amont des décisions. Et ce n'est pas quand le document sera fait qu'on ira voir la population pour lui dire : « voilà ce qu'on a décidé ». Il faut par thème, par séquence, y associer la population. Je ne vois pas non plus où sont les grands rendez-vous avec toutes les associations que nous avons dans le pays et notamment celles qui défendent l'environnement, celles qui défendent le patrimoine, celles qui portent tous les jours leurs revendications, notamment sur le littoral. Où sont les rendez-vous avec toutes ces associations et ces institutions ? À quel moment on arrive à intégrer tout ce que nous proposeraient ceux et celles qui ont la conscience aigüe de l'avenir du pays. Et je ne vois pas dans le document ces points de rendez-vous là. Je rappelle que quand un maire révise son PLU ou quand il l'élabore, il y a dans la loi l'obligation de ces rencontres publiques. Je peux en témoigner, je viens de réviser le PLU qui a été voté jeudi dernier. Et avant cela, j'ai été obligé et contraint par la loi de fixer un certain nombre de rendez-vous avec la population. Et j'ai présenté un document sur lequel j'ai discuté avec la population. Et j'ai été contraint de corriger le document que j'avais proposé, parce que j'ai eu un certain nombre des propositions qui m'ont été formulées, qui allaient nécessairement dans le bon sens du développement et qui corrigeaient quelques erreurs que j'avais commises moi et mes services, et nous avons amendé notre document. Celui qui a été présenté en conseil municipal c'est celui qui est porté par la population. Le deuxième absent, ce sont les maires évidemment. J'ai bien lu le document, il y a cinq maires de plus de 15 000 habitants qui sont associés, et puis on va en désigner cinq autres, mais ce n'est pas comme ça. Non, ce n'est pas ça que je veux dire. Il ne faut pas regarder la loi. Si on reste sur un code en se disant on va faire comme ça, on va passer à côté de la réalité du terrain, on va passer à côté de la réalité du peuple martiniquais. Aujourd'hui, nous avons des maires qui depuis 20 ans travaillent sur des PLU. Je peux vous le dire, j'ai passé du temps à écrire le mien, je l'ai quasiment écrit moi-même. Je veux dire que quand on construit un document comme celui-là, un PLU, et encore plus un SAR ou document un PADDMA, on est dans une orientation politique majeure. Ça a été exprimé, je ne vais pas y revenir, on est dans une stratégie politique. C'est-à-dire qu'il faut avoir une vision à la fois économique, politique et sociale du devenir de ce territoire-là. Et ensuite, on le traduit en orientations et en schémas. Et là, ça devient technique. Mais il faut d'abord présider à cela une dimension politique. Et les maires, depuis 20 ans, travaillent à l'élaboration de leur PLU. Depuis 20 ans sont sur leur territoire, ils regardent quelles zones ils vont pouvoir aménager, comment ils vont résister à la pression des spéculateurs immobiliers. Je peux vous le dire, j'ai supporté ça il n'y a pas longtemps. Comment il faut résister, comment il faut maintenir les terres agricoles, comment il faut penser au développement des équipements sociaux, comment il faut repenser les déplacements, les maires travaillent sur ça. Alors, quelles articulations on fait et comment on concrétise cette articulation entre les PLU tels qu'ils sont élaborés là déjà et le schéma que l'on veut proposer demain, et qui sera qu'on le veuille ou non le premier document de référence avec ensuite les SCOT et les PLU ? Maintenant, il arrive après tout cela, donc il est nécessaire pour lui d'intégrer toute cette dimension de PLU, les dimensions territorialisées des communes parce qu'il y a déjà une réflexion. Pour beaucoup de communes, c'est très abouti. Donc je pense que ce deuxième point de rendez-vous est fondamental. Et il ne suffit pas d'avoir cinq représentants des maires dans la commission pour comprendre que l'on va appréhender toutes les réalités territoriales. Ce n'est pas possible, ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. En tout cas, moi je pense que la méthode doit être revue sur ce plan-là. Il faut sur ces deux éléments-là, le point de rendez-vous avec les citoyens en amont du projet et le point de rendez-vous avec les maires sur la question de la territorialité, des enjeux de territoire, est fondamentale. Si on passe à côté de ça, on va revenir sur une erreur qui a été signalée dans le document, c'est l'erreur du SAR, d'être découplé de la réalité de territoire et opposer les maires à un schéma qui est censé être supra et leur servir, c'est fondamental. Et la clé du succès du PADDMA va reposer sur la capacité que l'on aura à pouvoir mettre en cohérence l'outil de développement territorial et le projet supra qui est celui de la Martinique tout entière. C'est fondamental et je crois en cela. Je crois que nous sommes capables de cohérence dans notre pays, je crois que nous sommes capables de capable d'harmonie, je crois que nous sommes capables de capable de compréhension. Et il faut absolument penser à ces dimensions-là. Sur le bilan du SAR, je suis désolé, je pense que ce qui nous a été présenté là en trois pages est largement insuffisant. Je ne peux pas me satisfaire d'un bilan du SAR qui a exercé son pouvoir sur 20 ans en Martinique et que ça soit résumé sur trois pages. Moi je veux un document beaucoup plus approfondi que ça, beaucoup plus technique, qui va au fond des choses et qui mette en avant peut-être les points positifs, les réalisations, là où le SAR a été efficace, là où on a pu l'utiliser à bon escient. Je veux aussi qu'on me dise où étaient les points négatifs, où étaient les points névralgiques, où étaient les points où la réflexion n'était pas assez aboutie. Je veux aussi qu'on me dise quel est l'écart entre ce qui avait été prévu et ce qui a été réalisé ou permis. Parce que c'est à partir de ce bilan-là qu'on peut éclairer la perspective et qu'on peut orienter des choix majeurs. Je suis d'accord pour critiquer le SAR, je suis favorable à ce qu'on porte une critique sur tous les documents, notamment sur des documents comme celui-là qui sont des documents fondamentaux d'aménagement du territoire. Ce sont des outils de développement. Donc il est normal et nécessaire qu'on le critique, je suis d'accord dessus. Mais il faut savoir que quand on critique le schéma, on critique à la fois les élus qui l'ont conçu et qui ne sont peut-être pas allés suffisamment loin dans la réflexion et dans le projet, mais on critique aussi tous les élus qui n'ont pas su utiliser le SAR à bon escient. Parce que quand le SAR dit qu'il faut développer le Nord Atlantique en prévoyant un certain nombre de choses et qu'on ne le réalise pas, on ne va pas me dire que c'est le SAR qui n'est pas bon. Il faut qu'on dise qu'on n'a pas été en mesure d'utiliser l'outil du SAR, et les perspectives produites par le SAR pour aménager le territoire comme il convient. Quand on dit qu'on a un centre hypertrophié, je suis tout à fait d'accord dessus, moi, je suis pour la déconcentration, et je peux le développer. Mais le SAR prévoyait déjà la déconcentration, et pourquoi on ne l'a pas fait ? Qui ne l'a pas fait? Ce n'est pas le SAR sur le papier qui le fait, ce sont les élus que nous sommes qui devons nous saisir des outils tels que nous les avons élaborés pour mettre en place des stratégies de développement, et nous ne l'avons pas fait. Quand je dis, nous ne l'avons pas fait, je dis tous bords confondus, les élus martiniquais d'une manière générale. Donc je suis tout à fait d'accord sur cela. Et puis je ne voudrais pas non plus qu'on utilise les éléments de critiques, les dérives qu'on a pu observer sur le SAR, mais pour mieux les réutiliser demain. Je fais référence notamment à la page 12 et sur le caractère prescriptif du document que l'on veut écrire. Ce qu'on a reproché au SAR, il ne faut pas qu'on le dénonce pour devoir l'utiliser demain. Enfin, sur les principes stratégiques je ne vais pas insister, la liste thématique, elle est suffisamment large, elle est comme un parapluie on y met tout, et c'est bien dommage. On a l'impression d'une littérature philosophico-politique et qui doit nécessairement se traduire demain en actes, en positions, en schémas, en plans, tout ça, ça manque. Et on a du mal, in fine, à comprendre le grand dessin. J'ai un sentiment de malaise parce que j'ai un peu le sentiment que quand je lis les points tels qu'ils sont écrits, que tout est déjà justement écrit. C'est le sentiment que j'ai, je peux me tromper, mais j'ai ce sentiment-là. Et quand on fait aussi l'addition de tous les schémas, on se rend bien compte qu'il y a des pages et des pages de plans et de schémas, j'ai l'impression qu'on est devenu des champions du monde du schéma. Mais après le schéma, on n'a pas un grand dessin, c'est ça qui est embêtant. On ne trouve pas le grand dessin pour la Martinique. On a beaucoup de schémas, mais pas de dessin, et c'est très embêtant. Et sur ce qui nous est présenté, malheureusement c'est tellement vaste et fourre-tout qu'on a du mal à imaginer les orientations majeures, les perspectives essentielles, la colonne vertébrale justement de ce schéma de développement que l'on veut pour notre pays. Enfin, s'il faut se satisfaire de la prise de responsabilité qui consiste à permettre à l'Assemblée de se déterminer sans l'avis du Préfet, il va nous rester tout de même à nous mettre d'accord sur un contenu qui puisse satisfaire nos compatriotes et qui puisse garantir un avenir à notre pays, merci.

### M. Le Président Claude LISE

Merci. Alors, il y a deux derniers inscrits. La Majorité n'a plus que sept minutes, alors je le signale au collègue COUTURIER qui est le dernier inscrit pour la Majorité. Et pour l'Opposition, il reste 17 minutes, donc c'est le collègue DUVERGER qui est inscrit. La parole est au collègue COUTURIER pour au maximum sept minutes.

#### M. Gilbert COUTURIER

Merci Président, bien bonswè à Président MARIE-JEANNE, bien bonswè à tout canmarad, tout colèg Assemblé-a, é osi bin bonswè pou moun ki ka gadé nou, moun ka kouté nou. Mwen lé di ke satisfaction mwen dé woué ka débat-a rich. Chak moun -en, ka ba aviyo, sa bel. Parfois sé avis-a nou pé pren-y épi dé ti pointe ki adan. Lè i ni point mwen sav ke tan ladjè sé tan conte, dé critik pé pati pasi palà, mé sa ka fè parti osi di débat, di manniè gadé, maniè orienté zafè péyi nou. Sa vré ke mwen ka parfoi di ke nou élu, parfoi pé ni dé attitude ki ka fè ka population-en ka qadé nou en model dé manniè épi i ka mandé eske sé bien sé bas é moun tala ke nou voté pou yo ka pati adan dé dérive. Maintenant, chak moun responsab acte-yo, mwen ka koué ke mwen vraiment mal placé pou mwen tenté ba moun lison. Sa mwen pé di sé à travers discussion-+en ka alé là-a, donc, discussion oti di projet PADDMA, mwen conten paske pou pé réfléchi ki manniè mwen ka roué aménagement péyi-mwen, ki maniè mwen ka woué aménagement territoire comunne-mwen, ki manniè mwen ka woué Matinik démin, ki sa pou nou mété en place bas jenes là ka vini-en, ki sa pou mété en place bas é porteur de prjoet-a, e ben fok nou té trouvé d »é moun ki té pé déjà réfléchi, ban ou dé document ka pemett nou di ke nou lé alé là, mwen ki manniè zot ka woué sa, ki sa zot lé mété en boudin-y. mwen ni pou habitude de di ke midi pâ ka soné avan onzè. Donc, tan ke ou pa coumencé par le début, ou pa ni a di ke ou ké rivé, piske ou poko foucan. A parti du document-en kif et la-a, i ni en gro réflexion et nou posé-y adan comision agrikol, ke nou ka souhaité ke le PADDMA tchimbé compte pou la profession agrikol, mé pou ba pep-la mangé, fok kontiné véyé asou lé tè agrikol, notamment les grandes surfaces, eti dé fwa dé moun ka profité pou pren pou achté pou fè l'agricilti au départ, mé à l'arrivé nous av à ki sa i ka orienté. E sé pou sa ke à travers le PADDMA, nou ni pou véyé à dé surfaces, adan aménagement-en, sav ki koté ki ni dé bel tè agrikol, tè ki pa souyé, tè ki sain, pou nou protégé-yo. Kan mwen entré adan nannan dosié-ya ke nou ricivrè pou té twavail pou vini en réunion jodiya, mwen osi observé ke noua dan en péyi à risk et ke fok nou pousé réflexion-en pou nous av ki manniè en ka de kataclysme, donc cyclone, tremblement de tè, tsunami tou sa noulé, adan aménagement adan tout

sé territoire-là, piske chak commune ni spécificité yo, é bien ki manniè permet ke sé population-en, nou mété yo dan sécurité. E mété yo adan sécurité ka gadé ki koté asou en territoire, ki mieux positionné pou en ka si couri vini, nous av ke ni en aménagement, et nou pé mieux mété lé moun ki sinistré, mété lé moun ki exposé à risk-là ki ka menacé nou-en, sav ki koté mieux mété yo, é mwen mwen trouvé sa extraordinaire. Osi mwen pensé à l'entchet-la ki ke ni a meté, enquete publique en bon fwansé adan mod pou nou fè l'entchet-la paske nous av ke très souven, é collèg là ki intervini avant mwen-en, i bien exposé bagail-là sé pou sa ni bagail ke mwen pa kail di adan sa i di ya, mél è ou lan ancé en enquête publique, souven, l'entchet-la lancé, mé publik -la pa la, malgré publicité ke ou fè oliron du projé-a. E sé pou sa fon ou sav ki manniè mié travail pou ka population-en vini, ki implication, piske lé mè piu ête impliké, ki manniè nou chak la pé joué jé nou pou ke demin matin, peson pa di nou pa té sav, ou nou paté consulté, é nou ka kwè ke sa important, sé pou sa ke mwen ka koué ke adan connaissance documenten mwen pren-en, mwen trouvé dé bagail ki extraordinè et mwen ka di ke fok nou tout la prend lang, pren mo, travail, kabéché pou ke dossier-a vini fô. Mwen lé osi di ke sa kail osi permet nou à travers document-en ke nou kail mété-a, tout diagnostik la ki kail fet la, sav ki manniè nou ka rélféchi a an budgé nou ka mété sa pou minin-ye à bien. Com tan-en pres bout, piske mwen lé respecté lé consine ki ba Président, en 10 secondes, mwen lé posé Conseiller exécutif ki en chage commission appel d'offres, mwen tan palé en pil di AMO-a, ki manniè choi AMO-a fèt, pou té accompagné, pou té minin, pou fè nou propositiontala asou dossier tala? Paske nou di poutchi pa ni moun Matinik? Mwen mété 17 sigondes en plis, ou kail excusé mwen Président, mé mési di couté mwen, et ba mwen tan expression tala.

# M. Le Président Claude LISE

Merci collègue COUTURIER. Je ne sais pas si le collègue Conseiller exécutif veut répondre à ta question, collègue MARIE-SAINTE ?

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Je vais essayer. J'écoute depuis ce matin avec beaucoup d'attention et voire beaucoup d'intérêt. Il me semble que la dernière partie du débat rentre effectivement dans ce qui avait été souhaité, qui est donc un débat sur les orientations. Parce qu'au début on avait cru que nous faisons un peu le procès du Conseil Exécutif qui aurait fait un excès de pouvoir. Un des collègues conseiller territorial a rappelé qu'une délégation, un mandat a été donné au Président du Conseil Exécutif le 14 novembre pour qu'il puisse mettre en œuvre les procédures pour initier l'élaboration du PADDMA. À partir du 14 novembre, une fois que la délibération a été transmise et qu'elle devait entrer en exécution, les services de la Collectivité compétente dans ce domaine a présenté d'abord un bilan de ce qui a été fait avant. Parce qu'il se trouve que les services qui s'occupent de cette question s'occupaient déjà du SAR dans les années précédentes. Et je rappelle pour mémoire qu'un bilan du SAR a été initié pendant la dernière mandature du Conseil Régional. Et j'ai retrouvé dans les liminaires du rapport beaucoup d'éléments qui nous avaient été présentés lors d'une plénière du Conseil Régional sur le bilan du SAR et les limites, en tout cas ça a été rappelé, je dis ça pour le collègue qui a précédé, peut-être dans les archives on peut retrouver l'intégralité du bilan. Mais je voulais témoigner que ça n'a pas été une commande là, tout de suite, celle du bilan. Alors, les services nous ont fait savoir que pour pouvoir piloter l'élaboration d'un nouveau document, il était nécessaire qu'ils puissent bénéficier d'une assistance à maitrise d'ouvrage. Et c'est là où j'interviens. Compte tenu du fait que le Président du Conseil Exécutif m'a désigné comme représentant de l'acheteur public, que c'est le titre que l'on donne actuellement au président de la commission d'appel d'offres, il a fallu que les services préparent un cahier des charges pour définir où il y a le besoin. Ce cahier des charges a été validé par le Conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire. Et à partir du cahier des charges, nous n'avions qu'une seule solution. C'est vrai que nous avions noté que la présidente de l'ADUAM avait fait des propositions de service, des offres de service lors de la plénière du 14 novembre 2017. Ça a été rappelé d'ailleurs dans le procès-verbal. Mais surtout que l'ADUAM est une association juridiquement indépendante de la CTM, bien que la CTM par ailleurs fait des conventions annuelles avec l'ADUAM. Nous ne pouvions pas confier la mission à l'ADUAM directement sous forme de contrat in house. Ça aurait été un établissement public où la CTM était actionnaire principal, on aurait pu le faire sans mise en concurrence. Donc nous avons été contraints de faire un appel d'offres avec mise en concurrence. De mémoire, huit cabinets ont répondu, c'était tous des groupements. Certains avaient des partenaires basés sur notre territoire, d'autres n'en avaient pas. Je dois témoigner que l'ADUAM a été l'un des concurrents. Après l'analyse des huit offres faites par nos services, un rapport a été établi, présenté en commission d'appel d'offres. Et concernant l'ADUAM, puisque ça a été évoqué, la commission d'appel d'offres a déclaré l'offre inacceptable au titre de l'article 59 du décret du 25 mars 2016, parce que son offre excédait l'estimation faite par les services de plus de 40 %. Et en plus elle était incomplète et la pièce complémentaire a été donnée après le délai, presque. Donc on n'a pas pu prendre en compte la pièce complémentaire qui permettait de compléter la valeur technique. Mais déjà le prix était rédhibitoire, parce que ça avait débordé les crédits budgétaires consacrés à cette opération. Et le cabinet qui a été choisi, celui qui est sorti en numéro un dans le classement, classement qui a été approuvé à l'unanimité par la commission d'appel d'offres, de mémoire il me semble que son offre était -13 %, c'est-à-dire inférieur de 13 % à l'estimation faite par nos propres services. Cette commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 février 2019 pour attribuer le marché. Donc entre la délibération qui a été prise en novembre 2017, il y a eu l'élaboration du cahier des charges, l'appel d'offres. Et c'est à partir du 21 février 2019 que la commission ayant retenu ce cabinet, cet AMO, on a notifié le marché et ils ont commencé le travail préliminaire. Ils ont proposé une procédure, c'est la procédure qui vous est soumise. Parce qu'en écoutant certains collègues, on parlait du document. Document, ceux qui nous écoutent au-delà de cette salle auraient pu croire que le document c'est égal PADDMA. C'est une procédure. Et ce qu'il faut retenir, si je peux me le permettre Président, il y a un titre de paragraphe à la page 40 qui est important, on dit que c'est un document à coconstruire, « Coconstruire ». Donc ce n'est pas le Conseil Exécutif ou tel ou tel Conseiller exécutif qui le construit, c'est un document à coconstruire avec une série de partenaires, en premier lieu l'Assemblée. Puisque dans la commission d'élaboration du PADDMA, c'est clairement dit qu'elle est formée de Conseillers exécutifs, soit, mais de Conseillers territoriaux. Peut-être, Président, je suis sincère, Président de l'Assemblée, tenons acte du fait qu'il y a eu une petite maladresse, qu'il y a une réunion qui a été faite le 25, je suis franc. Je l'ai dit d'ailleurs au rapporteur, je ne cache rien, la réunion du 27 juin était un petit peu, maladroite, elle aurait dû être postérieure à l'Assemblée, de manière à ce que l'Assemblée puisse désigner, ou le Président de l'Assemblée, ça, c'est la règle interne de l'Assemblée, les Conseillers territoriaux, puisque dans le document qui vous est soumis actuellement EN débat il est expressément prévu qu'il y ait des Conseillers territoriaux dans la commission d'élaboration. Et c'est une coconstruction à côté des élus de tout le territoire. Donc il n'y a jamais eu de volonté politique de faire quelque chose de ficelé et puis qu'on soumette simplement pour validation. C'est écrit dans le texte, puisque j'en ai l'occasion, je voulais donc témoignér de cela. J'ai écouté toute la journée, mais j'ai eu le sentiment qu'il y avait un procès qui était fait, selon moi c'était un mauvais procès. Il n'y avait pas de procès pour dire que l'on fait et puis après on impose. Ce n'est pas ce qui est écrit noir sur blanc. Je ne le dis pas pour les collègues qui ont le document, je le dis pour ceux qui nous écoutent et qui n'ont pas le document devant les yeux, le CEPAD est formé de Conseillers exécutifs et de Conseillers territoriaux désignés par les instances compétentes pour le faire. En plus, il y a des personnes publiques et des institutions qui sont associées. Ensuite, il y a un comité de pilotage. Mais il y a surtout un comité technique avec des techniciens, mais ce n'est pas eux qui décident. Il y a des groupes de travail, une dizaine de groupes de travail. Et il est prévu que dans les groupes de travail, puisque l'ADUAM par le biais de la convention annuelle passée avec la Collectivité puisse y participer, puisque l'ADUAM possède une série de données par toutes les études qu'elle fait, pour pouvoir porter sa contribution pour l'élaboration d'un plan. Il est bien aussi de rappeler que le public n'a pas été oublié puisqu'il est prévu divers séminaires, il est prévu plusieurs groupes de travail, 10 groupes de travail, des séminaires faits avec les élus du territoire, Monsieur le Maire du Lamentin. C'est marqué, il suffit d'aller le lire. Mais il ne faut pas laisser à croire...

# M. David ZOBDA

Non, j'ai tout lu. Il ne faut pas faire croire aux gens que je ne lis pas les documents. Non non non, Monsieur MARIE-SAINTE.

### M. Daniel MARIE-SAINTE

Je ne fais pas ça au Lamentin, je n'interromps pas celui qui parle.

# M. David ZOBDA

Oui, mais quand tu m'accuses de ne pas avoir lu le document, tu ne peux pas dire ça.

### M. Daniel MARIE-SAINTE

Non, mais j'ai écouté. J'ai même entendu qu'on donnait Le Lamentin en exemple et je suis élu du Lamentin.

#### M. David ZOBDA

Tu n'étais pas là.

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Je suis élu du Lamentin depuis 2008. Non, non, parce que comme on fait allusion au Lamentin, je me crois autorisé à faire aussi allusion au Lamentin. Bien, je termine en disant que je suis solidaire du travail du Conseil Exécutif, donc j'ai le droit d'apporter mon témoignage sur la philosophie qui a été conçue. J'informe que des colloques, des séminaires... alors, c'est vrai qu'il était proposé un périmètre qui est le périmètre intercommunal, mais dans les EPCI qu'est-ce qu'on trouve ? On trouve l'ensemble des maires. Ils sont dans les établissements publics de coopération intercommunale. Donc ils sont associés. Et le Conseiller rapporteur l'a rappelé dans son intervention. Donc, faire croire que ce sera fait d'en haut et ça tombera tout fait, non. On est dans le processus d'élaboration, c'est de la coconstruction dans tous les niveaux. Mais également les experts, les associations, toutes les personnes compétentes et qui ont

leur mot à dire, en tout cas le souhait c'est qu'ils participent. Et il est également prévu puisque nous sommes au XXIe siècle, que tous les moyens participatifs, donc y compris les consultations par internet, et c'est pour cela que le haut débit est en train d'être développé pour rendre possible, par tout un chacun, même les Martiniquais vivant en dehors de notre territoire pourront apporter leur contribution. Donc voilà le complément, en tout cas le témoignage que je voulais apporter. Je vous remercie de m'avoir permis de le dire.

## M. Le Président Claude LISE

Je signale quand même que collègue MARIE-SAINTE, tu n'as pas simplement répondu à la question qui était posée, tu as fait un développement comme tu sais le faire très bien. Tu as pratiquement déjà répondu à la place du rapporteur. Mais enfin, de toute façon, ça va donner quelques minutes de plus à l'Assemblée. Mais puisque tu as dit de manière très gentille que l'Assemblée avait été victime d'une maladresse, je veux bien croire qu'il y a eu maladresse.

(Discussion hors micro)

### M. Le Président Claude LISE

Plutôt que ceux qui au lieu de reconnaitre quelque chose, veulent donner à l'opinion l'impression qu'on crée des problèmes parce qu'on a envie de créer des problèmes. Donc moi je suis très content de t'entendre dire qu'il y a eu une maladresse. Et je veux bien croire qu'il y a eu une maladresse, en l'occurrence. Mais ce qui m'embête, tu vois, c'est qu'il y a tellement de maladresses concernant l'Assemblée depuis trois ans, tellement de maladresses que je vis au quotidien concernant l'Assemblée que je suis amené à penser qu'on est victime structurellement de maladresses, tu vois ? Alors, c'est ça le problème.

(Discussion hors micro)

#### M. Le Président Claude LISE

Mais oui, oui, oui, parce qu'ici, tu vois, voilà ; dès que l'on critique quelque chose, dès que l'on apporte ne serait-ce qu'une nuance à quelque chose, c'est qu'on est dans un complot et c'est devenu pathologique, hein, c'est permanent. Ben non, non, non, la démocratie ce n'est pas un complot permanent. Le débat démocratique n'est pas un complot, je suis désolé.

(Applaudissements)

#### M. Le Président Claude LISE

Je prétends que j'ai été élu comme tout le monde ici. J'ai été lu, j'ai été élu, et peutêtre que si on est là c'est parce que... aussi j'ai été dans une campagne. Excusez-moi...

(Applaudissements)

#### M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas un élu ici qui a été élu par l'ensemble de la Martinique. J'ai été élu aussi et j'ai une légitimité comme tous les élus qui sont ici.

(Applaudissements)

### M. Le Président Claude LISE

Et par conséquent, j'ai ma liberté de parole, j'ai ma liberté d'intervention. Et personne ne peut prétendre me faire taire, personne ne peut m'empêcher de débattre de manière démocratique. Et je suis en général très discipliné. Je fais très attention. J'évite d'intervenir abusiment. Et je suis aussi un homme politique, j'ai des responsabilités vis-à-vis des électeurs qui ont voté pour moi. Qu'est-ce que c'est que cette histoire? Alors, dès que l'on dit quelque chose, « la loi qui a été votée n'est pas respectée »; « la séparation des pouvoirs n'est pas respectée ». Lorsque devant un Ministre, je vois que le Président du Conseil Exécutif s'est fait représenter par une élue de mon Assemblée, c'est normal? C'est normal? Mais oui, c'est une maladresse aussi? C'était une maladresse ce jour-là? Lorsque des commissions sont organisées par l'Exécutif avec des élus de mon Assemblée, sans même que je sois averti, ce sont des maladresses? Et je pourrais continuer. Je préfère ne pas continuer, ce n'est pas le lieu. Mais non, mais il ne faut pas me pousser, il ne faut pas me pousser parce que si on m'interpelle de cette manière-là je sais faire aussi. Nous sommes de vieux élus, il vaut mieux que nous nous respections jusqu'au bout.

(Applaudissements)

## M. Le Président Claude LISE

Ceci étant, il y a combien de minutes supplémentaires ? Cinq minutes quarante ? Bien, il y a cinq minutes de possibilité de prise de parole. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut utiliser cinq minutes ? Ah non § mais excuse moi, c'était 5 minutes de plus, mais ton intervention... Il restait 17 minutes à l'Opposition.

(Intervention hors micro)

#### M. Le Président Claude LISE

Oui, vas-y. J'espère que tu ne vas pas nous faire ça.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Non, pas du tout. Je voudrais dire, mais je ne sais pas pourquoi, d'abord je suis très content d'avoir pu me libérer pour être là, depuis ce matin je souhaitais être là. Je ne suis pas fier après d'être là, je ne sais même pas si je suis d'accord avec moi-même quand je prête mon écoute à certains propos, mais ce n'est pas grave. Je voudrais, je ne sais pas pourquoi, mais dire qu'il y a une différence entre, c'est pour les gens qui nous écoutent dans la rue, notamment les jeunes, entre le PADDMA et les PADNA. Parce que comme ils disent ça tellement dans la rue, ils peuvent faire une espèce de confusion. Ce ne sont pas des PADNA, c'est plan d'aménagement développement durable pour la Martinique. D'abord, il y a un document qui nous est arrivé assez épais recto verso. Je ne peux pas dire qu'il n'y a pas eu du travail, il y a eu du travail. Certains ont dit : « est-ce que le Président de l'Exécutif doit nous présenter un document ? » oui, mais il nous le présente pour qu'on intervienne. Et lorsque nous intervenons, il y a certains qui pensent qu'on n'est pas en droit d'intervenir et c'est dommage. Il y a certains qui vont parler de tout, du colonialisme, etc. etc. parce que des gens interviennent, en nous disant presque que celui qui n'est pas d'accord lève le doigt, on a entendu cela. Je trouve ça désagréable à l'heure où tout le monde parle... Mais, même à ceux-là je dis, je ne traite personne de Lazare politique, mais même à ceux-là je dis de me laisser parler. Et j'ai écouté tout le monde. Bien, à ceux qu'on a dit presque morts, « lève-toi et marche », ou alors « lève-toi et mens ». Donc je voudrais dire que le document nous permet de nous exprimer. Mais sans reprendre tout ce qui a été dit, il est malheureux de croire que chaque fois que l'on intervient, chaque fois que des gens interviennent, on laisse et on donne l'impression que ce sont des personnes de l'Opposition qui interviennent parce qu'ils remettent en cause ce qui a été écrit. Collègues et amis, ceux qui ont interpelé d'autres Conseillers exécutifs pour demander des compléments d'information ce n'est pas nous. Et lorsqu'on demande un complément d'information, c'est que l'information n'est pas suffisante. Donc acceptez que des gens disent : « mais ce n'est pas suffisant ». Et ceux qui disent : « on a tout compris » interviennent, interpellent quand même le Conseil Exécutif, donc on n'a rien compris. Et c'est quand le Conseil Exécutif donne un certain nombre d'informations que l'on peut dire enfin : « je ne savais pas, mais merci beaucoup ». Mais ne me dites pas qu'on a tout compris et puis on pose des questions à des Conseillers exécutifs pour compléter des informations que peut-être le Conseiller exécutif, qui à mon sens travaille avec les autres, pourrait bien répondre et intervenir. Lorsque le Président de l'Assemblée intervient, excusez-moi...Le Président de l'Assemblée intervient pour demander qu'il y ait beaucoup plus de respect de l'Assemblée, le chef de file de la Majorité intervient. Pourquoi on veut dire que c'est nous qui attaquions quoi, on attaque quoi? Certains disent même: « mais nous appliquons notre programme électoral », mais le programme électoral c'est aussi le programme pas d'ici, mais des 33 qui sont par là. Et quand ce sont les membres mêmes, les éléments de ces 33 qui posent des questions, on laisse entendre : « mais on ne respecte pas le programme électoral », mé sé zot ki pa ka respecté-y, pa nou. Ou alors, même en ayant un programme, ceux qui ont participé au programme peuvent dire : « attention, vous vous en écartez, ce n'est pas ce qu'on avait dit », ils ont le droit quoi. Donc dans la réalité, on nous dit que ceux-là ne sont plus de la Majorité parce qu'ils ne sont pas toujours d'accord en disant oui, dites-le, mais dites-le franchement. Parce que je considère, il n'y a rien qui dit que le Président de l'Assemblée se refuse d'être de la Majorité ni d'autres membres, ni le chef de file, il siège là. Alors, chaque fois que l'on fait, ils vont faire des propositions, ils ne sont pas d'accord, eh bien ils seront taxés de complot ou de vagabonds, de traitres ou de tout ce que l'on veut. Et dans les propos de certains, comme si ce serait, nous, l'Opposition. On est deux ou trois, on n'est même pas les 17-18, on est deux ou trois, ce n'est pas « nous » qui avons demandé qu'il y ait d'autres interventions. Ce n'est pas ici qu'on a interpelé CAROLE, le collègue rapporteur. Ce n'est pas ici qu'on a interpelé le collègue MARIE-SAINTE, c'est de l'autre côté qui a exprimé une insatisfaction. Alors, moi je veux dire que ce document qui nous est présenté nous invite quand même à discuter. Il y a certains qui disent : « nous n'avions pas été suffisamment associés », entendons ça. Même ceux qui disent : « oui, on a tout compris » posent des questions. Quand on a tout compris, on a fini, on n'interroge pas. On donne raison à ceux qui disent : « mais il nous manque des informations ». Alors, on parle de développement, mais oui, il y a des choses à dire. J'ai lu, on va parler de la sécurité. Mais ce n'est pas parce que c'est un projet qui doit nous amener dans 10-15-20 ans qu'on ne peut pas en parler dès maintenant, il y a un début. La sécurité, c'est peut-être aussi comment on va s'occuper des pompiers maintenant, c'est la sécurité. La sécurité, c'est s'il y a des zones impactées sur l'agriculture comment on va aider des agriculteurs à se déplacer de l'autre côté, quel est notre plan. La sécurité, c'est le développement du sport, comment aider l'IMS maintenant pour développer le sport pour demain. Ce n'est pas simplement un jour ou ni 18 ans. Ni lè ou ka maché an chausson et pi ni en lè ou pé ni rondiès. C'est... On démarre. Donc, dans la réalité, on a envie qu'il y ait quelque chose qui commence, qu'on ait l'impression qu'on s'occupe de maintenant, et le maintenant va nous conduire jusqu'à. On a envie de savoir quel type d'organisation qu'on a pour traverser le pays d'un lieu à un autre. Mais on peut ne pas reprocher qu'il n'y ait pas ça, mais entendez que l'on dise: « il faut que l'on mette ça »; « il faut que l'on entende cela ». Et puis ce n'est pas de notre côté, mais je regrette d'ailleurs qu'on ne l'ait pas fait avant, mais ce n'est pas de notre côté qu'on demande de renvoyer ce document pour qu'il revienne avec un enrichissement beaucoup plus important, en intégrant tout ce qui a été dit aujourd'hui. Quel mal il y a à ça? Quelle traitrise lorsque quelqu'un dit : « voilà des éléments, comme ça n'entre pas dedans ». Eh bien en revoyant le document, etc., on peut entendre ou ne pas entendre. Mais pour ce qui est de ma position, je suis d'accord pour que ce document soit renvoyé et aille chercher des éléments. D'ailleurs, je ne sais pas en quoi des éléments enrichissants viendraient contre tel ou tel Conseiller exécutif. Au contraire, ça ne peut que satisfaire, on ne sera pas que 9, mais on sera 9 plus 33 plus 18, on sera beaucoup plus nombreux à enrichir un document qui engage la Martinique. Voilà ce que je voulais dire.

### M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc il n'y a pas d'autres intevenants, nous allons écouter le collègue rapporteur.

# M. Jean-Philippe NILOR

Président?

#### M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue NILOR, point d'ordre?

## M. Jean-Philippe NILOR

Je veux bien rappeler que nous avons été porteurs d'un certain nombre d'amendements, de propositions d'amendements. Et il faudrait qu'on se prononce, mais après peut-être les réponses du rapporteur sur ces propositions-là, notamment on renvoie à une prochaine plénière après avoir intégré un certain nombre d'éléments que nous avons bien pris le temps, pris le soin de présenter.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue, je me suis efforcé de noter les principales propositions. Il y a des propositions de détails. Bon, ce n'est pas dans ce document-là qu'on va entrer tous les éléments. Je pense qu'il y a des collègues, à l'occasion de ce document qui est le document stratégique, qui ont évoqué un certain nombre de sujets qu'ils veulent intégrer. Mais ça va venir plus tard. J'ai noté, parce que j'ai pu oublier certaines choses, mais enfin vous le verrez, les principales propositions qui me semblent entrer dans la méthodologie, dans ce document de stratégie. Et bien entendu, j'ai noté la demande qui me parait la plus... il faut toujours commencer, quand on va voter, par ce qui va le plus loin. Donc j'ai bien noté qu'il y a au moins deux élus qui ont demandé que l'on revienne avec un document amendé. Bon, donc ce sera ça l'amendement qui est le plus éloigné de ce qui est proposé au départ. Donc c'est sur ça qu'on votera d'abord. Ensuite si ça ne passe pas, je prendrai proposition par proposition, telles que notées. S'il y en a d'oubliées, tel ou tel élu reformulera sa proposition. Mais avant bien entendu, nous allons écouter les réponses du rapporteur qui peut-être peuvent faire

tomber aussi certains amendements si lui-même il les reprend à son compte. Collègue CLEM-BERTHOLO.

#### M. Louis BOUTRIN

Elles sont dans le texte, Président.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Président, j'ai quand même une interrogation. Il me semble qu'il s'agit d'un débat d'orientation, un débat d'orientation stratégique sur le PADDMA. Donc en fait, là effectivement présentant le débat, il y a la possibilité de faire des propositions. Je ne comprends pas pourquoi il faut renvoyer puisque c'est un débat. C'est un support, on a un document support sur lequel il nous est demandé de débattre, et s'il le faut, porter des propositions, s'il faut critiquer. Mais je ne comprends pas l'intérêt qu'il y aurait de reporter et de proposer un document amendé. Il s'agit d'un document support et qui sera normalement ensuite amendé, enrichi par nos propositions. Donc, il y a quelque chose que je ne comprends pas dans cette volonté de reporter ce document, voilà.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue, tu es déjà dans les explications de vote. Mais non, non, mais si tu veux...

(Discussions simultanées)

### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

C'est parce que j'ai entendu qu'il y avait une proposition de renvoi, donc je suis obligée d'intervenir à ce moment-là.

### M. Le Président Claude LISE

Non, mais on n'est pas déjà en train de voter ça. Oui, tu comprends, moi j'ai essayé d'expliquer comment, parce qu'il faut bien structurer le vote, tu comprends ? Et la règle c'est qu'on commence par les amendements qui vont le plus loin et puis ensuite si l'amendement qui va le plus loin ne passe pas, on passe aux autres amendements, c'est comme ça qu'on fait partout. Donc on verra tout à l'heure. Et puis il est possible que des gens changent leur position en fonction de ce que dira le rapporteur. Donc c'est pour ça que maintenant le temps est au rapporteur qui va, je pense, s'efforcer de répondre aux différentes questions. Et je te donne donc la parole tout de suite.

#### M. Louis BOUTRIN

Merci Président. Chers collègues, première chose, ça a été dit, c'est un débat d'orientation stratégique, il n'y a pas de vote à l'issue de ce débat. Il n'y a pas de vote sur le rapport des orientations budgétaires. On doit acter qu'effectivement nous avons débattu sur les orientations budgétaires parallélisme des formes. Pour ce document, il n'y a pas de vote. Deuxièmement, et je le dis, je l'ai répété trois fois, avec force et conviction, il n'y a pas de PADDMA, il n'existe pas de PADDMA. Il faut que les choses soient bien claires. Et c'est parce qu'il n'existe pas de PADDMA que vous avez été convié aujourd'hui avec un rapport. Et je me permets de lire juste deux lignes de ce rapport. Première ligne du rapport : « Le présent rapport a pour objet de lancer le débat préalable d'orientation stratégique du PADDMA ». La deuxième phrase : « Ce débat est le préambule à l'élaboration d'un document ». Donc le document n'existe pas à ce jour. Alors, je veux bien, il y a eu des débats très riches, il y a eu des propositions fortes, on peut se réjouir. Mais je demeure admiratif derrière des

critiques qui ont été formulées vis-à-vis d'un document qui n'existe pas. Ça, c'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième chose, nous l'avons dit aujourd'hui, c'est l'expression d'une volonté politique forte. Alors, on a fait l'évaluation et le bilan à l'époque du SAR. Ça a été fait en 2008, ça a été l'occasion pour la mandature qui nous a précédée de faire une révision du SAR. La question qui se posait : est-ce qu'on faisait une révision partielle ou totale du SAR en 2011 ? La mandature précédente de la Région a décidé une révision totale, complète du SAR, qui malheureusement a abouti à un avant-projet de SAR présenté lors de la dernière plénière en novembre 2015. Voilà là où on est. Donc aujourd'hui, notre Majorité, excusez-nous, mais nous sommes venus devant les électeurs et certains élus qui sont présents dans la salle ont tous brandi le projet qui est ici. Et l'ossature de ce projet qu'ils avaient tous demeure le Plan d'aménagement et de développement durable, parce qu'on partait d'un constat qu'il nous fallait un outil à la fois de planification et d'aménagement du territoire, mais également de développement économique du territoire. C'est pour cela que je ne reprends pas la chronologie depuis le vote qui a été fait ici même le 14 novembre 2017, nous avons décidé d'élaborer ce Plan d'aménagement de développement durable en respectant toutes les procédures, y compris les procédures de marché public pour pouvoir retenir une AMO. Je vais en dire deux mots tout à l'heure. Alors, la question qui se pose avant d'entrer dans les réponses techniques c'est une question fondamentalement politique. Est-ce que oui ou non, nous voulons d'un document... BIROTA, je t'ai écouté ce matin, est-ce que nous voulons un document pour gommer l'inefficience du SAR, puisqu'on constate une fracture territoriale, un retard de développement d'une partie du territoire, un dépeuplement du territoire ? Et c'est pour cela qu'il nous faut des outils adaptés pour pouvoir inverser la tendance. Est-ce que oui ou non, nous considérons que le SAR a freiné la consommation excessive de fonciers agricoles? La véritable question: est-ce que nous avons les outils pour accompagner justement nos ambitions, notamment de police du SAR? Quand on a du foncier agricole qui disparait, quand on a des espaces naturels remarquables qui disparaissent, quel outil que nous avons et quelle est la valeur prescriptive de cet outil pour nous permettre justement de préserver ce foncier agricole de 40 000 ha que l'on avait mis dans le SAR? Donc on ne revient pas sur les procédures. Et je fais un petit clin d'œil tout à l'heure au Sénateur Victorin LUREL, sur son intervention au Sénat. Lui aussi, il fait le même constat d'une procédure qui est inadaptée, qui est beaucoup trop longue pour l'élaboration du SAR, et je rajouterai, procédure trop longue pour la révision du SAR. Alors, dès lors que politiquement on est d'accord qu'on avait un outil qui n'était pas efficient, qui ne répondait pas à nos besoins de développement, nous sommes en droit de penser que si ailleurs il y a des outils qui existent et qui ont une valeur prescriptive, pourquoi ne pourrions-nous pas nous inspirer de cet outil? Ce d'autant, il n'y aucune honte à cela, le SAR s'est inspiré du Schéma d'aménagement régional de la Corse de 82. Et les dispositions législatives qui ont mis en place le SAR en 84 se sont inspirées de celles de la Corse. Donc nous sommes aujourd'hui face à nous-mêmes, est-ce que oui ou non on se retrousse les manches pour mettre en place, pour élaborer, coélaborer ce document ? La réponse, chers collègues, vous avez fait des propositions, la réponse est oui. C'est d'autant oui, qu'on ne part pas d'une page blanche. Je vous ai dit, le PADDMA, c'est à la fois un outil de planification et d'aménagement et de développement économique, mais nous avons déjà travaillé. Et vous, Assemblée de Martinique, vous avez déjà adopté à la fois le Schéma territorial de développement économique de l'internationalisation et de l'innovation. Un certain nombre de programmes ont été ici validés. Récemment, à la dernière plénière, le programme territorial de gestion, de prévention et de gestion des déchets, là aussi il faut de la cohérence. Alors, d'un côté, j'ai entendu lors des débats à la précédente séance, il faut s'affranchir des lois. Et c'était paradoxal, c'était un Député qui faisait cette remarque-là. Et aujourd'hui, il nous faut un cadre juridique et un cadre législatif pour cela. Je vais m'expliquer sur cet aspect du cadre législatif. Ce qu'on peut dire, chers collègues, il y a un certain nombre de thématiques... Chers collègues, si on ne peut pas débattre... C'est paradoxal, d'un côté vous demandez un débat, et quand le Conseiller exécutif répond, et il vous répond directement, il y a des mises en garde. Non, la parole est libre et la liberté d'expression c'est également la traduction de la liberté de penser. Alors, laissez-moi aujourd'hui m'exprimer sur...Laissez-moi m'exprimer...

(Discussion hors micro)

### **M. Louis BOUTRIN**

Laissez-moi m'exprimer...Laissez-moi m'exprimer sur...

(Discussion hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

Laissez-moi m'exprimer et, il y a de la cohérence à la dernière plénière, il y a eu un Plan territorial de prévention et de gestion des déchets, et la tendance c'était au marronnage institutionnel. Aujourd'hui, on oublie le marronnage institutionnel. Donc je dis avec force que nous aurons à discuter, et il y a des propositions qui seront faites tout à l'heure en ce qui concerne le cadre juridique puisque j'ai été interpelé notamment par une consœur là-dessus. Ce qu'on peut dire sur les thématiques qui ont été proposées, il y a plusieurs propositions qui ont été faites. Et, chers collègues, les propositions de thèmes, à la page 30 du document il est dit : « Une délibération de l'Assemblée de Martinique pourra déterminer notamment les domaines contribuant à l'aménagement du territoire en dehors des domaines énumérés ci-dessus et les domaines cités à l'article L4443-7 du CGCT. Ce qui veut dire à la page 30, chers collègues, vous avez vu qu'on peut effectivement s'affranchir de la liste des thèmes, en ajouter, en retirer. Il y a un vrai débat de fond et rien ne nous empêche, Président... même si ce n'était pas prévu dans les thématiques. Au regard de deux choses que tu connais bien et c'est pour ça que je m'adresse à toi. Au regard, un, de la problématique du trait de côte sur le littoral qui est en train de disparaitre et de la problématique justement de la loi du 3 janvier 86, la loi littorale. Deuxièmement, au regard de ce qui se passe sur les 50 pas géométriques, puisque comme on le sait, le 1er janvier 2021, il va y avoir un transfert à la région Guadeloupe et à la CTM des compétences sur la zone urbanisée des 50 pas géométriques. Rien ne nous empêche ici dans cette Assemblée de débattre de ces questions et de faire des propositions qui viendront enrichir le débat et qui viendront enrichir le document. Parce que ces problématiques ne se posaient pas avec la même acuité qu'aujourd'hui. Deuxièmement, Président, cette fameuse loi du 13 décembre 2000 que tu connais bien, la LOOM, qui avait prévu effectivement le transfert de compétence pour les régions d'Outre-Mer, en ce qui concerne non seulement le domaine public maritime, mais toute la zone économique et exclusive. Alors, c'est vrai qu'après une injonction du Conseil d'État, le gouvernement a pris le décret d'application en ce qui concerne les ressources minières et a modifié le Code minier. Mais ça, c'est l'article 48 de la LOOM. Mais l'article 47 qui est relatif à la ressource halieutique et également à la ressource biologique des fonds marins, à ce jour l'État fait la sourde oreille malgré nos interventions répétées pour que l'on puisse effectivement faire avancer ces sujets. Voilà des vraies thématiques que l'on peut ajouter pour que l'on puisse débattre de ces questions pour enrichir le Schéma de mise en valeur de la mer, qui à ce jour avait pour mer que le nom puisqu'il ne s'occupait que de la frange du littoral. Et maintenant, avec les nouvelles compétences que nous avons depuis le décret du 2 février 2018, nous allons pouvoir effectivement avoir un regard différent, une mutation du regard sur la zone économique exclusive qui est de 47 000 km<sup>2</sup>. Le troisième point que je souhaiterais aborder c'est une précision, puisqu'il y a eu pas moins de trois collègues qui sont intervenus là-dessus. Le collègue MARIE-SAINTE a apporté quelques précisions sur l'ADUAM, je complète. C'est vrai que nous avons tenu à respecter le Code des marchés et qu'il y avait un appel d'offres et huit offres qui avaient été faites. Ce que l'on constate c'est que nous sommes aujourd'hui avec un partenaire que nous finançons puisque l'ADUAM a reçu une subvention de 380 000 €. Il y a une convention qui a été signée entre l'ADUAM et la CTM le 20 juin 2019, récemment, pour son programme d'action 2019. Et l'agence indique dans les missions qui lui sont confiées qu'elle va participer à l'élaboration du futur PADDMA. Il n'y a pas de volonté d'écarter l'ADUAM, je ne reviens pas sur ce qu'a dit le collègue Daniel MARIE-SAINTE en ce qui concerne effectivement le fait qu'il y avait d'autres offres qui étaient mieux-disantes. Ce qu'on constate également, c'est que l'ADUAM ne venait pas seule, à titre d'information, il n'y avait pas moins de quatre cabinets extérieurs qui viennent pour accompagner l'ADUAM dans sa mission. Alors, là aussi toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire, mais on n'est pas forcément là pour plaire. Pour avoir participé à une réunion sur le SCOT d'une des Collectivités, je me suis retrouvé avec effectivement un cabinet qui accompagnait l'ADUAM et qui ignorait totalement les problématiques de l'agriculture martiniquaise. Comment peut-on aborder les problématiques de l'agriculture quand on ignore qu'il y a effectivement 33 % du littoral actuellement interdit à cause du chlordécone? Quand on ne relève pas la problématique du chlordécone sur le foncier agricole et que l'on ne tient pas compte de toutes ces données. Donc il y avait manifestement des outils nouveaux qui ont été mis en place et qui ont été ignorés par ce bureau d'études. Donc vous voyez bien que dans certains cas, quand on parle de matière grise martiniquaise, il faut que l'on soit très vigilant, cette matière grise martiniquaise le plus souvent il ne faut pas faire entrer un cheval de Troie dans la bergerie parce qu'on voit, on a des bureaux d'études qui ne connaissent pas le territoire martiniquais. Et ça a été dit dans l'Assemblée, et j'appuie ce qui a été dit dans l'Assemblée. Alors, en ce qui concerne maintenant le cadre législatif...

(Discussion hors micro)

#### **M. Louis BOUTRIN**

En ce qui concerne le cadrfe législatif...

### M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait, laissez le rapporteur développer son argumentaire.

#### M. Louis BOUTRIN

En ce qui concerne le cadrfe législatif...

### M. Le Président Claude LISE

Tu pourras faire une explication de vote.

## **M. Louis BOUTRIN**

Le Président du Conseil Exécutif a pris l'attache du Président de la République pour pouvoir effectivement avoir cette possibilité de faire une modification de la loi ÉLAN, ça a été évoqué ce matin. Et effectivement, le gouvernement s'est saisi de la demande du Président du Conseil Exécutif de la Martinique, a donné suite. Il se trouve qu'il fallait trouver effectivement un vecteur législatif. On a profité de l'article 14 de cette loi pour faire une proposition. Voilà la proposition qui a été faite pour faire un amendement à l'article 14 de la loi ÉLAN. Il se trouve qu'il y a deux Parlementaires, deux Sénateurs de l'Outre-Mer qui sont intervenus et que cet amendement n'a pas pu voir le jour puisque l'article 14 a été retiré. Et je vous avais promis, et je le fais, parce qu'il faut de la transparence pour ceux qui nous écoutent au-delà des discours, que l'on sache exactement ce qui se passe. Parce que le plus souvent, il y a un discours sur les berges de la Seine et le discours change quand on arrive sur les berges de la Pointe des Nègres. Victorin LUREL, intervention lors d'un amendement présenté par le gouvernement sur la loi ÉLAN. Victorin LUREL, je cite : « Lors de l'examen de projet du loi de programme relatif à l'égalité réelle sur l'Outre-Mer et portant autres dispositions en matière économique et sociale, j'ai moi-même demandé à simplifier les procédures en matière d'établissement des SAR. Aujourd'hui, le Conseil d'État nous avait délégué un conseiller d'État. Pour toute procédure de classement, il fallait reclasser un autre terrain en raison du principe dit de compensation. Et il est vrai, de fortes garanties juridiques puisque le SAR est accompagné du schéma de mise en valeur de la mer. Ce dernier est opposable. Quoi qu'il en soit, les procédures sont trop longues ». Chers collègues, on arrive au même constat que l'ex-Président et l'ex-Ministre de l'Outre-Mer. Tout cela nous a pris 12 ans. Et les deux présidents de région qui m'ont précédé se sont épuisés sans parvenir à faire aboutir le dossier du SAR, il s'agit du SAR de Guadeloupe. Donc ce n'est pas un problème spécifique à la Martinique quand on dit que les procédures d'élaboration sont trop longues, les procédures de révision sont trop longues. C'est le même constat qu'a fait la Guyane, ils ont pris encore plus de temps pour l'élaboration et l'adoption de leur SAR. Et c'est là qu'il y a un désaccord avec Monsieur LUREL quand il dit : « il est vrai que nous avons souhaité voir étendre aux Outre-Mer la procédure des SRADDET, les Schémas régionaux d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires ». Chers collègues, c'est un recul le SRADDET, ces schémas n'ont pas de valeurs prescriptives contrairement à ce qu'il est. Ces schémas ne sont pas applicables ni en Île-de-France, ni en Corse, ni pour l'Outre-Mer. Or, c'est ce qui avait été proposé. Et puisque ça avait été proposé, je ne pourrai donc voter en faveur de cet amendement même si je comprends votre demande, c'est-à-dire la demande du gouvernement. Il y avait une Sénatrice qui était présente et elle dit : « j'irai dans le même sens que mon collègue Victorin LUREL. La concertation... »

(Discussion hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

Je n'ai pas nommé de nom, j'ai dit qu'il y avait une sénatrice qui a dit : « j'irai dans le même sens que mon collègue Victorin LUREL. La concertation pour établir un document aussi important ne saurait être squeezée en faveur d'une ordonnance élaborée dans le secret des cabinets ministériels ». Chers collègues, chaque fois que nous avons tenté, y compris à l'époque pour le transport, faire avancer des dossiers qui sont difficiles, on peut, et le Président connait bien cette procédure, on peut demander au gouvernement d'opter par la voie d'ordonnance pour faire avancer, dès lors qu'il y a une unanimité pour que l'on puisse avoir une avancée dans ce dossier. Alors, le Président du Conseil Exécutif a donc fait ce qu'il fallait faire, il a proposé une solution au gouvernement. Cette solution, malheureusement l'amendement est tombé. Il nous reste deux possibilités. La première c'est qu'il y ait un projet de loi qui soit effectivement porté par le gouvernement, c'est toujours possible puisque ça a été dit. Première loi 2002 qui instaure la Collectivité Territoriale de Corse, avec un chapitre spécifique pour le PADDUC. Deuxième loi en 2011 qui justement va instituer le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse, parallélisme des formes,, on n'a pas les mêmes moyens, mais on peut aussi forcer la main au gouvernement pour lui dire que l'on souhaite qu'il soit porteur d'un projet de loi pour le PADDMA. Troisième possibilité, c'est la possibilité qu'il y ait une proposition de loi comme Jean-Philippe NILOR l'a dit tout à l'heure, mais cette proposition de loi peut être enrichie par l'Assemblée, mais portée par les parlementaires. Mais, nous avons malgré tout, chers collègues, et j'attire votre attention là-dessus, la loi du 27 juillet 2011 précise les compétences de la CTM et rappelle que la CTM a une compétence en matière d'aménagement du territoire. Dès lors que nous sommes dans le champ des compétences de la CTM, rien ne nous interdit de nous saisir du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution et de demander une habilitation pour faire passer notre PADDMA. Alors, chers collègues, vous avez bien compris que nous avons au moins trois autres possibilités à notre service, à nous de voir quelle solution nous allons pouvoir effectivement opter. Alors, Président, permet que je puisse répondre quand même rapidement aux questions, mais à deux trois questions, et à la proposition que l'on devrait faire puisqu'on a entendu des propositions qui ont été faites par le collègue ZOBDA et par d'autres collègues, collègue NILOR également. Je vais dire deux mots quand même, puisque ça a été dit, sur l'insécurité juridique. Tous les documents peuvent être attaqués. C'est vrai que le PADDUC a été attaqué par des maires, mais c'est vrai que le SAR a été également attaqué. En 2005, les consorts DE GENTILE, qu'est-ce qu'ils ont fait? Ils ont attaqué le SAR de 98 et ils ont eu gain de cause puisque le Conseil d'État a donné une injonction au Conseil Régional de revoir sa copie pour pouvoir effectivement rectifier le tir puisque le SMVM devait être porté par une maitrise d'ouvrage public, c'est ce qui était écrit, ce qui veut dire qu'en quelque part les principes généraux du droit étaient bafoués et qu'une liberté fondamentale qui est celle de la propriété privée était bafouée. Donc nous avons là, à travers cet exemple de 2005, vu que le SAR peut être attaqué. Le PADDUC peut être attaqué. Ce qui veut dire que demain, il peut y avoir effectivement un contentieux contre le PADDMA. À nous de savoir quel type de document on veut élaborer. Et je terminerai sur deux points. Je l'ai dit ce matin, Président, au-delà des convictions des uns et des autres, au-delà de ce que tu as présenté comme étant une maladresse, nous avons essayé de faire au mieux de manière à ce qu'avant les grandes vacances on puisse pouvoir présenter ce rapport pour avoir un débat d'orientation stratégique sur le PADDMA, avant les grandes vacances. Donc c'était notre souhait. Ceci étant, nous avons un outil qui doit être coélaboré dans une coconstruction. Et c'est une avancée remarquable, démocratique, que l'Assemblée de Martinique puisse à la fois adopter un document de planification et d'urbanisme, et en même temps l'approuver sans pour cela aller vers le Conseil d'État pour pouvoir effectivement... et j'ai donné un exemple tout à l'heure. D'un côté, en 98, le Conseil d'État avait bien approuvé le SAR, et puis suite au contentieux avec les consorts de DE GENTILE, ils se sont désavoués puisqu'ils ont retoqué ce qu'euxmêmes ils avaient approuvé juridiquement. Donc voilà, chers collègues, ce que je voulais vous dire. Nous avons une proposition qui a été faite, mais qui était déjà prévue puisque j'ai annoncé le chiffre de 23 tout à l'heure, 23 élus de la Majorité plus 23 personnes publiques associées qui constituent la commission d'élaboration...

(Discussion hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

Excusez-moi, il y a 23 élus de la CTM...

(Discussion hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

Ce n'est pas mon subconscient qui m'a trahi...

(Discussion hors micro)

#### M. Louis BOUTRIN

23 élus de la CTM, en respectant bien sûr pour les 14 élus de l'Assemblée le principe de la Majorité et le principe que l'Opposition soit également représentée, donc la proportionnelle. Et puis il y aura à côté 23 personnes publiques associées. Donc c'est déjà prévu dans le document que vous avez. Je vous demande, Président, il t'appartiendra de désigner les élus qui vont représenter l'Assemblée dans cette commission d'élaboration du PADDMA. Tout en rappelant qu'il n'y a pas que la commission d'élaboration, il y aura des ateliers, il y aura un certain nombre d'instances techniques, il y aura également des séminaires qui seront organisés sur le territoire, qui permettront au public, je réponds là à David ZOBDA, de s'approprier ce document. Alors, c'est vrai qu'on est tous dans le même élan démocratique de participation, de démocratie participative, mais généralement, on le voit dans les enquêtes publiques, ce sont des enquêtes publiques qui sont faites sans public malheureusement, et tu le sais très bien en tant que Maire. Ce qu'on souhaiterait c'est, certes, formaliser les choses parce que la loi nous y oblige pour ne pas s'exposer, pour ne pas avoir une insécurité juridique sur notre document. Mais à côté de ça, associer le public à travers les ateliers, les séminaires et toutes les rencontres que nous allons faire sur le territoire. En tout cas, je sors de ce débat enrichi, avec la ferme conviction que nous sommes en face de nos responsabilités et que nous allons prendre toutes nos responsabilités de manière à doter la Martinique d'un outil de planification et de développement qui est nécessaire pour le devenir du pays. Mési en pil, mési en chail.

#### M. Le Président Claude LISE

Alors, mes chers collègues... attendez, oui oui, je vais vous le donner. Juste je voulais dire que la position de l'Exécutif, qui avait déjà été annoncée par le rapporteur et qui m'est confirmée par le directeur général des services qui a consulté le Président du

Conseil Exécutif. La position de l'Exécutif c'est qu'il n'y a pas de vote, que ce document n'appelle pas de vote. Alors, évidemment...

(Discussion hors micro)

### M. Le Président Claude LISE

Non non, mais je suis devant une difficulté, il n'y a pas de vote. En plus, le collègue rapporteur nous a même dit que c'est un document qui n'existe pas, donc je ne sais même plus ce que je peux faire. Parce que ne pas voter sur un document qui n'existe pas, c'est assez compliqué. Mais il reste qu'un certain nombre de propositions ont été faites. Et il faut bien qu'on sache si ces propositions vont être reprises ou pas reprises. Ou est-ce que c'est des vœux comme ça? Est-ce qu'il faut qu'on sache que l'Assemblée tient à tel ou tel élément? Il y a une difficulté, il y a une vraie difficulté. Alors, j'ai voulu vous dire la difficulté que je ressens. Alors, qui veut des points d'ordre là ? Collègue SAINT-AIMÉ ?

## **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Merci Président, je serai très rapide. Alors, j'apprends qu'il ne faut pas voter sur ce document qui nous a été présenté. Et quand je lis la fin du document, c'est marqué : « je vous prie, Mesdames, Messieurs, chers collègues, de bien vouloir en délibérer ». Premier élément. Ensuite, je veux bien qu'on soit dans le marronnage institutionnel, qu'il n'y ait pas de cadre législatif, je l'admets et je suis même plutôt, en tant que révolutionnaire, pour le marronnage institutionnel. Mais enfin, si on est dans le marronnage institutionnel, qu'il n'y a pas de cadre législatif, on ne peut pas aujourd'hui nous dire: « ah ben non, c'est comme le débat pour les orientations budgétaires, on va assimiler et il n'y a pas de vote ». Moi je dis qu'on ne peut pas faire cette comparaison. Je dis également que s'il n'y a pas de vote et qu'on veut simplement qu'on donne acte que ce rapport ait été présenté, je dis que même ça, on ne peut pas donner acte que ce rapport a été présenté. Pourquoi ? Parce qu'il est incomplet. Et je l'ai dit dès le départ, j'ai réclamé des documents sur ce fameux CEPAD, sur l'installation de ce CEPAD. Moi j'apprends qu'il y a eu même une réunion de ce CEPAD, qu'il y a eu des photos qui ont été prises, je suppose qu'il y a un document quelconque, je l'ai réclamé, qui parle de ce CEPAD, qui dit quelque chose. Et puis en boutade, j'ai presque envie de dire qu'on ne peut même pas donner acte d'un document inexistant, j'ai presque envie de dire cela. Alors, je vais dire également que moi je vais faire une proposition sur cela. Je souhaite vraiment que l'Assemblée décide pour le CEPAD. Je ne veux pas qu'on nous impose le nombre d'élus, je ne veux pas qu'on nous impose la composition, je veux que notre Assemblée délibère sur le CEPAD, dise combien de personnes seront membres de ce CEPAD, dise quels seront les membres de ce CEPAD, qui sera associé aux travaux du CEPAD, pour moi c'est très important. Parce qu'aujourd'hui on vient, on a un document qui nous dit de bien vouloir en délibérer. Ensuite, on nous dit qu'il n'y a pas de vote. Vraiment, c'est sûr, c'est l'absence de cadre législatif et on peut faire ce qu'on veut, je suis d'accord. Mais quand même, ayons entre nous des règles. Et c'est aussi un respect pour notre Assemblée. Parce qu'on discute depuis ce matin sur ce rapport numéro 2 et puis à la fin on nous dit il n'y a pas de vote? Mais c'est quoi ça? Non, moi je dis que je demande un report pour qu'on ait un rapport qui soit complet, parce que tant que rapport n'est pas complet on ne peut pas donner acte qu'il nous a été présenté. Moi je ne donne pas acte dans la présentation d'un rapport incomplet en ce qui me concerne. Et puis deuxièmement, je tiens à ce que notre Assemblée, que ce soit notre Assemblée qui décide de qui est dans le CEPAD, du nombre de personnes qui seront dans le CEPAD, de la composition de ce CEPAD. Parce que jusqu'à présent on veut plus ou moins nous exclure de tout cela, c'est bien joli les plénières, on va parler des heures et des heures et puis on va nous dire après que c'était une présentation et qu'il n'y a pas de vote, non. Je veux qu'on intervienne de manière effective, qu'on joue notre rôle d'élus, qu'il y ait des commissions qui soient mises en place, des groupes de travail, parce que c'est l'objet et c'est notre mission d'élus. Donc c'est ce que je tenais à dire sur cela, c'est le point d'ordre que je voulais faire.

# M. Le Président Claude LISE

Alors, je suis obligé de mettre les points d'ordre avant. Alors, point d'ordre du collègue LORDINOT.

### M. Fred LORDINOT

Point d'ordre du Vice-président de l'Assemblée. C'est à ce titre-là qu'il intervient, selon le règlement intérieur. Mais d'abord, je voudrais émettre une protestation publique après le discours tenu par le Conseiller exécutif Louis BOUTRIN sur l'Agence d'urbanisme de la Martinique, ses propos sont inacceptables. Je le dis par respect pour les personnes, les Martiniquais qui travaillent dans cet organisme, qui font un travail sérieux, des personnes compétentes. Et je n'accepte pas, en tant que Vice-président de l'Assemblée, qu'un Conseiller exécutif mette en cause ainsi des Martiniquais qui travaillent.

#### M. Louis BOUTRIN

En ni pren en bayon et bayonné mwen.

#### M. Fred LORDINOT

Non, écoute BOUTRIN, sois poli avec moi.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, collègues mais non.

#### M. Fred LORDINOT

Je ne suis pas ton camarade, BOUTRIN.

#### M. Le Président Claude LISE

Ne laissez pas les choses dévier et dégénérer.

## M. Fred LORDINOT

Très bien. Je ne suis pas ton camarade. Je te le dis. Bon. Tu sais, tu vas me faire dire des choses déplaisantes. Donc lorsqu'il est dit que cette agence fait appel à une autre structure qui ne connait pas la réalité martiniquaise, ce n'est pas honnête, je vous le dis. Donc arrêtons de dénigrer ainsi le travail fait par les Martiniquais. La deuxième chose, c'est qu'il a parlé pendant longtemps, mais il ne nous a jamais dit quel était le maitre, l'assistant qui a été choisi. Personne ne connait son nom, personne ne sait ce qu'il a déjà fait. Moi j'aimerais bien savoir quelle est cette société, qu'est-ce qu'elle a déjà réalisé et en vertu de quels critères elle a été choisie ? Parce que je considère que le travail qui a été accompli, enfin ce pseudo travail, est totalement bidon puisqu'il n'existe pas, il y a une collègue qui dit ça. Parce que je vous ai écouté pendant

longtemps et je me dis peut-être que finalement dans son rapport il viendra. Vous aviez décidé d'annexer une délibération à ce dossier, peut-il me donner lecture des trois articles de cette délibération ?

### **M. Louis BOUTRIN**

Ce n'est pas un point d'ordre ça.

## M. Fred LORDINOT

Moi j'aimerais qu'il me donne la lecture des trois articles de la délibération qui est annexée au dossier. S'il peut nous la donner, je vais l'entendre avec beaucoup de plaisir. Et je suppose que vous aussi qui avez lu le dossier, vous avez dû voir le contenu extrêmement précis et étendu des trois articles de la délibération. Donc je répète, pourquoi il n'y a pas de vote ? Parce qu'il devrait y avoir un vote. S'il n'y a pas de vote, ça signifie que le document n'a pas de valeur. Mais s'il n'y a pas de délibération, c'est encore plus grave. Donc je lui demande de prendre son travail de Conseiller exécutif au sérieux et je lui dis aussi que s'il veut être Maire du Carbet, qu'il démissionne avant du Conseil Exécutif. C'est ce que je lui dis là maintenant avant de passer à une autre phase très gentiment. Il commence par nous lire les articles de la délibération et quand il a fini, je vais peut-être faire un autre point d'ordre.

#### M. Le Président Claude LISE

Alors, collègues, attendez, attendez, tout le monde demande des points d'ordre, il faut que ça soit des points d'ordre. Alors, c'est vrai qu'un collègue peut demander une précision à laquelle le rapporteur n'a pas répondu par rapport à une question qu'il avait posée. Mais il ne faut pas de nouveau développement, on est bien d'accord làdessus. Bien. Alors, il y a aussi le fait que si quelqu'un est concerné par quelque chose, a été mis en cause, etc., la personne peut répondre évidemment. Alors, collègue BONNAIRE.

# **Mme Michelle BONNAIRE**

Président, je n'ai pas pour habitude de parler beaucoup, contrairement à d'autres effectivement qui parlent vraiment beaucoup trop et dont à mon avis leurs pensées ont dépassé les bornes concernant l'ADUAM. Ai-je dit que l'ADUAM n'avait pas reçu de subvention? Non. Ai-je dit que l'ADUAM aurait été exclue de l'élaboration du PADDMA? Non. Par contre, ce que je dis, dans l'élaboration de ce document préalable, l'ADUAM aurait pu aider les services dans le cadre de son programme partenarial, de manière à ce que le bilan du SAR soit actualisé, soit plus objectif, et bien évidemment permettre à l'Assemblée aujourd'hui de débattre sur un document plus complet. J'ai envie de dire, à zéro coût, mais les ressources humaines c'est aussi une dépense pour l'agence. Et je vais terminer par cela, puisqu'on parle de subvention. Je n'avais pas envie de parler de ça, mais j'ai quand même fait une demande de subvention à hauteur des besoins de l'agence. La Présidente et son équipe ne surenchérissent pas et elle ne marchande pas non plus. Quand elle fait une demande de subvention au regard des besoins, c'est parce qu'elle estime respecter et maitriser les dépenses. Mais lorsque l'on me répond sept mois après la demande de subvention qu'au lieu de 520 000 € on lui attribue 300 000 €, je me dis qu'il y a peutêtre une maladresse. J'ai dit que je n'ai pas l'habitude de parler beaucoup, et je le répète, et je vais terminer par cela, je reste persuadée que l'ADUAM reste un partenaire essentiel de la Collectivité, mais aussi de toutes les collectivités de Martinique. Je reste persuadée qu'elle continuera à faire un travail extraordinaire dans

l'élaboration du PADDMA. Et puis je reste également persuadée que la maladresse concernant la subvention de l'ADUAM sera rétablie. Je vous remercie, Président, de m'avoir permis de faire ce point d'ordre. Et encore une fois, comme je n'aime pas trop parler, puisque des fois on dit que je ne sais pas parler fort, mais je sais parler très fort, je dis tout simplement que je ne suis dans un aucun cancan politique. Et je le répèterais jusqu'en 2021, n'essayez pas de mettre Michelle BONNAIRE dans un cancan politique, ça ne va pas marcher, pas avec moi. Maintenant, concernant juste l'in house, je vais simplement demander si possible de vérifier la circulaire, la note technique du 30 avril 2015, relative aux agences d'urbanisme, qui fixe les conditions de fonctionnement et les modalités de financement et le rôle des services de l'État. Et que si effectivement on est allé en profondeur de cette circulaire, on aurait vu également que l'ADUAM aurait pu se faire attribuer ce marché en in house. J'en ai terminé, Président.

### M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, je passe la parole maintenant au collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE qui la demande.

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Oui, je la demande parce que je suis détenteur d'informations que je veux transmettre, toujours en tant que celui qui est représentant de l'acheteur public qui présidait la commission d'appel d'offres. Oui, nous avons fait une consultation juridique, il s'agissait d'acheter une prestation qu'on appelle assistance à maitrise d'ouvrage. Il est obligatoire de faire un appel d'offres et une mise en concurrence. Ce n'est pas vrai que le statut de l'ADUAM permet à la Collectivité de faire un contrat in house, ce n'est pas exact. Donc l'ADUAM a répondu à un appel d'offres. L'ADUAM n'est pas venue toute seule, elle est venue comme mandataire solidaire d'un groupement composé de l'ADUAM, certes, mais également d'un autre bureau d'étude qui s'appelle Unity NZINGUER, un autre qui s'appelle SOLAIRE, un autre qui s'appelle COUTEAUX, un autre qui s'appelle LAURENCE, et également une SCOP. Donc c'est un groupement où l'ADUAM était mandataire solidaire, mais il y avait toute une série d'autres partenaires non basés en Martinique. Ce n'est pas ce motif qui a fait qu'on a exclu l'ADUAM, j'ai dit tout à l'heure, c'est parce qu'elle excédait l'enveloppe budgétaire, les crédits budgétaires affectés à ce marché de plus de 40 %. Maintenant, j'avais demandé la parole non pas pour donner l'information sur l'ADUAM, mais c'est rendu nécessaire puisqu'on laisse entendre que nous aurions fait une discrimination vis-à-vis de l'ADUAM alors qu'on pouvait le faire en in house. Je conteste cela. Par contre, on a mis en cause la décision qui était prise à l'unanimité par la commission d'appel d'offres. Alors, je rends public, puisque je suis habilité à le faire. Mais cette information que je vais rendre public, tous les élus l'ont déjà puisque c'est un marché public, et je m'efforce à chaque séance publique de l'Assemblée de communiquer les décisions prises concernant les marchés publics. Donc cette information a déjà été donnée. Il s'agit d'un cabinet qui s'appelle CITADIA, qui a eut donc cette affaire. Vous l'avez déjà cette information. Oui, vous avez les documents que nous avons rendus dans la période qui suivait l'attribution de l'appel d'offres. Il suffit de lire les documents qu'on vous envoie. Maintenant, la commission d'appel d'offres a examiné à la fois la valeur technique de l'offre, les références professionnelles. Et je suis en mesure de dire que ce cabinet CITADIA a eu déjà à travailler en Martinique, puisque c'est lui qui a organisé le SCOT de la CACEM, le PLU de Fort-de-France et le PLU de Rivière Salée. C'est moi qui vous le donne.

(Discussion hors micro)

#### **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Vous permettez Monsieur, mais pourquoi il m'interrompt? Je signale qu'à la commission d'appel d'offres, la Majorité comme l'Opposition est représentée. L'Opposition est représentée par deux élus. Et l'information que je donne là était déjà entre les mains des représentants du groupe auquel appartient l'élu qui m'interpelle et qui veut m'interrompre. Donc en plus, j'étais en train de le dire, que cette société a donné dans ses références professionnelles d'autres actions comme c'est eux qui ont réalisé le bilan du SAR de La Réunion. Donc ce sont des éléments, qui ont permis sur le critère expertise et intervenants, d'avoir une note qui a fait que lorsqu'on a cumulé avec les autres notations des différents critères, plus évidemment le prix qui était très intéressant, que c'était le moins cher, -13 %, qui est sorti en tête. Et c'est comme ça que la commission d'appel d'offres lui a attribué le marché. Voilà l'information que je voulais apporter dans toute la transparence, puisqu'il y a un élu qui a souhaité l'avoir, puisque les représentants de son groupe ne lui avaient pas communiqué.

#### M. Fred LORDINOT

Quel est le montant du marché?

### M. Daniel MARIE-SAINTE

Vous l'avez déjà.

#### M. Fred LORDINOT

Quel est le montant du marché?

## **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Faut-il établri des dialogues? Vous l'avez déjà dans le document auquel je fais référence, je ne cache rien. Le Président MARIE-JEANNE m'a confié la mission de représentant de l'acheteur public. C'est le poste le plus sensible qui existe dans une Collectivité. Si nous ne respectons pas la loi, c'est à Ducos que nous allons. Puisque l'information m'est demandée, elle est publique, ça représentait un montant de 321 377 € pour le lot 1, alors que l'ADUAM proposait 525 085,75 € pour le même lot. Voilà, je ne peux pas être plus transparent que ça.

#### M. Le Président Claude

Bien. Alors, il y a la collègue CONCONNE qui a demandé également un point d'ordre. Toi aussi ? Et le collègue BELLUNE également. Oui. Alors, collègue CONCONNE, vas-y.

## **Mme Catherine CONCONNE**

Oui, c'est juste pour préciser au collègue Conseiller exécutif, qui n'ose même pas nommer mon nom, que j'assume mes propos. Jamais la parlementaire que je suis ne privilégiera une ordonnance présentée par un ministre appartenant au gouvernement en défaveur d'un débat parlementaire, jamais. Et ce principe sera valable sur les rives du Danube, sur les rives de la Seine, de la rivière Levassor, de la Volga ou de Pointe des Nègres. Maintenant, si on était dans un esprit patriotique tel qu'on le psalmodie matin midi et soir, voilà comment on aurait fonctionné. On inviterait à une réunion de

concertation les parlementaires de sa patrie patriotique afin de se concerter avec eux sur une démarche. Mais jamais je n'accepterai qu'un ministre vienne sur un bout-detable présenter une ordonnance dans le contexte suivant : infantilisation des élus martiniquais, incapables de faire un SAR, donc l'État reprendra la main et le fera. Voici le contexte dans lequel leurs bons amis à qui il apporte des caramels pistache en France, enveloppés dans de jolis paquets de la CTM, ont présenté cette fameuse ordonnance qui aurait été émise par la CTM de mon pays. Alors qu'il le sache, et ce sera toujours comme ça, et j'assumerai toujours mes votes. Maintenant, s'il estime qu'il y a lieu de fonctionner autrement, qu'il se fasse élire parlementaire. Jusqu'à présent, il n'a réussi à être élu qu'en faveur de la proportionnelle.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue BELLUNE. Excuse-moi, d'abord ADENET et ensuite BELLUNE pour les points d'ordre.

# **M. Lucien ADENET**

Non, c'est un point d'ordre, mais c'est en même temps une information. Je voudrais dire tout simplement, je m'adresse à toutes les personnes qui nous écoutent. La commission d'appel d'offres est une commission dont les membres sont désignés à la proportionnelle. Il y a des membres de l'Opposition; il y a des membres de la Majorité. Je suis membre de cette commission depuis la mise en place de la nouvelle Collectivité. Les décisions que nous prenons en commission d'appel d'offres sont généralement et très souvent prises à l'unanimité des présents. Et il y a toujours des membres de l'Opposition à nos réunions, c'est ce que je voulais ajouter.

### M. Jean Claude BELLUNE

Oui. Non, pour ce que vient de dire ADENET je réponds, parce que je siège à la commission d'appel d'offres. Et collègue ADENET, je vais toujours voter à l'unanimité à chaque fois qu'on donne un marché à une entreprise à chaque fois que j'estime que la situation le veut, et je n'ai aucun problème avec ça. Par contre, le collègue MARIE-SAINTE, il faut faire un petit peu attention parce que soit je n'ai rien compris ou si ne je n'ai pas compris, il faut peut-être m'expliquer. Quand on va en commission d'appel d'offres, nous prenons des avis, des attributions, tout ce qu'on veut. Il nous est rappelé à chaque fois que vous êtes tenus à la discrétion. Ce qui se dit dans la commission d'appel d'offres doit rester, tant que le marché n'est pas attribué et notifié, etc., simplement nous n'avons aucun élément pour nous dire quand le marché est attribué, s'il est notifié, s'il n'est pas notifié. Moi dans la prudence, par principe il y a deux choses que je ne fais pas, je ne pars jamais avec un dossier de la commission, je n'ai pas ça chez moi. Et deuxièmement, je ne communique à quiconque aucune décision qui serait prise en commission d'appel d'offres. Ce n'est pas que je ne veuille pas échanger avec tel ou tel collègue, c'est que simplement parce que c'est la discrétion qui veut. Maintenant, collègue MARIE-SAINTE, quand tu vas dire que le collègue ne vous a pas informé, si tu veux, à partir d'aujourd'hui, après chaque mercredi je réunis les membres et je dis ce qui se passe en commission d'appel d'offres, il n'y a aucun souci sur ça. Maintenant, il faut dire les choses comme elles se passent. Et je tiens à ce qu'on comprenne bien que les décisions de la commission d'appel d'offres appellent à une certaine discrétion qui fait que les choses que nous disons ne sont pas notifiées, les entreprises ne le savent pas, etc. Ils ont des recours qu'ils peuvent ou ne pas faire. Donc moi simplement, le silence que j'ai c'est simplement parce qu'il faut d'une discrétion. Mais cela n'empêche pas, j'assume parfaitement, à chaque fois que je vais estimer qu'il faut voter à l'unanimité ça ne me pose aucun problème parce que le monde économique n'est ni de gauche ni de droite ni du milieu. C'est de l'investissement et je suis pour tout investissement. Et si je devais ajouter quelque chose de personnel, mwen ka trouvé nou pa ka fè asé.

### M. Le Président Claude LISE

Bien, je crois que tout le monde s'est exprimé et qu'on a eu des informations supplémentaires...

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, je n'ai pas eu de réponse à ma question concernant la lecture des articles de la délibération. Est-ce qu'il peut au moins nous donner la lecture des articles de la délibération ?

### M. Le Président Claude LISE

S'il les a à disposition, je ne sais pas. Non, il me dit que non, il ne les a pas.

#### M. Fred LORDINOT

Ah, il ne les a pas ? Non, parce que...

### M. Le Président Claude LISE

Il ne les a pas à disposition, donc tu prends note de ça.

### M. Fred LORDINOT

Non, parce qu'on m'a envoyé un projet de délibération. On vous l'a envoyé aussi ? Parce qu'il a un intitulé « Assemblée de Martinique », il a un visa et on me dit qu'il y a trois articles, article 1, article 2, article 3. Mais je ne sais pas si je sais lire ou si je ne sais pas lire, mais je n'arrive pas à lire le texte des articles. Est-ce que quelqu'un arrive à le lire ? Il n'y a pas de texte ? Alors, pourquoi annexer une délibération sans textes en mettant des visas ? Et en disant qu'il y a aussi un avis de la Commission Développement Durable ? Donc dans ces conditions, vous ne mettez aucune délibération et vous ne dites pas surtout qu'il y a un visa avec une proposition du Président de l'Assemblée de Martinique. Donc, donnez-moi acte que ce document aussi il est inutile dans le dossier et qu'au départ vous vouliez faire un vote, mais que vous vous êtes ravisés parce que vous avez vu que votre procédure n'est pas bonne.

### M. Le Président Claude LISE

Mes chers collègues, il s'agit de voir comment nous votons. Donc, d'après ce qui nous a été dit, il n'y a pas un vote pour ou contre le document, on est bien d'accord, làdessus. Ce n'est pas un vote, on avalise le document tel qu'il est, ou un vote où on est contre le document. Donc c'est une prise en compte du document, mais la prise en compte peut se faire avec différents amendements, on est d'accord là-dessus ? Bien. Je suis obligé de partir de l'amendement le plus éloigné du texte tel qu'il est. Est-ce que les collègues qui ont proposé une relecture en quelque sorte du document à une prochaine plénière maintiennent leur position ? Collègue...

### M. Jean-Philippe NILOR

Oui, Président, je maintiens la proposition de renvoi de texte intégrant les éléments, les amendements que nous avons proposés aujourd'hui. Et à ce moment-là, on pourra se déterminer.

### M. Le Président Claude LISE

Bien, y a-t-il d'autres collègues qui maintiennent cet amendement ?

### M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai, lors de mon intervention, dit que j'aurais bien aimé que ça parte d'ici. Mais comme la proposition est partie de l'autre côté, oui, nous sommes pour cet amendement.

### M. Le Président Claude LISE

Bien. Donc il y a deux propositions allant dans ce sens, je suis obligé de commencer par cela puisque c'est le plus, « radical ». Mais sinon, j'ai toute la série des amendements qui peut venir. Alors, je fais voter donc sur cet amendement-là. Alors, quels sont ceux qui sont pour ? Quels sont ceux qui sont pour renvoyer à une prochaine plénière la relecture, le réexamen d'un texte corrigé des différents amendements qui ont été présentés ? Parmi lesquels, je rappelle, sans être exhaustif, il y a des éléments qui concernent la présence des élus et leur nombre au sein de la commission qui s'appelle le CEPAD. Il y a des amendements concernant la création d'ateliers en interne avec les élus. Il y a des amendements qui concernent la façon dont il faudrait associer la population. Il y a des collègues qui ont posé le problème d'un bilan plus complet de SAR, qui devait y être intégré. Voilà pour l'essentiel de ce que moi j'ai retenu. Collègue NORCA.

## **Mme Stéphanie NORCA**

Président, je vois que néanmoins, c'est-à-dire que l'idée de repousser à une autre plénière, je vois que tu proposes ça et dans le même temps tu donnes la liste des amendements, parce que tout le monde a fait des propositions dans l'idée d'enrichir. L'idée de reporter pour enrichir, et je vois qu'en même temps tu nous proposes des enrichissements qui permettraient aujourd'hui que l'on puisse intégrer toutes les propositions. Alors, je ne sais pas si elles ont toutes été relevées, mais l'idée en tous les cas... parce que je ne sais pas quelle est la date butoire, je ne sais pas si on a une date butoire, est-ce qu'on a un délai qui court? Il y a des éléments d'appréciation que je n'ai pas. Peut-être que le collègue BOUTRIN peut nous donner des éléments d'appréciation. Parce qu'il faut aussi tenir compte de ces paramètres-là. Si on peut aujourd'hui intégrer les amendements, parce qu'il y a forcément dans tout ce que nous avons dit aujourd'hui, depuis ce matin, des éléments importants et structurants qui ont été portés aujourd'hui. Parce qu'à mon niveau, le sentiment que j'ai eu c'est que nous n'avons pas été fermés, et tout le monde, d'un bord ou de l'autre de l'hémicycle, nous avons tous travaillé à faire des propositions pour enrichir le document, d'accord, parce qu'on est à l'étape numéro une, à mon sens. Donc moi je suis plutôt d'avis, je te donne mon sentiment, que nous puissions, avec les éléments exhaustifs que tu nous donnes aujourd'hui parce que tout le monde a fait des propositions concrètes pour que nous puissions prendre acte des éléments qui nous ont été présentés avec l'ensemble des propositions : qu'il y ait les élus de l'Assemblée, que les parlementaires y soient associés et que toutes les propositions que nous ayons faites aujourd'hui soient retenues. Donc l'idée de reporter à la fois d'après, à mon sens, je ne sais pas si c'est pertinent. Et je pose la question au collègue BOUTRIN de savoir est-ce que... parce que nous sommes en juillet au moment où nous parlons, estce que nous avons des délais contraints? Est-ce qu'il y a d'autres paramètres, c'est vrai, sur lesquels nous ne nous sommes pas interrogés aujourd'hui de savoir est-ce que c'est pertinent ou pas de reporter? OK? Parce que s'il faut qu'on restitue ou qu'on se voie pour que nous puissions lister toutes les propositions et qu'elles soient intégrées. Parce que je conçois que souvent, Président, laisse-moi terminer, que nous puissions dire... parce que souvent on fait des propositions, et ça c'est vrai dans les plénières, et des fois c'est sans suite. Mais je considère qu'aujourd'hui, à l'unanimité ici présente aujourd'hui, que nous disons tous qu'il faut que les propositions que nous fassions en plénière soient retenues. Et j'ai vu qu'aujourd'hui, tout le monde a fait des propositions extrêmement concrètes pour que nous puissions les lister et les acter. Si je me trompe, qu'on me le dise, mais depuis ce matin je participe au débat et je me suis rendu compte que tout le monde a fait des propositions et de savoir aussi, il ne faut pas non plus qu'on soit dans ce carcan et qu'on soit dans une logique de vouloir reporter pour reporter. Moi je suis d'avis pour que nous fassions des choses intelligentes pour nous-mêmes. C'est mon point de vue, Président.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR, tu voulais réagir par rapport à ça ? Collègue LESDEMA, je te donne la parole, mais j'interroge le collègue NILOR puisqu'il est l'un des deux auteurs de la proposition.

# M. Jean-Philippe NILOR

Je comprends bien et j'entends bien la position de ceux qui de bonne foi disent : « on peut dès aujourd'hui voter des amendements et les intégrer au texte ». Sauf que la position du Conseiller exécutif et du Président du Conseil Exécutif c'est qu'on ne vote pas le texte. Si on ne vote pas le texte, on ne peut pas aujourd'hui voter les amendements sur le texte. Par contre, et c'est tout à fait logique, parce que voter les amendements sur le texte ça veut dire voter pour le texte amendé. Donc on ne peut pas le faire aujourd'hui, c'est ce qu'on nous a expliqué avec beaucoup d'emphases. Par contre, ce qu'on peut faire c'est voter sur le principe de revenir devant l'Assemblée avec un texte modifié, sur lequel à ce moment-là, l'Assemblée pourra voter ou ne pas voter. À partir du moment où suffisamment d'éléments sont ressortis aujourd'hui dans nos débats auront été intégrés dans ce nouveau texte qui sera présenté à l'occasion d'une prochaine plénière, là on pourra valider. Et si ça se trouve, ça ne sera pas dans un débat d'orientation stratégique, ce sera pour voter sur un texte intermédiaire qui lance la procédure et qui définit les contours du PADDMA. Donc on ne peut pas voter sur les amendements si on ne peut pas voter sur le texte. Voter les amendements, ça veut dire voter le texte modifié et enrichi des amendements. Or, on nous dit : « on ne vote pas sur le texte », il n'y a pas de vote. S'il n'y a pas de vote sur le texte, on ne peut avoir qu'un vote, c'est sur le renvoi à une prochaine séance dans un autre cadre.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue NORCA, de nouveau.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Président. C'est toute la substance même de l'ensemble des débats que nous avons eus aujourd'hui. Quel était l'intérêt à ce moment-là de toutes les propositions, que nous sommes là depuis ce matin à 9h30 à faire des propositions, pour nous dire que là

maintenant qu'on ne tient pas compte, Moi je considère que même le fait de faire un amendement ou demander à ce qu'on proroge la proposition et ramener ça à une autre date, ça ce n'est pas un amendement alors ?

(Discussion hors micro)

# **Mme Stéphanie NORCA**

Donc je considère qu'aujourd'hui nous avons fait un pas en avant. Je considère qu'il faut prendre acte des éléments du dossier, même si je conçois parfaitement qu'ils ne soient pas complets. Mais aujourd'hui, nous avons des éléments qui ont enrichi, nous pouvons prendre acte des éléments proposés et prendre acte aussi des propositions.

### M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci. 20h13, on est encore à se demander sur la sémantique qu'est-ce que l'on fait. Je n'ai pas interrompu, que les autres interrompent, moi j'écoute chacun pour que je puisse, moi, donner mon opinion. J'ai entendu tout et son contraire. Parce que j'ai entendu un collègue dire que c'est un avis et on est à peu près un peu ou sinon on est comme les débats d'orientation budgétaire. Il en a même fait comparaison. Il me semble que lors des débats nous débattons, et ceux qui sont en charge de faire des propositions repartent avec les propositions. Aujourd'hui, il me semble que nous avons eu un débat. De ce débat sort un nombre de propositions. Et ces propositions devraient être ajoutées à ce que vous proposez. Mais je ne comprends pas l'esprit du vote. Je ne comprends pas pourquoi on vote un amendement sous d'ailleurs quelque chose qui n'existe pas. Je veux dire qu'on a eu un débat, on a discuté, chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Maintenant, quitte à mettre en place cette commission qui fera une proposition à une plénière prochaine. C'est comme ça que je comprends, mais bon, peut-être que je suis à l'Ouest ou à l'Est de ce que chacun veut faire ressortir sur cette plénière. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI.

#### M. Michel BRANCHI

Bon, je serai relativement bref. Je rappellerai simplement qu'il s'agit d'un premier pas et qu'il ne s'agit pas du PADDMA lui-même. Qu'effectivement sur la procédure, sur la composition du CEPAD, j'ai moi-même proposé que soient ajoutés les syndicats ouvriers. Ce sont des choses qui peuvent parfaitement...

### M. Louis BOUTRIN

Et de patrons.

### M. Michel BRANCHI

Hein?

#### M. Louis BOUTRIN

Et de patrons.

### M. Michel BRANCHI

Les organisations patronales ne sont pas des syndicats, camarade, ce sont des organisations de classe pour combattre les syndicats. Bon, bref... (*Rire*) Mais ceci dit, je termine.

# **M. Louis BOUTRIN**

BTP, syndicat du BTP.

### M. Michel BRANCHI

Tu permets, je termine. Je dis simplement qu'on a fait des propositions qui peuvent être très bien actées dans le fait qu'on nous a présenté un document et qu'on l'a enrichi. Et voilà, c'est tout.

### M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM.

(Brouhaha)

### M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait collègues, c'est déjà compliqué...Au moins, écoutez les intervenants.

### Mme Manuella CLEM-BERTHOLO

Président. Je reste toujours sur le fait que nous soyons face à un débat d'orientation. Un débat d'orientation nous permet de faire des propositions. Je me répète, la répétition c'est de la pédagogie. Il me semble que quand on demande soit de voter sur effectivement un document qui n'existe pas, puisque le PADDMA n'existe pas, c'est un plaidoyer, c'est pour moi une façon d'amener chacun de nous à prendre position et d'amener une valeur ajoutée à ce document qui doit être coconstruit. J'ai l'impression que nous sommes là dans un hors sujet. Il me semble qu'il suffit tout simplement de prendre acte, et pourquoi pas s'il le faut qu'il y ait une plénière qui revienne sur cette... Mais pourquoi ne pas prendre acte tout simplement de ce qui est présenté, de ce débat d'orientation qui a vraiment lieu depuis ce matin? Ca voudrait dire que si nous partons et nous renvoyons, ça veut dire qu'on ne tient pas compte de tout ce que nous avons apporté comme enrichissements, comme propositions aujourd'hui? Donc je me range tout à fait à l'avis de Madame NORCA qui dit effectivement qu'on peut tenir compte de tout ce qui a été dit et que nous prenons acte du fait qu'il y a eu débat et qu'il y a eu effectivement des propositions qui vont venir enrichir ce document, ce PADDMA.

## M. Le Président Claude LISE

Attendez, il y a quand même une difficulté. Par exemple, parmi les propositions on dit : « il faudrait que les citoyens soient consultés », c'est quelque chose qui est remontée beaucoup. Je vous signale...

(Discussion hors micro)

#### M. Le Président Claude LISE

Mais oui, c'est dans le texte. Mais oui, mais oui mais attendez, il ne suffit pas de dire ça, ça va venir comment ? Quel type de consultation ? Je signale que pour le SDAGE par exemple...

#### M. Le Président Claude LISE

Mais non, pour le SDAGE...Est-ce que vous savez le nombre de consultations qu'il y a eu sur l'ensemble de la Martinique pour le SDAGE ? Mais oui, ça a été effectif, il y avait les ambassadeurs de l'eau qui allaient partout, des réunions partout, etc. Est-ce que c'est ça ? Est-ce que ce serait un sondage ? Je ne sais pas. Donc... mais non, mais je veux dire par là qu'il y a une proposition qui a été faite, mais il faut qu'elle soit formalisée. Il faudra bien à un moment donné savoir si c'est pris en compte, comment... On a demandé de mettre en place des ateliers, bon, il faut que ces ateliers-là soient mis en place effectivement. Donc la difficulté, c'est de voir si un document pour lequel on me dit il n'y a pas de vote, en même temps il y a des préconisations, on me dit on est d'accord pour les prendre toutes, on les prend toutes. Mais on les prend toutes et comment... Mais non, j'essaye de raisonner par rapport à ceux qui disent : « comment on va faire pour savoir si on a pris vraiment en compte nos propositions ? » D'où l'idée peut-être d'une plénière au cours de laquelle on va présenter le document complété.

(Discussions simultanées)

### M. Le Président Claude LISE

Qu'est-ce qui empêche de présenter le document complété ? Enfin ce n'est pas une proposition personnelle...

### M. Louis BOUTRIN

Président?

## M. Le Président Claude LISE

J'essaye de trouver une formule. J'essaye de trouver une formule.

### M. Louis BOUTRIN

Président ?

#### M. Le Président Claude LISE

Oui. Attendez, attendez...

### M. Louis BOUTRIN

Juste une précision.

### M. Le Président Claude LISE

Peut-être qu'il a une solution?

#### M. Louis BOUTRIN

Non, ce n'est pas une solution, je suis très factuel. Effectivement, quand il y a une volonté, là où il y a une volonté, il y a un chemin. À la page 41 du texte, vous avez ce que vous venez de dire, à savoir qu'il y aura une prochaine assemblée plénière avec l'avis de l'Assemblée sur la méthode et le calendrier validés pour l'élaboration du PADDMA. La définition des thématiques qui ont été présentées aujourd'hui, les enjeux stratégiques, les principes de gouvernance validés et surtout l'identification des

premières pistes d'orientations stratégiques retenues. C'était ça l'objet du débat aujourd'hui. Donc on avance. Ne prenez pas la proposition qu'il y ait une autre plénière comme étant je dirais une proposition alternative, elle est dans la continuité de ce qu'on fait. La seule chose, c'est que nous devons valider aujourd'hui, puisque c'est ce qui est demandé : « veuillez délibérer », c'est-à-dire prendre acte qu'on a eu un débat. Et je répète, à l'instar de ce qu'on fait pour le débat sur les orientations budgétaires, on prend acte qu'on a eu un débat. Sinon, chers collègues, on va volontairement faire en sorte que l'on freine une procédure. Et je ne pense pas que ça soit une volonté des uns et des autres, il faut qu'on s'entende sur la méthode. Il n'y a pas de contradiction dans ce qui a été proposé et ce qui est à la page 41 du texte, à la fin du texte.

### M. Le Président Claude LISE

Collègue BOUTRIN, il y a quelque chose...

(Discussion hors micro)

### M. Le Président Claude LISE

Attendez, il y a quelque chose qui m'embête dans ce que tu as dit, c'est que tu as utilisé le terme « valider », tu as dit : « il faut valider ». Or, tu as dit tout à l'heure comment on valide. Si on valide, il y a un vote. Mais non, tu comprends ?

#### M. Louis BOUTRIN

C'est la prochaine...

#### M. Le Président Claude LISE

Soit c'est une prise en compte simplement de... mais valider, ça signifie quelque chose.

#### M. Louis BOUTRIN

Président, cela veut dire qu'il y a un accord sur les propositions.

### M. Le Président Claude LISE

Non, mais attendez. Alors, je veux que les choses soient bien claires, personnellement je suis pour un PADDMA. Je suis même pour un PADDMA qui ne serait pas soutenu par le gouvernement. Pour que les choses soient bien claires. Bon, mais il faut le dire, et à ce moment-là je ne me réfère même pas au SAR, c'est-à-dire que c'est un coup de force quoi. Bon, ou c'est ça ou il faut chercher à sécuriser. Si on est dans la voie de chercher à sécuriser, c'est par la force populaire qu'on va agir sur le gouvernement. Ce n'est pas par des conciliabules particuliers avec le Président de la Répubique, avec le Premier ministre, etc., c'est en mobilisant les Martiniquais. Ca veut dire qu'il faut à ce moment-là effectivement faire une mobilisation de l'ensemble. C'est ça le problème. Et puis une mobilisation de l'Assemblée, ce qui n'a pas été fait malheureusement au préalable, peut-être que le gouvernement aurait déjà réagi autrement s'ils savaient que derrière l'Exécutif il y avait une Assemblée mobilisée. Ce ne sont pas des conciliabules particuliers. Dans toute mon expérience, je n'ai jamais vu un conciliabule particulier aboutir à une grande réforme, jamais. Donc c'est un problème de mobilisation. C'est pour que tout le monde comprenne bien, je ne pense pas qu'il y ait de gens ici qui soient contre un PADDMA. Mais peut-être que tous ne veulent pas aller aussi loin que certains sont prêts à aller, c'est-à-dire à vraiment faire en quelque sorte passer notre volonté, s'il le faut, d'une manière, disons en faisant jouer un rapport de force, en nous montrant insoumis s'il le faut, vous comprenez ? Bon, donc on n'est pas en train de ralentir quoi que ce soit, on est en train de vouloir que ça ait de la force. C'est pour qu'on ne soit pas là à croire qu'il y a des gens qui sont contre le PADDMA ou qui veulent ralentir. Il y a des gens qui veulent peut-être que ça soit tellement réussi que ce n'est pas en faisant les choses à demi, mais en les faisant fortement. Voilà, je tenais à le dire pour qu'on comprenne bien la démarche. Alors moyennant quoi, collègue ADENET et collègue RENARD après.

#### M. Lucien ADENET

Président, je pense que personne ici n'est contre la mise en place du PADDMA, personne.

### M. Le Président Claude LISE

Merci.

#### M. Lucien ADENET

Donc moi je crois qu'on a lancé les débats aujourd'hui, un certain nombre de pistes ont été explorées, un certain nombre d'amendements ont été évoqués. Il faut tout simplement à mon avis, puisque le travail ne fait que commencer, on prend acte d'abord qu'il y a eu ce débat. Ensuite, on liste les amendements, on liste tous les apports. Moi je préfère dire les apports au lieu de dire amendements, puisqu'on n'est pas dans un projet de loi là. Donc on liste les apports, les contributions et on les intègre au projet que nous sommes en train de coconstruire. D'accord ? J'en ai fini.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue RENARD.

#### **Mme Nadine RENARD**

Oui, merci Président. Je voudrais revenir sur l'objet précis de ce point numéro 2. La question aujourd'hui était de débattre sur les orientations stratégiques du PADDMA. Je crois qu'on est quasiment tous d'accord sur le fait que nous n'avons pas aujourd'hui suffisamment d'éléments dans le document qui nous a été présenté pour pouvoir mener un débat sur des orientations stratégiques. Et je crois que c'est ce qui ressort des différents échanges. Aujourd'hui, il y a besoin d'avoir des précisions sur la méthode qui sera utilisée, sur le cadre qui sera défini. Et il a été demandé également d'avoir des documents complémentaires pour pouvoir étayer et étoffer cette réflexion qui sera menée, et qui fera l'objet de ce débat qui va permettre de dégager des orientations stratégiques. Mais dans ce document qui nous est donné, toutes les propositions d'amendement que j'ai entendues depuis ce matin vont dans le sens d'enrichir le support qui servira à ce débat. Pour moi, le débat d'aujourd'hui portait plus sur la méthode, sur la nécessité d'avoir, par exemple, j'ai entendu un bilan du SAR, j'ai entendu des données statistiques, des documents qui nous permettent de réfléchir et de contribuer à ce véritable débat qui va nous permettre de définir des orientations. Mais aujourd'hui là, on n'a pas suffisamment d'éléments. Et il a été évoqué ces ateliers de travail et ces ateliers de réflexions thématiques qui seront aussi l'occasion de faire le point. Je pense que pour pouvoir débattre sur un certain nombre de choses il faut que nous ayons des données chiffrées, un état des lieux de la situation, une évaluation de ce qui a été mené auparavant, qui a fonctionné/qui n'a pas fonctionné, pourquoi ? Quels ont été les freins ? Quels sont les leviers qu'on peut mobiliser? Et à partir de ça, on peut débattre. Mais pour moi aujourd'hui ce que j'entends c'est qu'on a besoin d'éléments supplémentaires pour vraiment rentrer dans un vrai débat d'orientation stratégique du PADDMA. C'est ma vision.

# M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue NILOR, attendez, je note au fur et à mesure tous ceux qui demandent.

# M. Jean-Philippe NILOR

Je pense que chacun voudra intervenir, à un moment il faut pouvoir trancher les choses, mais tranquillement et sereinement. Je suis d'accord avec ce que vient de dire de manière remarquable la collègue RENARD. Et la proposition que nous faisons c'est donc de prendre acte qu'il y a un certain nombre de propositions, d'amendements, d'enrichissements qui ont été proposés aujourd'hui, et qu'à une prochaine plénière, un dossier enrichi, amélioré, amendé, nous soit de nouveau soumis. Cette proposion, c'est ce qui est écrit dans le rapport.

# **Mme Nadine RENARD**

C'est ce qui est écrit dans le rapport.

## M. Jean-Philippe NILOR

C'est ce qui est écrit dans le rapport. Alors, je ne sais pas si certains...

(Discussion hors micro)

# M. Jean-Philippe NILOR

Attendez, laissez-moi terminer. Je ne sais pas si certains essayent de prendre le contrepied systématiquement lorsque c'est moi Jean-Philippe NILOR qui fait une proposition. Mais ce faisant, en voulant dire qu'on n'est pas d'accord pour un renvoi à une prochaine plénière de la validation, en disant ça on s'oppose au Président du Conseil Exécutif puisque c'est lui qui propose ça.

#### M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, écoutez collègue, oui.

#### M. Jean-Philippe NILOR

Pour une fois qu'on peut être d'accord sur le principe de revenir à une prochaine plénière avec un document modifié, où est le problème ?

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, vous savez, on va continuer.

# **M. Louis BOUTRIN**

On est d'accord Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Mais non, tout le monde demande la parole de partout, ça va continuer indéfiniment comme ça. Moi je crois que si le collègue NILOR et la collègue RENARD d'ailleurs, suite à l'intervention de la collègue RENARD a, me semble-t-il, fait progresser la proposition. Elle me parait plus claire pour voter, puisque ça consisterait, si j'ai bien compris, et on va voir si ça convient en tout cas à une Majorité, ça consisterait à prendre acte de ceque le débat a eu lieu. Mais deuxièmement, à demander qu'à une prochaine

plénière, qu'un document complété par tous les éléments qu'on a relevé soit présenté. Est-ce qu'on peut mettre ça aux voix ?

(Échange verbal intense, brouhaha)

#### M. Le Président Claude LISE

Attendez, mais non, tout le monde ne sera pas d'accord avec ça. Mais collègues, il faut bien qu'on trouve une voie. Attendez, collègue NORCA, est-ce que ça te convient ?

### **Mme Stéphanie NORCA**

Président. La chose que je dis à ça, nous pouvons ajouter des éléments sur l'opérationnalité pour la suite. Parce que c'est vrai que beaucoup de collègues ont demandé à ce qu'on ait la déclinaison dans le CEPAD, combien de personnes, etc. Dans ce laps de temps là qu'il y a entre aujourd'hui et la fois prochaine, que derrière ça nous donne le temps même pour nous élus de l'Assemblée de se réunir et puis définir des éléments d'opérationnalité et revenir avec des choses beaucoup plus complètes. Mais je considère qu'aujourd'hui qu'on peut acter les éléments que le document nous a été présenté et que les éléments d'enrichissement soient intégrés.

### M. Le Président Claude LISE

Mais oui, mais oui. Collègue ROBIN. Tu la demandes depuis un moment pour que j'entende côté opposition.

## M. Daniel ROBIN

Merci Président. Je n'avais pas encore parlé aujourd'hui, voilà, donc c'est pour ça que je pense que... mon intervention ne sera d'ailleurs pas très longue. La première chose, c'est que finalement c'est vraiment une journée particulière. Parce qu'outre la présence en masse de l'Exécutif, nous avons huit membres de l'Exécutif présents toute la journée, ce qui est exceptionnel.

(Discussion hors micro)

### M. Daniel ROBIN

Au contraire, je suis en train de saluer, Président, cette réalité qui souligne donc quelque chose. Parce qu'il suffirait...

(Discussion hors micro)

### M. Daniel ROBIN

Non, mais je n'ai pas encore... je ne suis pas... tu vois, je ne parle pas, je n'ai pas parlé aujourd'hui, donc il ne faut pas être fâché. Je n'ai pas encore parlé, je constate juste. Il nous a été proposé de nous engager dans un débat qui, en analogie au débat d'orientation budgétaire, doit pouvoir tout simplement permettre à l'Assemblée de réagir par rapport à un document, dont la réalité c'est qu'il n'a pas de consistance pour l'instant puisque c'est juste les prémisses de quelque chose sur lesquelles nous aurons à revenir. Il est clair que lorsque nous sommes en débat d'orientation budgétaire, nous avons, comme ça a été le cas aujourd'hui, des remontées qui sont faites. La responsabilité de l'Exécutif est d'intégrer ces observations de façon à ce qu'il y ait ensuite un acte qui s'appelle un budget. Alors, on va trouver comment on l'appelle, trouvons comment nous allons appeler le document que nous aurons à observer et sur lequel en nous détachant totalement de la démarche du PADDMA. Président, je suis

totalement d'accord avec toi, faisons un acte de responsabilité pour faire en sorte que ce document devienne une vraie référence. Mais ça dépendra de quoi ? D'abord, de la qualité de la démarche qui visera à son élaboration, dans laquelle nous serons tous concernés à travers les commissions. Parce que si cette condition n'est pas remplie, nous nous retrouverons exactement dans la même situation qu'aujourd'hui. Alors, si nous voulons avancer, donnons-nous un gage de transparence démocratique dans l'élaboration du document qui nous sera proposé. Et c'est à ce moment-là que nous aurons effectivement quelque chose qui pourra être débattu et voté. Mais si on reste dans le cadre du PADDMA, nous allons nous enfermer parce qu'il n'y a pas de possibilités de nous prononcer sur un document dont la réalité c'est qu'il n'existe pas, il n'a pas de consistance. Donc voilà pour cela, je pense qu'il faut aujourd'hui changer notre façon de procéder.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue, je pense qu'à un moment donné on procède au vote, ça ne va pas finir. Donc de toute façon...

#### M. Fred LORDINOT

Non, Président à quel vote ? A quel vote ?

# M. Le Président Claude LISE

Non, non mais, Collègue, je vais proposer quelque chose, ceux qui ne sont pas d'accord vont voter contre et puis... parce qu'il faut en finir sinon on va rester jusqu'à demain matin.

#### M. Fred LORDINOT

Président, est-ce que je peux avoir la parole ?

#### M. Le Président Claude LISE

Mais je n'arrive pas à entendre, attends. Attends une seonde.

(Échange verbal intense, brouhaha)

#### M. Le Président Claude LISE

Bon, ben dis ce que tu...

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Président?

#### M. Fred LORDINOT

Parce qure tu m'as donné la parole...

#### M. Le Président Claude LISE

Non, non, attends.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Président. Je ne sais pas si je n'utilise pas les mêmes éléments de langage ou les mêmes codes de langage que vous, mais il m'a semblé que ce que je vous ai soumis et ensuite qui a été repris par Monsieur, et qui est déjà prévu dans le texte, je vous l'ai

proposé, de prendre acte. Et si effectivement, il y a à...comment dirais-je, à l'intégrer, qu'on...

(Discussion hors micro)

### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Eh ben, justement, je l'ai dit avant ....

(Discussion hors micro)

## **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Non non, non.

### M. Le Président Claude LISE

Mais oui...

### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Il est clair qu'il faut pouvoir entendre lorsque c'est dit de certains élus. Et quand d'autres l'expriment, c'est toujours tout de suite intégré. Il me semble que cette proposition avait été faite par mes soins dès le départ et que vous ne l'avez pas entendu.

### M. Le Président Claude LISE

Non, collègue, c'est la deuxième partie.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Non, non, non, non.

### M. Le Président Claude LISE

Attends, écoute-moi. Mais non...Non, j'avais bien compris le prendre acte, mais c'est pour la deuxième partie, je ne l'avais pas comprise comme ça. C'est-à-dire que là, il s'agit de revenir quand même avec un document qui aura tout ça. Excuse-moi, je n'avais pas perçu cela comme ça, je pensais que tu n'étais pas d'accord pour le... Parce que si tu veux, ça équivaut un petit peu à un renvoi finalement, c'est ça le problème. Alors, collègue LORDINOT et puis on arrête. Ce n'est pas possible, vas-y vas-y.

## **M. Fred LORDINOT**

Président j'aimerais....

#### M. Le Président Claude LISE

S'il vous plait...

# **M. Fred LORDINOT**

Président, j'aimerais que tu nous donnes lecture de la délibération qui sera votée ou pas. Est-ce qu'on peut avoir le contenu des articles ou de l'article de la délibération qui viendra parler de ce vote ? Parce qu'il y a une réalité, c'est que c'est impossible d'avoir ce document avant la fin du premier trimestre 2019, ce n'est pas possible. Ce document, il ne peut pas être adopté à mon avis avant la fin de l'année 2020.

#### M. Le Président Claude LISE

Non, mais ça c'est un autre problème collègue, c'est un autre problème.

### M. Fred LORDINOT

Ensuite, je n'ai pas fini. Je n'ai pas fini.

#### M. Le Président Claude LISE

Là, je suis sur comment nous prenons acte ou pas de ce document-là.

## M. Fred LORDINOT

Je n'ai pas fini. Ensuite, si on veut voter sur quelque chose, il faut nous dire exactement la composition des différentes instances qu'il y a là, le comité technique, les groupes de travail, le comité de pilotage. Il faut nous dire ce qu'il y a dedans.

# M. Le Président Claude LISE

Mais non, laisse-moi faire une proposition. Si vous me laissiez faire une proposition, j'ai écouté un peu tout le monde, il faut qu'à un moment donné, à partir de tout ce que j'ai entendu j'essaye de vous proposer quelque chose qui va rallier une Majorité. Sinon chacun a une position, on peut rester toute la nuit, demain, ça ne va jamais finir. Donc, attends. Le collègue DUVERGER est le Président du groupe, je suis obligé de lui donner la parole. C'est le dernier intervenant. Ensuite, je vous fais une proposition. Ceux qui sont d'accord sont d'accord; ceux qui ne sont pas d'accord, votez contre et puis le problème sera réglé. Mais je ne vais pas rester jusqu'à demain comme ça à tourner en rond. Alors, vas-y.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Oui, je veux quand même avouer que j'avais demandé la parole avant des personnes qui sont intervenues trois fois, c'est pourquoi je tiens. Ce que j'allais dire : quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, l'ambiance est une réalité. Il y a une ambiance. Si on reste longtemps comme ça, c'est qu'il y a une ambiance. Je croyais que lorsque le collègue BOUTRIN, rapporteur reprenait la parole, lorsqu'il a parlé de la page 41, il allait simplement dire : « il est prévu à la page 41 que l'on revienne, donc je vous promets de revenir avec un document qui tiendra compte de tout ce que vous avez dit, point ». Voilà ce que je voulais dire.

#### M. Le Président Claude LISE

Bien. Alors, effectivement. Collègues, s'il vous plait, pour qu'on s'entende bien, voilà ce sur quoi je vous propose de voter. Je regroupe l'ensemble des choses, on ne va pas prendre élément par élément. Donc ce serait un bloc qui comporte :

- 1/ Le fait que nous prenons acte du fait qu'il y a eu un débat aujourd'hui sur le document. Ça, c'est un.
- 2/ Qu'il y a eu toute une série de propositions qui me semble recueillir l'assentiment de la Majorité aussi, on les a listées tout à l'heure, je n'y reviens pas. Nous demandons que lors d'une prochaine plénière, ces documents-là soient intégrés dans un texte. Par conséquent, ça équivaut à présenter un document écrit bien sûr avec tous ces éléments-là. Bon, c'est le deuxième point.
- 3/ Dans l'intervalle entre maintenant et le moment où on nous représentera un document amendé, seront mis en place des ateliers en interne. On va discuter, on va créer une petite commission pour faire des propositions là-dessus. Et deuxièmement, une proposition de composition, enfin de complément de composition puisqu'il y a des membres de droit, etc., de la CEPAD. C'est-à-dire que nous proposerons un nombre, on a entendu des chiffres. Et deuxièmement, nous proposerons, bien sûr, ce sera à la proportionnelle, et par conséquent nous

demanderons à l'Opposition de nous dire qui souhaite parmi eux siéger à la CEPAD et la Majorité fera la même chose.

Voilà les trois points que je regroupe. Et je demande qui est contre ça ? Qui est contre ce que je viens de proposer là ?

## **M. Louis BOUTRIN**

Mais c'est écrit dans le texte.

## M. Le Président Claude LISE

Personne? Abstention? Alors, il y a 3 abstentions, voilà.

Alors, je tiens à dire que j'ai une procuration d'Eugène LARCHER, mais n'ayant pas pu le contacter, et compte tenu du caractère compliqué et délicat de la situation, je préfère ne pas l'impliquer dans mon vote. Moi je vote pour bien entendu, mais je...

(Discussion hors micro)

## M. Le Président Claude LISE

C'est ça, je n'exerce pas cette procuration, donc qui sera portée comme n'ayant pas pris part à ce vote-là. Non, c'est pour que les choses soient claires. Pour tout le reste, je suis très à l'aise, mais pour ça, je ne veux pas l'impliquer sans l'avoir contacté, c'est ma conception des choses. Donc maintenant, quels sont ceux qui sont pour par conséquent ?

## **Mme Sandra VALENTIN**

Je suis désolée, Président, mais dans l'ambiance générale j'avoue que je n'ai pas compris l'objet du vote qui a cours actuellement. Donc est-ce que...?

## M. Le Président Claude LISE

Tu veux que je répète?

## **Mme Sandra VALENTIN**

Merci.

## M. Le Président Claude LISE

Voilà, donc je répète. Collègues, écoutez bien, il y a trois points. En un, nous prenons acte du fait qu'il y a eu un débat sur le document qui nous a été présenté, puisque c'est ça qui nous était demandé essentiellement, de prendre acte, on prend acte.

Mais deuxièmement, nous demandons qu'à une prochaine plénière, un document nous soit fourni comportant tous les éléments que nous avons relevés, tout ce qui a été proposé, en termes de méthodologie notamment, qu'on a listés tout à l'heure. Donc ce sera tout ça qui doit nous être présenté. S'il y a des choses qui manquent, à ce moment-là on dira qu'on n'a pas mis telle chose ou telle chose, ce jour-là, puisqu'on va valider ce document-là. Et troisièmement, je dis, dans l'intervalle, nous n'allons pas attendre cette plénière pour mettre en place les ateliers et compléter le CEPAD par des élus de l'Assemblée des deux bords à la proportionnelle. Voilà, ce sera mis en place, je prendrai les initiatives pour que très rapidement on mette en place les ateliers d'une part et notre présence à l'intérieur de la CEPAD. Il me semble que ça

répond à toutes les aspirations qu'on a entendues. Alors, moyennant quoi je pose la question, quels sont ceux qui sont contre ça ?

## M. Jean-Claude DUVERGER

Une explication de vote.

## M. Le Président Claude LISE

Explication de vote?

## M. Jean-Claude DUVERGER

Juste ça. Sur le premier, le vote sur « prendre acte », est-ce qu'on prend acte d'un document ? Mais je propose qu'on dise que ce document existe. Parce que s'il n'existe pas, on ne peut pas en prendre acte.

## M. Le Président Claude LISE

Ah mais bien entendu. Oui, oui. Donc il sera dit que quand même on aura pris acte d'un document qui existe. Donc collègues, quels sont ceux qui sont contres cette proposition que j'ai présentée ? Il n'y a personne de contre ? Qui ne prend pas part au vote ? C'est mon collègue dont j'ai la procuration, collègue LARCHER. Bon, ensuite qui s'abstient ? Donc, comptez les abstentions avec les procurations.

## M. Denis LOUIS-RÉGIS

Président, j'ai une procuration qui ne fait pas le même choix que moi, donc là je vote pour moi.

## M. Le Président Claude LISE

Très bien. Donc il sera porté n'ayant pas pris part au vote alors?

## M. Denis LOUIS-RÉGIS

Là, je vote pour moi, donc je m'abstiens.

## M. Le Président Claude LISE

Comment?

## M. Denis LOUIS-RÉGIS

Je vote uniquement pour moi là, je m'abstiens. Et après, je vais voter pour la personne qui m'a donné procuration.

## M. Le Président Claude LISE

Tu n'exerces pas la procuration comme moi-même, d'accord, OK.

(Échange verbal intense, brouhaha)

#### M. Denis LOUIS-RÉGIS

C'est moi qui ai la procuration, est-ce que je peux m'exprimer? Je dis que là je m'abstiens, c'est mon vote à moi. Après, je vais voter pour la personne qui m'a donné procuration.

## M. Le Président Claude LISE

Ah d'accord, OK, d'accord. Bon, alors, ça fait combien d'abstentions? Relevez les mains. Il y a huit abstentions. Alors, maintenant qui sont ceux qui sont pour? Mais on va rajouter les procurations. 37 pour et 8 abstentions et 1 ne prend pas part au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (8)
Pour ? (37)
Qui ne prend pas part au vote ? (1)
Adopté.

Donc je pense que même si ça a été difficile, nous sommes arrivés à un résultat honorable pour l'Assemblée, voilà. Alors, est-ce que...

(Applaudissements)

## M. Le Président Claude LISE

Oui, on peut s'applaudir finalement. Est-ce que vous êtes d'accord pour suspendre ? On suspend ? Parce que je pense que.... Mais collègues, je vous demande de faire un effort demain, je vous demande de venir à 9h demain.

Séance levée à 21h

#### **LES DEBATS**

#### ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

## **SÉANCE DU 19 JUILLET 2019**

#### Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h30)

## M. Le Président Claude LISE

La séance est reprise. J'appelle le collègue Conseiller exécutif BOUTRIN. Mes chers collègues, je suis vraiment désolé de voir que nous n'avons pas pu commencer comme je l'avais espéré, plus tôt, mais il va falloir que nous rattrapions un peu le retard. Je vais demander tout à l'heure aux présidents de commission, quand on va demander des avis, que seuls les avis particuliers soient donnés, qu'on ne prenne pas la peine de donner des avis favorables. S'il y a un avis particulier, à ce moment-là, le Président de la commission me dira, tel avis pour qu'on puisse essayer de terminer ce soir. Il y a un point d'ordre de la collègue LESDEMA. Vas-y, tu as la parole.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Président, je voudrais associer aujourd'hui, l'ensemble des élus de la Collectivité Territoriale de Martinique et ses collaborateurs à une minute de silence en mémoire de Pierre-Michel MERGIRIE, Président du CETOSMA qui est décédé lundi. C'est quelqu'un que j'ai eu à côtoyer depuis une vingtaine d'années, au niveau... déjà quand il encadrait bien les jeunes qui partaient en sport, aux jeux des îles, aux Carifta et dans différents sports. J'ai eu à le côtoyer en tant que Vice-président, d'abord du CROSMA et Président du CETOSMA. Pas plus tard qu'au mois de juin où nous avons fait une collaboration très étroite par rapport aux jeux nationaux des sports d'entreprises. Nous avons eu à nouveau à travailler en bonne collaboration. C'est pour cela que je demande à l'ensemble des élus de bien vouloir lui accorder cette minute de silence.

## M. Le Président Claude LISE

Je demande aux collègues de se lever.

(Minute de silence)

Je vous remercie.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. J'ai encore un deuxième point d'ordre et cette fois-ci peut-être moins réjouissant. Simplement, Président, je voudrais que tu rappelles en tant que responsable des élus de l'Assemblée, que tu puisses aussi être en tout état de cause, responsable de notre sécurité, de la police de cette salle. Et rappeler, que ni les invités de quelque soit l'élu ou quelque soit la personne, ne puisse intervenir dans l'enceinte même, dans cette salle et pour après se faire interpeller et se faire injurier copieusement. Dorénavant, je prends la responsabilité et la CTM devra régler mes frais d'avocat que je vais engager contre ceux qui se permettent de le faire. Je dis à mes

collègues élus de faire très attention à tous ceux qui viennent dans leur dos ou au niveau des oreilles pour leur chuchoter quoi que ce soit parce que quand moi, je fais une intervention, je me retrouve salie sur les réseaux sociaux. Et, c'est la dernière fois que cela arrive et je dis aussi pour les personnes, que ce soient les invités de la Majorité, que ce soient les invités de la Minorité, qu'on n'a pas à interpeller des élus qui donnent un avis sur un dossier. Et, je le dis et je le répète, c'est la dernière fois que cela m'arrive. Merci. Et que cela arrive à n'importe lequel de mes collègues qui se trouvent ici. Entre élus, nous avons le droit de donner nos avis, nous avons le droit de dire ce que nous avons à nous dire et il n'est pas question qu'un individu puisse non seulement s'inviter dans notre salle et en plus dans les gradins viennent insulter les élus.

## M. Le Président Claude LISE

Chère collègue, tu as tout à fait raison. On a un problème concernant la police de l'Assemblée. C'est un problème qu'il faudra que j'évoque avec le Président du Conseil Exécutif puisqu'en fait nous sommes dans un immeuble, comme vous le savez, l'hémicycle est à l'intérieur de cet immeuble, ça c'est un premier point. Moi, je n'ai pas la responsabilité de l'immeuble mais seulement de cette enceinte; mais cela ne suffit pas. Je n'ai pas d'autorité directe sur les vigiles, sur ceux qui seraient susceptibles de pouvoir expluser quelqu'un qui crée un problème. Et en fait la loi a prévu, comme c'est le cas pour toutes les présidences d'Assemblées, que j'ai la police de l'Assemblée. Mais, cela veut dire que j'ai la faculté de requérir la force publique. Vous imaginez que si chaque fois qu'un individu se comporte comme cela a été le cas pour toi, mais il y a déjà eu d'autres cas, j'appelle le directeur de cabinet du Préfet pour qu'on envoie des gardes-mobiles ici. Vous imaginez la situation? Il faudrait qu'il y ait une sorte de... comment dirais-je, de modus vivendi qui permette au Président de l'Assemblée qui n'est pas responsable du personnel ici, de pouvoir, sans être obligé de passer par de multiples intermédiaires, pouvoir faire respecter l'ordre au sein de l'hémicycle. Voilà. Je vais prendre des initiatives en ce sens puisqu'il semble que ce genre d'incidents se répète ; et c'est vrai qu'il y a déjà des problèmes que nous connaissons avec ceux qui assistent. On n'est pas maître des réactions des gens qui viennent assister et qui sont à l'étage. C'est vrai que la configuration crée, là aussi, une difficulté. Mais, que des gens viennent à l'intérieur de l'hémicycle créer des problèmes, c'est tout à fait inadmissible. Collègue LORDINOT, là-dessus.

## M. Fred LORDINOT

Oui. Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. L'intervention de la collègue qui ira droit au cœur de ma très chère maman qui pendant des mois s'est inquiétée de mon sort dans les couloirs de cet immeuble. Parce que vous le savez, j'ai moi aussi été très violemment pris à partie par un certain nombre de personnes, ça s'est apaisé, Dieu merci. Je n'ai pas usé non plus de mon tempérament que vous connaissez. Je suis resté zen mais c'est très désagréable. C'est en effet, très désagréable et j'espère que des mesures seront prises pour éviter ce genre d'incident entre des personnes qui légitimement peuvent assister à nos plénières et à nos séances. C'est bien, c'est bon pour la démocratie. Mais ces personnes doivent bien comprendre qu'il y a des limites à ne pas franchir, à la fois verbalement mais aussi dans les écrits, et je partage totalement le point de vue de la collègue parce qu'un de ces jours, on ira peut-être à un incident malheureux. J'espère qu'elle n'aura pas à aller chercher des avocats, il y en a de très brillants, on sait, dans notre Assemblée. Très

brillante, pardon, voilà; et je ne veux pas personnaliser le débat mais j'espère qu'elle n'aura pas à engager ces frais parce que ce n'est pas trop bon non plus pour l'image même de notre Assemblée. Monsieur le Président, dans le sens de ce que vous disiez tout à l'heure, pour que les débats puissent se dérouler convenablement et assez vite puisque vous le savez, c'est la veille du week-end, on a besoin de rentrer chez nous, assez tôt j'espère. Je vais demander aux candidats aux futurs élections de ne pas trop profiter de la séance pour faire leur propagande et d'aller très directement au dossier, ce qui nous permettra de gagner du temps.

(Brouhaha)

## M. Le Président Claude LISE

Je pense que chacun aura à cœur de faire en sorte que nous puissions travailler et aller jusqu'au bout de l'ordre du jour. Collègue DUVERGER.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Vraiment, je ne veux prolonger de rien. Je devais intervenir sur un truc qui semble tellement simple par rapport à ce que les collègues ont dit mais je m'associe totalement à ce que disent la collègue LESDEMA et LORDINOT mais de manière plus... Peut-être que terre à terre mais plus profonde. D'abord, je vais demander aux membres du Conseil Exécutif qui sont là, de nous relayer, de nous aider. D'abord pour que le Président de l'Assemblée puisse bénéficier aussi de la possiblité d'une aide pour la sécurité. Et puis, de manière beaucoup plus élémentaire, si on pouvait donner au Président de l'Assemblée les moyens de réparer les fauteuils, ce serait bien.

(Rires)

## M. Jean-Claude DUVERGER

Tout est cassé....tout etc.

## M. Le Président Claude LISE

Mes chers collègues, je donne la parole au Conseiller exécutif Louis BOUTRIN qui a toute une série de questions à nous présenter, et il va commencer par la question numéro 3. Il s'agit de la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'agence des 50 pas géométriques, la ville de Schoelcher, la CACEM et bien sûr, la CTM. Tu as la parole.

3/ PASSATION D'UNE CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGENCE DES 50 PAS GEOMETRIQUES, LA VILLE DE SCHOELCHER, LA CACEM ET LA CTM.

## **M. Louis BOUTRIN**

Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. J'ai l'immense plaisir de vous présenter cette demande de passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'agence des 50 pas, la ville de Schoelcher, la CTM et la CACEM. Il s'agit d'un projet porté par la ville de Schoelcher qui est un projet structurant pour le quartier de Fonds Lahaye, comme vous le savez qui est un quartier de marins-pêcheurs, et le Maire de Schoelcher avec qui nous avons eu, avec les services plusieurs séances de travail est effectivement, dans l'attente de cette

convention, le projet consiste à effectivement, aménager à la fois, le quartier, l'embouchure de la rivière et surtout là où nous sommes concernés, c'est par un aménagement portuaire d'intérêt territorial. C'est un gros projet avec des financements CACEM, FEDER également et également financement de la ville pour plus de 2 264 551 €. Il y avait déjà des engagements pris par la Collectivité départementale, nous assurons la continuité effectivement puisque, comme vous le voyez dans le dossier, il y avait déjà un premier plan de financement qui était très ambitieux, qui a été réduit, et là aujourd'hui, il vous est demandé chers collègues, de vous prononcer sur la demande. La demande c'est que l'APIT, l'Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial sera intégré aux aménagements de la rive gauche, dont le montant des travaux, je vous le disais, c'est 2 986 791 €. Il y a d'autres travaux qui concernent la digue pour un montant de 2 264 000 €, ce qui fait un total de plus de 5 251 342 €. C'est un vrai projet structurant pour la commune de Schoelcher et le quartier de Fonds Lahaye. Les travaux de franchissement et d'aménagement de la rive droite ont pour un coût de 3 587 000 €, ce qui amène le coût global de toute l'opération d'aménagement à 8 837 000 €. En ce qui concerne la CTM, seuls les travaux concernant l'APIT sont aujourd'hui concernés par ce dossier. Ces travaux concernant l'aménagement portuaire seront sous maîtrise d'ouvrage CTM et ces travaux consistent en la réalisation des superstructures avec 15 abris pour les marinspêcheurs, un bloc sanitaire, une halle de ramandage, des étals de vente et un point de collecte des déchets d'exploitation et un emplacement pour à la fois, eau, électricité pour la chambre froide et la machine à glace également, ainsi que pour une zone tehcnique. Le montant de tout cela, c'est 910 297 € hors taxes. Quand on examine le dossier, la ville de Schoelcher a souhaité que la CTM prenne également en charge, en plus des travaux que je viens de citer, la mise en place d'un palan de manière à aider les marins-pêcheurs d'une chambre froide et d'une machine à glace dont elle assurerait par la suite la gestion et la maintenance. Ce qui fait que, en plus de 910 000 € dont je viens de vous parler, nous aurons une contribution supplémentaire, ce qui ramène une contribution supplémentaire de 210 000 €, ce qui ramène la participation de la CTM à 1 176 332 €. Bien sûr, la CTM n'installerait pas ce type d'équipement qui se fait de manière tout à fait exceptionnelle sur les autres APIT. Voilà, chers collègues ce qui vous est demandé aujourd'hui. Il vous est demandé d'autoriser la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de cet aménagement du front de mer de Fonds Lahaye en prenant en compte uniquement l'Aménagement Portuaire d'Intérêt Territorial qui relève effectivement de notre compétence. Voilà, chers collègues, il vous est demandé de délibérer sur cette proposition qui est faite pour le quartier Fonds Lahaye. C'est un dossier comme vous le voyez, qui est relativement ancien avec des délibérations qui datent du Conseil Général depuis 2015, et nous avons longuement travaillé avec la ville de Schoelcher et les services techniques de la CTM sur ce dossier.

## M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il un avis particulier des commissions ? S'il n'y a pas un avis particulier, on passe aux intervenants puisqu'on a décidé d'accélérer pour essayer d'avancer. Seuls, les avis particuliers... Il y a la collègue... Non, d'accord. Collègue CATHERINE. Il n'y a pas de micro ? Est-ce qu'il y a des micros de ce côté ? Non plus ? Tout est parti. Ça y est, collègue CATHERINE, tu peux y alller.

## M. Félix CATHERINE

Merci Président. Chers collègues. Ce dossier est un dossier qui est important puisqu'il est en phase de convention entre le maître d'ouvrage et l'assistance à maîtrise d'ouvrage entre les quatre partenaires et c'est l'aboutissement d'un long cheminement ; donc, le Conseiller exécutif l'a indiqué, de la volonté de la ville et de l'agence des 50 pas, de la réalisation d'aménagement du front de mer dont l'APIT de Fonds Lahaye. Rappelons quand même qu'avant-hier, la délibération du 23 avril 1998 qui décide du classement en aménagement de pêche d'intérêt départemental, hier APID enterriné par délibération du 15 novembre 2015, reclassé aujourd'hui en APIT, délibération de l'Assemblée du 20 juillet 2016 ; donc nous sommes dans le droit fil de la démarche. Ce projet d'aménagement est très attendu des professionnels. apparaît que pour cette perspective de convention, il n'y a eu, nous le disons, aucune zone d'ombre, c'est-à-dire que... Le Conseiller exécutif a indiqué tout à l'heure qu'il y avait eu des séances de travail avec les services. C'est vrai que la collaboration a été totale entre les acteurs de cette opération, CTM, Ville, CACEM, 50 pas et le comité technique. En conséquence, les professionnels attendent avec enthousiasme cette réalisation, en tenant compte des compléments demandés par la ville, énoncés par le Conseiller exécutif, pour améliorer leurs conditions d'exercice, de leur métier, durablement et en sécurité. Néanmoins, ils commencent à trouver cela un peu long, 21 ans que finalement, ce projet-là est lancé, 21 ans. Par conséquent, agissons rapidement. Puisque Président, tout est acté, il s'agit de valider en effet cette convention, afin que l'opération dans son volet financier et opérationnel suive son cours dans les meilleurs délais. Et puis, Monsieur le Conseiller après cette signature, si vous voulez bien nous rappeler les prochaines étapes.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. Des précisions parce que par exemple, je vois dans le tout premier dossier, que le Conseiller exécutif s'il peut nous expliquer pourquoi il y a un changement sur le hors taxes qui au départ était à 896 000 € et qui passe à 910 000 €. Je n'ai pas vu les justificatifs et puis, je voudrais rebondir quand le collègue dit que cela commence à devenir long ; peut-être long pour les autres partenaires mais moins long pour la CTM qui a pris, je pense, le sujet à bras-le-corps puisqu'aujourd'hui 2019, si on arrive à conclure, c'est qu'on n'a pas perdu trop de temps. Donc, chacun a à y gagner à aller vite mais dans l'efficacité également.

## M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue ADENET.

## M. Lucien ADENET

Je voudrais dire que ce dossier on l'a examiné au Conseil Général, à la commission Agriculture et Pêche. C'était un dossier qui ne comportait pas un seul volet, puisque le Conseil Général était responsable de la mise en place d'un certian nombre d'infrastructures en ce qui concerne les abris de pêche. Mais, c'était dans un projet beaucoup plus global donc c'est la raison pour laquelle il a fallu peu de temps pour bien traiter le dossier mais une fois que c'est arrivé ici, avec la nouvelle Collectivité, on a vu qu'on a fait le nécessaire et le dossier va aboutir très prochainement.

(Discussion hors micro)

## M. Lucien ADENET

Non mais je te dis... J'étais à la commission.

(Discussion hors micro)

#### M. Lucien ADENET

Je t'ai dit, à la commission...

## M. David ZOBDA

J'étais à l'Exécutif.

## M. Lucien ADENET

Oui, oui, tu étais à l'Exécutif mais je te dis à la commission.... Ecoute, mais tu n'écoutes pas ce que je te dis. Tu m'interromps pour ne pas...

(Discussion hors micro)

## M. Lucien ADENET

Je t'ai dit tout simplement, que le dossier, il fallait dissocier ce qui relevait de l'APID, de tout l'aménagement du front de mer. C'est ce que je voulais te dire donc c'est un dossier global, qui intégrait un APID là-dedans.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Président, est-ce que je peux dire...

## M. Le Président Claude LISE

Collègue tu veux intervenir? Collègue DUVERGER.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Moi, je vais proposer si l'Assemblée veut, de bien voter cela parce que la commune de Schoelcher en a besoin. C'est un dossier qui a perdu du temps parce que voté en 2015 au Conseil Général et qui est allé vite à la CTM parce qu'on vote en 2019. De 2015 à 2019 c'est allé rapidement. Je propose quand même qu'on le vote, chers collègues, parce que c'est important. On ne va pas nous faire croire que à l'arrivée de la CTM que c'est allé tellement vite, ce n'est pas une course de 100 mètres, sé an twa mil mèt, puisque nous sommes actuellement en 2019. Fini.

## M. Le Président Claude LISE

Collègues, nous passons...

## M. Louis BOUTRIN

Président, il y a des précisions.

## M. Le Président Claude LISE

Oui. Tu réponds et on va passer au vote et le collègue CATHERINE bien sûr devra sortir puisque, adjoint au maire.

## M. Louis BOUTRIN

Mais, il y a des précisions que je vais apporter en sa présence parce qu'il faut qu'il rapporte au conseil municipal également et à Monsieur le Maire. Il y a eu une volonté permanente de la CTM de faire sortir ce dossier. Ce dossier, il y a même eu une visite de l'ancien Ministre de l'aménagement du territoire, Monsieur BELAY, j'étais présent mais il y a eu un problème de fincement, participation de l'Etat pour l'engagement. On a dû revoir et je réponds à Madame LESDEMA, on a dû revoir en permanence le financement et ajuster. Pour autant, et je l'ai dit tout à l'heure, la CTM, il y a deux volets. La question a été posée, il y a un volet qui concerne l'APIT et il y a un volet qui concerne le canal pour sécuriser parce que pour mettre hors d'eau les populations et les installations qui seront faites, et tout cela a un coût. Je vous ai dit que c'est un gros projet de plus de 8 800 000 €. Nous allons prendre toute notre part et le projet a évolué, il y a une demande supplémentaire de 210 000 € venant de la ville, que la CTM prend en compte et j'espère que vous allez voter ce dossier à l'unanimité, qui ramène la participation de la CTM à 1 176 000 €. La volonté d'accompagnement de la CTM, de la commune de Schœlcher et des professionnels de la pêche de Fonds Lahaye, elle est totale, entière. Voilà, chers collègues, il n'y a pas lieu de polémiquer là-dessus, ce d'autant que nous ne sommes pas responsables du désistement de certains partenaires dans cette affaire. Voilà.

## M. Le Président Claude LISE

Je vous propose de passer au vote. Collègue CATHERINE tu dois te retirer normalement. Comment ?

(Discussion hors micro)

## M. Le Président Claude LISE

Comment? Ah alors attends. Collègue MARIE-SAINTE.

## **M. Daniel MARIE-SAINTE**

C'est pour l'information de tout le monde, si vous permettez que je fasse une communication puisque, de part les responsabilités qui m'ont été attribuées, j'aurai à intervenir dans ce dossier pour la partie travaux sous maîtrise d'ouvrage de la CTM. Ce n'est pas la partie la plus importante du dossier parce que les collègues parlent du dossier, dossier. C'est vrai ce sont des aménagements attendus par les marinspêcheurs, si j'ai bien compris ce qu'a dit le collègue élu de Schelcher par ailleurs. C'est un dossier complexe parce qu'il y aura trois maîtres d'ouvrage. C'est d'abord sur un terrain de la zone des 50 pas donc c'est l'Agence des 50 pas qui est le principal. En lisant le dossier, on voit bien qu'historiquement, la ville de schœlcher a souhaité assurer une maîtrise d'ouvrage d'une partie et la partie la plus importante. Puisque pour faire un port de pêche, il faut d'abord protéger et il y a un épi rocheux construit un maire qui est la partie la plus importante et en étudiant le dossier j'ai noté que la ville de Schœlcher a souhaité assurer la maîtrise d'ouvrage de cette partie-là. Et, la ville de schælcher demande donc un financement, un cofinancement sur lequel vous aurez à vous prononcer, qui est un financement attribué à la ville pour qu'elle assure la maîtrise d'ouvrage de la partie la plus importante. Ce qui a été demandé à la CTM, c'est d'assurer la maitrise d'ouvrage pour les abris qui sont au sol, qui sont à terre, les abris des marins-pêcheurs, etc., c'est-à-dire ce que l'on appelle les superstructures. Je voulais donc rassurer les collègues, sur lequel nos services techniques ont déjà beaucoup avancé. Nous attendons simplement que la décision soit prise ou soit actée, que vous nous autorisez à assurer la maîtrise d'ouvrage et dans le programme de réalisation de tous les APIT qu'il y a tout autour de la Martinique, l'APIT de Fonds Lahaye est déjà inscrit et nos services travaillent déjà là-dessus mais c'est la superstructure c'est-à-dire ce qui viendra après évidemment mais le principal ce sont les pics rocheux. Je voulais bien insister pour savoir qui fait quoi pour qu'on sache ce que la CTM aura à faire sur le terrain. C'est le point de précision que je voulais apporter, ce sont les abris et les zones où les marins-pêcheurs mettront leurs bateaux et leurs différents agrès. C'est la superstructure. Merci.

## M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Quels sont ceux qui sont contre?

## M. Louis BOUTRIN

Attendez, attendez. Moniseur CATHERINE doit sortir de la salle.

#### M. Fred LORDINOT

Collègue, si le collègue CATHERINE doit sortir, la collègue TORPILLE doit sortir aussi.

(Discussion hors micro)

## M. Fred LORDINOT

Ah oui, non mais, tu assistes au truc. Si vous voulez d'un point de vue juridique...

(Discussions simultanées)

## M. Fred LORDINOT

Je dis cela pour la propre proctection juridique.

## M. Le Président Claude LISE

Attend, nous sommes... Collègue, ça c'est l'Assemblée. Considère qu'il y a un rideau là, c'est l'Assemblée qui fait ses affaires.

(Discussions simultanées)

## M. Le Président Claude LISE

Nous sommes en train de perdre du temps. Vous allez passer la matinée sur un pinallage. Franchement ! Je vous rappelle qu'il y a 50 points à l'ordre du jour. On commence à perdre du temps sur des détails. Ce n'est pas possible.

(Échange verbal intense, brouhaha)

## **Mme Marinette TORPILLE**

Président, on n'a jamais fait sortir les Conseillers exécutifs jusqu'à présent.

#### M. Le Président Claude LISE

Ça y est collègues. Je n'ai pas autorité sur les Conseillers exécutifs. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

#### VOTE

#### **Contre ? (0)**

## Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On peut demander au collègue de rentrer.

## M. Louis BOUTRIN

Un grand merci pour les marins-pêcheurs et la ville de Schoelcher.

## M. Le Président Claude LISE

Eh bien oui, moi, je suis un citoyen de Schoelcher...

#### M. Louis BOUTRIN

Vous auriez dû sortir.

(Rires)

## M. Fred LORDINOT

Tu n'es pas marin-pêcheur.

## M. Le Président Claude LISE

Voilà, je tiens à vous remercier. On peut continuer comme cela. Je vais aller tenir une conférence de presse tout à l'heure pour dire que sous ma présidence, on a voté cela ce matin. Chiche!

## M. Fred LORDINOT

En tous cas, choisis bien ton avocat.

## M. Le Président Claude LISE

Bien. Chers collègues, je propose au rapporteur, il y a au moins cinq questions de réaffectations de crédits. Est-ce que tut peux nous les présenter groupées ?

## **M. Louis BOUTRIN**

Tout à fait d'autant plus que, chers collègues, comme vous le voyez il y a le rapport numéro 4, Ville de Trinité, rapport numéro 5, Ville de Trinité, rapport numéro 6, Ville de Trinité. Même si le rapport numéro 6 est un peu particulier puisqu'il s'agit d'un projet de boulodrome de la ville.

# 4/ REAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ACTC (EX ACRC 2014) A LA CREATION D'UN PARC DE JEUX ET DE LOISIRS A BEAUSEJOUR (VILLE DE TRINITE)

#### M. Louis BOUTRIN

En ce qui concerne le premier dossier, c'est relativement simple. Il s'agit d'une réaffectation d'une subvention de l'ARCRC, l'Aide du Conseil Régional aux Communes qui date de 2014. La ville souhaite réaffecter cette subvention à la création d'un parc de jeux et de loisirs au quartier Beauséjour. Le total de l'opération c'est 390 000 € et la réaffectation concerne, chers collègues, 9 984 €. Deuxième dossier dans la foulée, dossier numéro 5.

# 5/ REAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC 2012 ET 2014) A LA CREATION D'UNE MINIBASE NAUTIQUE A AUTRE BORD (VILLE DE TRINITE)

#### M. Louis BOUTRIN

Toujours une réaffection de subvention mais là, c'est l'Aide du Conseil Régional de 2012 et 2014. C'est réaffecter pour la création d'une mini-base nautique au quartier L'Autre Bord. Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est à gauche en allant vers Tartane. Vous avez un projet avec un plan de financement de 612 000 €, avec une participation de la CTM de 300 000 € plus 80 000, ce qui fait pratiquement 63 % du budget. Il vous est demandé chers collègues, de réaffecter une partie c'est-à-dire 70 000 € pour l'opération de création d'une mini-base nautique à L'Autre Bord, commune de Trinité.

# 6/ REAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC 2012 ET 2014) A LA CREATION D'UN BOULODROME A BEAUSEJOUR (VILLE DE TRINITE)

## M. Louis BOUTRIN

Dernier dossier pour la commune de Trinité. C'est toujours une réaffectation d'une subvention qui avait été allouée en 2012 et en 2014 dans le cadre de l'Aide aux Communes et l'aide à la commune de Trinité. C'est un projet de boulodrome pour un montant de 176 000 €. La CTM intervient à hauteur de 72 %. Je dis bien 72 % soit 120 000 €. Il vous est demandé, chers collègues, de réaffecter une partie de la subvention soit 126 000 € pour créer un boulodrome pour les compétitions internationales, et pas seulement internationales, parce que quand on voit l'engouement de cette activité de la pétanque en Martinique et dans toutes les communes, on voit bien qu'il y a toute une vie sociale autour de cette activité, et il est très important que l'on puisse pratiquer ces activités dans de bonnes conditions. Voilà chers collègues, les trois projets qui concernent... On fait la ville du Marin aussi Président ? Monsieur le Président, on voit dans la foulée, le Marin ?

(Discussions simultanées)

## M. Le Président Claude LISE

Comment? Mais non, mais vous pourrez poser des questions.

(Discussions simultanées)

## M. Le Président Claude LISE

Vous voulez poser des questions maintenant ? Bon Ok. Collègue BARTHELERY.

## **M. Richard BARTHELERY**

Non, non Président. Je propose, Président, que l'on s'arrête aux trois points de la ville de Trinité, et que l'on passe aux autres points après.

## M. Le Président Claude LISE

D'accord. Est-ce qu'il y a des avis particuliers de commissions ? S'il n'y a pas d'avis contraires, etc., particuliers des commissions, je donne la parole à ceux qui la

demande. Sont inscrits : collègue BARTHELERY, la collègue SAINT-AIME, la collègue Patricia TELLE. Voilà. Alors, collègue BARTHELERY.

## M. Richard BARTHELERY

Bonjour Président, bonjour aux Conseillers exécutifs, bonjour chers collègues, bonjour à Monsieur LORDINOT puisqu'il m'a fait un clin d'œil. C'est si rare collègue LORDINOT. Concernant le rapport numéro 4 : création d'un parc enclos, d'un parc de jeux, de loisirs de Beauséjour, je rapppelle qu'hier nous avons débattu longuement sur le PADDMA et je ne suis pas du tout opposé à la réalisation, à la création de sites structurants, de sites basiques pour la jeunesse de notre pays et particulièrement pour celle de Trinité. Mais à la demande du maire de Trinité le 4 juillet 2018, il demande une réaffectation de 9 984 € sur un total de 21 000,342 €. C'est une subvention, et tenezvous bien, et là je m'adresse à l'ensemble de l'Assemblée, c'est une subvention qui était allouée pour la rénovation de la pelouse du stade de Tartane. Une somme qui était fléchée et destinée au stade. Une subvention votée en 2014 sur l'ex ACRC. D'ailleurs juste une petite parenthèse, j'avais même proposé qu'il s'appelle "Espace sportif Alain RAPON". Bref, c'était pour faire plaisir à Monsieur LORDINOT. Je tiens à rappeler chers amis que le Réal de Tartane qui demande depuis un moment que cette pelouse soit rénovée, a 165 licenciés. Un petit budget de 40 000 € qui est très très peu, que le grillage du stade est dans un très mauvais état, que des chiens errants se baladent le soir sur ce stade en laissant leurs crottes. Il y a déjà derrière ce terrain de football, ce stade de Tartane, 25 ballons qui ont disparu parce que ni pratikman an ti forè ke yo za lass mandé la kominn Trinité coupé ki pa janmen fè'y. Je rappelle pour que les choses soient très claires que je ne suis pas opposé au parc de loisirs, je n'y suis pas du tout opposé. Mais je ne comprends pas comment depuis 2014, sa ka fè sink an, des sommes ont été votées pour la réfection de ce stade-là et que rien n'a été fait. Le 4 juillet 2018, on a rencontré l'Exécutif pour lui demander de réaffecter des sommes qui était déjà destinées. Est-ce que les habitants de Tartane, les jeunes de Tartane, nos jeunes footballeurs Tartanais, les 170 licenciés de Tartane sont moins importants qu'une activité de loisirs ? Ce sont des footballeurs, des sportifs et on transfère sur une activité de loisirs. Je n'ai rien contre une activité de loisirs, moi-même je suis pour. C'est ça ma question. Et là, Je m'adresse à Monsieur le Conseiller exécutif : pourquoi avoir attendu un an pour affecter cette somme là qui a été demandée par le... Pourquoi maintenant? Est-ce qu'il fallait faire vite avant la date du 15 mars 2020 pour que les sommes soient réaffectées ? C'est une question que je vous pose Monsieur le Conseiller exécutif. Pourquoi ? C'est ca ma question. Pourquoi avoir attendu une année ? J'attends votre réponse. Merci. Concernant le point numéro 4. Non le point numéro 5. Il a présenté trois points en même temps donc je réponds sur les trois points, Président. Création d'une base à L'Autre Bord. Je me répète, sé pou apré moun pa di ke mwen té opozé a an baz notik. Je suis pour la base nautique, d'ailleurs le PADDMA en parle, l'aménagement et le développement durable de notre pays. Ce sont des subventions qui étaient allouées également pour la protection du terrain de foot de Tartane, 17 000 €. Le Conseiller exécutif n'est pas là ? Il faut être là, reste là, ne pars pas.

## M. Louis BOUTRIN

Je ne pars pas.

## M. Richard BARTHELERY

A la demande toujours, du Maire, le 4 juillet 2018, il demande de prendre des sommes qui étaient pour réhabiliter le stade, toujours de Tartane dans le cadre des eaux pluviales, des inondations qu'il y a sur ce stade. Il demande de prendre 52 000 € pour le quartier Rue Fal Jaune pour les réhabiliter sur la base de L'Autre Bord. Dans la note de présentation du Maire de Trinité, là voilà, je vous la montre, la note de présentation au moment où il demandait les sommes pour la rue Fal Jaune. D'ailleurs, je ne sais même pas si on dit « Rue Fal Jaune », dapré mwen sé « Rue du sucrier Fal Jaune ». Voilà ce que le Maire disait : « La rue Fal Jaune revêt un caractère stratégique dans l'aménagement du territoire communal c'est-à-dire de Trinité. En tant que route de déviation, elle constitue un élément important du dispositif relatif à la circulation lors des grands évènements, notamment le tour des yoles, manifestation accueillie par la Ville sur son territoire chaque année. Elle sert de voie de désenclavement en cas d'affluence aux abords des étals de poissons situés à proximité, limitant ainsi les embouteillages et les désagréments ». C'est le Maire qui parle. « Elle est quotidiennement empruntée par les scolaires », parce qu'il y a une école juste à côté de la rue Fal Jaune. « Dans sa conception actuelle, la rue du Fal Jaune représente un danger et une gêne pour les usagers. Les travaux d'une part à sa mise aux normes et d'autre part à l'amélioration du confort des usagers constituent une priorité pour l'édilité, c'est-à-dire pour le Maire. C'est-à-dire que cette subvention qu'il a demandée pour la réfection de la rue du Fal Jaune du quartier La Crique, il prend 52 000 sur cette somme totale de 126 000 € pour la positionner sur une base nautique de L'Autre Bord. Au nom de quoi les habitants de Cosmy, de la rue Fal Jaune seraient désavantagés par rapport à la construction. Moi, je n'ai rien contre la création d'une base de l'Anse Spourtoune. Donc, je tenais absolument à vous dire cela, chers collègues, et j'espère que cela va vous faire réfléchir parce que moi, si jamais on doit faire des réaffectations, on doit les faire allant dans le bon sens. Sa té ké an lékol, an bagay kon sa, mwen ka konpwann. Concernant le dernier point, le point 6 qu'a présenté également le Conseiller exécutif, toujours à la demande du Maire, le 4 juillet. Il demande la réaffectation pour certaines subventions de l'ex ARPEL. Gadé dépi jou-a. L'ACRC, l'Ex ARPEL, pour le boulodrome, 176 000. Monsieur le Conseiller exécutif l'a dit. Une subvention de 126 000 sur trois subventions qui étaient déjà allouées. Trois subventions qui étaient déjà allouées. Réalisation de chemins communaux, travaux de pelouse du stade de Tartane, mise en sécurité aux eaux de baignade de Cosmi. Vous vous rendez compte, de l'argent qui a été voté pour la mise en sécurité des eaux de baignade sont prélevés, réaffectés pour un boulodrome qui n'existe pas, qui sera créé. Chers amis, et là je m'adresse, comme la plénière est publique, je m'adresse aux Trinitéens.

(Discussions simultanées)

## M. Richard BARTHELERY

Ah, voilà. Je m'adresse aux Trinitéens puisque le collègue... Je m'adresse au public, oui c'est normal. Je m'adresse au public, personne ne peut m'empêcher de m'adresser au public. Je leur dis en tous cas, chers amis, voilà des sommes qui avaient été votées pour votre confort et qui sont réhabilitées à autre chose, pour lesquelles je n'ai aucun problème. Et, je me répète, Madame la Conseillère exécutive, je m'adresse aux Trinitéens et aux Martiniquais.

## M. Le Président Claude LISE

Je passe la parole à la collègue SAINT-AIME.

## **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Bonjour. Merci Président. Je m'adresse à tous les collègues et aux Martiniquais, qu'ils soient Trinitéens ou d'autres communes. Je profite du fait que nous examinons des rapports sur les lieux où se déroulent des activités et des manifestations sportives parce qu'il y a des citoyens qui m'interpellent, qui, presque me demandent est-ce que les élus sont paresseux parce qu'ils ne voient que certains élus pour aller sur les podiums pour remettre des médailles, pour remettre des coupes et ils me demandent "Mais comment ? Où sont les autres élus ?". Notamment à l'occasion du Tour cycliste qui a eu lieu, et je le dis également parce que bientôt va venir le tour des yoles et que nous avons tous eu des invitations à y participer. A ce qu'il paraît, pour le Tour cycliste il y a eu des instructions qui ont été données pour que seuls certains élus puissent être sur le podium, puissent remettre des médailles, puissent remettre des coupes. Je veux m'assurer, et on me dit également qu'il n'y en a que certains qui reçoivent des invitations, je veux m'assurer Président et je pose la question...

(Discussion hors micro)

## M. Le Président Claude LISE

S'il vous plaît, laissez la collègue s'exprimer.

## **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Qu'il n'y a pas de note du Président du Conseil de l'Exécutif ou d'une autorité qui puisse décider cela, pour que seuls certains élus, notamment de la Commission Sport puissent se rendre et être sur le podium, puissent féliciter nos sportifs qui ont été valeureux, qui ont été courageux, qui ont gagné et que tout le monde, tous les élus puissent participer parce que le sport, il intéresse toute la Martinique, tous les Martiniquais, tous les élus, pas que les élus de la Commission Sport. Et je tiens à m'assurer de cela parce que le tour des yoles va venir et j'espère voir les élus qui veulent être sur le podium, féliciter, quand il y a lieu de féliciter, et pour toutes les autres manifestations sportives. Je sais que mon intervention peut déranger mais autant cela me dérange que des citoyens me disent "Mais où sont les autres élus ?". Cela me dérange aussi qu'ils aient aussi le sentiment que certains élus s'accaparent ce moment où normalement tous les Martiniquais, et notamment tous les élus devraient pouvoir célébrer la victoire de sportifs martiniquais. Donc je pose la question : "Y a-t-il des interdictions ? Y a-t-il que les élus de la Commission Sport qui peuvent monter sur le podium, qui peuvent remettre des coupes, qui peuvent remettre des médailles? Ou bien verrons-nous enfin tous les élus participer aux réjouissances et honorer nos sportifs ?". Merci Président.

(Applaudissements)

## M. Le Président Claude LISE

Merci. Je passe la parole maintenant à la collègue Patricia TELL

## **Mme Patricia TELLE**

Merci Monsieur le Président. Bonjour à tous. Rassurez-vous, je serai brève. Juste pour dire que dans cet hémicycle nous parlons d'affaires qui concernent le conseil territorial

et donc je voudrais juste dire qu'il ne faut pas opposer un équipement structurant à un autre. Et je remercie, et nous remercions, tous de notre groupe la proposition qui est faite par le Conseiller exécutif de réaffecter les sommes qui ont déjà fait l'objet en fait d'un accord. Et donc, c'est courant que quand des opérations n'ont pu être établies, qu'il y ait des réaffectations de subventions déjà accordées. C'est très courant et que cela soit en ACRC ou ex ARPEL, ex ACRC, ce sont des choses qui arrivent, et les élus doivent le savoir. Par ailleurs, je voudrais juste dire, mais deux mots sur ce parc de loisirs. Il répond à un besoin où, à un endroit où il y a une concentration très forte de population, des logements HLM, où il y a des enfants, des familles, des personnes âgées, et nous nous sommes rendus compte, au moment où nous avons créé le parcours santé dans cette zone, que tous les habitants se sont précipités sur leur parcours santé avec qui des petits vélos, des poussettes, des personnes âgées pour faire une balade, et en fait le parcours santé n'est pas fait pour cela. Et donc, dès lors, nous nous sommes dit, il faut un site où les familles, que cela soit les enfants, les parents et les personnes âgées puissent y aller. Et donc ce parc de loisirs permettra que cette population-là, jeunes et moins jeunes y aillent, et ce sera un lieu dédié. Par ailleurs, sur la mini-base nautique, nous savons comment, nous avons besoin que notre population, nos enfants s'approprient la mer; et cette base nautique sera située, de toutes façons c'est dit dans le rapport, à proximité de notre école de formation professionnelle maritime et aquacole, à côté de notre association Yoles Trinitéennes, non loin de nos deux lycées et collèges de Beauséjou, r et il y aura une occupation de ce site par toute une population de ce territoire mais aussi parfois de la Martinique entière. Les personnes en situation de handicap y seront aussi accueillies. Et puis, pour le boulodrome, le Conseiller l'a dit donc pas besoin de s'étendre dessus. On sait comment la pétanque a pris de l'importance chez nous à la Martinique et un équipement comme celui-là qui permettra en plus d'accueillir des compétitions internationales, nous ne pouvons que nous satisfaire. Donc merci aux collègues, j'espère, qui vont voter ces réaffectations et je crois que nous ferons tous ensemble à la Trinité pour la population trinitéenne des choses qui leurs conviennent et dont ils ont besoin. Merci beaucoup.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue ADENET.

## M. Lucien ADENET

Merci Président. D'abord, je ne suis pas membre de la Commission Sport mais je passe ma journée, je laisse ma campagne fertile qui est La Renée, chaque fois qu'il y a un Tour cycliste, chaque fois qu'il y a une arrivée à Rivière-Pilote et j'étais le seul élu présent à Rivière-Pilote quand il a fallu remettre des coupes et c'est un administratif qui est venu me solliciter, pour me dire : « Monsieur ADENET, est-ce que tu pourras remettre les coupes au nom de la CTM ? ». Je tenais à apporter cette information. Deuxièmement, je voudrais faire une remarque d'ordre technique sur les dossiers, plutôt d'ordre juridique je pense. Ce sont des crédits qui ont été affectés en 2014. Est-ce qu'il ne faudrait pas d'abord, lever la déchéance 2014-2019, cela fait cinq ans. Donc, lever la déchéance et puis ensuite les réaffecter. C'est ce que je pose comme question. Je ne suis pas avocat, je ne suis pas juriste mais je sais qu'on a l'habitude de procéder de cette manière-là, donc c'est la question que je pose.

## M. Le Président Claude

Collègue LESDEMA.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. Je voudrais revenir sur les réaffectations. Je ne vais pas poser une question d'ordre juridique mais plutôt une question pratique. J'entends bien que la collègue dit qu'il ne faut pas opposer des équipements structurants mais, en même temps, je suis toujours très, très interessée quand on fait des équipements pouvant allier sport et tourisme donc dans l'international. Cependant, je suis d'abord préoccupée par le bien-être de mes sportifs et qu'ils soient de Trinité, de Sainte-Marie et de Fort-de-France, c'est important qu'ils aient des équipements en bon état de marche. Cela veut dire que le stade, il faut que les footballeurs tartanais, les footballeurs même martiniquais qui pratiquent le sport au quotidien puissent avoir un équipement bien. Si on fait une demande à un instant T, je pense qu'il faut aller jusqu'au bout de la réalisation de cette demande et de ne pas partir d'un projet à un autre sans aboutissement avec le risque peut-être dans trois, quatre ans de revenir nous demander une nouvelle réaffectation. Je pense que quand on prend une décision, c'est qu'à un moment T on a senti l'intérêt important pour que la population ait un équipement important. Moi, je dis cela, pas simplement sur ce dossier mais je le dis de façon globale. Moi, je n'ai pas de visée municipale donc je suis très très à l'aise pour défendre tout, pour défendre tous les équipements sportifs. D'ailleurs, c'est ce que nous avons fait au niveau de la Commission Sport où nous avons relevé avec les services techniques, l'ensemble des structures sportives permettant aussi bien aux scolaires qu'aux sportifs confirmés qu'aux sportifs de tous les jours, la possibilité d'avoir des équipements structurants qui peuvent par la suite faire un prolongement de l'international. Mais pensons d'abord au territoire, pensons à très certainement améliorer l'existant avant de partir sur d'autres grands projets et clôturons ce que nous avons à un moment T dit que c'était idéal pour notre population, si j'ai bien compris. Merci Président.

## M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

## M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne comptais pas tellement intervenir sur ce dossier, je crois que je vais intervenir sur l'ensemble des dossiers de manière générale mais je ne vais plus intervenir dans la journée, peut-être sauf s'il y a un certain nombre de bêtises qui imposent qu'on intervienne. S'il y a des bêtises, des propos. Il ne s'agit pas de répondre, je ne réponds jamais aux gens. Président, un jour, mais excusez-moi collègue, mais je suis allé... il y a une dame devant moi dans un distrbuteur et elle met sa carte et le distributeur marque « voyez avec votre banque ». C'est quand on n'a pas d'argent et la dame avait honte mais on n'a pas le droit d'avoir honte quand on n'a pas d'argent. C'est une réalité. Et, j'ai constaté que maintenant, certains élus aussi parlent de la même manière. Ce n'est pas une honte pour une ville d'avoir des difficultés financières, pas du tout. Cela veut dire que si la Ville réalise et puis par ailleurs, je pense que l'on peut laisser à un Maire le soin de voir ce qui va dans sa commune ou pas. Et même dans notre Collectivité, il va nous arriver de faire des décisions modificatives, de proposer un certain nombre de choses, de voir qu'il faut changer parce que, on n'est pas prêt sur tel ou tel dossier. Je veux dire que contrairement à ce que l'on croit, pas pour

rentrer dans... Mais j'ai fait du football, alors, que le Réal de Tartane m'entende, mais j'ai aussi joué de la pétanque, et s'il y a un endroit où il y a de bons boulistes, c'est à Tartane. Et je veux de FORTAS m'entende, que ZEBI m'entende, que les autres m'entendent aussi. Il y a de bons, donc le boulodrome ce n'est pas simplement pour les gens, mais c'est pour lorsque l'on reçoit, il y a un boulodrome, au Robert, peut-être un autre à Dillon. C'est recevoir de grandes compétitions, c'est recevoir des gens qui viennent un peu de partout. Donnez les moyens de grandes compétitions. Ce n'est pas simplement les licenciés qui fonctionnent, comme sur un terrain de football aussi, ce n'est pas simplement l'équipe qui est là, donc j'entends ce qui se dit. Mais quand cela se dit avec autant d'appétit, cela nous invite à dire « Mais aidons-les pour les deux. Aidons-les et pour le stade si nous avons les moyens ». Si on n'a pas encore des moyens, nous allons programmer. Je pense que la Collectivité ne peut pas tout faire non plus mais on peut programmer si on voit l'intérêt de telle ou telle chose mais on ne peut pas opposer. Cela voudrait dire que les gens qui jouent au football, sont ceux qui ont besoin à un moment précis de leur vie, d'un parc pour courir, pour sauter, pour devenir. C'est-à-dire qu'on ne va pas au football comme cela. On va au football quand on sait courir, quand on sait sauter, quand on sait contrôler, quand on sait dribbler. Même aller à la mer le matin pour être en forme comme certains d'entre nous ici.

(Rires)

## M. Jean-Claude DUVERGER

Je veux dire non, le parc est intéressant donc je comprends qu'on est dans une période X et je sais que des collègues... Il faut tout faire dans une commune. Et puis, je voudrais terminer en disant, je ne suis pas toujours d'accord avec le collègue BOUTRIN, tu sais, quand je ne suis pas d'accord. Je ne suis pas toujours d'accord mais, je dois reconnaître qu'au contraire, je pourrai te le reprocher, tu mets ton nez un peu partout. Mais dans la réalité, ce n'est sans aucun mépris. Je ne sais pas pourquoi depuis hier, on pense venir à ton secours, comme si...

(Rires)

## M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne comprends pas. Cela veut dire qu'on attend que tu présentes un dossier. SI tu as une difficulté, tu fais appel à un collègue qui maîtriserait un dossier plus que toi. Mais maitenant je crois qu'on te contrôle et on ne te laisse pas le soin de nous répondre.

## M. Louis BOUTRIN

Il y a des questions?

## M. Le Président Claude LISE

La collègue CLEM-BERTHOLO qui était inscrite et le collègue BAETHELERY à nouveau. Collègue CLEM.

## **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Je ne vais pas porter d'avis sur les affectations, sur l'utilité d'une affectation ou une autre. Par contre, en ma qualité de commissaire au niveau de la Commission des Finances, j'ai pu constater une récurrence de réaffectations. Effectivement, là, nous sommes dans un cas où on a des réaffectations 2014, les quatre. Je voudrais poser une question au Conseiller territorial

qui pourrait me répondre, sur s'il y a une procédure qui sera mise en place pour éviter qu'il y ait ces réaffectations et qu'il y ait une optimisation peut-être de ces fonds qui sont placés... Puisque je suppose que si au départ, il y avait une affectation des subventions sur des équipements structurants c'est qu'il y avait une nécessité. Ensuite, une réaffectation parce que, effectivement là aussi il y a une nécessité mais il me semble qu'il serait beaucoup plus judicieux de mettre en place une procédure qui permette d'optimiser et de rationnaliser ces affectations ou sinon ces fonds. Merci.

## M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue BARTHELERY à nouveau.

## M. Richard BARTHELERY

C'était juste un petit point que je voulais préciser. Je rappelle, parce que j'ai l'impression qu'il y a quelques collègues qui ne m'ont pas bien compris. Je n'ai jamais dit que je suis contre un boulodrome, contre la base nautique de L'Autre Bord ni contre le parc de loirsirs puisque ce sont effectivement des équipements structurants basiques pour la jeunesse et pour les Martiniquais. J'ai simplement dit que ce sont des réaffectations qui me surprennent au moment où effectivement, notre jeunesse à Tartane a besoin d'un stade convenable. Donc, c'est dans cet esprit-là. Alors, si vraiment ces sites structurants sont importants, sont nécessaires au pays Martinique, eh ben, que l'on recomplète les sommes pour lesquelles elles étaient habilitées, elles étaient allouées, que ces subventions soient recomplétées pour que l'on puisser réhabiliter le stade de Tartane, que l'on puisse également réhabiliter le quatier de la rue du Fal Jaune. Que l'on redonne des sommes pour recompléter le budget, c'est ce que je dis, le devis. C'est ce que je voulais dire. Que l'on mette les sommes en place pour cela aussi. Et puis, une dernière chose, je rappelle aux collègues ici, que nous avons voté en avril dans le cadre de l'ACTC, que toutes les conventions et que toutes les subventions dans le cadre de l'ACTC que nous allons voter à partir de maintenant ne seront valables que deux ans. Et il était temps.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

## **M. Gilbert COUTURIER**

Bien bonjou ba tout moun ki jodi-a pwésan adan asanblé-a épi bonjou ba tout moun ki lot bô ka gadé ou ka kouté nou. Mwen ka kwè ke échanj lan ki ni la-a par rapor a sé twa dosié-a ki pwézanté-a é nou kay ritwouvé dot dosié ki ka alé adan sans tala. Sa mwené lé esplitjé, mwen lé esplitjé ke lè ou sé an ekzékutif épi ou ni konsèy ou ka fonksioné, parfwa ou ni dé pwojé ou ka mété an plass é adan sé pwojè-a ou ka observé ka o fèt fo ou ni yonn délè pou konsomé'y piske kolèg BARTHELERY raplé efètivman nou pwan désizion tala, piske avan lè ou twapé an subvansionou té ni an dat pou té konsomé'y ki té katwan. Jodi jou adan tout sé kolètivité-a nou antrin de pwan dé désizion pou di ke fok éséyé rédjui. Mé avan ou tiré, ou ka éséyé konpwann poutji kolètivité-a pa rivé konsomé ou utilizé som lan ki té atwibué'y la é là, kolèg DUVERGER té ka di'y mé souvan douvan dé difikilté a rivé arondi plan finansman-an, ou pa ka rivé aléa dan. 2 parfwa ou pé ni dé pwojè ki mwen kouteu ki ka permèt donk ou ka mandé a sé kofinanseur la kè ou ni an, sé pawtenèr la posibilité di fè an réafètasion é ke o fèt mwen pa ka resté persuadé la CTM pou pwan an désizion a la plass sé komun an piskè sé lé komun ki ka fowmulé demand de réafèktasion pou ke ou pé mennen dot pwojè pou o mwen konsomé subvansion-an ki voté-a paske si ou pa fè'y ou ka riské di pèdi subvansion-an é sé sa pou tout kolektivité piske a kap nord, nou twouvé ko nou douvan sitiasion tala é sé pou sa ke nou mandé si yo té pé parfwa fè nou dé avans. Asou sa mwen ka kwè ke fok konpwann pou lé ekzékitif, sa pa toujou fasil. Ou ka fè demand sibvansion-an, ou ka ni kofinaseur la ki ka baw lanmen, ka diw oui mé lèrestan pa ka baw réponss a tan, il s'avère ke swa ou kay fè an prè la bank ou ou kay fè la CTC ou la LFB ka vini apotéw mé sa pa toujou évidan lè wè ou pa ni an caf ou pa an kapsité otofinansman kapab di réponn. Asou sé bagay tala mwen ka kwè ke sa impowtan é sa impowtan de konpwann ke o fèt ou pa ka toujou pé fè tou sa ou lé é sé pou sa ka mwen man ka kwè ke sa ka fèt la bonmaten-an ke i ni dé réyalité é douvan sé rayalité tala sa impowtan ke tout moun an sav ki jan sa ka tounen piske sé lè ou ka tjenbé latché pwèl kè ou ka sav si i chô.

#### M. Fred LORDINOT

Kolèg ou lé di nou donc ke Richard poko paré pou vini mè.

(Rires)

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Président?

## M. Le Président Claude LISE

Tu as terminé collègue ? Le collègue MARIE-SAINTE a demandé.

## M. Louis BOUTRIN

Daniel, je vais intervenir là-dessus. Je vais intervenir. Pour la déchéance, je vais intervenir là-dessus.

## M. Le Président Claude LISE

S'il vous plaît, le collègue MARIE-SAINTE, Conseiller exécutif demande à intervenir donc je lui donne la parole. Et, je veux vous signaler... Collègues, je vous signale qu'il est 11h34, qu'il nous reste une cinquantaine de questions à voir et je m'apperçois que sur des questions simples, nous repartons comme hier. On va passer une demi-journée sur des choses qu'on va voter à l'unanimité après, sans qu'il y ait aucun enjeu particulier, sauf si ce sont des enjeux purement municipaux. Si c'est cela, de toute façon, je vous dis qu'on sera obligé de reconvoquer une plénière pour la suite parce que je ne vois pas comment on va terminer ce soir même en allant à minuit. Je vous le dis. Collègue MARIE-SAINTE.

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Je remercie le Président d'avoir dit cela parce que...

(Discussion hors micro)

## M. Le Président Claude LISE

S'il vous plaît, laissez le collègue Conseiller exécutif s'exprimer. On perd du temps. Tu as la parole

## M. Daniel MARIE-SAINTE

La communication que je voulais faire, c'était simplement pour rappeler qu'on traite le dossier ACTC, cela s'appelait avant ACRC, ça s'est appelé ARPEL. Mais, là-dedans, dans

ces dispositifs où il y a des règles qui ont été définies par les Assemblées successives et le collègue BARTHELERY vient de rappeler que notre Assemblée a voté de nouvelles règles très récemment. Ces règles ne prévoient pas que les élus de l'Assemblée jugent en opportunité. C'est, l'édilité concerné, en l'occurrence le Maire ou tel président d'EPCI qui choisit avec son Assemblée propre les projets. La question qui nous est posée est de savoir si nous les subventionnons.

#### M. Louis BOUTRIN

J'allais dire cela.

## **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Il s'agit de projets d'investissement. Il y a donc des règles définies, il s'agit de vérifier cela. Maintenant, ce qui se produit et c'est pourquoi nous faisons nos recommandations à ceux qui sollicitent. Il ne faut pas solliciter les demandes trop tôt parce qu'il y a un délai pour pouvoir exécuter. C'est vrai que dès qu'on a une idée, on veut chercher le financement mais il vaut mieux l'approfondir et c'est pratiquement lorsqu'on est à la veille de pouvoir lancer, donc au niveau de l'avant-projet définitif qu'il faut demander de concrétiser la décision. Pourquoi ? Il y avait déjà dans les anciens systèmes une déchéance. Elle était quadriennale, de quatre ans. Vous voyez, à chaque fois que nous présentons les comptes administratifs, on voit qu'il y a toute une série de sommes, de crédits engagés non mandatés. L'essentiel de ces sommes, ce sont des crédits qui ont été votés pour le compte, pour des tiers qui peuvent être soit...

(Discussion hors micro)

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Je ne peux pas intervenir ici sans que Monsieur LORDINOT m'interrompe. Ceci, il le fait plusieurs fois à chacune de mes interventions. Président, je souhaiterais pouvoir faire mes interventions sans être interrompu.

## M. Le Président Claude LISE

Non, mais collègue, laissez le collègue parler. Ceux qui veulent prendre la parole après vont me demander la parole.

## M. Daniel MARIE-SAINTE

J'ai plusieurs exemples pour étayer ce que je dis et je ne supporte pas d'être traité de menteur. Et, je vais lui donner un exemple qui lui est très proche. Il suffit d'aller regarder le compte administratif de la Ville de Fort-de-France où on dit des crédits restant dûs par la CTM. Les crédits restant dûs lorsqu'on est allé les regarder dans le détail, ces crédits restant dûs sont liés à des justificatifs non encore transmis pour pouvoir prétendre à cela. Parce que lorsque les subventions sont votées, un premier acompte est versé et pour avoir le solde, il faut faire remonter des justificatifs. Et, nous avons noté lorsque nous établissions les comptes administratifs, nous avons beaucoup discuté au sein du Conseil Exécutif pour voir comment régler ces problèmes de tous ces montants engagés non mandatés qui sont dans les comptes ; et quand nous avons demandé au service financier, il faut essayer de, un peu élaguer, comment on peut arriver à s'en sortir, on nous a fait un état et je découvre, comme d'ailleurs d'autres collègues pourront le découvrir, qu'il y a beaucoup de montants engagés non mandatés du fait des justificatifs qui ne sont pas remontés. C'est pour cela qu'il faut

tenir compte du fait qu'il y a une déchéance. Tous les crédits dont on parle ce matin, sont déjà déchus. La déchéance était quadriennale. Quand on vous attribue en 2012, ou en 2011, ou en 2014, quatre ans se sont déjà écoulés. Donc, il faudrait qu'avant de voter la réaffectation, que l'Assemblée lève cette déchéance. Il faut faire une dérogation à une règle qui avait été votée par l'Assemblée parce que ces crédits sont déjà perdus en réalité. C'est là-dessus que je voulais attirer l'attention et tous ceux qui nous écoutent, tous les investisseurs, tous les partenaires pour faire en sorte qu'une fois que la dotation a été accordée, qu'on les mette en exécution. Sinon, il vaut mieux retarder le moment de la demande pour qu'on ait le temps de l'exécuter. C'est la même règle que nous subissons pour les fonds européens, dès que c'est accordé nous avons deux ans pour le faire, pour faire remonter les factures. Et l'Europe est plus radicale que nous. Si les factures sont plus vieilles que deux ans, automatiquement c'est rejeté. Je voulais donc sensibiliser tout le monde, au lieu d'un retour, je suis traité de menteur.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue Louise TELLE. Attends, attends...

## M. Le Président Claude LISE

Vas-y, vas-y.

## M. Richard BARTHELERY

C'était juste pour dire qu'il y a un collègue qui vient de dire que BARTHELERY poko paré pou i mè, mé mwen ka di kolèg la ke i pé ké janmen mè.

## M. Le Président Claude LISE

Bien. Collègue Louise TELLE.

## **Mme Louise TELLE**

Merci Président. Je n'ai pas l'habitude de prendre la parole souvent ici. Je voulais simplement sans vouloir contredire le collègue ADENET, je voulais simplement parler de mon vécu par rapport aux propos tenus par la collègue SAINT-AIME. Lors du dernier Tour cycliste, on m'a appelé pour participer à une étape et j'ai répondu. J'ai demandé si je n'aurais pas eu de problème à l'arrivée. On m'a dit simplement qu'il a été demandé que les remises et tout soient réservées aux élus de la Commission Sport. J'ai demandé si c'était une directive du Président, du PCE, il m'a été répondu que non, que cela venait d'une élue de l'Assemblée. J'ai demandé hier au Président, s'il était au courant de cela, il m'a dit qu'il n'était pas au courant. Alors, je tenais quand même à porter mon témoignage, c'est mon vécu. Merci.

## M. Le Président Claude LLISE

Collègue LORDINOT.

## M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Depuis tout à l'heure l'Opposition ne s'exprime quasiment pas. C'est un débat qui est intérieur à la Majorité, sur des dossiers qui semble-t-il devraient faire l'unanimité. Mais j'entends des choses trop extraordinaires pour ne pas intervenir. La première chose c'est que, très cher collègue Richard, je ne suis pas candidat à la mairie. Tu sais, il ne faut pas que tu le prennes mal quand je te dis cela mais j'ai décidé de consacrer mon énergie et mes maigres compétences au job

que les Martiniquais m'ont confié à la Collectivité Territoriale de Martinique. Je te dis que sur cela, que je consacre mon temps et mon énergie et que je ne suis pas sur plusieurs tableaux. Et, c'est la raison pour laquelle je demande aux membres du Conseil Exécutif qui sont candidats à des élections de démissionner avant pour aller aux élections. Tu vois, c'est clair. Moi, si j'étais Conseiller exécutif et que je voulais aller à la mairie, j'aurais démissionné avant parce que c'est par honnêteté vis-à-vis des électeurs, il faut faire un choix. Je ne suis pas d'accord pour ces choses. Je te le dis très amicalement, très gentiment. Et le collègue COUTURIER a donné la réponse qui devrait clore le débat. Il a très justement expliqué les difficultés des communes, donc je ne comprends pas, très honnêtement pourquoi on s'éternise sur ce débat. Par contre, collègue Conseiller exécutif, je ne t'ai jamais traité de menteur, non. On n'est pas d'accord donc je dois exprimer mon désaccord. Je ne t'ai jamais pris à parti personnellement, et je ne le ferai jamais. Ce que je dis aujourd'hui c'est que dans les comptes de la Collectivité Territoriale, dans le compte administratif, vous avez annoncé 34 M€ de dépenses engagées non mandatées. Je te demande au mois de juillet, là, 2019, de me donner un état détaillé de ces 34 M€. Quelles sont les dépenses que vous avez engagées et que vous n'avez pas payées? Avez-vous payé les entreprises maintenant qui ont fait ces travaux? Et je peux te parler du lycée de Sainte-Marie où ce matin on nous a dit que finalement il n'y aura pas la rentrée en septembre. C'est une question que je pose ici depuis un an. Je ne peux pas me réjouir de cela, je suis prêt à collaborer. Parlons des chiffres de la Collectvité Territoriale de Martinique, allons parler de ça. Donne-moi, un état précis sur les 15 M€ de dépenses engagées non mandatées concernant les fonds européens. Donne-moi un état précis, est-ce que tu les as payées ? Et tout à l'heure, j'espère que le débat sera aussi animé quand on va commencer à parler des fonds européens avec le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE parce que j'ai des questions à poser, j'aurai des demandes. Alors, il ne faut pas me dire à ce moment-là qu'on doit partir, etc. Si vous restez une heure de temps à discuter sur des subventions de communes où là, unanimement nous sommes tous d'accord, quand il faudra parler octroi de mer et puis fonds europées, je vous le dis, il faudra rester écouter.

#### M. Le Président Claude LISE

Qui avait demandé la parole ? Collègue MONTROSE.

## **Mme Diane MONTROSE**

Président, je veux juste porter témoignage également de ce que nous avons pu vivre pendant le dernier Tour cycliste puisqu'effectivement, je suis Vice-présidente de la Commission Sport donc je n'ai pu sur les neuf étapes, en suivre que trois. Mais je dois dire que samedi quand nous avons suivi l'étape, j'ai eu le plaisir de remettre des coupes avec ma collègue Madame TOUL. Dimanche, j'ai eu le plaisir de remettre les prix avec le Conseiller exécutif BOUTRIN, et mercredi, j'ai eu le plaisir de remettre les prix avec la Conseillère exécutive NELLA à Fonds -Saint-Denis. Notre autre collègue de permanence de la Commission Sport, Monsieur RANGON qui a lui pu participer à quatre autres étapes, a eu effectivement le plaisir de remettre les prix avec notamment, Madame CARIUS, Madame VALENTIN, Madame NELLA. Donc je crois qu'à chacune des ces étapes, nous avions effectivement, un certain nombre de personnes, celles qui se sont positionnées et qui sont venues, qui ont été associées effectivement au podium de remise. Et d'ailleurs, le site l'illustre bien, puisque j'ai pu suivre et voir un certain nombre de photos des remises des prix, des podiums, des différentes étapes.

Voilà, c'est le témoignage que je peux porter, factuel, des différentes remises qui ont été faites.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

## **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. Je ne dirai plus rien, je vois tellement souffrir mon collègue exécutif et Daniel MARIE-SAINTE a déjà bien développé, donc merci. Il a apporté les réponses à ma préoccupation. Ce n'était pas seulement « an zafè tchimbé latché » mais c'était surtout de dire que quand on a un projet qui n'est pas suffisamment abouti, il faudrait peut-être attendre avant de demander le financement. C'était ça ma préoccupation que de commencer un nouveau ou de solliciter pour un nouveau projet alors que l'autre est... C'était surtout çà, ma compréhension. Merci.

## M. Le Président Claude LISE

Merci. Donc, je passe la parole au rapporteur en lui demandant d'essayer de faire le plus rapidement possible.

## M. Louis BOUTRIN

Je ferais très court Président. Je ferais très court mais il y a des messages à faire passer. Il faut que cela soit bien clair entre nous, la Collectivité Territoriale de Martinique ne peut exercer un contrôle d'opportunité sur des projets portés par les communes. Et ça, il faut que l'on soit en phase avec ce principe qui est un principe constitutionnel. C'est l'article 72, l'alinéa 5 en ce qui concerne la libre administration des Collectivités territoriales. On ne peut pas aujourd'hui dire que les projets qui ont été portés par la Ville, on ferait autre chose après, il y a lieu de, non. Nous ne pouvons pas entrer dans ce débat, soit nous décidons d'accompagner les communes comme nous le faisons depuis un moment, soit effectivement nous ne le faisons pas. Deuxième point important, je voudrais dire que ce dossier, ces dossiers avant de passer en plénière, ces dossiers sont passés en Conseil Exécutif. Et lors du passage des trois dossiers en ce qui concerne le parc de jeux et de loirsirs de Beauséjour à Trinité, le boulodrome à Trinité et la base nautique de L'Autre Bord à Trinité, il y a eu au préalable par le Conseil Exécutif une levée des déchéances quadriennales puisque mandat a été donné au Conseil Exécutif pour pouvoir effectivement lever ces déchéances quadriennales. C'est, collègue ADENET, obligatoire avant que l'on puisse réaffecter des sommes qui ont été allouées pour ces projets. Chers collègues, il n'y a pas lieu, je dirais, d'allonger les débats, ce sont des projets portés par la commune que nous accompagnons et je souhaiterais que l'on puisse à l'unanimité voter sur ces trois dossiers.

## M. Le Président Claude LISE

Quels sont... Oui, collègue CLEM-BERTHOLO.

#### **Mme Manuella CLEM-BETHOLO**

Excusez-moi, ce n'est pas que je veuille rallonger les débats mais je n'ai pas eu de réponse à ma question. Est-ce qu'il y a justement par rapport à ces réccurrences, est-ce qu'il y a eu un dispositif qui permettrait qu'on ne se retrouve plus... Ce sont tout simplement les deux ans ? D'accord.

## M. Louis BOUTRIN

On a changé les règles parce qu'on s'est aperçu qu'il y avait des dossiers qui dataient de 2002-2003 et pour lesquels il y avait des engagements et qui étaient reconduits dans le budget d'années en années. Désormais, ce n'est pas un droit de tirage et le Président du Conseil Exécutif a estimé qu'il faut qu'on fixe de nouvelles règles et les nouvelles règles, les communes ont deux ans pour pouvoir, dès lors qu'elles eues l'accord de la subvention, deux ans pour pouvoir réaliser le projet. Voilà.

## M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous pouvons passer au vote? Comment?

## **M. Richard BARTHELERY**

Une explication de vote. J'explique mon vote. Mon vote sera probablement différent. Président, une explication de vote, je vais voter contre les réaffectations et non pas contre les projets et créations mais contre les réaffectations.

#### M. Le Président Claude LISE

Très bien. Collègue Patricia TELLE, il faut que tu sortes, non ? Voilà. Comment ?

(Discussion hors micro)

## M. Le Président Claude LISE

On passe au vote. Qu'est-ce que vous avez ce matin ? C'est bizarre. Quels sont ceux qui sont contre ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Je vous remercie. On peut faire entrer des deux côtés. S'il vous plaît, je demande au rapporteur s'il peut présenter les deux questions de réaffectations qui suivent en même temps.

# 7/ REAFFECTATION DE SUBVENTIONS À LA VILLE DU MARIN, POUR L'OPERATION « MODERNISATION DU CENTRE DE CARENAGE »

## M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, le projet qui est présenté maintenant, c'est un projet structurant de 18 269 000 € donc ce sont des projets conséquents pour la modernisation du centre de carénage de la commune du Marin. Et, vous avez vu qu'il y a 9 200 000 € de FEDER. L'ex-Région avait attribué une subvention de 2 281 732 € et la commune du Marin intervient à hauteur de 3 387 000 €. Chers collègues, il vous est demandé d'octroyer une subvention de..., l'octroi de la subvention de 989 407 € pour réaffecter ces sommes à la Ville du Marin pour un autre projet qui est celui de la modernisation du centre de carénage. Là encore, les levées de déchéances quadriennales, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit tout à l'heure. Nous avons vérifié avant de venir devant la

plénière pour la réaffectation de ces sommes qui avaient été allouées à la Ville du Marin.

## M. Le Président Claude LISE

Tu ne présentes pas la deuxième ?

8/ REAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ALLOUEE À LA VILLE DES ANSES D'ARLET POUR L'OPERATION « ACQUISITION D'UNE PARCELLE I 447 DE 104 M² (IMMEUBLE CONSORTS TELUOB) »

## M. Louis BOUTRIN

Oui la deuxième. Excuse-moi, désolé Président. Il s'agit de réaffecter... C'est une subvention de 139 605 € qui avait été allouée à la Ville des Anses d'Arlet pour une opéaration acquisition d'une parcelle immeuble consort TELLUOB dans le cadre de l'aide de la Collectivité Territoriale en 2016. On vous demande une aide complémentaire à cela donc réaffecter la première plus une aide complémentaire.

## M. Le Président Claude LISE

On vote sur les deux. Y a-t-il des demandes d'interventions? Oui, collègue BONNAIRE

## **Mme Michelle BONNAIRE**

Bonjour Président, bonjour chers collègues. Je voudrais juste demander quelque chose au Conseiller exécutif. Est-ce qu'il est possible de refaire l'opération concernant l'aide des différents financeurs de ce projet ? Je ne sais pas si c'est moi qui me suis trompée mais je compte 15 268 732 avec les 9 M du FEDER, les 2 M de l'ex-Conseil Régional et les 3,7 M de la Mairie. Je crois qu'il manque 3 000 268 €. Est-ce qu'il manque un des financeurs ? Ensuite, concernant mon intervention, je dirai tout simplement qu'effectivement la Ville du Marin est dotée d'un centre carénage modernisé. Effectivement, ce projet qui a coûté 18 269 000 € aujourd'hui est, je dirai à 100 % réalisé, mais mon interrogation est la suivant. Quand je lis un certain nombre de choses et je vois : « La Collectivité Territoriale vient en aide à la Ville du Marin parce qu'en réalité 900 099 407,16 € ont été déclarés inéligibles ». Au vu de ce qui a été écrit, je comprends que la Ville du Marin a manqué de vigilance, notamment dans la remise des factures en temps réel. Je ne reviens pas sur le centre de carénage. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est un projet structurant et qui justement a permis la création d'un certain nombre d'emplois et qui permet aussi à la Ville du Marin d'être, je dirai, développée dans ce domaine. Mais ce qui me chagrine notamment, c'est que 900 997 000 € de subventions qui auraient dû faire l'objet de projets pour les Marinois, que je ne vais pas détailler puisque ce n'est pas cela le problème, quelques soient les projets. Ces 900 000 €, c'est près de 1 M€ qui auraient pu être affectés pour des projets pour les Marinois et parce qu'on a manqué de vigilance, on était obligé de faire appel à la Collectivité pour demander une aide exceptionnelle. Alors, bien évidemment, c'est là qu'interviennent les réaffections On voit 364 000 €, j'arrondis bien sûr, 364 000 € déjà perçus pour des projets pour les Marinois mais également pour tous les Martiniquais qui viennent au Marin, donc déjà perçus, sont donc réaffectés au projet centre carénage. Ensuite, 634 000 € doivent être réengagés. J'ai envie de dire, tant mieux et merci à la Collectivité Territoriale de Martinique de venir en aide à la municipalité du Marin, puisqu'on sait très bien que les finances de la Ville sont très, très, très dégradées, sont vraiment insuffisantes et je répète encore, merci en tous cas à la Collectivité et notamment au Conseiller exécutif qui a déjà émis un avis favorable. En ce qui me concerne forcément, je voterai cette décision mais pas à gaieté de cœur parce que je le dis à nouveau, 1 M€ auraient pu être affecté à des projets pour les Marinois. Maintenant, je comprends bien que cette situation pénalise les finances de la Ville du Marin, et qu'il faille trouver des solutions et je vois que la CTM a été quand même assez réactive. Je m'adresse un peu, non pas seulement à la Ville du Marin mais à nous élus et tous ceux qui sont dans les municipalités et qui oeuvrent pour leur population et qui font appel aux fonds européens. Et, je m'inclus puisque je suis Conseillère municipale du Marin. Soyons beaucoup plus vigilants parce que nous savons très bien que les dossiers des fonds européens nécessitent une grande expertise, et beaucoup de suivi, et beaucoup de vigilance, pour que nous ne puissions pas nous retrouver dans cette situation où nous sommes forcés de réaffecter des financements pour des projets, ô combien importants, je le redis. A la limite, il aurait mieux valu que ces 1 M€ aient servis à la population et que la municipalité... Je reprends. Il aurait mieux valu que la municipalité ait été suffisamment vigilante pour obtenir les fonds européens de manière légale, normale et que la municipalité du Marin fasse une demande de subvention exceptionnelle pour des projets pour les Marinois. Je ne vais pas revenir sur tout cela mais je tenais quand même à le préciser et puis je voudrais savoir si le Conseiller exécutif a trouvé le dernier financeur qui n'apparaît pas, ou est-ce qu'il y a un problème de calcul, est-ce qu'il y a un montant qui serait différent dans les trois?

## M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Je répète ce que j'ai dit tout à l'heure, je souhaite que la campagne électorale ne se prolonge pas dans l'hémicycle puisque manifestement c'est un débat. Ce que je souhaite en tant que Conseiller territorial, simplement j'émets un souhait, le Président de l'Assemblée va décider. J'ai dit que si vous voulez qu'on fasse un débat sur les fonds européens, j'y suis prêt. Cela concerne les communes martiniquaises, les entreprises et les Collectivités. D'abord, il faut bien savoir de quoi on parle en matière de fonds européens. On ne peut pas demander à des communes de porter des projets structurants qui demandent des millions d'euros et puis dire, débrouillez-vous pour trouver le financement. Et sans rentrer dans la polémique avec qui que ce soit, ce sont les électeurs de cette commune qui vont trancher en 2020, et je suis persuadé qu'ils vont faire le bon choix. Mais, je veux dire simplement ceci. Nous sommes autorité de gestion des fonds européens maintenant, en 2019, et je vous ai fait plusieurs propositions que je réitère ici. Il faut un budget annexe pour mieux gérer ces fonds. Vous venez de lancer, vous, au Conseil Exécutif, un appel à candidature pour trois personnes supplémentaires, j'ai vu l'appel passer. Ce n'est pas suffisant, il faut renforcer l'équipe des fonds européens parce qu'il y a des agents qui veulent quitter aussi la direction quand d'autres vont intégrer, donc trois personnes, cela ne suffit pas. Et, ma troisième proposition, qui est celle de l'accompagnement des porteurs de projets y compris des communes et des entreprises, consiste à dire qu'il faut mettre en place un fonds de pré-financement. Vous ne pourrez pas consommer tout cet argent et les communes non plus, s'il n'y a pas un mécanisme de pré-financement qu'il faut mettre en place en négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Agence Française de Développement, notamment. Donc, aujourd'hui stigmatiser une commune qui a réussi un équipement structurant majeur pour le pays. Le carénage au Marin, c'est quelque chose d'exceptionnel pour toute la Caraïbe Sud qu'il faut prolonger. Il faut des financements pour cela et vous les avez mis concernant les ports et les aménagements structurants dans le contrat de progrès et de convergence, mais ce que je vous demande c'est de les utiliser. Aujourd'hui, il faut qu'on aille vers plus d'investissement et il faut les financer. La question que je pose, par exemple, vous avez inscrit 50 M€ dans le budget primitif de la Collectivité pour l'année 2019, les avez-vous mobilisés ? C'est une question que nous pouvons légitimement poser. En tant que Conseiller, on n'a pas l'information. On veut faire des débats chaque fois sur un équipement dans une commune pour faire de... Je le dis, la politique électoraliste. Ce n'est pas le lieu pour faire ces débats-là, ici. Travaillons ensemble pour voir comment nous pouvons faire émerger des équipements qui vont permettre d'aller vers la croissance bleue, de développer l'économie de la mer. Donc, je demande, une deuxième fois très gentiment aux collègues qui sont candidates ou candidats à des élections municipales de ne pas faire leur campagne et leur propagande électorale ici.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue BONNAIRE.

## **Mme Michelle BONNAIRE**

Merci Président. Je connais la technique de diversion, mais je ne crois pas que dans l'Assemblée de Martinique, il y ait quelqu'un qui puisse m'interdire de parler et de m'exprimer. Et je reprends la première phrase que j'ai dite au départ. La Ville du Marin est dotée d'un centre de carénage modernisé, projet structurant pour la ville, que je ne réfute pas mais que je confirme. Là, il n'est pas du tout question de ne pas avoir utilisé les fonds européens, ce n'est pas ce que je dis. On voit bien que le FEDER a participé à hauteur de 9 M€. Je dis tout simplement, et je l'ai en plus réitéré pour d'autres élus ; donc je ne fustige pas du tout la Ville du Marin. Je dis tout simplement, nous élus, dans la mesure où nous savons que ces genres de dossiers sont complexes. La rédaction, le suivi, qu'il nous faille être vigilants pour que nous puissions à la fin du programme donner toutes les factures permettant la récupération des fonds. Où estce que je dis que la CTM n'a pas utilisé suffisamment les fonds, qu'elle n'est pas dotée d'un service, etc. Je connais la technique de diversion. Je te remercie Président, je ne vais pas être plus longue. Merci.

## M. Le Président Claude LISE

Merci. Je passe la parole maintenant au rapporteur. Nous allons voter.

#### M. Louis BOUTRIN

Monsieur le Président, effectivement, il a été dit à plusieurs reprises qu'un million aurait pu être affecté aux Marinois, et qu'il y a dans la salle un certain nombre de Maires qui sont présents et je rappelle que les Collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils d'élus, et dès lors que ces conseils d'élus ont exprimé et ont pris une délibération pour un projet, il ne nous appartient pas ici de donner des conseils ou d'exercer un contrôle d'opportunité sur les choix qui ont été faits par la Ville du Marin. Ça, c'est la première chose. Deuxièmement, ce que la collègue a dit est dans le dossier. Président, tu m'as demandé d'aller vite donc je n'ai pas détaillé le dossier. Mais, tout ce qui a été dit, témoigne d'une réalité, une difficulté financière liée à un projet qui n'a pas pu être bouclé sur le plan des finances, qu'il y a un projet, une

opération qui a fait l'objet d'un contrôle de l'autorité d'audit de la commission interministérielle de coordination des contrôles en septembre 2014 dont il y a eu toute une procédure avec une note définitive en octobre 2016, et que pour autant ce projet demeure un projet structurant malgré les difficultés d'exécution financière de la Ville, nous n'avons pas d'autres choix au niveau de la CTM que d'accompagner la commune et de pallier une défaillance FEDER, une défaillance FEDER qui est manifeste et c'est expliqué dans le dossier. C'est la solution que nous avons trouvée, chers collègues, et nous avons été obligés pour pallier cette procédure FEDER défaillante, et c'est pour cela qu'il y a une différence que l'on retrouve dans le financement. C'est un projet structurant de plus de 18 M€. Nous ne pouvons pas aujourd'hui, ne pas accompagner la commune. Donc chers collègues, l'instruction qui a été faite par la CTM sur ce dossier, nous avons là encore eu des rencontres avec le Maire et avec ses équipes. Je me suis moi-même déplacé à 17h30-18h00, je suis restée des heures au Marin pour ce projet. Maintenant que l'on a bien compris que l'exécution financière a été difficile par la Ville, nous allons malgré tout, dans les limites de nos possibilités et de nos prérogatives accompagner la Ville. Voilà chers collègues, pourquoi je vous demande de voter favorablement sur cette réaffectation pour la modernisation du centre de carénage du Marin qui est indispensable au développement de l'économie bleue et justement de tout ce qui relève du nautisme.

## M. Le Président Claude LISE

Quels sont ceux qui sont contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

## **M. Louis BOUTRIN**

Merci pour la Martinique.

## M. Le Président LISE

Nous passons... A la question numéro 9. Demande de modification de la convention ACTC concernant la Ville de Sainte-Anne.

(Discussion hors micro)

## M. Le Président Claude LISE

Mais non...

## M. Louis BOUTRIN

Le 8 ? On a passé les deux. Il y a eu des questions sur le 7 mais on a passé les deux.

# 9/ DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CONVENTION ACTC N° 16-335-7/25-02 – VILLE DE SAINTE-ANNE

## M. Louis BOUTRIN

Là, c'est un dossier relativement simple. C'est une modification de l'article 3, alinéa 2 de la convention parce qu'il y a une erreur matérielle, chers collègues. Ce n'est pas un gros dossier. Il vous est demandé de modifier l'écriture de cette délibération. La participation financière de la CTM s'élève à 150 000 € qui représente 32,53 % de la dépense subventionnable retenue soit 461 000 €. Le reste de l'article 1, demeure inchangé.

#### M. Le Président Claude LISE

C'est une erreur matérielle, je pense qu'on est tous d'accord ? Il n'y a pas d'oppositions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On passe à la question suivante, c'est également une demande de modification...

## M. Louis BOUTRIN

Non, non, ça c'est la SAFER.

## M. Le Président Claude LISE

Non, non, pardon. C'est une demande de financement du plan de développement de la SAFER.

## 10/ DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA SAFER- ANNEE 2019

#### M. Louis BOUTRIN

Chers collègues, le présent rapport concerne le financment du plan de développement de la SAFER pour l'année 2019. Par courrier du 27 novembre 2018, la CTM est sollicitée par la SAFER pour le financement de ses missions de services publics pour l'année 2019. La demande qui est, vous avez le plan de financement, qui est rapportée. Le plan de financement s'élève à 600 000 €. L'Etat intervient à hauteur de 100 000 €, la CTM à hauteur de 500 000. Ce dossier a été examiné en Conseil Exécutif le 27 juin dernier, il a reçu un avis favorable pour qu'il puisse être présenté en séance plénière donc vous avez dans le dossier les différentes aides qui ont été accordées à la SAFER depuis 2016 : 500 000 € en 2016, 2017 également. En 2018, il y a eu 500 000 € dont 200 000 pour la recapitalisation que vous avez votée, ce qui fait 1 500 000 € de subvention CTM. Quand on ajoute les 250 000 € de l'Etat, cela fait 1 750 000 € en trois ans pour la

SAFER. Voilà chers collègues, il vous est demandé d'accorder une subvention de 500 000 € à la SAFER pour son plan d'actions 2019.

## M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il un avis particulier des commissions ? Sinon nous interrogeons l'Assemblée. Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, on passe au vote tout de suite. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Je remercie le collègue Louis BOUTRIN et en l'absence de la collègue Aurélie NELLA, je propose que nous passions aux questions présentées par la collègue TORPILLE. Il s'agit des questions 14 et 50. Elle n'a que deux questions. Elle va nous présenter d'abord la question 14. Il s'agit du rapport annuel sur les dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2018 par les Collectivités territoriales et leurs groupements. Il y a un recensement des aides d'Etat mandatées aux entreprises en 2018. Voilà, tu as la parole.

14/ RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES CONSACRÉES AUX AIDES D'ETAT EN 2018 PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS - RECENSEMENT DES « AIDES D'ETAT » MANDATÉES AUX ENTREPRISES EN 2018

## **Mme Marinette TORPILLE**

Merci Président. Je croyais que j'avais encore un peu de temps donc je n'ai pas préparé. C'est bon. Chers Conseillers, il s'agit pour moi de vous présenter au rapport annuel sur les aides et régimes d'aides mis en œuvre sur le territoire. Ce rapport doit être fait chaque année et collecte les aides versées, payées aux bénéficiaires à l'année N-1. Pour ce qui nous concerne cette année, c'est l'année 2018 qui sera concernée. Cette mission découle de la loi NOTRE qui confie aux régions l'obligation d'établir ce rapport qui doit être débattu devant l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique. Il ne doit pas être voté, il doit être simplement débattu. Nous allons voir comment nous arrivons aux deux chiffres qui vous sont présentés en introduction qui donnent en fin de compte au total + 61 M d'aides payées pour l'année 2018 aux entreprises. Dans un premier temps, il a fallu retenir le type d'aides demandées. Il s'agit essentiellement des aides d'État conçues. Donc, la maquette est conçue au National avec un règlement validé par l'Europe et qui peuvent être mise en œuvre par les Collectivités. En fin de compte pour faire plus simple, il s'agit des subventions qui sont versées par les Collectivités, des subventions ou des exemptions attribuées aux entreprises. Dans un deuxième temps, il a fallu repérer les structures publiques qui sont amenées à verser ces aides. Sont concernées, les 34 communes de Martinique, les trois EPCI et certaines directions de la CTM. Un courrier de demande des données a été adressé le 11 février 2019 à l'ensemble des communes et aux trois EPCI. Trois communes et deux EPCI ont répondu et enfin de compte, ils ont dit qu'ils n'ont rien mandaté en 2018, donc relevaient des aides à reprendre dans le rapport. Comme vous allez voir, les aides qui ont été mandattées et payées, relèvent essentiellement des aides de la CTM. Trois directions sont concernées : la direction du développement économique et de l'emploi, la direction de l'environnement et de l'énergie et la direction des fonds européens. Par note interne du 30 janvier 2019 et par mail du 4 février, les directeurs et les référents ont été..., on leur a demandé de faire remonter les données et ce qui a été fait. Comme il a été écrit en introduction de ce rapport, je l'ai déjà dit, vous constatez que l'ensemble des données ne viennent que de la CTM. Concernant la forme du rapport, la maquette du document est figée, et les colonnes donnant la répartition des données, elle est imposée. Deux catégories d'aides sont reportées. Nous avons un premier onglet. A ce premier onglet on retrouve, les régimes d'aides d'État notifiées ou exemptées qui regroupent toutes les aides faites aux entreprises, sauf celles relevant du régime des Minimis pour 59 941 955 €. Ce sont des sommes qui sont mandatées, payées à 360 bénéficiaires en 2018. Sur le deuxième onglet, il s'agit des aides individuelles. Il s'agit essentiellement de l'aide à la balance mandatée et payée pour 49 bénéficiaires pour 1 350 000 €. On verra le détail du premier onglet qui vous a été donné dans le rapport. Ce détail, donc le détail des 59 M, nous avons d'abord des aides relevant du service d'intérêt économique général, ce que I'on appelle le SIEG. Il s'agit essentiellement des subventions FEDER, PEO-FEDER, FSE, vous avez donc pour 23 225 178 €. Il s'agissait essentiellement comme bénéficiaires du SMTVD, un volet inclusion en FSE, huit entreprises ayant bénéficié du FSE. Ensuite, vous avez les subventions du régime d'aides à finalité régionale pour 13 973 119 € qui sont répartis en deux sommes : un peu plus de 8 M sur des demandes traitées par les fonds européens et un peu plus de 4 M ou des demandes traitées directement par la CTM, et là il s'agit essentiellement les subventions que nous traitons au niveau du Conseil Exécutif par le service, et qui viennent du service instructeur de la DGA attractivité. C'est une somme aussi qui est, par rapport à ce que nous disons souvent, je vous ai parlé de ces sommes en disant que nous avons un volume d'à peu près 7 à 8 M€ alors que là, d'après ce que je vous dis nous sommes à peu près un peu plus de 4 M€, mais les 3 M€ différenciel, il s'agit essentiellement des primes à l'emploi qui sont versées par la CTM aux entreprises, mais relevant du régime des Minimis, il n'apparaît pas dans le rapport. Ensuite, nous avons des régimes d'aides aussi qui apparaissent dans ce rapport, disons les régimes d'aides aux aéroports. Et là, on retrouve la subvention qui était versée pour l'aéroport pour 9 328 888 €. Nous avons aussi la subvention transport, et là nous avons le montant de 7 360 395 € qui sont répartis sur l'aide au fret et le transport de déchets dangereux. Vous avez aussi la subvention environnement pour 3 878 625 €, il s'agit d'investissement en faveur des mesures d'efficacité énergétique, d'investissement dans le cadre des énergies renouvelables et d'investissement sur les réseaux de froid efficaces. Vous avez à peu près 1 083 651 € pour les subventions au niveau des investissements en agriculture. La ligne sauvetage et restructuration pour 428 892 € concerne les aides aux entreprises en difficulté. Ensuite, vous avez 364 648 € attribués par l'ADFE pour des subventions aux PME. En actions collectives attribuées par la DGA attractivité voté, vous avez pour 127 008 €, en recherche développement innovation, vous avez une subvention R et D pour 87 551 €, il s'agissait d'un solde à une entreprise faite par l'ADFE. Voici le détail des 59 941 955 € qui ont été versés en 2018 aux entreprises mais là, versés, c'est-à-dire mandatés, payés. Comme vous voyez, au total c'est de plus de 61 M qui sont versés, payés. Là, ce ne sont pas des sommes engagées mais payées, encaissées par les entreprises. Et, ce que l'on peut dire c'est que même quand certaines structures ont bénéficié de ces aides, ces aides sont naturellement ensuite payées aux entreprises. Je parle par exemple sur les actions collectives. Généralement ce sont des structures qui bénéficient des aides mais c'est pour des opérations et donc ce qui montre bien que les entreprises profitent directement ou indirectement de ces sommes. Nous pouvons dire en conclusion, qu'en dehors du caractère obligatoire de recensement de ces aides, demandé, cet exercice permet à la CTM de mieux apprécier l'ampleur de l'action économique sur son territoire, mais aussi de voir quelles est la réalité de l'intervention des autres Collectivités. Il convient de préciser que la récurrence de l'opération puisqu'elle doit être faite chaque année, permettra également d'analyser les effets évolutifs des données au fur et à mesure des années. C'est un exercice qui a été, je ne veux pas dire laborieux, mais c'est la première fois qu'il a fallu le faire. Les services ont eu à remonter des données et à mettre vraiment en place un système de recueil de données. Il y a un chargé de mission aujourd'hui qui a été désigné pour s'occuper aussi de cette mission, ce qui fait que normalement chaque année, vous aurez ce type de données et on pourra voir exactement quelles sont les sommes qui sont versées au niveau des entreprises concernant ce type d'aides. Le Conseil Exécutif du 27 juin 2019 a émis un avis favorable pour la transmission de ce dossier à l'Assemblée de Martinique, et chers collègues vous êtes invités à prendre acte du rapport annuel du Président du Conseil Exécutif de la CTM sur les dépenses consacrées aux aides d'État en 2018 par les Collectivités territoriales et leurs groupements. Je vous remercie.

## M. Le Président Claude LISE

Bien, chers collègues, il s'agit d'un rapport pour information de l'Assemblée, il n'y a pas de vote mais il peut y avoir des questions. Collègue LORDINOT.

## M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. D'abord, je voudrais saluer le travail effectué et le rapport de la collègue, Conseillère exécutive parce qu'elle a dit que c'est une première et effectivement, imposé par une ordonnance qui a été jointe dans le dossier et qui nous oblige à cet effort c'est quoi consiste à faire un recensement exhaustif des aides qui sont attribuées aux entreprises. Et, on sait, dans notre pays combien les entreprises ont besoin de ces aides, et comment il nous faut intensifier cette action économique. Tous, j'espère que nous partageons cette idée. En Commission Economique, je n'y étais pas, le collègue MONPLAISIR c'est dommage qu'il ne soit pas là, mais nous avons des choses à faire ensemble. La Commission Economique de l'Assemblée devrait, de mon point de vue, travailler sur ces données mais de manière approfondie. Et, pour faire un exercice que la collègue acceptera de partager avec ses collègues membres de l'Assemblée, c'est faire un rapprochement entre ces aides et ce qui est prévu dans le schéma territorial de développement économique d'innovation et d'internationalisation. L'exercice oh qu'il soit le plus intéressant, c'est de prendre les sommes telles qu'elles sont programmées dans le fameux schéma et de les comparer, de les mettre en relation avec des tableaux Excel, des techniques modernes, qui vont vous permettre, à vous, de voir si vous suivez les orientations que vous avez décidées et à nous, opposition, éventuellement de vous aider à réaliser vos objectifs. En tout cas c'est toujours mon souhait. Il faut travailler pour que la Commission Economique ait le détail des aides. La Commission européenne a formalisé le cadre, mais nous-mêmes, nous pouvons mettre notre cadre en place qui va nous permettre de faire cette comparaison avec nos indicateurs, et notamment les indicateurs territoriaux, spaciaux, je dirais. Savoir est-ce qu'aujourd'hui l'objectif de redynamiser le Nord où il y a une fuite des populations, où les communes sont en train de se vider, est-ce que nous sommes dans l'objectif de revivification, de redynamisation, cette zone du pays, le Nord, en particulier où il y a de graves difficultés qui concernent les entreprises. L'exercice c'est une première année, moi, ce que je souhaite c'est qu'il y ait un vrai débat et pourquoi pas, un débat en plénière un jour sur le schéma de développement économique et puis la réalité de ce que nous faisons. J'avais prévu de poser la question au collègue LAVENTURE, il n'est pas là, mais j'ai devant moi la charmante TORPILLE, et c'est la question de l'aéroport. Voilà, je sais, il a dit ça et j'ai hésité à faire le compliment mais à chaque fois qu'effectivement qu'un homme fera en public un compliment à une femme, elle a souri, il y a un collègue qui dit que je fais du sexisme. Je retire le compliment que je t'ai fait collègue.

## **Mme Marinette TORPILLE**

Non, non, tant pis, tu ne peux pas le retirer, je l'ai déjà pris. Je l'ai déjà pris donc tu ne peux pas le retirer.

## M. Fred LORDINOT

Pour être plus sérieux. Non, non, c'était juste pour le fun. Parce que l'opération aéroport, c'est en mobilisation des fonds européens, me semble-t-il, l'une des plus grosses opérations. C'est... Ah, ce cher collègue, charmant collègue Miguel LAVENTURE. C'est un des plus gros projets que nous soutenons, et on sait qu'actuellement, j'ai du mal à lire les chiffres. J'ai imprimé les tableaux mais il y a tellement de chiffres, la SAMAG c'est 63 158 000 qui doivent rapporter 19 M€ de subventions européennes. Il a entendu le compliment.

(Rires)

## M. Fred LORDINOT

Et la question c'est de savoir où est-ce qu'on en est, compte tenu de ce que nous avons entendu sur l'arrêt du chantier. La Collectivité est membre de la SAMAG, nous sommes actionnaires, est-ce que cela aura des incidences? C'est juste pour l'information, et quelles sont les mesures que nous comptons prendre? Puisque je le rappelle, le montant programmé pour l'aide européenne est de 19 M€ sur un investissement de 63 M€. Alors, est-ce qu'elle a les informations? Si elle les a, elle va me les donner, si elle ne les a pas, je pense qu'un autre Conseiller exécutif pourra me la donner, mais en tous cas il n'y a pas de vote, j'encourage ce travail qui est fait et qui est un bon travail.

## **Mme Marinette TORPILLE**

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je réponds Président ?

## M. Le Président Claude LISE

Oui, collègue BRANCHI.

## M. Michel BRANCHI

Je ne veux pas laisser passer l'occasion de dire que la Commission des Finances a apprécié effectivement ce bilan, et que c'est un premier élément d'évaluation de nos politiques, sans oublier quand même que le cadre européen auquel fait allusion le collègue, l'excellent collègue LORDINOT, il vise aussi à vérifier que les aides publiques, y compris les aides des Collectivités, ne dépassent pas à un certain montant pour ne pas fausser le jeu de la concurrence. Il y a à la fois un aspect évaluation, mais il y a aussi un aspect contrôle européen, et d'ailleurs il a fallu que l'on se batte pour que

certaines aides ne soient pas considérées comme des aides publiques. Le troisième point que je voudrais évoquer, mais n'y voyez pas de la malice, c'est que si Monsieur LORDINOT était présent à la Commission des Finances, il aurait eu à la fois la présence de la collègue TORPILLE et du collègue LAVENTURE.

## M. Le Président Claude LISE

Collègue LESDEMA.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Merci Président. Je voudrais effectivement m'associer aux remerciements des autres collègues pour le travail fourni par la collègue TORPILLE, mais en disant que la Commission des Affaires Européennes, ce serait avec un réel plaisir que l'on se serait associé également à ce bilan et à ce travail de suivi des fonds européens. Donc nous sommes disponibles, et je parle au nom de mes collègues qui ne demandent que ça, à travailler de façon plus constructive et rapprochée avec les Exécutifs. Merci.

## M. Le Président Claude LISE

Pas d'autres demandes ? Donc tu peux répondre.

## **Mme Marinette TORPILLE**

Il n'y a pas que les fonds européens, ce sont toutes les aides qui sont versées. Sur la SAMAC, pour répondre au collègue LORDINOT, je m'étais inquiétée auprès de Frantz THODIARD, le Président du Directoire, sur le fait que l'une des entreprises était en cessation de paiement, en difficulté sur le chantier. Il m'avait répondu que concernant ce chantier que ce n'était pas juste cette entreprise qui avait été retenue, mais un groupement d'entreprises, et qu'effectivement cette entreprise était chef de file et qu'à l'heure où il me parlait il m'a dit qu'il y avait déjà eu une autre entreprise qui avait été nommée chef de file et que pour lui il n'y aurait pas eu d'incident irrémédiable, il y aurait eu un temps, c'est-à-dire le délai, effectivement, qui aurait été rallongé, mais selon lui, comme je dis je le revends comme je l'ai acheté, selui lui, il n'y aurait pas eu d'incidence ni de remise en cause du chantier. C'est ce qu'il m'avait répondu. Ceci dit maintenant, les choses étant ce qu'elles sont, nous allons voir si cela est réel. Mais par ailleurs les versements et l'accompagnement que fait la CTM au chantier de l'aéroport est toujours le même. Moi je pensais que vous auriez demandé sur les sommes qui avaient été versées, puisque nous avons déjà eu un accord et un versement là qui est acté de plus de 9 M€, et il y a un deuxième versement qui devra être validé par l'Assemblée qui viendra de 8 M€. Par ailleurs nous ne sommes pas sur les 63 M€, mais sur les 23 M€. Nous ne sommes pas sur la totalité du chantier, mais notre assiette est sur les 23 M€. Et l'action de la Collectivité à l'accompagnement de cette opération n'est pas remise en cause jusqu'à présent. Ça c'était la réponse sur la SAMAC. Concernant la partie, le fait qu'aujourd'hui, nous avons l'obligation de travailler, plutôt de collecter ces sommes, permettant aussi à la Collectivité une des choses, c'est de voir les sommes qui sont attribuées aux entreprises, aux différentes structures et les sommes réellement versées, mandatées. Et c'est là que nous allons voir une chose c'est surtout quelle est la capacité de nos entreprises à venir récupérer les sommes qui leur sont attribuées. Puisque pour pouvoir recevoir les aides, les subventions, il faut apporter la preuve que vous avez réalisé l'investissement. Et c'est là qu'il y a effectivement un delta puisque si l'investissement n'est pas réalisé dans sa totalité, on ne peut pas recevoir la totalité de la subvention; Et c'est pour cela que des fois des entreprises sont en difficulté. C'est un peu aussi ce qui se passe pour des Collectivités. Il faut effectivement voir quelle est, je dirais, la réactivité et la réalité de l'intervention économique pour nos entreprises et pour certaines structures qui viennent chercher des subventions et demander des subventions à la CTM. Et là c'est vraiment sur cette partie qu'on va analyser la bonne santé du système, mais aussi de notre écosystème économique.

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, merci collègue. Je demande juste deux précisions. D'abord qu'on ait une note plus précise, très chère collègue, sur le chantier de l'aéroport. Mes propos sont des propos reportés, mais pour l'Assemblée et pour l'opinion, parce que c'est quand même le plus gros chantier là aujourd'hui qui bénéficie de fonds européens dans la liste que j'ai trouvée sur le site qui nous a été donné.

#### **M. Daniel MARIE-SAINTE**

C'est le Lycée Schœlcher.

#### M. Fred LORDINOT

Ah bon? Pour combien? Peut-être que je me suis trompé, c'est écrit petit. Le Lycée Schoelcher, je peux donner... comme le collègue MARIE-SAINTE me dit que c'est le Lycée Schoelcher, sur ma liste, Collectivité Territoriale, non, pour les fonds européens, je vois marquer 42 M€ collègue. Alors peut-être que sur le tableau que j'ai imprimé qui sort du site, la Collectivité n'a pas le bon chiffre, mais le chiffre pour le Lycée Schoelcher c'est 42 393 028,99 €. C'est ce qu'il y a de marqué sur le tableau, collègue, que tout le monde peut voir sur Internet. Donc je me suis basé sur ce chiffre pour dire que le plus gros c'est celui de l'aéroport avec 63 M€. Je ne vais pas polémiquer avec vous, l'objectif c'est de voir comment on peut récupérer les sommes. Et j'aimerais que nous ayons une information plus précise sur cette question du chantier de l'aéroport. Je sais très bien que cela ne porte pas sur la totalité, mais que c'est vraiment un équipement structurant avec beaucoup d'implications économiques pour le pays. Et je pense qu'il faudrait que nous sachions exactement où on en est : de combien on va reporter la construction des travaux prévus avec les conséquences économiques que nous savons. Il y a une compétition, et la collègue le sait, sur les questions de connexion aérienne dans la Caraïbe, il faut qu'on ait les outils de mener la compétition avec nos voisins. Sur la question des aides européennes et le collègue sera certainement d'accord, je souscris totalement à cette intervention, d'où l'urgence, collègue, au moins d'analyser ma proposition, notre proposition qui consiste à dire qu'il faut des outils d'accompagnement pour les entreprises pour mobiliser ces fonds. Et tout à l'heure, je vais intervenir sur le deuxième dossier qui est directement en cause, mais je vous invite à prendre une décision sur cela, parce que, manifestement d'après ce que vous écrivez, vous avez les crédits pour pouvoir le faire.

#### M. Le Président Claude LISE

Le collègue Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE a demandé à intervenir. Je lui passe la parole.

#### M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président merci. Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est de manière à pouvoir éclairer complémentairement les membres de l'Assemblée puisqu'il y a quelques questions auxquelles nous pouvons peut-être apporter des éclairages. D'abord il y a des projets importants qui sont financés par les fonds européens comme

nous avons des rapports qui portent sur des attributions de fonds européens, peutêtre que les collègues souhaitent qu'on fasse une évocation un peu plus large, mais d'ores et déjà pour éviter, puisque tout le monde nous entend, de donner l'impression que certains chantiers ont été oubliés, ne perdons pas de vue, puisque c'est nousmêmes ici qui l'avons doté que nous avons un très important chantier qui est celui du très haut débit à la Martinique, qui est aujourd'hui probablement en volume le plus important. Deuxièmement, le chantier de l'aéroport est effectivement un des chantiers non seulement dont le volume en fait une opération singulière, mais dont le caractère particulier attire notre attention. Le collègue qui a évoqué le sujet a souhaité que nous puissions avoir en partage des informations, j'espère que cela va être le cas très prochainement puisque nous avons effectivement demandé au maître d'ouvrage de nous apporter les informations nécessaires et le propos qui jusqu'à présent est tenu conduit à considérer que la difficulté qui est actuellement rencontrée ne devrait pas avoir d'incidence au-delà de six à douze mois qui est compatible par conséquent avec la durée de mise en œuvre du programme opérationnel et même je dirai le format, même si on doit l'ajuster un peu, de la convention qui est passée. Pourquoi je dis ça? C'est parce qu'il est évident que si on sort de la limite du temps d'exécution du programme opérationnel, nous nous plaçons dans une difficulté qui nécessite que nous en discutions avec la commission. J'espère que le propos qui a été tenu, sera confirmé et que nous l'aurons en vérification à la fois d'expression écrite et de réalisation de chantier. Troisièmement, effectivement nous avons aujourd'hui les moyens de pouvoir financer de front un certain nombre d'opérations qui sont sur des axes différents. Le collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE évoquait le cas du Lycée Schoelcher qui se trouve être avec un montant éligible au titre des fonds européens pour le montant rappelé par le collègue qui l'a indiqué, puisqu'effectivement il cite la bonne source qui est le site. Mais je ne voudrais pas non plus que ceux qui nous écoutent, imaginent que la totalité de la dépense organisée par la Collectivité, puisqu'elle est maître d'ouvrage concernant le Lycée Schoelcher n'est que de 42 M€. En fait le montant réel est plus important, mais le montant éligible au titre des fonds européens est moins important. Je donne juste ces éléments-là, sans faire de long développement, sil faut on va revenir sur ces questions quand on va développer les présentations des fonds européens, mais c'est juste pour que nous comprenions que, de temps en temps, nous pouvons avoir des chiffres qui peuvent être matière à interrogation parce qu'effectivement, les définitions auxquelles ils renvoient ne sont pas les mêmes, mais globalement... d'abord tout se justifie, tout s'explique, mais je pense que, un, nous contrôlons un peu les choses sur les questions de planning. Je le dis pour l'aéroport, parce que je voudrais que nous soyons tous en Martinique dans la sécurité d'une réalisation de chantier même s'il dérape un peu, bien qu'il dérape un peu puisqu'il va déraper, ne nous soit pas préjudiciable, et puis que pour le reste, il y a quelques très grosses opérations qui sont menées de front pour le bien-être de nos compatriotes Martiniquais.

#### M. Le Président Claude LISE

Bien collègues, je vous demande de prendre acte du fait qu'on nous a fourni ce rapport qui est de droit. Je pense que nous sommes tous d'accord, qu'il n'y a pas d'opposition, ce qui nous permet de passer au dossier 50 qui concerne la mise en œuvre ajustée des instruments financiers de la Collectivité Territoriale de Martinique.

# 49/ MISE EN ŒUVRE AJUSTEE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

#### **Mme Marinette TORPILLE**

Merci Président. Chers collègues, après les demandes insistantes et même vigoureuses de Yan MONPLAISIR, concernant le fonds Jérémie, après une mise au point ferme du Président du Conseil Exécutif, me confortant par la même dans le pilotage de la mise en œuvre du fonds, j'ai fait un point d'étape avec l'AMO qui m'amène à vous proposer quelques modifications pour une meilleure efficacité de notre outil financier suivant les besoins de notre écosystème. En effet selon l'état d'avancement du dossier, selon les différentes phases d'appels d'offres, selon aussi les différentes phases d'appel à manifestation d'intérêt à prendre en compte, la mise en œuvre du fonds sera effective au plus tôt en novembre 2020 donc dans 15 mois. Pour ne pas pénaliser le soutien que nous devons aux petites entreprises et aux très petites entreprises, pour avoir des délais de réalisation de mise en place du fonds plus courts, nous proposons une modification dans la composition du fonds Jérémie. Au départ, nous vous avons proposé un fonds Jérémie composé de trois véhicules financiers. Premier véhicule financier: un capital investissement avec deux instruments, la SAS de capital d'investissement qui est un fonds public et privé, et un fonds de co-investissement qui est à 100% public. Deuxième véhicule, c'était celui des garanties qui était composé de deux fonds, un fonds de garantie à court terme et un fonds territorial de garantie en moyen terme. Troisième véhicule, c'était le véhicule des prêts à taux zéro composé de plusieurs types de fonds dont de prêts d'honneur. Nous vous proposons donc aujourd'hui d'enlever de la maquette générale, les prêts à taux zéro destinés essentiellement aux TPE et aux PE. Ce type de prêt sera mis en œuvre directement par le service d'ingénierie de la CTM pour avoir une opérationnalité dès le premier semestre 2020. Il faut savoir que ces prêts sont importants et ils soutiennent l'effort d'investissement des très petites entreprises car ils leur permettent d'avoir un prêt bancaire complémentaire, donc l'effet levier est indéniable et reconnu dans les plans de financement des TPE. En conséquence, pour la mise en œuvre des outils financiers de la CTM, nous aurons deux opérations : une opération concernant la création de fonds de prêts d'honneur appelé prêt à taux zéro pour un total de 3 810 000 € près de 4 M€ avec les caractéristiques qui vous sont proposées dans le rapport que je ne vais pas reprendre. Et puis, nous aurons une autre opération qui est déjà en cours, en préparation c'est-à-dire le fonds Jérémie en lui-même avec les deux véhicules financiers: le capital investissement et les garanties, le tout pour un montant de 26 820 000 €. En fait c'est plus de 30 M€ qui seront consacrés aux outils financiers de la CTM, sous cette forme au lieu de 26 M€ comme je vous avais proposé en juillet dernier, nous avons une autre, je dirais, c'est une autre composition mais avec aussi toujours la mobilisation du FEDER et de la CTM. Pour la CTM, nous aurons une mobilisation pour l'ensemble des outils financiers de 10 140 000 €, ce sont essentiellement des fonds recyclés que nous avons déjà et du FEDER pour 17 400 000 qui sont dans le PO-FEDER. Et en part privé, nous aurons 2 550 000 €. La programmation de la suite des opérations de réalisation est clairement définie. Nous avons la mise en place par la CTM en sa qualité d'autorité de gestion, des procédures de marché public justifiant la mise en concurrence ouverte non discriminatoire des potentiels gestionnaires de fonds d'abord, nous aurons aussi la mobilisation des fonds FEDER naturellement, la justification des ressources de la CTM au titre de la contrepartie nationale et la nomination des gestionnaires et opérateurs aux termes des consultations publiques. Les différentes étapes sont clairement définies, et en plus de cela, nous avons mis en place une réunion hebdomadaire sur laquelle nous allons pouvoir travailler avec le service d'ingénierie de la CTM, mais aussi j'ai convié des collègues de la Commission de Finances et de la Commission Européenne à se joindre à moi pour que l'on puisse avoir vraiment un groupe de travail, élus/administratifs, de façon à ce que nous ne puissions plus prendre de retard sur ce dossier qui est très important. Chers collègues, il vous est proposé d'autoriser l'ajustement du projet de mise en œuvre des instruments financiers tels que présentés dans ce rapport, de donner mandat au PCE pour prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à leur formalisation y compris le cas échéant une reventilation des masses financières quand celle-ci se révèlerait nécessaire. Lors de sa séance du 11juillet 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable pour la transmission de ce dossier en Assemblée de Martinique en fin de décision. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il un avis de la Commission des Finances?

#### M. Michel BRANCHI

Merci Monsieur le Président. La Commission des Finances a eu le plaisir d'avoir les explications de la collègue Conseillère exécutive Marinette TORPILLE qui a expliqué que cet ajustement consiste à une dissociation des prêts d'honneur à taux zéro de l'ensemble qui était constitué avec le fonds Jérémie ; que cela avait comme effet d'accélérer la mise en œuvre de ces prêts , et que l'on pourrait, si nous votons ce projet, mettre en place le cahier des charges dès le mois d'août et de façon à ce que, peut-être d'ici a fin de l'année, que les petites entreprises qui attendent ces prêts qui ont, effectivement comme elle l'a expliqué, vocation à considérer presque comme des fonds propres et de façon à pouvoir enclencher des prêts bancaires, que cela permettrait à ces petites entreprises de réaliser ces micros projets qui irriguent l'économie martiniquaise à laquelle nous sommes tous attachés. Nous sommes bien sûr conscients qu'il faut de grosses opérations pour entraîner l'économie, mais qu'il faut aussi favoriser l'entreprenariat de ceux qui n'ont pas la chance d'être nés avec une cuillère en or dans la bouche. Par conséquent, la Commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition.

# M. Le Président Claude LISE

Qui demande la parole ? Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

D'abord les bonnes nouvelles. Réjouissons-nous ensemble de l'harmonie retrouvée entre membres du Conseil Exécutif, en tout cas sur... j'espère que l'opposition, il faut dire les choses telles qu'elles sont, est aujourd'hui du passé entre deux membres du Conseil Exécutif sur ce dossier ô combien important. Deuxième bonne nouvelle, un an après, plus d'un an après, le vote de juin 2018 du fonds Jérémie, nous nous retrouvons là maintenant devant une proposition concrète. Deux bonnes nouvelles, mais aussi des mauvaises nouvelles. Nous sommes en présence d'un fonds riquiqui qui n'a rien à voir avec les sommes que vous nous aviez annoncées. Nous passons d'un fonds prévu à 9 M€ à moins de 4 M€, n'est-ce pas collègue, 3 810 000 €? C'est une mauvaise nouvelle pour les entreprises. Autre mauvaise nouvelle, mais je ne veux pas être celui qui

annonce les mauvaises nouvelles. C'est ce qui m'embête chaque fois, mais oui, on dit, mais vous savez que je préfère, par tempérament, annoncer les bonnes nouvelles, mais hélas les mauvaises que j'annonçais se réalisent pour certaines choses comme pour le Lycée de Sainte-Marie, et là je vous donne une mauvaise nouvelle par anticipation, vous ne serez pas prêts pour la fin 2020, collègues. Vous ne serez pas prêts. Et quand je dis « vous », c'est nous. Quand je dis « vous, c'est nous. C'est-à-dire que sur le deuxième fonds que vous voulez mettre en place, les délais sont, à mon avis, incompressibles et l'AMO dit cela. Mais non. Même s'il y a de la bonne volonté de vouloir faire un groupe de travail, élus, techniciens, AMO, cela en tout cas dans l'état actuel de mes maigres connaissances, ne me paraît pas faisable comme objectif. Donc il faut se préparer à changer de braquet, à trouver une autre hypothèse, même s'il faut continuer à travailler dessus, parce que ceux qui viendront après vous, pourront peutêtre mettre en œuvre. Et je le dis sans malice. Là, collègue tu as utilisé l'expression, « crédit recyclé que nous avons trouvé », je préfère l'expression « de 10 M€ laissés par l'ancienne mandature » parce que la gestion des fonds était bonne. Donc les 10 M€ sont à votre disposition, et vous pouvez faire la jonction avec les fonds européens parce que les entreprises ont besoin de cet argent. Et je me permets de faire une suggestion, si vous voulez mettre en place en interne les fonds de garantie, notamment, le fonds court terme, il faut une équipe solide avec des cadres, il y en a en Martinique, il y en a dans cette Collectivité, qui vont faire le tour des institutions bancaires pour recenser l'ensemble des dossiers qui peuvent être éligibles à ce fonds de garantie court terme que nous pouvons gérer nous-mêmes, avec les institutions financières, et voir dans quelle mesure nous pouvons, là aussi, mobiliser des fonds européens. Mais le temps perdu ne se rattrape jamais, il faut trouver des solutions alternatives. L'autre solution alternative que je vous propose c'est de rentrer immédiatement en discussion avec la Banque Publique d'Investissement, BPI France, pour aider les entreprises à régler cette question du dépôt de garantie. Vous savez techniquement le banquier public demande à l'entreprise qui détient une créance sur une Collectivité de constituer un dépôt de garantie qui va garantir, alors c'est là où je pense qu'on sera d'accord, le banquier public que la Collectivité ne va pas permettre ne va faire faillite, celle qui doit de l'argent à l'entreprise. On est dans ce système assez aberrant, de mon point de vue très modestement, je pense qu'il est partagé par de très nombreux entrepreneurs en Martinique, c'est que le banquier public demande à l'entreprise de déposer de l'argent pour garantir le fait que la Collectivité publique qui lui doit de l'argent ne va pas faire faillite. Moi, je n'ai pas connaissance aujourd'hui de Collectivité publique qui ait fait faillite. Donc cette question du gage espèce, vous pouvez l'utiliser avec les fonds qui sont là pour rentrer en discussion, parce que cela va aider beaucoup les entreprises, puisque c'est de la trésorerie nette. Lorsque vous donnez à la banque cet argent, la banque fait l'argent travailler, mais ne vous rémunère même pas sur ça; alors que vous avez un besoin constant, quand je dis vous, c'est l'entreprise, de trésorerie. Donc il serait bon que le groupe de travail voie le nouveau responsable de BPI ici, et pourquoi pas, Madame la Directrice Générale Antilles-Guyane, ou Madame Michelle PAPAYA pour engager tout de suite les discussions. Ce qui va permettre aux entreprises martiniquaises de retrouver un peu d'air. Mais vous savez, et je suis obligé de vous le dire et je sais que cela ne va plaire à certains, la meilleure façon de faire que l'entreprise ne soit pas pieds et poings liés au banquier, c'est de payer rapidement. Si vous nous payez, je dis nous je parle des entrepreneurs, dans les quarante jours, même je ne dis pas trente, le délai c'est trente,

mais si vous nous payez dans les quarante jours, vous nous soulagez de cette discussion avec....

(Discussions hors micro)

#### M. Fred LORDINOT

Non pour le moment c'est 53...

(Discussions hors micro)

#### M. Fred LORDINOT

Ok, 51-53. Donc, ce que je propose, c'est une proposition, c'est vous qui dirigez la Collectivité avec les techniciens que l'on fasse ensemble un effort pour permettre de diminuer le délai de paiement, ce qui fait que l'entreprise est dans une moindre dépendance vis-à-vis du banquier. Mais je sais que...

(Discussions hors micro)

#### **M. Fred LORDINOT**

Non, mais ne me parle de Fort-de-France, je te parle de la CTM. Tu sais, si chaque fois qu'on va dire, vous allez me renvoyer une commune, là on est à la CTM, allons restez sur les chiffres de la CTM. Donc je propose à la collègue une mesure, je lui dis qu'il faut voir avec ses autres collègues du Conseil Exécutif. Si en réduisant ces délais, là aussi on va permettre à l'entreprise de gagner et d'avoir en fait moins de frais financiers. Donc sur...

(Discussions hors micro)

#### **M. Fred LORDINOT**

Non, Messieurs, vous aurez tout le temps pour me répondre, les conseillers exécutifs. Je termine, je termine. Ma discussion porte sur le fait aujourd'hui que cette mise en œuvre tardive du fonds, il faut la saluer, oui, il faut la saluer, cela fait un an. Vous avez très fortement baissé le volume... Je vois les chiffres, avec une faible mobilisation de fonds FEDER puisque je vois que la mobilisation de fonds FEDER passe à 2 395 000 €, mais ce que je peux souhaiter c'est que tout soit mis en œuvre pour qu'il fonctionne. Sur les deux autres fonds, je vous dis, bon hélas, hélas, il faut constater, vous ne serez pas prêts pour cette mandature.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Collègue ADENET.

# M. Lucien ADENET

C'est pour mon information collègue Marinette TORPILLE. Anciennement, on avait un fonds capital risque investissement qui était portée par la SAGIPAR, la Société Générale de Capital Risque Antilles Guyane. Comme le collègue a parlé de fonds recyclés, je voudrais savoir quelle est l'articulation entre les fonds qui étaient à la SAGIPAR et les fonds que nous allons mettre sur ce fonds Jérémie. Est-ce que cela vient de ce fonds qui existait déjà depuis avant 2010 ? Donc, on a poursuivi un peu pendant quelques temps le dispositif SAGIPAR et aujourd'hui on met en place ce fonds Jérémie. Quelle est l'articulation au niveau des fonds qui étaient dédiés à la SAGIPAR ?

Je rappelle que la SAGIPAR, c'était un fonds qui avait été créé pour tout simplement venir en aide aux entreprises qui étaient en bonne santé financière, pour tout simplement, consolider leur haut de bilan avec toutes sortes de forme de participation.

#### M. Le Président Claude LISE

Autres prises de parole ? Il n'y en a pas ? Collègue ROBIN.

#### M. Daniel ROBIN

Merci Président. Ce dossier que nous examinons à nouveau a toujours été pour nous un grand intérêt puisque c'est une réponse très directe aux attentes des entreprises quelle que soit leur taille d'ailleurs. C'est un dossier extrêmement important. Deux approches pour refléter effectivement la contraction des enveloppes mises à disposition sur la partie « prêt d'honneur » parce qu'il permet d'abonder notamment tout ce qui est fonds d'amorçage et fonds propres des entreprises. L'autre question pour moi c'est la contribution du privé, parce qu'en fait, il y a plusieurs approches possibles. Je crois que j'avais posé cette question : est-ce qu'il a été identifié le profil des entreprises susceptibles de venir participer à l'abondement du fond ? Et l'autre chose, parce que dans le rapport il était question d'un fonds de fonds; ce qui pour moi, relevait d'une démarche extrêmement intéressante, parce qu'on pouvait bénéficier avec l'apport du fonds, d'un effet levier pour mobiliser d'autres fonds. Du coup, je ne me suis pas retrouvé dans cette partie-là qui constituait incontestablement un levier surtout dans la mesure où la contraction de l'enveloppe disponible permettrait d'aller mobiliser des moyens au moins supérieurs voire équivalents. C'était un peu cela. Et puis, sur la partie du délai, je suis effectivement comme tout le monde, un peu sidéré par les délais annoncés, parce que 15 mois cela me semble extrêmement long, sachant que les besoins sont déjà avérés pour les entreprises. Et comme le suggérait le collègue LORDINOT, c'est qu'il y a peut-être des actions palliatives à conduire pour faire en sorte qu'il y ait une réponse apportée aux entreprises surtout aux plus petites d'entre elles dans l'intervalle. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue DUVERGER.

#### **M. Jean-Claude DUVERGER**

Très rapidement. De toutes les façons nous allons voter le projet, mais au moment où nous avions pris la décision sur les fonds Jérémie, c'est parce qu'il y a une présentation qui disait qu'il fallait aider les petites et moyennes entreprises, compte tenu des difficultés d'obtenir des aides des banques et ça semblait urgent. Maintenant je considère que cela n'a pas pu se faire et nous proposons quelque chose. On ne peut pas dire non, mais c'est quelque chose qui dit : « au fond, vo myé ou an rinyon pasé ou tou ni » ? Cela veut dire faisons quelque chose. Donc je ne reviendrai pas sur cela, collègue LORDINOT et les autres en ont parlé. Je voulais simplement une précision : la somme de 28 M€, il y a une somme de 26 820 000 € c'est pour les fonds Jérémie, que l'on pourra mettre en place en novembre 2020 ? Est-ce que c'est bien cela ? Et moi je pense qu'en 2020, on va déposer les dossiers en novembre et on sera satisfait en février 2021.

#### M. Le Président Claude LISE

Tu réponds et on va passer au vote ensuite.

#### **Mme Marinette TORPILLE**

Juste pour dire que quand on dépose un dossier, notamment quand il s'agit de fonds de prêt ça va bien vite. C'est-à-dire que si on dépose en novembre 2020 des dossiers normalement pour prendre une décision de prêter ou pas, je dirais, que nous ne sommes pas du tout dans le même processus qu'une demande de subvention, puisque la subvention vous donne de l'argent que vous n'avez pas à rembourser. Là en termes de prêt, les demandes de prêt sont traitées dans des délais qui sont comme des délais bancaires en un mois ou deux mois, même pas, soit votre dossier est accepté et vous avez votre prêt, soit il n'est pas accepté il est refusé. Donc nous ne sommes pas du tout sur les mêmes délais. Donc dès que le fonds est mis en place, dès que le gestionnaire est nommé, enfin nous sommes là sur du prêt, avec des délais qui sont différents que les délais de subvention. Concernant les différentes réponses, oui alors on aurait pu penser effectivement que nous sommes dans une peau de chagrin comme a dit un de mes collègues. Non. Quand on avait fait la première maquette du fonds Jérémie, on avait pensé faire la partie, prêt à taux zéro à 9 M€, on avait vu un besoin sur trois ans et on avait évalué ce besoin sur trois ans et nous avons, pour ce besoin aussi le concours de la CDC. Vous savez, les missions de la CDC ont changé et aujourd'hui les fonds que la CDC pouvait apporter au nouveau Fonds Jérémie ne sont plus possible maintenant puisque c'est la BPI qui a repris les missions de la CDC. Donc déjà nous avons des fonds de la CDC en moins, et on avait prévu dans la maquette des fonds privés à un certain montant que nous ne sollicitons plus. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons décidé en fin de compte pour les prêts à taux zéro de couvrir déjà le besoin que nous avons estimé sur un an, on avait prévu sur trois ans, et c'est pour cela que de 9 M nous tombons à un peu de 3 M, un peu plus de 3 M même, près de 4 M€. Et s'il y a une consommation qui est soutenue, avant la fin de 2021, il sera demandé à nouveau à l'Assemblée de remettre en place du fonds à taux zéro pour les opérateurs. Là, c'est nous-mêmes qui allons reprendre cette décision et comme elle est plus facilement mobilisable au coup par coup au fur et à mesure, alors que le fonds Jérémie il fallait quand même se donner un certain délai pour ne pas revenir sur le montant du fonds, nous n'avons plus fait cette prospective à trois ans, nous avons fait sur un an, et si c'est consommé sur un an, ou un an et demi à ce moment-là, on revient vers vous vous voir. Je pense que ce système, il est effectivement récurrent, peut-être à la fin, un peu plus lourd à tenir, mais sur le coup il est plus agile à mettre en place. C'est pour cela que nous, nous avons fait comme cela. Ce qui nous permet de pouvoir avoir ces prêts à taux zéro dès le début du premier semestre 2020, et pour la première année on couvrira largement le besoin. Donc, une peau de chagrin si vous comparez sur les trois ans, mais sur les un an c'est tout à fait tenable, et je vois mal l'Assemblée refuser au bout d'un an, si les fonds ont été utilisés, de réabonder. Donc nous sommes là quand même sur la même prospective à terme. Sinon concernant les fonds recyclés, oui c'est vrai qu'on a ces fonds recyclés, et dans les fonds recyclés il y a les fonds de SAGIPAR que nous avons récupérés, les fonds qui n'avaient pas été utilisés de SAGIPAR, je ne me rappelle plus pour combien, mais il y a eu quelques millions d'euros qui ont été récupérés de SAGIPAR. Nous avons aussi des fonds de garantie que nous avions récupérés. Quand il y a eu des avances et qu'elles sont remboursées, cela rentre aussi dans les fonds recyclés. Mais c'est le principe...Alors, je ne sais pas s'il y a une bonne gestion, collègue LORDINOT, puisque je ne sais pas quel est le montant des fonds qui avait été prévu au départ. Je m'explique, si vous aviez mis au départ 30 M€ et que nous récupérons aujourd'hui 10 M€, je ne peux pas dire qu'il y a une bonne gestion. Oui, nous récupérons, mais je ne suis pas sûre qu'il y ait une bonne gestion,

puisque moi je n'ai pas demandé quels sont les fonds au départ. Ce que je sais c'est qu'aujourd'hui pour les fonds recyclés, donc qui avaient été ciblés pour des outils financiers, ces fonds recyclés doivent retourner dans la boucle des outils financiers et dans l'utilisation pour en faire un des prêts ou de la garantie. Je ne sais pas s'il y a bonne gestion, mais ce sont des fonds recyclés. Pour dire s'il y a bonne gestion il faudrait savoir le montant au départ. Ceci dit au moins c'est vrai qu'on récupère 10 M€ sur l'ensemble des fonds qui avaient été prévus à un moment donné pour les outils financiers.

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, collègue, je ne vais pas polémiquer avec toi, mais je te le dis pour toi-même qui est à ce poste, il y a une grosse difficulté en matière de capital d'investissement, tu le sais, dans notre pays. Parce que la difficulté pour l'entreprise qui voit l'intervention du tiers, la société du capital risque ou pour tout autre porteur de fonds, c'est au moment, à l'échéance, où elle doit racheter la part investie par le capital risque, elle n'a pas justement à cette possibilité. Et je t'invite très modestement à réfléchir à une formule parce que c'est une formule... c'est une possibilité sur laquelle moi j'avais fait des propositions qui n'ont pas été retenues. Mais ça c'est un grand débat dans notre pays, parce que toi-même, tu le verras, sur les fonds lorsque le moment sera venu pour l'entreprise de racheter cette part de l'investisseur, il se trouve qu'elle n'aura pas la trésorerie parce que justement elle a ce problème structurel au départ. Donc là il nous faut travailler, je dis bien « nous » à une formule qui va permettre de pallier ces difficultés pour les entreprises martiniquaises. Je m'arrête là. Mais, tu sais, je te dis la gestion était bonne.

#### **Mme Marinette TORPILLE**

Je ne vais pas rentrer dans le détail et dans la technique concernant ces placements, mais il me semble que quand on participait aux fonds propres de l'entreprise, pour pouvoir sortir à l'échéance, il y avait une convention et cette convention permettait de sortir à des conditions différentes si on était en difficulté ou si on était en situation saine. Donc si on est en situation saine, on n'a pas de difficulté à racheter les parts, si on est en difficulté on n'avait pas un montant..., on avait même des fois un montant ou des fois même on avait perdu l'argent qui avait été investi, si l'entreprise était en difficulté. Donc tout dépendait du résultat de l'entreprise, on n'a pas mis le couteau sous la gorge de l'entreprise en difficulté à rembourser les montants qui ont été empruntés. Là, il y avait quand même une modulation. Ceci dit concernant la question que m'a posée le collègue ROBIN, il y a toujours le fond de fonds qui est le fonds de coinvestissement. Ce fonds de co-investissement à la différence de la SAS, il est à 100% public ; c'est-à-dire que quand vous faites le prêt, quand on vient en participation dans votre capital, celui qui reçoit le fonds doit apporter 30% de part privé, soit ses fonds propres soit un prêt complémentaire bancaire. Donc, un minimum, il doit apporter 30 %. C'est-à-dire que la part publique doit représenter 70% au maximum de l'investissement. Ce qui fait que cela permet aux entreprises vraiment de pouvoir avoir la majorité de leur investissement à 70% et 30% de privé, donc 30% par une banque quand 70% est apporté par la Collectivité, cela donne naturellement tout de suite d'autres possibilités d'investissement. Concernant la SAS, que nous avons maintenu, l'avantage de la SAS c'est que dans la SAS, il y a déjà les 30% de privé. Quand c'est au niveau de la SAS que l'on fait l'investissement, celui-ci est fait à 100% sur le besoin, il n'y a pas à apporter 30 % du privé. L'avantage c'est que dans des secteurs d'activité, notamment dans le numérique ou dans l'innovation, où là, nous avons vu que les banques ont des difficultés à prêter, il serait bon à ce moment là, d'avoir l'outil SAS pour pouvoir effectivement apporter la totalité de la somme demandée, et surtout pour répondre à une autre question, qu'il y aura déjà des privés qui participeront directement aux fonds dès le départ ; alors que dans le fonds des fonds de coinvestissement c'est 100% public et c'est le demandeur qui apporte les 30% restants. On a gardé ces deux véhicules financiers parce qu'effectivement dans certains secteurs, il est important de ne pas avoir obligatoirement à mobiliser du privé, mais par contre cela ouvre aussi des possibilités quand on sait que dans certains secteurs il n'y a pas trop de difficultés à mobiliser une banque et qu'on vous apporte les 70% de l'investissement. Donc les deux outils sont importants. Je ne partage pas le fait de dire qu'en 15 mois, oui ce sera difficile de le faire, mais nous avons quand même bien regardé les délais en comptant les recours qu'il peut y avoir en termes d'appels d'offres. Oui cela a été pris en compte et on arrive à ces 15 mois. Alors c'est sûr le temps perdu ne se rattrape pas. Et c'est pour cela que nous vous demandons de dissocier les prêts à taux zéro, que l'on peut éviter d'avoir la procédure qui est plus longue dans le cadre du fonds Jérémie, donc de séparer ces prêts à taux zéro pour pouvoir les mettre plus rapidement. Mais je pense et on verra de toutes les façons si nous arrivons à le mettre en place dans les 15 mois. C'est avec la procédure mise en place, de mise en œuvre du fonds, je pense que nous devons y arriver.

# M. Le Président Claude LISE

Collègues...

#### M. Daniel ROBIN

J'avais posé la question sur le profil des investisseurs privés.

# **Mme Marinette TORPILLE**

Les investisseurs privés sont apportés normalement par la société de gestion. C'est dans le cahier des charges, nous demandons à la société de gestion d'intégrer dans son offre, une offre privée pour ne pas avoir de difficulté d'aller nous-mêmes rechercher des investisseurs privés. C'est fait. Alors, ça se pourrait, mais il n'y a aucune obligation à ce que ce soit des privés locaux ; du moment où nous avons affaire à des banques privées naturellement ayant pignon sur rue, des établissements financiers ayant pignon sur rue.

#### M. Le Président Claude LISE

Le collègue Conseiller exécutif LAVENTURE a demandé à apporter des précisions.

#### M. Miguel LAVENTURE

Président, j'ai entendu quelques interrogations ou quelques affirmations qui peuvent s'enrichir des éléments que je voudrais apporter. D'abord la notion de fonds recyclés, pour éviter tout malentendu, il y a plusieurs origines. Je vais vous parler en ma qualité de représentant de la Collectivité à SAGIPAR, puisqu'il y a un des collègues qui a évoqué très explicitement SAGIPAR. SAGIPAR a exercé et continue à exercer, je dirai dans quelles conditions, une mission de mise en œuvre de capital investissement, de capital risque. Et la Martinique est actionnaire de SAGIPAR, la CTM est aujourd'hui actionnaire de SAGIPAR. Elle l'est en tant que prolongement héritier de la Région Martinique qui était évidemment à l'époque l'interlocuteur pour cette matière. C'est le premier, en termes de volume, en termes d'importance, actionnaire de SAGIPAR. Et

SAGIPAR intervient sous deux formes : premièrement à travers le capital propre de SAGIPAR parce que je viens de parler d'actionnaire, donc, il y a un capital qui est apporté par les actionnaires. SAGIPAR peut prendre des participations dans le capital d'entreprises qui s'organisent, qui se créent, qui se développent et qui ont besoin par conséquent de voir leurs ressources propres, au sens le plus orthodoxe du mot, renforcées pour leur permettre d'organiser leur développement ou leur diversification. Mais SAGIPAR également, a exercé pour le compte de la Martinique, Conseil Régional précédemment, une mission de gestion de fonds qui avait été constitué et qui était dédié soit à intervenir dans le haut de bilan en capital, soit en termes de prêt participatif, et qui par conséquent a donné la possibilité à la puissance publique martiniquaise, à l'époque la Région, de pouvoir agir dans un certain nombre d'entreprises et leur donner ainsi les possibilités d'action. C'était les fameux FIRM, les Fonds d'Investissement Régionaux alors le M est Martinique parce qu'il y a son équivalent guadeloupéen qui est le FIRG, et il y avait un FPRM qui était un fonds de prise de participation. Il y a un élément extrêmement important qui est intervenu et qui d'ailleurs retentit un peu sur la démarche de mise en œuvre des outils dont nous parlons aujourd'hui, c'est qu'à compter du 31 décembre 2015, les conditions de gestion de ces fonds ont été modifiées. La Région Martinique avait confié la gestion des fonds en question à la SAGIPAR dans le cadre de conventions avec échéance au 31 décembre 2015. La concomitance des calendriers a fait, comme vous le savez, que nous avons, CTM, été en responsabilité à partir de janvier 2016, et c'est en arrivant au conseil d'administration de SAGIPAR et en Assemblée générale aussi, évidemment, que nous avons donc trouvé une situation à laquelle il fallait apporter une réponse. La décision a été prise de se conformer strictement à la nouvelle obligation, c'est-à-dire de ne pas renouveler les conventions. Et donc les convections qui existaient non seulement elles ont été échues, parce que c'était l'échéance qui avait été prévue à l'origine, en fait, par d'autres, et nous en avons fait le constat, mais nous avons choisi de ne pas poursuivre cette voie considérant qu'elle n'était pas juridiquement assurée. Et à ce titre là il y avait donc des fonds qui n'avaient pas été utilisés et donc les fonds non utilisés devaient, disait la convention mais la convention ne faisait là que reprendre les dispositions qui existaient dans les règlements européens qui régissent en la matière, devaient être restitués à la Collectivité qui les avait apportés. Et donc, il a été demandé à la SAGIPAR de restituer, de manière très classiquement, je dirais, pratique les fonds désormais inutilisés et non prévus pour l'être, puisque la convention était terminée, les choses se sont faites d'une manière qui n'a pas été immédiatement évidente du point de vue de la SAGIPAR, puisqu'elle a contesté, elle a elle-même introduit des instances devant des juridictions, elle a perdu chaque fois ces instances; et au total elle a fini par verser, donc au budget de la CTM, les montants que la Région et donc la CTM aujourd'hui, avait mis à sa disposition. Et cela explique la majorité des montants qui sont indiqués comme étant les fonds recyclés. Pour bien comprendre la situation côté SAGIPAR, je précise encore une fois, qu'il s'agit des sommes résultantes des fonds opérationnels qui avaient été constitués, mais qu'il ne s'agit pas du capital de la SAGIPAR. Par conséquent la CTM prolongeant l'action de la Région, enfin de la Collectivité Région, continue à être actionnaire numéro un en volume de SAGIPAR actuellement et les montants correspondants sont encore des montants qui sont dans le périmètre de SAGIPAR. Je voulais donner ces précisions pour que nous ayons bien la compréhension des choses et que nous voyons bien les choses. Le deuxième élément que je voudrais apporter c'est que la proposition qui est faite conduit à ce qu'il y ait un traitement particulier qui soit proposé pour les prêts d'honneur, qui sont des prêts à taux zéro, et qui par conséquent, permettent d'aller avec une plus grande diligence dans leur mise en œuvre, parce qu'il s'agit d'une opération qui est extrêmement périmétrée, cadrée, avec un objet fonctionnel très précis, qui est moins contraint par les dispositifs réglementaires. Il est plus aisé de pouvoir faire avancer les choses de ce point de vue-là. Certains d'entre nous considèrent que peut-être on pourrait essayer de réfléchir à la même chose concernant les garanties. Mais déjà cette étape-là nous permet de franchir un temps qui est plus bref et de faire en sorte, comme chacun d'entre nous l'a dit à plaisir, en capacité de pourvoir apporter aux entreprises qui le souhaitent et qui en ont besoin, quelques moyens d'intervention. Enfin ce que je veux préciser c'est que la proposition qui est faite, elle est faite sur des montants et j'ai bien entendu les commentaires ou parfois même interrogations, voire inquiétudes de certains des collègues. Je rappelle ce que nous disions il y a plus d'un an, c'est à dire que ce n'est même pas au moment des fonds Jérémie, au moment de la SAS capital investissement, que l'idée est que nous devons organiser la dynamique d'une manière suffisamment souple pour qu'au besoin on puisse abonder. Et la collègue disait que si les choses fonctionnent bien il n'y a pas de raison d'imaginer qu'on ne renforce pas les moyens. C'est ça l'esprit, c'était ça l'esprit déjà depuis la première étape qui a été faite de la SAS. Par conséquent je ne voudrais pas que nous soyons dans, comment on va dire, dans une approche d'imaginer que nous n'aurons pas la capacité d'aller aussi loin que nous souhaitons, parce qu'il nous appartiendra évidemment, dans une veille de ce qui se passe et de ce que nous entendons comme expression de besoin, de pouvoir ajuster les montants nécessaires. Et cela m'amène d'ailleurs à souligner que tout ce que nous disons là, vous avez vu, à aucun moment, ne fait écho à une quelconque difficulté de mobilisation de fonds européens. Parce que j'ai tellement entendu ici et ailleurs que c'était la dimension fonds européens qui pouvait être considérée comme étant l'élément de difficulté, que je veux que nous intégrions bien, pas simplement par déduction implicite, mais que nous avons au contraire les possibilités d'action au niveau de la ressources CTM, y compris les fonds recyclées, mais aussi au niveau des fonds européens de pouvoir mettre en œuvre les diligences nécessaires et que par conséquent, la mobilisation collective va aider à y parvenir.

#### M. Le Président Claude LISE

Mais non, le rapporteur s'est déjà... C'est une explication de vote ?

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Considère-le comme un point d'ordre, je voudrais simplement dire qu'on est 22 dans la salle peut-être qu'il faut parler de Trinité ou du Marin pour avoir le quorum, mais ne soyez pas trop long parce qu'on n'a pas le quorum dans la salle quand vous intervenez. Donc, faisons semblant de parler de la commune de Trinité et de la commune du Marin et on aura un effectif un peu plus important.

#### **Mme Marinette TORPILLE**

Président, juste dire qu'aujourd'hui, comme je l'ai dit, nous avons un calendrier d'intervention avec un plan d'intervention qui est clairement défini. Dedans, il y a aussi la mobilisation des fonds européens. Normalement, nous ne devrons pas avoir de problème à les mobiliser et à ce qu'ils nous répondent dans les délais. On s'est assuré de cela en fixant un calendrier avec un compte-rendu que nous devrons faire qui sera hebdomadaire au Président du Conseil Exécutif sur l'avancement des travaux. Ça, je n'ai plus de souci à me faire dessus et comme a dit le collègue LORDINOT, aujourd'hui

je pense que nous allons pouvoir travailler en bonne intelligence, tous les conseillers de l'Exécutif ensemble.

#### M. Le Président Claude LISE

Bien. Nous passons au vote. Y a-t-il des collègues qui sont contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

#### **Mme Marinette TORPILLE**

Merci chers collègues.

#### M. Le Président Claude LISE

Je te remercie. J'appelle la collègue Aurélie NELLA, mais j'appelle aussi les collègues qui sont sortis pour qu'ils rentrent pour que je puisse bien indiquer au procès-verbal que nous avons le quorum pour la nouvelle affaire qui arrive sinon je serai obligé de suspendre. Ce que j'avais prévu, c'était de lever la séance à 14h30 et on avait averti le service du repas en ce sens, mais le collègue a repéré qu'il n'y avait pas de quorum donc je suis obligé d'attendre que nous l'ayons ... Collègue Aurélie NELLA, elle a cinq questions, si j'ai bien compté, à nous présenter, on va commencer par le renouvellement de la convention de partenariat avec l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, autrement dit Sciences Po.

# 11/ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Merci Président. Bonjour chers collègues. Il s'agit de renouveler le partenariat qui nous lie avec Sciences-Po Paris pour faciliter justement l'accès à ces écoles d'excellence pour nos jeunes notamment issus de milieux plutôt modestes et défavorisés dans des établissements qui sont dans des zones d'éducation prioritaire. Il s'agit d'un partenariat qui existe depuis 2007 et qui a été toujours prolongé; jusqu'ici quatre établissements sont désormais partenaires de cette convention : le lycée de Sainte-Marie, Joseph Gaillard de Fort-de-France, Frantz Fanon de Trinité et la Jetée du François. Cent quarante-huit étudiants depuis le début de ce dispositif ont été intégrés dans ce dispositif qui met en place des ateliers d'accompagnement durant l'année, et on constate les bienfaits de ce dispositif sur les résultats scolaires, sur les résultats au baccalauréat, même s'il y a toujours peu d'appelés finalement qui rentrent dans l'école. On a un retour de quatre étudiants diplômés de cette école ; le mois dernier d'ailleurs on a pu apprendre avec satisfaction la réussite d'une des étudiantes qui nous a accompagnés ces dernières années dans l'information auprès des générations actuelles sur ce dispositif. Je veux parler de Mégane DUVAL qui a été diplômée de Sciences Po, brillamment. Il s'agit d'acter le soutien financier de la Collectivité qui participe aux frais de mission des intervenants qui viennent en Martinique, à leurs frais de déplacement, aux frais de séminaires à Sciences-Po et à la bourse revalorisée qui est attribuée à ces étudiants qui intègrent cette école. Et cette année on peut aussi se féliciter de l'admission de Mademoiselle Caroline PAIN, je donne son nom, parce qu'il s'agit de notre ministre junior, Madame MOUSSEAU, qui a intégré brillamment cette école et qui sera donc vraisemblablement accompagnée par la Collectivité si elle correspond aux critères d'éligibilité. Voilà ce que je pouvais dire concernant ce partenariat en précisant aussi, que parallèlement a été mise en place l'opération premier campus, où il s'agit de permettre à des étudiants, enfin à des élèves plutôt, dès la seconde d'être bercés dans le bain de l'enseignement supérieur, de vivre dans le campus universitaire avec toutes les modalités que cela comporte avec la mise en place d'ateliers. L'année dernière ce dispositif a concerné les quatre établissements partenaires et cette année, il y a deux nouveaux lycées qui ont été concernés ; je pense notamment au lycée Victor Anicet de Saint-Pierre et au lycée Centre Sud de Ducos, où les élèves de ces établissements ont pu être intégrés au dispositif premier campus pour lequel il y a aussi un partenariat avec la Collectivité. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes de prise de paroles là dessus ? Collègue COUTURIER ?

#### **M. Gilbert COUTURIER**

Quand on parle de la formation de nos enfants et notamment des jeunes, et se préparer à avoir d'autres jeunes qui vont rentrer, je veux effectivement parler de cette jeune femme qui est Madame PAIN Caroline...

#### **Mme Aurélie NELLA**

Qui est Gros-Mornaise.

#### **M. Gilbert COUTURIER**

Mais dire que c'est une jeune enfant martiniquaise qui investit pour le pays Martinique et qui continue, comme bien d'autres, et qu'effectivement, à tous ces enfants, leur dire de continuer, leur dire que nous pensons à eux et que nous travaillons dans leur intérêt, et chaque fois qu'ils ont besoin qu'on puisse leur apporter le coup de pouce, qu'on n'hésite pas à leur donner des bourses. Vraiment, je crois que c'est une très bonne chose.

#### M. Le Président Claude LISE

On peut passer au vote ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On passe au 12. Il s'agit de la subvention annuelle à l'Université des Antilles pour le financement du programme d'actions et des projets du pôle universitaire de Martinique au titre de l'année 2019.

# 12/ SUBVENTION ANNUELLE A L'UNIVERSITE DES ANTILLES POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DES PROJETS DU POLE UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE AU TITRE DE L'ANNEE 2019

#### **Mme Aurélie NELLA**

Il vous est proposé, chers collègues, de valider l'accompagnement de la Collectivité à l'Université Pôle Martinique dans le cadre de cette demande de subvention formulée par le Président qui s'élève à 1 225 400 €. Il s'agit d'octroyer au Pôle Martinique cette subvention pour contribuer à améliorer son attractivité et sa compétitivité, développer ses activités de recherche et de formation dans l'enseignement supérieur. Il s'agit d'apporter un soutien fort à l'Université puisqu'il s'agit d'attribuer l'intégralité finalement de la demande qui a été formulée avec l'institution avec laquelle nous devons renforcer nos liens puisqu'il s'agit d'un atout particulièrement majeur pour le territoire. Cette demande de subvention a été effectuée dans le cadre d'un appel à projet qui a été lancé sur le Pole Martinique à travers des orientations qui ont été communément définies et validées avec le Président du Conseil Exécutif sur un certain nombre d'axes qui concernent l'attractivité de l'établissement, qui concernent l'employabilité des jeunes, qui concernent l'ancrage dans le territoire et dans l'espace caribéen. Sur ces demandes de subvention qui concernent la formation ou la recherche, la proposition qui vous est faite est donc d'acter les propositions qui étaient déjà faites dans le cadre de cet appel à projet qui avait été lancé pour les années 2018 à 2020 en y intégrant une enveloppe supplémentaire de 350 000 €, correspondant aux travaux liés à la réhabilitation de l'amphithéâtre Michel LOUIS, c'est ce que l'on appelait le grand amphi sur le campus de Schælcher pour le développement justement des infrastructures de ce Pôle qui concoure aussi à son attractivité. Et comme je l'ai signalé à l'occasion de la dernière plénière, la première pierre du restaurant universitaire a été posée le mois dernier. Il s'agit aussi d'un projet majeur pour lequel la Collectivité apportera aussi sa contribution puisque ce projet était intégré déjà dans au Contrat Plan/Etat/Région depuis l'année 2000, et ce n'est qu'en 2019 qu'on va voir vraiment ce projet prendre, j'ai envie de dire, son essor de manière plus concrète. Il s'agit aussi de préciser qu'au-delà de cette subvention qui vous est demandée d'acter sur les fonds de la CTM, l'Université parallèlement a accompagné sur d'autre types de financement et notamment les projets de fonds européens, puisque nous avons travaillé dans une démarche d'optimisation d'utilisation des fonds, et je salue le concours du collègue Miguel LAVENTURE à ce niveau, puisque nous avons mis en place quand même un accompagnement renforcé et de manière à ce que les dossiers qui relèvent de l'Université soient traités de manière optimale. Et puis évidemment il y a différents projets qui sont inclus aussi dans le plan de convergence qui a été acté et qui concerne notamment à la fois le Pôle universitaire de santé, la construction d'un bâtiment de recherche ou le projet numérique des campus. Ce sont les exemples que je voulais citer pour bien indiquer le soutien que la Collectivité doit apporter à l'Université au-delà de cette subvention de 1 225 400 € sur laquelle je vous propose de délibérer. Je vous remercie.

# M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Collègue CHARPENTIER-TITY.

#### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Merci Président et je salue tous les collègues présents. Donc effectivement nous avons examiné ces deux questions, le dossier n°11 et le dossier n°12 à la Commission Education et nous avons émis un avis favorable. Ce dossier, et là je m'exprime à titre personnel, montre l'implication de la Collectivité dans la politique universitaire en Martinique qui est un élément stratégique au niveau de notre développement, l'encouragement de la recherche. Parce que nous savons très bien que l'avenir appartient au pays qui donne une importance fondamentale à la question de la recherche; et j'apprécie également le concours donné à la réhabilitation de ce lycée créé depuis 1977. Ce sur quoi je voulais appuyer c'est par rapport, je ne veux pas relancer un débat obligatoirement sur cette question, mais c'est une question qui a fait l'objet de deux motions dans notre Assemblée, l'une dont nous avons pris l'initiative et l'autre qui nous a été proposée par un collectif qui agissait sur plusieurs secteurs concernant l'éducation. Et l'Assemblée a toujours répondu favorablement à cela afin de défendre les intérêts légitimes du Pôle Martinique. C'est-à-dire qu'à un certain moment j'avais proposé qu'il y ait des assises de l'Université et particulièrement de l'Université en Martinique. Le terme « assises » ce n'est pas un terme magique qui va faire que tous les problèmes qui se posent seront réglés; c'est-à-dire que c'est pour voir un peu dans la prospective, c'est-à-dire où l'on va. Et c'est vrai que cette université a beaucoup d'atouts, la Conseillère exécutive vient d'en nommer certains. Par exemple le Pole universitaire de santé qui peut devenir, si nous en avons l'ambition, une véritable faculté de médecine. Quand on sait également que le cyclotron sera construit. Donc nous voyons les possibilités qu'il peut y avoir. Je voulais demander à la Conseillère exécutive : comment la situation évolue au niveau de l'Université des Antilles ? Et si elle trouve un intérêt à ce qu'il y ait une réflexion plus poussée sur les perspectives que l'on peut voir, naturellement, avec ceux qui sont acteurs de l'Université; parce que nous savons que les universités sont autonomes, pour l'avenir de l'Université particulièrement en Martinique. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres questions ? Collègue TOUL.

### **Mme Marie-France TOUL**

Je vais être brève parce que je sais que nous sommes contraints par le temps. C'est plus une observation qu'une question. Aujourd'hui je regarde un peu les propositions des enseignements qui sont dispensés au niveau du Pôle Martinique et je me rends compte que nous avons effectivement tout ce qui relève plus des lettres et du droit. Et moi, je me demande s'il ne serait peut-être pas important qu'on réintroduise en Martinique une dose d'études scientifiques. Je pense que cela serait intéressant, et puis, tout ce qui est aussi peut être plus environnement, milieu. Je crois que si nous voulons développer notre territoire cela ne sera pas uniquement avec des lettres et du droit. Je crois que nous avons besoin aussi de l'aspect scientifique. C'était juste cette observation.

#### M. Le Président Claude LISE

Observations que j'appuie pour être beaucoup intervenu dans le temps pour que l'on introduise un minimum d'enseignement scientifique dans notre université dans sa partie Martinique. Il y a eu d'ailleurs quelques éléments, mais effectivement quelles

sont les perspectives à l'heure actuelle s'il y en a. Il n'y a pas d'autres questions ? Collègue BONNAIRE.

# **Mme Michelle BONNAIRE**

Merci Président. Effectivement c'est juste une question, mais j'aimerais quand même apporter mon soutien à toutes ces personnes, à tous ces dirigeants, à tous ce personnel qui œuvrent au sein de l'Université des Antilles et notamment sur le campus Martinique. Puisqu'on l'a su la dernière fois, à la dernière plénière que la situation n'était pas évidente. Et il n'y a pas très longtemps j'ai cru entendre, et j'aimerais avoir des précisions à ce sujet, que certains masters n'auraient pas été reconduits ou encore d'autres auraient été sauvés in extrémis, et en plus ils font partie de la division des lettres. Comme disait Marie-France TOUL, tout à l'heure, on a effectivement une division de lettres chez nous qu'il faudrait étoffer avec la partie scientifique. Mais si en plus on se fait dépourvoir de ce que l'on en a déjà à notre niveau, cela serait vraiment dommage. Donc, est-ce qu'il y a, comme dirait notre collègue CHARPENTIER-TITY, une vraie réflexion à mener, un regroupement ou des assises, pour venir en aide à notre université, puisqu'on sait très bien que souvent, quand les étudiants on veut les garder, on souhaite qu'ils restent faire leurs études en Martinique, il faut qu'on puisse réussir à leur offrir, en tout cas, quelque chose, une offre intéressante pour ne pas qu'ils aient à laisser le territoire. Merci.

# M. Le Président Claude LISE

Pas d'autres questions? Tu peux répondre aux questions.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions. Concernant l'attractivité et le nombre d'étudiants, je voudrais signaler que le nombre d'étudiants bacheliers restant en Martinique est en augmentation depuis cinq ans. Il est aujourd'hui de 71 % contre 66 %. C'est qu'il y a tout de même une offre de formation qui est enrichie et qui permet effectivement d'offrir des perspectives à ces jeunes, même s'il faut, évidemment, travailler sur la suite des parcours, puisque c'est dans le cadre des parcours que ces étudiants sont amenés à partir. Et particulièrement concernant le Pôle Martinique, là aussi les inscriptions sont en hausse. Je n'ai pas les derniers chiffres, mais en tout cas le mois dernier, c'est ce que l'on m'indiquait. Donc les inscriptions sont en hausse, il faut sans cesse contribuer à les améliorer. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons organisé au mois de février les journées d'orientation et d'information à l'attention des étudiants de terminale, pour qu'ils connaissent leur campus, pour qu'ils soient pleinement plongés dans ce bain et qu'ils ne détournent pas le regard de ce Pôle Universitaire. Et c'est vrai que parmi les formations qui sont les plus attractives, il y a la santé. Et d'ailleurs cette semaine, il y a eu à l'initiative du syndicat des médecins une cérémonie de récompenses des étudiants ayant réussis la PACES. Cela me permet de signaler qu'au-delà du Pôle Universitaire de Santé, il y a aussi comme contribution de la Collectivité le financement de postes de chef de clinique pour de jeunes Martiniquais. Ce nombre a été doublé à l'occasion d'une plénière en fin 2018 ; c'est dire l'intérêt que la Collectivité porte au soutien à l'Université en Martinique. Concernant la réflexion et les formations, je pourrais indiquer que la semaine dernière, avec les services, nous avons participé à une commission formation et vie universitaire à l'Université, où il s'agissait d'apporter des précisions sur les rapports entre la Collectivité et l'Université et des précisions sur les différentes subventions qui sont attribuées à l'Université Pôle Martinique, et cela m'a permis d'ailleurs de poser très clairement la question de formations sur lesquelles j'étais interpellée, notamment le master d'histoire pour lequel j'attends un retour écrit précis et la licence professionnelle de biotechnologie. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle d'ailleurs je suis arrivée tardivement en plénière, puisqu'il y avait un conseil du département scientifique interfacultaire et il était important que je sois présente, non seulement pour faire le quorum, mais pour marquer le soutien de la Collectivité au développement des sciences sur le campus de Schælcher. Cela me semble fondamental. J'espère qu'une suite favorable et qu'une issue sera trouvée dans les meilleurs délais pour ces étudiants qui sont en attente de réponses précises sur l'ouverture de certaines formations sur le Pôle Martinique. Je n'en dirai pas plus pour l'instant, je pense que des retours très précis et très concrets seront faits dans les prochains jours. Concernant la réflexion je voudrais quand même préciser que la Collectivité a mandaté, a désigné ou plutôt le Président du Conseil Exécutif, un chargé de missions rattaché directement à lui et qui a apporté sa contribution de manière très fortes aux différents schémas concernant l'Université dans son ancrage territoriale. Je pense notamment à la politique de site qui a été menée à l'Université avec l'ensemble des acteurs concernés, les socioprofessionnels, les partenaires de la recherche, le PARM, d'ailleurs y a contribué, tout comme la technopole de la CACEM. Il y a eu de vraies réflexions, de vrais échanges. Il y a eu aussi le projet stratégique de pôle qui a été construit avec le précieux concours de la chargée de mission de la Collectivité territoriale. Tout cela pour qu'il y ait une mise en cohérence des orientations, des actions, des priorités pour le territoire, à la fois avec les schémas de l'Université, mais aussi les priorités de la Collectivité à travers notamment le STDEII. D'ailleurs à l'occasion de la présentation publique du STDEII, nous avons eu la contribution de la Vice-présidente du Pôle qui est venue faire état de cette réflexion, c'était en avril 2019, et qui a d'ailleurs évoqué les six grands pôles retenus par le Pôle Martinique dans son projet stratégique. Il s'agit du premier Pôle dynamique des sociétés et des territoires, un autre Pôle santé et environnement, mer et océan, biodiversité, risques et énergie et le numérique. Voilà les six grandes orientations prioritaires retenues par le pole Martinique en collaboration avec l'ensemble des acteurs, et particulièrement, la Collectivité Territoriale de Martinique, puisque était déléguée à ce titre, Madame DERNE qui nous a vraiment apporté un concours précieux. Ce que je pourrais vous proposer c'est qu'une présentation plus précise, plus détaillée soit faite aux élus de la commission et aux élus de l'Assemblée même si effectivement ces rapports ont été exposés dans le cadre de la grande présentation publique fin avril, mais cela me semble important qu'il y ait cette appropriation par l'ensemble des élus des travaux qui sont menés à l'Université des Antilles et singulièrement au Pôle Martinique où effectivement la situation n'est pas toujours simple. Vous êtes le témoin parfois de tensions qui sont très vives à l'intérieur du Pôle Martinique. Je ne rentrerai pas dans les détails, mais je crois que chacun doit être animé vraiment de l'intérêt supérieur, à la fois des étudiants à qui il faut offrir des formations d'excellence, pour qui il faut songer à des débouchés pour leur insertion professionnelle, et au territoire plus généralement. C'est ce que je pouvais dire comme éléments sans être peut-être exhaustive. Je pense qu'on aura l'occasion d'en reparler, mais le soutien de la Collectivité, et de l'ensemble des élus, puisque les motions ont été adoptées à l'unanimité, est un signal important à donner de l'attachement des élus au Pôle Martinique et à l'Université des Antilles.

#### M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Collègue CAROLE.

#### **M. Francis CAROLE**

Juste quelques mots. Mais ce n'est pas sur le rapport de notre collègue qui a été excellemment présenté. Et je ne lui demande pas non plus de réponse. Mais je ne peux pas ne pas dire que l'Université traverse aujourd'hui une crise profonde qui met en difficulté le Pôle Martinique. Je prends acte des initiatives qui sont menées ici et là avec une certaine cohérence, mais je pense qu'il faut un engagement politique beaucoup plus fort de la Martinique, à l'égard de la question de l'Université. Je pense que la question des subventions qui sont attribuées, et qui sont de plus en plus réduite, pas par nous, mais dans la répartition des moyens de l'Université, aux prétextes qu'il y aurait plus d'étudiants en Guadeloupe qu'en Martinique. La question aussi de la recherche, de notre manière de nous projeter en termes de développement, qui exige qu'on ait une université d'un certain niveau et des pôles de recherche qui correspondent à cette volonté de développer la Martinique. Je pense qu'au-delà de ce que des administratifs, des personnes mises en mission peuvent faire, il y a une urgence d'une réflexion politique par les élus de la Martinique pour voir comment on règle cette question des rapports entre le Pôle Guadeloupe et le Pôle Martinique, et ce que l'on fait aujourd'hui, ce que l'on met en œuvre pour pouvoir véritablement avoir une Université et des pôles de recherche qui permettent le développement de la Martinique. Je ne demande pas de réponse sur cela, mais je tenais à affirmer ce point, parce que je pense que c'est un point politique extrêmement fort.

#### M. Le Président Claude LISE

Très bien. Effectivement en ce qui me concerne, je pense aussi qu'il faut absolument qu'on fasse quelque chose. Est ce qu'il ne faudrait pas une séance particulière ou un débat, mais bien préparé en amont sur ce point-là. On verra. Là nous sommes au vote, là maintenant collègues puisque le rapporteur a déjà répondu...

#### **Mme Aurélie NELLA**

Je veux quand même m'exprimer.

#### M. Le Président Claude LISE

Tu veux intervenir? Oui vas-y.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Ce que j'ai indiqué à travers le concours de cette chargée de mission c'est vraiment la volonté d'une cohérence. Cohérence non pas simplement à travers l'utilisation des fonds, puisque comme je l'ai indiqué, précisément parce que la répartition des crédits et ce qu'elle est et plus globalement les fonds publics sont ce qu'ils sont, et sont en perpétuelle diminution, nous avons décidé d'adopter une stratégie d'optimisation de l'accompagnement de la Collectivité, soit à travers des fonds propres, je dirais, Collectivités et les fonds européens. C'est-à-dire qu'au-delà de cette subvention de 1 200 000 €, qui est uniquement fléchée sur des fonds CTM, il y a plusieurs propositions d'accompagnement en cours pour l'Université sur les fonds européens, sur des projets qui ont été remontés dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Collectivité sur des orientations définies par la Collectivité, validées par le Président du Conseil Exécutif sur la base notamment des schémas stratégiques de la Collectivité. Ça

c'est une première chose. Deuxièmement concernant la cohérence politique, je crois que le concours de cette chargée de mission vise précisément à mettre en cohérence politique les orientations arrêtées par la Collectivité qui soient déclinées au niveau des formations nécessaires et des projets de recherche nécessaires. Et d'ailleurs le collègue CHARLES-JOSEPH-ANGELIQUE a hier fait référence à une jeune chercheure brillante qui travaille notamment sur la transformation de la sargasse en produits pharmaceutiques avec l'AVARNAM d'ailleurs. Ca c'est un projet très intéressant ; c'est un projet sur lequel une mise en relation a déjà été faite avec les laboratoires et les professeurs de l'Université. Ce que je pouvais dire concernant, puisque cela a déjà été évoqué, la répartition des crédits au sein même de l'Université. Je dois dire qu'il y a déjà eu des interventions au sein du conseil d'administration où il y a déjà eu une prise de position très forte, il y a eu aussi des prises de position politiques notamment lorsqu'il s'est agi de l'accréditation des différentes formations de l'Université et du Pôle Martinique qui n'avait pas été accréditée et qu'il y a eu des interventions au plus haut niveau politique à la fois des parlementaires mais aussi des motions actées ici en plénière et du Président du Conseil Exécutif auprès des Ministères et du Président de la République lui-même pour marquer véritablement notre préoccupation sur la défense des intérêts du Pôle Martinique dans le cadre d'une Université des Antilles forte. Mais là où je dois dire que chacun doit prendre ses responsabilités, les élus s'intéressant à ce qui se passe à l'Université, mais j'ai envie de dire aux universitaires eux-mêmes de prendre leurs responsabilités et d'avoir bien à l'esprit l'intérêt des étudiants et du territoire. Parce qu'aujourd'hui lorsque je siège en conseil de DSI, il ne me semble pas qu'il s'agisse d'un problème politique ou de problème externe à l'Université, mais bien de volonté politique en interne. Alors que chacun prenne ses responsabilités aussi et ait vraiment à l'esprit l'intérêt supérieur des étudiants et du territoire.

(Applaudissements)

#### M. Le Président Claude LISE

Bien, collègues nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Il ne nous reste même pas une demi-heure, mais il y a trois questions et je suis obligé de suspendre à 14h30. Nous passons au dossier numéro 13, un projet de décret.

13/ PROJET DE DÉCRET N° X DU X/X/X/ INSTITUANT UN MÉDIATEUR NATIONAL ET DES MÉDIATEURS RÉGIO-NAUX OU INTER-RÉGIONAUX POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

#### **Mme Aurélie NELLA**

Bien sûr, il n'est peut-être pas ressorti de mon intervention, je suis bien évidemment favorable à une rencontre sur le sujet de l'Université ici même ou ailleurs avec l'implication forte de l'ensemble des élus. Ce projet de loi concerne les personnels publics de santé sociaux et médico-sociaux. Il vise la création des fonctions de

médiateur national et de médiateur régional ou interrégional pour ces personnels. Il s'agit d'un texte qui est articulé autour de cinq chapitres et qui prévoit l'institution d'une commission aussi outre-mer. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer. Voilà en substance ce que prévoit ce texte.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue TELLE.

#### **Mme Louise TELLE**

Merci Président. La commission a trouvé cette initiative particulièrement intéressante. Elle correspond à un vrai besoin compte tenu de l'évolution des rapports au sein des établissements. Néanmoins la Commission s'inquiète que le dispositif soit entièrement aux mains de l'administration centrale et des ARS. En effet, il nous parait important que les instances locales soient entendues quant aux choix des médiateurs. Par ailleurs la Commission regrette les indications de délai d'instruction et d'intervention qui apparaissent manifestement trop longues. Cependant, elle émet un avis favorable.

# M. Le Président Claude LISE

Très bien. Y a-t-il des demandes d'interventions? Collègue MARTINE.

#### **Mme Marie-France TOUL**

La Commission Texte.

#### M. Le Président Claude LISE

Si tu as un avis particulier tu le donnes.

#### **Mme Marie-France TOUL**

La Commission Texte a émis un avis favorable sur le projet de décret instituant un médiateur national et des médiateurs régionaux ou interrégionaux pour les personnels des établissements publics de santé sociaux et médicosociaux. Il s'agit de tenir compte des conditions de travail non favorables. Le nombre de membres de l'instance de médiation interrégionale outre-mer devraient mieux tenir compte du nombre des territoires considérés. Si le texte comporte de bonnes intentions la question du financement reste prégnante.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue MARTINE.

# M. Raphaël MARTINE

Merci Président. Je voudrais connaître un peu les motivations qui sous-tendent ce projet de décret parce qu'à la lecture du document, je ne vois pas de motivations. Est-ce à dire qu'on a pu constater une reconnaissance de différents entre personnels médicaux et non médicaux. Pour ma part en tout cas pour avoir vécu dans des milieux hospitaliers, je vois là non pas un début de solution à ces problématiques entre personnel médical ou non médical, c'est plutôt là, compte tenu des difficultés que rencontre le monde hospitalier, je vois là plutôt une charge supplémentaire qui viendra gréver le budget de l'ARS c'est-à-dire l'Agence Régionale de Santé alors que d'ores et déjà aujourd'hui au moment où nous parlons l'ARS ne peut pas faire face aux demandes d'accompagnement financier que sollicitent les hôpitaux. Je crois qu'il

faudrait qu'on me donne un peu les motivations parce qu'à l'étude du document je n'ai pas vu de motivations qui sous-tendent ce projet de décret.

#### M. Le Président Claude LISE

Le collègue Conseiller exécutif CAROLE demande la parole.

# **M. Francis CAROLE**

J'interviens en tant qu'acteur pour le Conseil Exécutif de la santé et du médico-social. Alors évidemment, il y a un intérêt à nommer ces médiateurs. Par contre, il y a quelque chose de vicieux et de vicié dans le texte quant aux modalités de nomination. D'un coté pour les régions, on considère que ce sont des ARS locales, et puis il y a deux problèmes nous concernant. D'abord la nomination se fait au niveau ministériel et il y a une région qui s'appelle les Outre Mer. C'est-à-dire qu'on a créé une région qui s'appelle les Outre-Mer alors qu'il eut été, de mon point de vue, plus pertinent de réfléchir par bassin océanique, c'est-à-dire Martinique, Guadeloupe, Guyane ou autre chose. Mais, nommer une espèce de missi dominici pour l'ensemble des Outre-Mer pour une population de 2 600 000 personnes sur des territoires séparés par des milliers de kilomètres, je prends cela comme une manière de mépris à l'égard de nos territoires. Et je pense que, mais ça, l'Assemblée fera ce qu'elle voudra, mais je pense qu'on ne peut pas donner un avis favorable à une telle manière de procéder parce qu'en même temps cette manière de procéder s'inscrit dans une politique de recentralisation et de jugement de prise en considération particulière qui interroge ce que l'on appelle les Outre-Mer. Je voulais le dire, après l'Assemblée fait ce qu'elle veut, mais je pense qu'il est important de se démarquer de cette manière de procéder et où l'on voit de plus en plus une prise en considération insuffisante et presque anonyme de territoires, qui au contraire veulent s'affirmer. Et ceci est d'autant plus inadmissible, récemment on parlait de régression, c'est que les territoires français eux-mêmes de l'hexagone exigent de plus en plus d'autonomie, de capacité de décisions. Et moi, je trouve dans cette attitude vraiment un retour à des conceptions et à des manières de faire qui relèvent d'un passé qu'on a voulu combattre, mais qui malheureusement revient en force dans nos territoires.

# M. Le Président Claude LISE

J'appuie pour ma part très fortement la position que tu viens de nous donner d'autant que nous sommes soi-disant à l'ère de la différenciation. Alors c'est une illustration de plus de la contradiction entre l'affichage du Président de la République qui est en train de promouvoir une politique de différenciation alors que dans le même temps on nous met dans l'indifférenciation. Mais oui c'est ça. En ce qui me concerne, je vous dis très franchement que je voterai contre, je suis pour un avis négatif là-dessus. Je suis étonné qu'on soit si timoré dans les avis de commissions là-dessus. Collègue TELLE.

#### **Mme Louise TELLE**

Président, après avoir entendu le Conseiller exécutif, je me demande si on ne pourrait pas proposer ce qu'il a dit comme amendement éventuellement.

#### M. Le Président Claude LISE

Je pense...

#### **M. Francis CAROLE**

Ce qui est dans le texte, c'est l'attention de vous appeler sur la procédure de nomination, mais la définition de l'espace géographique ne se trouve pas dans le texte. C'est ce que nous disons énormément. C'est-à-dire que vous ne mesurez pas toute cette idéologie qui est en train d'être mise en œuvre pour de plus de plus nous mettre dans quelque chose qui est l'opposé de la différenciation. C'est pour cela que je pense qu'il faut un signal politique et par conséquent il faut voter de manière défavorable. Et là aussi je dis ça très modestement c'est l'Assemblée qui décide de ce qu'il convient de faire.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue SAINT-AIME.

#### **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Merci Président. Le Conseiller exécutif a dit ce que je voulais dire parce que je suis opposée à ce qu'il y ait effectivement cette espèce d'assimilation de tout l'outre mer qui au surplus n'est même pas représenté de manière égale puisqu'il n'y a même pas un membre par Collectivité. Ce qui est quand même un peu aberrant. Je souscris à ce qu'il n'y ait pas forcément d'amendement, mais que ce soit un avis défavorable sur ce texte. J'aimerais également faire une remarque sur le mode de saisine, qui est... et dans tous les projets d'ailleurs on voit que c'est un mode de saisine qui de plus en plus se fait par voie électronique. Ce qui est surprenant c'est qu'à l'article 6, c'est un mode de saisine par voie électronique uniquement alors que dans l'article 10 c'est par écrit ou par voie électronique, et il faudrait quand même permettre qu'une saisine se fasse également par écrit dans le cadre de l'article 6. En tout cas, moi je suis défavorable à ce texte.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue DUVERGER tu es inscrit, ensuite Collègue CATHERINE.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Pas pour dire grand-chose, mais j'ai bien aimé l'intervention du collègue CAROLE et j'ai reconnu celui que je connaissais (*Rires*) mais je me suis quand même demandé, est-ce que le gouvernement, pour nous envoyer ce texte, ne s'est pas appuyé sur le fait qu'on veuille donner les œuvres sociales au CNAS ? Peut-être que...

#### M. Francis CAROLE

Je vais te répondre tout à l'heure.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

D'accord si tu veux, mais je suis d'accord sur ce que tu as dit. Gardons-nous mêmes à l'époque où nous demandons de plus en plus de responsabilités, gardons ce cap.

#### M. Francis CAROLE

Merci de partager la lutte contre la régression.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, ne polémiquez pas surtout. Qui a demandé la parole encore ? Collègue CATHERINE.

#### M. Félix CATHERINE

Merci Président. C'est un sujet prégnant la question de la médiation. Enfin concernant l'exposé des motifs au niveau de la procédure, nous savons et mon collègue MARTINE l'a indiqué tout à l'heure depuis une quinzaine d'années l'hôpital est le théâtre de conflits. Tu es au conseil d'administration du CHUM, sporadiques et parfois violents que nous connaissons. Ces manifestations ont mis en évidence en guelque sorte les limites d'un dialogue social constructif dans un secteur de plus en plus fragile, contraintes financièrement dans la restructuration profonde et la défaillance des équipements et des moyens. Nous observons que de plus en plus on nous conduit à aller dans cette direction parce que les moyens ne sont pas mis à la disposition de l'hôpital. La dégradation du climat social inhérente à l'absence de réponse des différents gouvernements et notamment dans la période va s'accentuer et ne peut que fragiliser encore davantage un fonctionnement de qualité dans l'hôpital faute de réponse significative. Alors, on parlait tout à l'heure de la fragilisation de notre Université, mais c'est encore plus prégnant au niveau de l'hôpital. Alors, si en fait la médiation est une procédure importante afin d'éviter l'éviction du juge dans le dialogue social on pourrait dire d'où l'intérêt de ce projet, mais il y a un mais. Par conséquent il faut quand même s'interroger. Nous avons l'avantage d'avoir un médecin Président de l'Assemblée, il convient de rappeler que le facteur déclenchant de la création de cette institution a été notamment le drame intervenu à l'hôpital Européen de Georges POMPIDOU en 2015, tu te rappelles Président, le suicide du professeur. Et par conséquent, ils l'ont traîné à gérer cette affaire et on s'est retrouvé devant cette situation. C'est ainsi qu'un médiateur national préfigurateur a été nommé en janvier 2017 par l'ancienne Ministre de la Santé Marisol TOURAINE et confirmé par la Ministre de la Santé Agnès BUZYN. Et vous savez ce médiateur qui est nommé donc c'est Monsieur COUTI bien connu dans le secteur santé hospitalier, et qui avait pour mission la mise en place de ce dispositif de traitement des conflits en interne, puis dans un second temps cela a été l'échec parce que les choses ne se sont pas faites. Alors il y a donc là, un dispositif là qui est mis en place mais, CAROLE l'a indiqué tout à l'heure, nous sommes devant une démarche pernicieuse. Et la Présidente de la Commission Santé n'est pas sur un mode où on dit qu'on est absolument favorable à la démarche, on fait un constat de la situation. Donc cette initiative, si elle peut paraître intéressante, pourrait-on dire, pourrait correspondre à un vrai besoin compte tenu de l'évolution des rapports au sein des établissements, il y a deux choses quand même qui nous interpellent. D'abord c'est l'inconsidération absolue qui pose problème donc les collègues sont intervenus, SAINT-AIME est intervenue dessus, la question du délai de résolution des conflits au bout de trois mois. Donc, ceci est inacceptable, trop long, très long. Et puis, une autre inquiétude le dispositif est entièrement aux mains de l'administration centrale et des ARS. Ceci est inacceptable. Et il nous parait important que les instances locales en l'occurrence à la CTM puissent être entendues s'il y a lieu d'agir sur un sujet de cette nature. Donc nous observons que par ailleurs, les organes qui sont susceptibles d'être entendus sur un sujet comme celui-ci, en l'occurrence la fédération hospitalière de France, la FEHAP, les organisations syndicales, l'UDAF ne sont pas concertées. Et par conséquent, ceci est donc tout à fait inacceptable. Il a été question des questions de financement, des questions de formation, etc. mais enfin je redis que sur cet aspect, nous devrions d'ailleurs nous assurer des questions de modalités de désignation. Et le collègue CAROLE en a parlé tout à l'heure et de fonctionnement qui est prévu à l'article 7 de ce fameux décret. Donc je pense que dans l'ensemble en effet au-delà de l'avis de la Commission Santé, nous pouvons concevoir que l'inconsidération c'est la règle dans ce dossier et il serait inadmissible que nous acceptions ce mépris à l'égard de notre territoire et de la population et des communautés hospitalières et médicosociales et en l'occurrence donc nous devrions nous opposer à cette démarche.

#### M. Le Président Claude LISE

Il n'y a pas d'autres demandes d'interventions? Collègue TOUL.

#### **Mme Marie-France TOUL**

Je veux préciser que ces observations, que cette réflexion a eu lieu au sein de la commission, qu'il y a eu cette problématique et ce questionnement au sujet de la nécessité du besoin de médiateur puisqu'on voit aujourd'hui que la situation dans ces milieux devient de plus en plus tendue. Néanmoins, effectivement, s'est posée la question comme je l'ai dit dans l'avis dans l'instance de médiation du nombre de médiateurs pour les territoires Outre Mer parce qu'on avait vu que c'était un nombre totalement dérisoire. Le mode de désignation également et je crois qu'au vu des éléments que nous avons entendus et que nous venons de partager, je crois que la Commission Textes et tout à fait à l'aise pour se ranger et suivre l'avis de l'Assemblée.

# M. Le Président Claude LISE

Je propose que tu donnes ton avis après tout ce que l'on a entendu.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Sur la question du principe c'est-à-dire de la volonté de renforcer le dialogue social et de la médiation, je pense que tout le monde sera nécessairement d'accord là dessus. D'ailleurs on a des retours de professionnels qui sont plutôt favorables. Maintenant concernant les dispositions plus spécifiques à l'Outre-Mer concernant ce texte, Président, tu as parlé de différenciation en l'occurrence nous avons une différenciation, recentralisation comme c'est indiqué dans le rapport, dans les éléments de discussion puisque spécifiquement pour les Outremer la désignation sera effectuée par le gouvernement. Ça c'est un premier point. Concernant la composition là aussi c'est relevé dans le rapport et le conseil consultatif, le CESECEM qui a été d'ailleurs saisi sur ce texte a proposé en quelque part un amendement puisqu'il dit « Ne pourrait-on pas passer d'une composition de six membres à au moins une dizaine pour permettre que l'ensemble des Collectivités soit au moins représenté ». Et puis, sur la question du fonctionnement et de la saisine de l'instance notamment l'article 6 qui vise spécifiquement le numérique, je pense que là aussi, on peut adhérer aux discussions qui ont émané de l'Assemblée et se ranger à leur avis. Je pense que la volonté affichée par le gouvernement peut être positive mais en tout cas les modalités sont, selon vous, à revoir. Et donc je propose qu'on se range à l'avis que l'Assemblée va exprimer compte tenu des éléments qui ont été relevés. Par ma part, je n'ai pas de difficulté.

#### M. Le Président Claude LISE

Tu ne nous proposes pas un avis. Parce qu'il y a deux solutions : ou bien, c'est un avis favorable mais conditionné par un changement dans les modalités de désignation, ou c'est un avis négatif pour marquer un coup d'arrêt. Personnellement, moi, je voterai pour un coup d'arrêt, car vous avez vu le coup qu'on nous a fait pour l'Europe. Vous avez vu, une circonscription Outre-Mer. Au moment où on parle des Outre-Mer et de la différenciation, maintenant on nous met dans une espèce de fourre-tout qui est

l'Outre-Mer. Je pense qu'il faut peut-être que maintenant on marque le coup en disant que c'est inacceptable. Vous savez de toute façon que ce n'est parce que nous donnons un avis négatif qu'ils ne vont pas mettre en place ce système de médiation, mais c'est un acte politique que nous allons faire en disant non et il faut que le non bien entendu soit explicité. C'est-à-dire que l'on dira pour telle et telle raison un avis négatif a été donné. C'est la proposition que moi je fais. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter sur cette base-là ?

### M. Jean-Claude DUVERGER

Si c'est une proposition, je m'attendais à ce que tu fasses une proposition, tu dis je pense. Tu peux proposer et si tu proposes on vote sur la proposition.

# M. Le Président Claude LISE

Oui, je fais cette proposition qui me semble aller dans le sens de tout ce qui a été dit. Collègue TOUL.

#### **Mme Marie-France TOUL**

Je te rejoins et je pense que c'est dans la formulation ; il faudra véritablement que dans la formulation que l'on puisse montrer et signifier que nous avons bien remarqué et compris ce besoin de médiation parce que beaucoup de professionnels ont fait remonter cette nécessité et ce besoin d'être accompagné au niveau de la médiation parce qu'on sait que c'est un secteur qui est en grande souffrance, néanmoins je pense que ce n'est pas parce qu'ils sont dans cette difficulté et dans cette souffrance qu'on doit accepter tout et n'importe quoi. Donc, c'est bien pour pouvoir signifier qu'on a bien compris l'aspect médiation, mais que pour toutes les raisons que nous avons citées, nous allons donner un avis défavorable.

#### M. Le Président Claude LISE

Mais oui, il sera explicité. C'est bien ce que l'on a dit. On peut trouver un consensus làdessus. Vote négatif qui sera bien entendu motivé. Il n'y a pas d'opposition sur cela ? Pas d'abstentions ? Donc, je vous remercie.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité

On passe au 47 qui est un projet d'ordonnance.

#### **Mme Aurélie NELLA**

Président, sans vouloir t'interrompre, on pourrait aussi peut-être s'intéresser à l'avis que donneront les autres Collectivités aussi concernées et mises dans ce fourre-tout et en l'occurrence le Conseiller exécutif santé et l'ensemble des élus de l'Assemblée ayant marqué leurs désapprobations. Je pense qu'au niveau de la CTM, il n'y a aucune difficulté, mais peut-être s'intéresser aux positions qu'adopteront les autres Collectivités consultées sur ce texte.

#### M. Le Président Claude LISE

Parfait, donc, tu essaies de résumer au maximum les deux questions parce que je suis obligé de ... il est 14h27...

#### **Mme Aurélie NELLA**

D'accord, J'irai très vite Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Tu peux?

#### **Mme Aurélie NELLA**

Oui.

47/ PROJET D'ORDONNANCE N°... DU PORTANT ADAPATATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N°2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL AUX COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER RÉGIES PAR L'ARTICLE 73 DE LA CONSTITUTION ET À SAINT-BARTHELÉMY, À SAINT-MARTIN ET À SAINT-PIERRE ET MIQUELON

#### **Mme Aurélie NELLA**

Il s'agit d'un projet d'ordonnance dans le cadre de la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel sur lequel la CTM s'était exprimée avec vigueur de manière négative. En l'occurrence, nous avons un projet d'ordonnance qui comporte un certain nombre d'articles : le premier portant adaptation à l'Outre-Mer des règles applicables en matière d'OPCO, des Opérateurs de Compétences, celles applicables aux commissions paritaires interprofessionnelles régionales et celles applicables en matière d'apprentissage et celles applicables à la mobilité hors apprentissage. L'article 2 vise une expérimentation potentiellement activable par la Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon. Et le 3ème et le 4ème article visent les conditions d'entrer en vigueur et d'exécution de cette ordonnance. Je vous prie chers collègues de bien vouloir en délibérer.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des avis particuliers?

#### **Mme Marie-France TOUL**

Les observations émanant des professionnels lors de l'examen du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel et du projet de décret relatif à la gestion des contributions de la formation professionnelle en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à la Réunion, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin et reprises par l'Assemblée alors consultée au titre de l'article L7252-2 du Code Général des Collectivités ont été prises en compte dans ce projet d'ordonnance. Aussi la commission a émis un avis favorable.

#### M. Le Président Claude LISE

On peut passer au vote tout de suite?

#### **Mme Aurélie NELLA**

Oui Président, en l'occurrence il est relevé que les observations qui avaient été faites à la fois par la Collectivité et les professionnels qu'on avait consultés ont été globalement prises en compte dans ce texte pour lequel nous avons d'ailleurs été saisis en début de mois à savoir le 03 juillet et pour lequel nous avons vraiment fait un

forcing pour que les rapports soient prêts et les avis sollicités. Le CESECEM a aussi exprimé un avis plutôt favorable sur ce texte compte tenu de ces éléments.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue NILOR.

# M. Jean-Philippe NILOR

Juste pour parfaire cette unanimité, les remontées des parlementaires de Martinique ont été également prises en considération et intégrées dans ce projet d'ordonnance. Moi, je veux insister sur le fait que lorsque nous sommes d'accord entre Martiniquais, les choses sont beaucoup plus simples. Et appeler sur bien d'autres sujets à ce qu'il y ait des séances de travail, des espaces de communication entre notamment la CTM et les parlementaires quels que soient leurs Partis politiques, parce que les autres, c'est ce qu'ils font et cela marche chez les autres. Il n'y a que nous qui nous distinguons avec ces cancans inutiles que nous exportons à Paris.

# M. Le Président Claude LISE

Très bien. Si je comprends bien cela devrait être l'unanimité.

#### **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Je m'abstiens.

#### M. Le Président Claude LISE

Comment ? Tu t'abstiens. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre qui s'abstient ? Tout le monde prend part au vote ? C'est adopté à l'unanimité.

**VOTE** 

Contre ? (0)
Abstentions ? (2)

Pour : (36)

Adopté à l'unanimité moins 2 abstentions

Tu nous présentes le dernier projet de décret.

# 48/ PROJET DE DECRET N°...DU... RELATIF AUX BUDGETS CARBONE NATIONAUX ET À LA STATÉGIE NATIONALE BAS-CARBONE

#### **Mme Aurélie NELLA**

Il s'agit à travers ce texte de définir les budgets carbones constituant des objectifs des plafonds d'émission de gaz à effet de serre pour la France aux horizons 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033, d'adopter le projet de stratégie nationale bas carbone revisitée contenant des orientations pour la mise en œuvre de la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit globalement de ce que prévoit ce texte. Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir en délibérer, en résumé.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il un avis particulier?

#### **Mme Marie-France TOUL**

La Commission Textes a donné un avis défavorable. La commission relève que toutes les émissions de CO2 ne sont pas prises en compte puisque l'article D.222-1-a du Code de l'Environnement exclut les émissions liées aux liaisons internationales, aériennes et maritimes. Elle souligne la nécessité d'avoir des informations actualisées, précises et complètes dans le cadre d'une collecte de données performantes pour permettre un inventaire exhaustif, une évaluation pertinente ainsi qu'une déclinaison territoriale précise. La commission précise également, qu'il est nécessaire d'insister sur l'accompagnement devant la nécessité d'une transition écologique et ce, en raison de l'impact indéniable sur la santé et sur l'environnement.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il une demande d'interventions là-dessus ? Sinon les conclusions ultimes.

# **Mme Aurélie NELLA**

Président, je propose que l'avis de la commission, qu'il en soit tenu compte. Je l'ai d'ailleurs évoqué avec le Conseiller exécutif en charge de la question qui comprend la position de la commission. D'ailleurs, les éléments sont indiqués globalement dans le rapport. Je pense qu'on peut passer au vote sur cette question.

#### M. Le Président Claude LISE

Quels sont ceux qui sont contre un avis négatif? Abstentions?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous sommes pour un avis négatif à l'unanimité.

#### **Mme Aurélie NELLA**

J'ai oublié, effectivement Président, de souligner que le CESECEM a aussi pointé le nombre de moyens financiers indiqués dans ce projet concernant justement la lutte pour la baisse de ces émissions de gaz à effet de serre.

#### M. Le Président Claude LISE

Très bien, donc le vote est acquis. La séance est suspendue et nous reprenons à 16h30.

Séance suspendue, reprise prévue à 16h30 Reprise de séance à 16h40

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Chers collègues, nous allons reprendre nos travaux avec les rapports qui seront présentés par le Conseiller exécutif en charge du social et des affaires sanitaires notamment, Francis CAROLE mais avant nous allons observer si vous le voulez bien, à la demande de notre collègue Manuella CLEM-BERTHOLO, une minute de silence suite au décès du guitariste Claude André DENISE. Donc, si vous voulez bien.

(Minute de silence)

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Nous reprenons nos travaux avec les dossiers présentés par le Conseiller exécutif Francis CAROLE. Les dossiers 15 à 30. Le Conseiller Francis CAROLE nous présente d'abord le rapport 15. Proposition de révision de la tarification de la prestation de portage de repas au titre de 2019.

# 15/ PROPOSITION DE REVISION DE LA TARIFICATION DE LA PRESTATION DE PORTAGE DE REPAS AU TITRE DE 2019

#### M. Francis CAROLE

Merci. Bonsoir à toutes et à tous, Mesdames, Messieurs, et chers amis qui suivez la plénière hors de la Martinique. J'aurais souhaité aussi qu'en fin de présentation des dossiers du social, je donne les réponses qui ont été posées par le collègue CATHERINE par questions orales. Parce que si je le fais au dernier moment, on risque de n'être pas suffisamment nombreux pour entendre les réponses. Le dossier 15, il s'agit d'une proposition de révision de la tarification de la prestation de portage du repas au titre de 2019. En effet, l'article 5 de la délibération cadre numéro CG 54-95 des 27 et 28 juin 1995 précisent que la Collectivité fixe annuellement, le prix unitaire des repas et la participation laissée à la charge du bénéficiaire. Cependant, aucune révision n'est intervenue depuis ces dernières années. Le tarif de 42 francs soit 6,40 € appliqué actuellement a été arrêté par délibération du 13 avril 2000. C'est-à-dire que le tarif du portage de repas que nous avons aujourd'hui, à savoir 6,40 € date d'il y a 19 ans. Cela a été arrêté en 2000. Dans le contexte économique actuel, le tarif appliqué ne permet pas au prestataire de supporter leurs charges et cela créé évidemment un certain nombre de difficultés pour ces entreprises. Nous avons donc réalisé un bilan avec les services de portage de repas pour essayer de trouver des solutions. Il en ressort que le prix du repas devrait être compris entre 9€ et 13€ pour assurer la continuité des services rendus et la pérennité des emplois. Nous présentons un tableau avec le nombre de bénéficiaires et autant les AS que l'APA, et vous avez dû noter dans la lecture du tableau une baisse finalement du nombre de bénéficiaires de la prestation de portage de repas. C'est une baisse qui est significative, qui a commencé depuis plusieurs années et son explication est dans le plan d'aide qui accompagne les personnes qui ont l'APA. La proposition de revalorisation que nous faisons est la suivante : il est proposé de procéder de la manière suivante. Sur le prix du repas, nous pensons qu'il faut une augmentation de 6,40 € à 8,00 € donc c'est une augmentation relativement importante parce qu'il n'y a pas eu d'augmentation, je le rappelle, depuis l'année 2000. Nous proposons de passer de 6,40 € à 8,00 € avec une répartition qui est la suivante : 60 % à la charge de la CTM soit 4,80 € au lieu de 3,35 € et 40 % à la charge du bénéficiaire soit 3,20 € au lieu de 3,05 €. C'est-à-dire que nous avons limité l'augmentation pour les bénéficiaires et nous avons peut-être donné plus d'importance à l'augmentation de la part de la Collectivité. Nous envisageons, cela fera un coût supplémentaire de 116 000 € pour la Collectivité mais si nous faisons l'augmentation à partir du 1er août jusqu'en décembre, ce sera un coût de 48 712 €. Sur l'année, ce serait 116 000 € mais si nous faisons partir l'augmentation à partir du 1er août, ce sera une augmentation de 48 712,01 €. Voilà la question sur laquelle il faut délibérer. Alors, évidemment derrière vous avez une présentation du calcul de l'augmentation. Voilà.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci cher collègue. Y a-t-il une commission qui a un avis spécial ? Je suppose la commission Actions sociales Gérontologie ? Collègue NORCA.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Merci Présidente. Pour nous c'est un avis favorable. Les membres de la commission ont quand même fait observer que c'est vrai qu'il n'y a pas eu de réévaluation du coût de cette prestation depuis 19 ans. Néanmoins, en interrogeant les bénéficiaires de cette prestation, gustativement parlant, il y avait un certain nombre de personnes qui se plaignait de la qualité de la prestation, alors à savoir, est-ce que c'était limité au coût réduit de la prestation qui faisait que derrière, gustativement ce n'était pas forcément très intéressant pour les bénéficiaires, en espérant bien évidemment qu'aujourd'hui, que si la prestation est réévaluée de 6,40 € à 8,000 €, qu'au résultat, ce qui sera servi au bénéficiaire sera un tant soit peu gustativement plus intéressant et que le lien aussi parce que c'est l'occasion de tisser du lien avec les bénéficiaires. Ce n'est pas juste livrer des repas et ne pas s'entretenir avec le bénéficiare. Savoir quels sont ses goûts et quelles sont ses préférences donc c'est vrai qu'à travers les bénéficiaires de l'APA, dans le plan d'aide, le portage de repas est des fois proposé au désavantage d'autres prestations mais néanmoins c'est une prestation qui est quand même bien utilisée par l'ensemble des bénéficiaires de cette prestation de service. En tous les cas pour nous c'est un avis favorable pour cette prestation. Et nous nous sommes posés la question de savoir, est-ce qu'à travers notre commission si on ne pourrait pas aller visiter aussi ces structures qui servent des repas et voir comment cela se passe pour que nous puissions eux aussi leur demander d'avoir un gage sur la qualité du service fourni et la prestation servie aux bénéficiaires des portages de repas. Voilà pour nous, Présidente.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci. En tous les cas, je soutiens la proposition de la commission d'aller sur place et de se rendre compte véritablement de la manière dont le service est rendu. Je crois que c'est une excellente initiative. Est-ce qu'il y a une autre commission qui a un avis spécial ? Sinon, est-ce qu'il y des demandes de parole ? Oui, collègue TELLE.

#### **Mme Patricia TELLE**

Merci Madame la Présidente. Juste pour saluer cette initiative de réévaluation du prix du repas. C'est vrai qu'il y a des petites entreprises ou en tous cas aussi le plus souvent des associations qui assurent le portage de repas à domicile et ce n'est pas facile, le Conseiller exécutif l'a dit. Et, je crois que toutes les associations du territoire vont bien apprécier et je pense aussi dans le Schéma de l'Autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, le portage de repas a été ciblé comme une prestation forte sur laquelle on doit pouvoir compter pour les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables de nos territoires. Et, je pense qu'un maillage de plus en plus important pour que les personnes qui en ont vraiment besoin, que ce maillage soit fait, et bien évidemment au niveau de la proximité. C'est avec les CCAS, avec les infirmiers à domicile, avec les médecins généralistes. En tous cas, ce sont des choses qui peuvent se voir ensemble et donc en co-construction mais le portage de repas à

domicile est vraiment une prestation sur laquelle nous devons nous arrêter et apporter toutes les améliorations possibles. Voilà, merci.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue TELLE pour ces observations. Il y a plusieurs demandes de parole. D'abord la collègue CLEM-BERTHOLO qui avait demandé la parole avant. Ensuite le collègue MARTINE et COUTURIER pour terminer. Enfin, pour le moment. Collègue CLEM-BERTHOLO.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Une question à l'attention du Conseiller exécutif. On sait qu'au niveau de l'action sociale et médico-sociale les indicateurs sont nombreux, notamment en termes d'évaluation et pour rebondir sur la question de la collègue NORCA, est-ce qu'il y a peut-être des enquêtes de satisfaction qui sont réalisées auprès de ces bénéficiaires pour un peu connaître le niveau de satisfaction et le niveau de réalisation en termes de prestations sur le portage de repas ? Merci.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue. Collègue MARTINE.

#### M. Raphaël MARTINE

Merci. A l'instar de ce qu'à dit la collègue TELLE, je salue cette initiative qui va dans le bon sens puisque comme l'a dit le rapporteur, depuis 2000, il n'y a pas eu de révision de la tarification inhérente à la prestation portage de repas. Subséquemment, évidemment, les associations qui portent ce projet, qui portent cette mission sont confrontées à moultes difficultés et quand elles voient leurs charges augmenter, elles ont du mal à boucler le budget et par voie de conséquence, elles répercutent le manque à gagner sur la participation des bénéficiares. Je crois que c'est une démarche de rééquilibrage qui à mon avis est très juste, qui va dans le sens d'une meilleure solidarité et je salue des deux mains cette révision qui, dois-je vous le répéter, va dans le bon sens.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue MARTINE. Collègue COUTURIER, tu as la parole.

#### M. Gilbert COUTURIER

Mèsi an chay, permèt éfektivman ke mwen osi mwen poté mo anlè inisiativ-la ki pranan. Sé pli di annéro swasant ki ajouté asou kou-a ki té la-a. Mwen ka kwè ke i ni an bagay ki impowtan pou di. Kolèg NORCA ou di an bagay ki djok, sé surtou rasiré ki nou kalité repa-a é prestasion-an menm. I ni repa-a mé i ni manniè nou ka poté manjé ba moun-an, dan ki léta, ès kè lè nou antré, nou ka dépozé, ès ke nou asiré ko nou ke nou bien wè bénéfisièr la i la paske nou za dékouvè ke dé koté yo dépozé repa-a épi mounan té andidan kay la épi lontan i ja alélouya é ke yo pas av. Mwen ka kwè ke sa impowtan, nou pé véritableman pwan sa an konsidérasion mé sé lantwoupriz-la ki ka livré repa-a, a an moman doné yo twouvé ko yo douvan an difikilté. Malgré tout bonn volonté de pwan dé désizion de voté mé asé souvan, é bon maten-an nou palé di lè wè dé èd akowdé mé pou moun an pé pran èd la i té ka twapé dé difikikté, mwen sav ke i ni dé antwoupriz é sa, konséyé exékitif rapporteur, mwen ké mandé'y ès ke adan diagnostik yo joenn bab tala ? trè souvan sé moun an ki té ka livré sé repa-a, verseman par kolektivité-a pa fèt, pa fèt é douvan difikilté-a é bien antwoupriz yo té ka twouvé

koy pa sa an mesur de péyé sé fournisseur la. Paske mwen sav ni an pawti sé lomass ki ka livré, parfwa sé dot kolektivité, kon mwen sav, té ni an asosiasion osi asou Trinité, yo té ka pwan repa. Asou tou sa, nou oblijé gadé, fè diagnostik la an manniè apwofondi épi wi, mwen ka ajouté sa CLEM-BERTHOLO di-a, sé kalité pwestasion-an, fè an bagay pou di ki manniè sé moun ka risivrè'y, ès ke i ni bon rimonté, paske sa impowtan lè ou ka fè an pwestasion ou pa ka an ni fè'y pou ba moun-an manjé mè ou fè'y paske o fèt sé lanmou, sé priz an konsidérasion épi rasiré ko nou ke lé CCAS véritableman, yo ka djoubaké, yo ka véritableman akonpanié paske parfwa ou ni dé moun ki pou dé rézon ke nou pa ka métwizé, yo pwéféré rété an ti kouen yo é pa risivrè. Mwen, mwen ni an tèt an remonté di an infowmasion an moun té ba mwen, ke i ni an gwan nom'm ki té ka konsidéré ke manjé-a pa bon é i pa té ka pwan sé repa-a. Yo ka bay li mé i pa ka manjé'y donk si i pa ka manjé'y, an fwa nou wè repa-a yo dépozé yè osouè-a la, repa-a yo dépozé demen an la, repa-a yo dépozé apwé demen an la, fok nou pwan sa an konsidérasion paske sé pa fouwni repa paske nou bizwen fè lajan mé sé pwan an konsidérasion sé dosié tala paske mwen ka raplé ke pèsonn pa sav la pié ka mennen tèt. Jodi-a nou kapab déplasé ko nou, nou kapab di manjé kon nou anvi, nou kapab di alé fè chwa repa nou, mé demen nou pa sav sa lavini ka réservé nou é sé pétèt pou sa mwen ka kwè ke inisiativ la ki pwan-an é bin bwavo raporteu, bwavo ékip adminitwatif mé an nou osi pèwmèt ke nou ni an bilan pendan vin tan-an ki manniè sa sèvi, ki manniè, konbien fournisseur de repa, ès ke sé moun-an ka bénéfisié-a yo ka soti la kontan. Mèsi an chay.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue. Deux autres demandes de parole. Le collègue PAMPHILE et le collègue DUVEGER. Collègue PAMPHILE.

#### M. Justin PAMPHILE

Merci Présidente. Comment dire ? Je serai... tout en appréciant l'idée que le montant de la participation de la CTM soit réévalué, il y a quand même quelques éléments d'interrogation que je vais formuler. Le premier élément d'interrogation, c'est pour que le Conseiller exécutif clarifie quelque chose. Dans le rapport, ce qui est écrit c'est que le prix du repas compris devrait être compris entre 9 et 13 € mais ça c'est le prix du repas vendu à l'usager, vendu à la personne ? Si je comprends bien. Est-ce que c'est bien cela ? La personne qui achète le repas, le repas est produit par exemple par un organisme et ce repas produit est vendu ou acheté par la structure de portage de repas à un prix. Par exemple, vous avez des structures qui peuvent produire des repas pour un montant de 5 ou 6 € voire 6,50 € et ce repas est revendu à un client, à une personne âgée et le prix de vente peut se situer entre 8, 9, 10 €. La particularité de ce dispositif-là, c'est que sur le prix des 9, 10 ou 12 € vendus à la personne âgée, la participation de la Collectivité Territoriale de Martinique se situe quelque soit le prix de vente, quelque soit le prix de vente à la personne âgée, à hauteur de 4,80 €. C'est bien cela ? Quel que soit le prix vendu à la personne âgée, la participation de la CTM c'est 4,80 €. C'est bien cela ? Non, parce que mon intervention est liée à la réponse qu'il me donne.

# **M. Francis CAROLE**

Tu connais le dispositif qui a toujours existé?

#### **M. Justin PAMPHILE**

Mais je vais y arriver.

#### **M. Francis CAROLE**

Le dispositif qui a toujours existé est un dispositif où on a deux volets fixes. Le volet de la Collectivité qui est fixe, qui ne change pas et le volet du bénéficiaire qui est aussi un volet fixe. Le prix du repas entre 9 et 13 €, c'est le prix de revient du repas.

#### M. Justin PAMPHILE

Le prix du bénéficiaire ne peut pas être fixe, c'est impossible. Mais non, il ne peut pas être fixe. La participation du bénéficiaire évolue en fonction du prix auquel le repas lui est vendu. Ce qui est fixe, c'est la participation de la Collectivité. Quelque soit le prix auquel est vendu le repas au bénéficiaire, la Collectivité verse 4,80 €. Là où je veux en arriver, c'est bien les 1,60 € de plus parce qu'effectivement, on était dans une configuration où la participation qui était donnée était faible et cela posait une difficulté. Le montant que donnait le bénéficiaire en fonction de l'organisme de portage de repas augmentait, montait puisque le montant du repas vendu était beaucoup plus important. Ça, c'est une chose. Par conséquent, là où je veux attirer l'attention, c'est que le fait d'avoir fait un bilan, le fait d'avoir analysé la situation devrait également nous permettre de mettre en place avec les opérateurs de production de repas parce que c'est cela l'enjeu. Vous savez, vous achetez des repas n'importe quel prix et vous les vendez à n'importe quel prix. Il y a beaucoup d'organismes de portage de repas qui n'ont pas tenus parce que le prix de vente ou le prix d'achat du repas était un prix d'achat au départ qui était relativement élevé. Et, quand la structure achète un repas à 6 €, il ne peut pas le revendre à 6 €, il est obligé de le revendre à 7, 8 € pour se dégager une marge de manœuvre parce que là on rentre dans un champ économique. La marge de manœuvre de 2 € permet effectivement de payer l'essence, de payer les salaires, de payer les frais de structure et de faire en sorte que l'organisme puisse fonctionner. Mais pour que cela ait du sens, là on est en volume. Plus vous avez des clients et plus au volume de clients que vous avez, vous pouvez tenir mais si vous avez 20 clients avec une marge bénéficiaire de 2 € par client, c'est intenable, intenable. Je pense que pour avoir eu cette pratique et avoir arrêté au regard d'une situation dans une portion du territoire où la situation des gens économiquement est difficile. Je pense que, autant sur le principe, je vais voter les 1,60 €, c'est du bonus, il faut le prendre mais je pense qu'il faut aller dans une analyse profonde, mais profonde, de la structuration du mode de fonctionnement du portage de repas. Ça, c'est une première chose. La deuxième chose, c'est une proposition que je ferai au Conseiller exécutif. Tant qu'à faire, puisque nous sommes en train de réviser le coût de la participation de la CTM, pourquoi ne pas réviser également dans le même élan, le principe de la participation pour les malinettes ? Parce que les malinettes servent à la livraison des repas, si on est en liaison chaude. Plus souvent que rarement, on est en liaison chaude donc le repas doit arriver chaud chez le bénéficiaire. Il faudrait à mon avis profiter pour revoir également la participation des malinettes parce que la participation des malinettes, il y a à l'époque, je ne sais pas si elle existe toujours, une délibération qui permettait effectivement d'aider la structure à faire l'acquisition en investissement de ce matériel-là. Donc, cela participe au développement du portage de repas. La troisième chose, c'est l'aide qui était également votée par l'une ou l'autre des Collectivités, je ne m'en souviens plus très bien, qui je crois était de l'ordre de 17 000 € pour faire l'acquisition des véhicules qui avaient vocation à structurer le portage de repas. A mon avis, tant qu'à faire, il faudrait aussi qu'on aille regarder si aujourd'hui avec cette somme-là, on est en capacité de développer le portage. Et puis, il y a une chose qui impacte fortement le portage de repas, c'est le personnel. C'est le

personnel. Qui sont les personnes qui vont livrer les repas ? Et ces personnes-là, à l'époque, quand on regarde les coûts de prises en charge qui étaient anciennement pratiqués, permettait effectivement d'embaucher quelqu'un sur un contrat qui était peut-être un contrat qui bénéficiait d'un certain nombre d'aides mais aujourd'hui ces aides ont diminué considérablement. Donc, moi, ce que je proposerais, c'est que l'on puisse prendre le temps d'analyser la structure économique de cette activité-là, parce que vous avez beaucoup de personnes qui se lancent dans du portage de repas et qui se retrouvent à un moment donné confronté à une réalité, c'est que, économiquement, économiquement, c'est une activité qui est pénible et difficile à tenir. Oui, elle est importante parce que socialement, elle permet de répondre à un besoin dans les territoires. Vous avez des enfants quelquefois qui ne voient leurs parents que le samedi ou le dimanche, dé lè yo pa ki vini piès et puis, vous avez des parents isolés et qui avaient pour seule visite, seule visite, le moment où le portage, où le repas arrivait dans la journée. Ce sont des propositions. La proposition c'est : comment réfléchir, comment structurer une réponse qui permettrait notamment sur les personnes qui font le portage de repas vraiment parce que je crois qu'aucune association, si elle n'est pas adossée à une structure, CCAS ou autre, qui a les reins solides, ne peut de manière durable maintenir ce type de service-là, sauf si en termes de quantité de personnes livrées, on est sur des échelles et des nombres de personnes, suffisamment larges pour rendre l'activité bénéficiaire.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue pour tes observations. Je pense que le Conseiller exécutif pourra apporter un certain nombre d'éléments pour éclairer tes observations. Néanmoins, je crois que tout dispositif, même s'il s'agit d'une entreprise, les entreprises, n'importe laquelle au-delà des entreprises de portage de repas, il existe me semble-t-il au niveau de la Collectivité un certain nombre d'aides pour mieux accompagner et permettre que ces entreprises soient aidées dans leur activité économique, même si effectivement, cette activité est une activité bien spécifique et qui doit être, me semble-t-il, mieux prise en considération. Une demande de parole du collègue DUVERGER.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Merci Madame la Présidente. D'abord, pour être clair, le Conseiller ou les Conseillers exécutifs quand ils interviennent, font des propositions en fonction des recherches, des rencontres, mais lorsque le débat arrive ici, nous intervenons pour meubler et puis pour dire ce que nous pensons. Et, souvent on dit que le Conseiller exécutif va nous dire ce qu'il pense. Non. Cela veut dire qu'il y a des propositions ici qui vont enrichir la proposition et la décision se prendra là. Quand j'ai entendu une intervention de ma collègue NORCA et puis d'autres interventions, dire quand même qu'il y a une préoccupation des élus sur la qualité des repas. Qu'est-ce qu'on offre aux gens ? Quand elle dit qu'il faut aller voir, y compris dans l'intervention du collègue PAMPHILE. Qu'est-ce qu'on offre aux gens ? Offrir une meilleure qualité. J'ai entendu le collègue COUTURIER dire, qu'il se pourrait que moun an za alélouya épi repa-a la twa jou. Je voudrais inviter les Martiniquaises et les Martiniquais à ne pas abandonner des parents. Ce n'est pas possible malgré les efforts des Collectivités parce que cela n'existait pas. J'étais Conseiller général quand c'est parti, le portage de repas à l'époque. C'était pour venir quand même au besoin des gens qui se retrouvaient un peu en difficulté, etc. Mais les gens ne doivent pas être seuls en difficulté tous les jours malgré le nombre d'interventions et d'intervenants possibles dans une famille. Vous allez tout à l'heure arriver dans un dossier où on va parler de l'aide ménagère, la vieillesse, les auxiliaires de vie, les TISF, les assistantes sociales, les éducateurs, des gens qui viennent, on a un territoire. On ne pourra pas tout faire. Il est arrivé aussi que des bénéficiaires soient exigeants, à tous les moments mais je comprends, on a le droit de revendiquer. Il est arrivé aussi que des parents de bénéficiaires soient exigeants. Peut-être qu'il nous faut avoir le courage aussi de dire aux parents « Soyez auprès des gens. Nous intervenons mais cela ne suffit pas. Ce n'est pas possible qu'il y ait une personne seule pendant trois jours qui ne voit personne », ce qui doit être rare quand même quand on sait le nombre d'intervenants, y compris les infirmières qui passent, etc. Ce n'est pas possible. Il y a un effort, il y a une volonté d'offrir une meilleure qualité, de s'interroger sur le coût, le prix. Ce qui est proposé là, c'est vrai, on peut demander « Mais pourquoi est-ce que cela suffit et tout cela ». Mais je voudrais inviter les parents, ce n'est pas possible que des gens soient totalement seuls, qu'il n'y ait personne, qu'il y a de la famille. Et, je le sais, on avait réparé une maison dans le cadre de mon travail pour un Monsieur qui n'avait pas de parents. Jou i mô, i ni twa kousin ki rivé pou di yo ka pwan kay la. Donc, c'est cette invitation que j'ai envie de faire à l'occasion de ce débat, reconnaître que toutes les interventions se préoccupent de la qualité de l'offre, de la qualité du repas que l'on va donner mais nous disons aussi aujoud'hui, dans cette Assemblée que des... Yo ka di, bwa fanmiy ka plié i pa ka kasé donk fok montwé sa. Il faut qu'il y ait une solidarité familiale.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Tout à fait collègue, je te rejoins. Pour te rassurer, je suis tout à fait consciente que les élus de l'Assemblée sont sources de proposition et que c'est au niveau de l'Assemblée que les choses se décident. Maintenant, il y a un certain nombre de demandes de précision et c'est au Conseiller exécutif de nous les porter. Je vais donc passer la parole à Francis CAROLE pour pouvoir répondre à toutes les interrogations.

#### M. Francis CAROLE

Merci. Très rapidement, par raport à une des questions posées par le collègue PAMPHILE, les subventions d'investissements pour les malinettes, pour les véhicules existent toujours. C'est une première chose. Deuxièmement, concernant les prix, il y avait 6,40 € et ces 6,40 €, le prestataire se débrouillait avec ces 6,40 €. C'est-à-dire qu'il mettait tout dedans. Il mettait la confection du repas, le transport, etc. Evidemment, ce modèle économique n'est pas viable. Il n'est pas viable d'autant qu'on n'a pas tenu compte de l'augmentation des prix d'une manière générale depuis une vingtaine d'années. Les 8,00 € viennent augmenter cette charge, c'est-à-dire qu'on passe de 6,40 € à 8,00 € mais il est évident que cela ne permettra pas de résoudre tous les problèmes, cela va améliorer finalement la situation des prestataires mais cela ne va pas nous permettre de tout régler. La seconde chose, c'est sur la question du modèle économique. Le modèle économique tel qu'il est n'est pas viable aujourd'hui, il n'est pas viable aujourd'hui. A tel point qu'il y a des associations qui ont une ossature beaucoup plus importante, qui envisagent, nous les connaissons, qui envisagent de faire du portage de repas et ce sera évidemment au détriment des associations. Ce qu'il faut savoir c'est que, nous avons décidé de procéder en deux étapes : la première étape c'est de sortir de la médiocrité de l'aide qui était apportée, c'est-à-dire 6,40 € et de passer à 8,00 €. Derrière, il y a une réflexion plus profonde à mener sur le modèle économique mais pas seulement sur le modèle économique, sur l'intérêt du portage de repas dans le parcours d'accompagnement des personnes âgées. A cet effet, nous avons déjà tenu des ateliers, c'est déjà fait. Nous avons tenu des ateliers avec des CCAS et aussi des associations qui organisent le portage de repas. Elles sont environs 13. Et, nous avons discuté de quoi ? Evidemment, du modèle économique mais aussi sur la question de savoir comment améliorer la qualité du repas. Quand on parle de qualité, on ne parle pas seulement de goût, on parle aussi de ce qu'il y a dedans en termes de vitamines et de santé, etc. Il y a cela mais, il n'y a pas que cela. Il faut que le portage du repas soit un moment d'évaluation évidemment rapide de la situation de la personne, de discussions et évidemment il faut que les associations qui sont chargées du portage de repas soient en lien avec d'autres services et à qui elles pourront signaler un certain nombre de difficultés que ces personnes rencontrent. C'est cela qu'il faut réorganiser et la discussion à ce propos a commencé avec les CCAS. C'est-àdire que ce que nous avons fait à partir de 2017, évidemment tout cela prend un peu de temps. A partir de 2017, nous avons commencé à rencontrer les CCAS, nous sommes allés sur place dans beaucoup de communes, pas dans toutes les communes, nous avons organisé aussi des réunions dans toutes les communes et l'idée c'est de sortir de ce que je pourrais appeler un certain archaïsme du portage de repas mais qui était nécessaire. Ces personnes ont rendu beaucoup de services mais aujourd'hui nous devons passer à une autre étape en termes de qualité, en termes aussi de personnes à toucher, parce que tout le monde n'est pas touché donc il faut étendre la surface des peronnes touchées et il faut aussi en termes de qualité, en termes d'accompagnement social, que le portage de repas s'inscrive dans tout cela. Ça, c'est une réflexion que nous sommes en train de poursuivre. J'ai bon espoir que nous aboutirons au courant de l'année 2019 mais il y a un vrai travail et c'est surtout un travail partenarial. Ce n'est pas la CTM qui réfléchit de son côté. Nous avons intégré dans la réflexion, les CCAS qui ont souhaité s'associer à cette réflexion et puis aussi les associations qui organisent le portage de repas. Mais, je le répète, aujourd'hui, nous sommes encore dans une situation de relatif archaïsme en matière d'organisation du portage de repas.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci au rapporteur. Nous allons procéder au vote. Qui s'abstient ? Contre ? Voté à l'unanimité. Merci.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité

Nous passons au rapport numéro 16. Proposition de révision de la tarification des services d'aides ménagères habilitées à intervenir au profit des bénéficiaires de l'aide sociale.

16/ PROPOSITION DE REVISION DE LA TARIFICATION DES SERVICES D'AIDE MENAGERE HABILITES A INTERVENIR AU PROFIT DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE.

# **M. Francis CAROLE**

Nous avons un rapport qui explique très bien comment historiquement ces tarifs ont augmenté. À travers le temps, vous avez un parcours qui va entre 1989 et aujourd'hui. Ce que nous avons décidé, c'est, là aussi de revaloriser avec effet rétroactif le tarif

horaire de l'aide ménagère qui passera à compter du 1er janvier 2019 de 20,10 € à 20,80 €. Les 20,80 €, c'est le tarif qui est donné au niveau national, je vois DUVERGER me regarder, au niveau français, c'est ce qui est recommandé par le CNAF. Nous passons de 20 € 10 à 20 € 80 mais avec un effet rétroactif parce que les deux années précédentes il n'y avait pas eu d'augmentation donc nous allons inclure ces augmentations. Voilà en gros, l'objet de ce rapport. S'il y a des questions, je reviendrai de manière plus détaillée sur le rapport.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Y a-t-il une commission qui a un avis particulier ? La commission Action sociale, Gérontologie.

### **Mme Stéphanie NORCA**

Pour nous, c'est un avis favorable mais plusieurs questions en fait ont été posées en commission, à savoir que pour une prestation d'aide ménagère qui passe de 20,10 € à 20,80 €, ce que l'on conçoit, c'est très bien. Mais à côté de cela, il y a aussi d'autres prestations qui sont plus qualifiées, qui sont plus complètes, qui sont celles des auxiliaires de vie qui interviennent soit à travers les services à la personne, notamment où la prestation est beaucoup plus complète et moins chère. La question s'est posée de savoir, pourquoi quand on a une prestation d'aide ménagère qui est souvent distribuée par les mutuelles notamment, parce que souvent quand on est en commission APA, ce qu'on voit c'est que bien souvent quand les gens demandent en fonction de la situation des uns et des autres, on renvoie bien souvent les familles vers les mutuelles qui prennent le relais, comme cela ça coûte bien sûr, moins cher à la Collectivité, comme ça on passe par une autre filière et c'est vrai qu'en face on a cette dichotomie en termes de prix et de prestations c'est-à-dire que l'aide ménagère n'a pas la même fonction que l'auxiliaire de vie qui est vraiment un personnel médicosocial où la prestation est beaucoup moins chère, pour cette prestation, on va dire qu'à niveau de prestations et de professionnalisme qui est beaucoup plus compétent, comparativement l'aide ménagère où le montant est beaucoup plus conséquent et alors que la prestation en elle-même consiste à des travaux ménagers. La question a été posée donc je ne sais pas si le Conseiller exécutif peut nous apporter des éléments d'appréciation et d'éclairage pour qu'on puisse avoir des éléments d'explication et de comparaison. Mais pour nous de toute les façons à partir du moment où il faut quand même participer et aider un modèle économique, en tous les cas, aller vers l'avant parce que forcément le coût de la vie augmente pour tout, mais néanmoins de nous apporter ses éléments d'éclairage et de précision.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci à la commission Sociale, Gérontologie. Est-ce qu'il y a d'autres commissions qui ont donné un avis sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, est-ce qu'il y a des observations ? des questions ? des demandes de parole ? Collègue Catherine.

#### M. Félix CATHERINE

Merci Présidente. Mon intervention va dans le même sens que la collègue NORCA puisqu'il y a des préoccupations concernant en effet le coût de l'APA et singulièrement le fait que l'APA aujourd'hui est à 13 € et que nous avons une difficulté véritablement de prise en charge puisque le coût de l'intervention en lui-même au niveau de la prise en charge de l'APA tourne autour de 17 €. Cela signifie qu'il y a une grosse difficulté à ce niveau-là dans le champ de la disparité. La question, c'est vrai qu'on est sur un

positionnement de revalorisation du coût de l'aide à domicile. Sur le dossier, il est indiqué qu'il s'agit, donc dossier 13, que je reprenne l'élément concernant le dossier, il est indiqué qu'il s'agit de proposition de révision de tarification des services d'aide ménagère habilité à intervenir au profit des bénéficiaires de l'aide sociale donc tarification des services d'aide ménagère. Lorsqu'on fait le recensement des services d'aide-ménagère à la Martinique, il y en a des dizaines qui sont habilitées. Or, dans ce document, il est affiché qu'afin de permettre un retour à un équilibre budgétaire, la pérennisation des emplois et le maintien de la prestation pour les personnes âgées, l'ADARPA à sollicité, etc. L'ADARPA sollicite une revalorisation des tarifs horaires, la question est de savoir, est-ce que c'est simplement pour l'ADARPA qu'on fait cette opération ou est-ce que cette opération est fléchée pour l'ensemble des structures d'accueil qui prennent en charge les personnes âgées aujourd'hui? D'ailleurs, il y a une association qui nous a interpellé à ce sujet et concernant cette préoccupation et laquelle association qui regroupe plus d'une vingtaine de services à la personne mais lorsqu'on recense sur l'ensemble du département, la somme de structures, il y en a 219 et celles et ceux qui sont habilités, est-ce que nous sommes dans un schéma où c'est seulement l'ADARPA qui doit bénéficier de cette dispostion? Ou alors, est-ce que l'ensemble des structures habilités à prendre en charge les personnes âgées sur le champ de l'aide sociale sont donc concernées par cette revalorisation?

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci collègue CATHERINE. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de parole ? Donc, je passe la parole au Conseiller exécutif.

#### M. Francis CAROLE

Je crois que le collègue CATHERINE se trompe quant à la compréhension de ce dossier. Nous ne sommes pas dans le cadre des services à domicile Ce service est pris en charge par 2 organismes habilités; ADARPA et le CCAS de Fort-de-France. Si vous lisez attentivement vos dossiers, en page 2, ce qu'on va faire ensemble. Le présent rapport est relatif à l'augmentation du tarif de la prestation d'aides ménagères et le chapitre suivant dit ceci "En effet, conformément à l'article L314-1 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient chaque année au Président du Conseil Exécutif d'arrêter la tarification des prestations fournies par les services habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale". Et le document précise " Sur le territoire de la Martinique, le service de la prestation d'aide ménagère est assuré par deux organismes habilités". Autrement dit, ce service en particulier, ce service-là, il est pris en charge par deux organismes qui sont habilités, deux. Un, deux. Il s'agit du CCAS de Fort-de-France et de l'ADARPA. Ce sont ces deux structures qui sont habilitées donc ce dont nous parlons ne concerne que ces deux structures. On n'est pas dans un débat sur l'APA, sur les services à la personne, on n'est pas dans cela. On est sur deux structures, l'ADARPA et le CCAS de Fort-de-France qui sont habilitées, finalement au titre de l'aide sociale par l'ex Conseil Général et aujourd'hui par la CTM qui prend le relais. Et ce qu'il s'agit de faire, c'est d'augmenter les prestations pour ces deux structures parce que ce sont les seules à être habilitées. Pourquoi l'aide sociale APA? Lorsque l'on doit attribuer un type d'accompagnement à une personne âgée, on prend en considération le GIR de la personne c'est-à-dire son niveau d'autonomie. Cela va de 6 à 1, 6 c'est qu'on est plutôt en forme et 1 c'est parce qu'on est de moins en moins autonome donc ça descend. De 6 à 1 on est de moins en moins autonome. Ces aides et le rapport le précise, toujours à la page 2, " Cette prestation d'aide sociale est accordée sous conditions de ressources et d'isolement aux personnes âgées de plus de 65 ans ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail, aux personnes porteuses de handicap adultes qui ne peuvent assurer seules cette activité du fait de leur état. Depuis la loi numéro 2001-647 du 20 juillet 2001 instituant l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, APA, l'aide ménagère est accordée aux personnes dont l'état de perte d'autonomie ne justifie pas l'attribution de l'APA. Cela va concerner un volet de personnes qui ne sont pas habilités à l'APA et qui vont par conséquent recevoir les prestations et dont l'habilitation revient aux deux structures que nous avons énoncées, à savoir, CCAS et ADARPA. Il s'agit essentiellement de ce champ-là donc les 200 associations qui ont interpellé le collègue CATHERINE, on ne parle pas d'elles. On parle du CCAS de Fort-de-France et de l'ADARPA, essentiellement. Et, nous revelorisons suivant, d'ailleurs nous aurions dû le faire avant, mais nous revalorisons en tenant compte des recommandations réglementaires et des niveaux de tarifs que fixe chaque la CNAM. Voilà. Donc, c'est un champ extrêmement réduit.

#### **Mme La Président Marie-France TOUL**

Oui, collègue CATHERINE.

#### M. Félix CATHERINE

Merci. La précision en fait, tu indiques qu'il n'y a en réalité que deux services de prestations d'aides ménagères qui seraient des organismes habilités. Deux sur toute la Martinique ?

#### M. Francis CAROLE

Oui, pour ce dont nous parlons. Je ne parle pas des services à la personne. Ça, c'est autre chose, un autre domaine. Service à la personne, il y en a pas mal et ce qui est particulier pour les services à la personne c'est qu'anciennement, c'était l'Etat qui donnait un agrément et depuis 2007, c'est la Collectivité qui donne une autorisation. Mais ça c'est autre chose. Donc, nous sommes là vraiment sur un champ extrêmement réduit.

#### **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Merci au Conseiller exécutif. Nous allons passer au vote. Alors nous avons trois points, nous votons sur trois points. La revalorisation avec effet rétroactif du tarif horaire de l'aide ménagère qui passerait à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 20,10 € à 20,80 €, à l'indexation pour les années suivantes du calcul du tarif horaire de prestations d'aides sur le tarif du national fourni par la CNAV et l'augmentation de la participation du bénéficaire de 1,65 € à 2,80 € pour que les choses soient bien claires.

#### M. Francis CAROLE

A 2,08 pas 2,80.

#### **Mme La Présidente Marie-France TOUL**

Merci. On passe au vote. Qui s'abstient?

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Juste avant le vote, ce n'est pas par rapport au dossier, c'est une explication. Une personne par exemple qui touche l'AAH ne peut pas bénéficier d'une aide ménagère ? Cette personne peut bénéficier d'une aide ménagère mais peut payer elle-même mais est-ce que cette personne peut bénéficier ?

#### **M. Francis CAROLE**

Oui, il n'y a pas incompatibilité.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Il n'y a pas d'incompatibilité. D'accord.

# **Mme la Présidente Marie-France TOUL**

Qui s'abstient sur les questions du rapport ? Qui vote contre ? Voté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Merci chers collègues, je repasse la parole, la place, au Président de l'Assemblée, Claude LISE.

Intervention de Monsieur DUVERGER hors micro

#### M. Le Président Claude LISE

Je n'en doutais pas. Mes chers collègues, avant d'aborder la question suivante, je veux vous signaler la présence d'une délégation du Bénin que j'ai reçue tout à l'heure. Le Président MARIE-JEANNE m'avait précédé et ensuite comme il devait s'en aller, je les ai reçus. Il y a dans cette délégation, des Députés, des Maires, Adjoints au maire et des administratifs. Ils sont venus, je vous demande de vous lever pour les saluer.

(Applaudissements)

#### M. Le Président Claude LISE

Dans les trois ou quatre jours qu'ils vont passer ici, il y aura un temps fort demain soir aux Anses d'Arlet, ils participent à la fête patronale mais surtout il y aura la signature d'un accord de jumelage et ce sera un des temps forts de cette visite. Voilà. Ils sont très heureux et ils nous ont dit tout à l'heure qu'ils se sentaient chez eux et c'est ce que nous souhaitions. On a rappelé aussi, le fait que j'avais reçu, il y a quelques années le petit fils du roi Béhanzin que j'avais à l'époque logé à Chanteclerc pendant une quinzaine de jour avec toute sa délégation. On a évoqué ces souvenirs et nous avons déjà une invitation d'une délégation de notre Assemblée, date à fixer, pour en quelque sorte à notre tour, aller en visite au Bénin. Voilà. Je pense que cela va se concrétiser. En tous cas demain soir, nous aurons déjà un moment très fort et je serais d'ailleurs présent pour la circonstance aux Anses d'Arlert demain sois. Je leur ai souhaité la bienvenue en votre nom et ils vont assister à nos débats. Nous allons continuer nos travaux. Nous passons à la question numéro 17. Collègue rapporteur, tu nous présentes la question numéro 17.

# 17/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MARTINIQUE - UDAF MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITES AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

#### M. Francis CAROLE

Tu me permets de saluer la délégation du Bénin d'autant que 40 % des Africains déportés en Martinique, c'est-à-dire nous, afrodescendants, viendraient justement du Golf de Guinée de cette région-là. Et, nous avons eu à héberger ici, malgré lui, un prestigieux personnage qui disait que le roi du Dahomé ne vend son royaume à personne. C'était BEHANZIN, qui a résidé en Martinique et nous sommes très, très heureux de recevoir nos sœurs et frères du Bénin. C'est vraiment avec un grand plaisir.

#### (Applaudissements)

BEHANZIN a été ce symbole de résistence et avant de revenir dans son pays, malheureusement, il a été exilé en Algérie. Il est mort en Algérie mais l'esprit de résistence subsiste et c'est ce qui est fondamental. Merci.

Je passe au dossier, c'est plus prosaïque les dossiers, mais enfin, on y va. Le dossier 17 est un dossier de l'UDAF et qui au titre de l'exercice 2019 sollicite comme chaque année une subvention. Cette subvention sera utilisée à plusieurs fin. D'abord l'information sur le soutien du budget familial, le micro-crédit, la médiation familiale au numérique, le conseil de sage de proximité, la bientraitance scolaire et la demande de l'UDAF est de 122 000 €, ce qui représente 22,5 % du montnat total du budget prévisionnel. La proposition que nous faisons qui est conforme aux propositions faites durant les années précédentes, c'est d'accorder 90 000 € àl'UDAF.

#### M. Le Président Claude LISE

Est-ce qu'il y a des avis particuliers. Collègue TELLE. Louise TELLE.

# **Mme Louise TELLE**

Merci Président. La commission émet un avis favorable. Néanmoins, nous faisons remarquer une fois de plus, qu'aucune note relative à l'évaluation des actions précédentes ne nous a été fournie. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des questions? Ah oui pour la commission des Affaires sociales.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Oui, Président pour la commission, c'est vrai que pour nous c'est un avis favorable parce qu'on est toujours un peu dans... en dépit du fait des éléments d'évaluation que nous n'avons pas, mais nous sommes dans la reconduite des mêmes activités traditionnelles de l'UDAF, sur les mêmes actions donc c'est vrai, c'est le même budget qui est reconduit d'une année sur l'autre, 90. 000 € pour l'année 2018 et 90 000 € pout cette année. On est sur le même type d'activités, on est sur un processus de renouvellement de la prestation et de la demande de subvention de l'UDAF pour les activités qu'elle a l'habitude de mener. Voilà pour nous.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, collègue JOSEPH-ANGELIQUE.

### M. Charles JOSEPH-ANGELIQUE

Quoi que les évaluations n'aient pas été remises, les demandes formulées par ces organismes qui ont montré et montre encore et ce depuis des dizaines d'années leur savoir-faire en matière de défense et de la réprésentation des familles auprès des pouvoirs publics, de proposer des mesures aux pouvoirs publics pour le bien-être et la sauvegarde du tissu familial doivent être honorés dans leur intégralité. L'UDAF Martinique sollicite la CTM pour développer ses actions dans le cadre du mouvement familial, dans la parentalité, dans l'école de la surveillance. La somme de 122 000 €, l'attribution de 90 000 € par la Collectivité est faible, vu le travail effectué par l'UDAF avec l'aide des associations familiales dans les différentes communes. Nous savons que l'aide de l'Etat ne cesse de diminuer, les communes ont des difficultés à subventionner les associations sans compter la suppression des enveloppes parlementaires qui très souvent allaient vers ces organismes, l'aide au mouvement familial est réduit de nos jours à une peau de chagrin alors qu'il devait être en croissance. Je propose que l'on attribue à l'UDAF, le maigre montant initial demandé. Merci Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Pas d'autres demandes d'intervention ? Je repasse la parole au rapporteur.

#### M. Francis CAROLE

Je remercie les collègues. La dernière intervention que je comprends. Je comprends, l'UDAF mène un travail qui doit être salué mais vous avez vu que dans son exposé, il a indiqué que tout le monde se désengage. L'Etat se désengage sauf la CTM. Sauf la CTM, c'est-à-dire quoi ? C'est-à-dire que nous avons une situation globale où tout le monde est en difficulté, où l'Etat se désengage et tout le monde se retourne vers la CTM. Mais en même temps, la CTM ne peut pas tout faire. La CTM ne peut pas tout faire et la famille notamment, il y a une responsabilité de l'Etat qui est une responsabilité importante dans les questions liées à la famille. La CTM fait aujourd'hui, et je le dis, non pas pour effrayer qui que ce soit, mais la CTM est en train de faire un effort surhumain pour pouvoir honorer le soutien aux organisations qui interviennent dans le social. Et, lorsque nous donnons 90 000 €, ce n'est pas parce que nous n'avons pas envie de donner 122 000 € mais c'est parce que la CTM doit répondre à un certain nombre d'obligations. Je vous rappelle, le Président LISE le sait mais nous l'avons répété, l'Etat nous doit 745 M€ : RSA et pas seulement RSA mais PCH, APA, etc. Et, très honnêtement, je crois qu'il faut expliquer aux associations et à tout le monde de manière très claire que tout en reconnaissant le travail qui est fait par les uns et par les autres, nous ne pourrons pas remplacer l'Etat, là où il est défaillant. Nous ferons de notre mieux en solidarité avec notre peuple mais nous ne pourrons pas aller au-delà d'un certain niveau. C'est pourquoi, nous avons maintenu les 90 000 €, bien que je comprenne ta demande, mais nous ne pouvons pas. Vous allez voir que d'une manière générale on essaie de réduire parce que les années qui viennent ne seront pas les plus faciles. Nous essayons de réparer des injustices là où il y en avait. Vous l'avez vu précédemment mais en même temps nous devons savoir raison gardée.

#### M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 18. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par la Croix Rouge Française.

18/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE-DÉLÉGATION MARTINIQUE AU TITRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES - ANNEE 2019

#### M. Francis CAROLE

La Croix rouge française et régulièrement chaque année fait des demandes et les questions sur lesquelles nous sommes interpellées ont leur importance puisqu'il s'agit de quatre dispositifs. Un dispositif d'accompagnement des familles, encore, un dipositif d'accueil des personnes immigrées, un dispositif de lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale et un dispositif d'aides aux victimes. Il s'agit notamment de jeunes victimes d'agressions diverses et singulièrement d'agressions sexuelles. Vous avez vu qu'en 2018, il y a eu 865 interventions. Il y a des ateliers qui sont mis en place donc voilà un peu les objectifs qui sont fixés. Il y a une demande qui est faite par la Croix rouge qui est une demande de 90 000 €, 90 000 €, ce qui représente 43,90 % de l'effort financier. La Collectivité, le Conseil Exécutif pour être plus juste, propose d'accorder 70 000 € à la Croix rouge.

#### M. Le Président Claude LISE

Avis des commissions.

#### Mme Louise TELLE

Merci Président. La commission émet un avis favorable. Elle indique avoir noté dans le rapport des données d'activités mais pas une réelle évaluation.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres avis ? Qui demande la parole ? As-tu quelque chose à ajouter ?

# **M. Francis CAROLE**

Non, non.

#### M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question numéro 19. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'association Case sociale Outremer. C'est la traditionnelle demande d'aide de la Case sociale pour la réalisation de son programme d'actions 2019.

# 19/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CASE SOCIALE DES OUTRE-MER (CSDOM) POUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2019

# **M. Francis CAROLE**

C'est une demande récurrente qui date de plusieurs décennies que la Collectivité a décidé d'accompagner parce que ce sont des efforts qui sont faits et en direction de nos compatriotes immigrés. Cela peut être l'aide pour donner des repas à ceux qui sont dans la rue, pour essayer d'accompagner les prostituées, les drogués. La demande qui est faite est une demande de 20 000 € et nous avons décidé de maintenir cette aide de 20 000 €.

#### M. Le Président Claude LISE

Avis des Commissions?

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Pour nous, Président, c'est un dossier qui revient chaque année et le montant de la prestation pour nous, de notre participation, est identique. Pour nous, c'est un avis favorable. Cela va dans le sens bien sûr surtout dans le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui d'aider nos compatriotes. Ils ne sont jamais mieux servis par leur territoire d'origine. C'est vrai qu'on est dans la France, mais bon, on connait la réalité de la confrontation des difficultés auxquelles sont confrontés nos compatriotes. Donc pour ma part je n'ai pas de difficultés que nos Collectivités d'outre mer interviennent sur le territoire national pour aider nos compatriotes. Ce qui à priori peut être un nonsens parce que la question de l'aide sociale de droit, quel que soit le territoire sur lequel on se situe devrait intervenir de façon un peu automatique, mais cet automatisme, on s'est bien rendu compte, ne fonctionne pas tel que l'on ne l'aurait imaginé et si cette association au même titre que la Case Sociale existe c'est qu'il y a un besoin, qu'il y a des manquements. C'est la raison pour laquelle l'ensemble des territoires d'Outremer participent, des Collectivités d'Outremer participent à aider les compatriotes. Pour nous c'est un avis favorable.

# M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas d'autres. Collègue rapporteur astu d'autres choses à ajouter ? C'est toujours Monsieur CALIFE qui préside depuis très longtemps, c'est vraiment une association qu'on connait bien. Vote.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

C'est le CASODOM.

# M. Le Président Claude LISE

Non, non, la Case Sociale c'est différent du CASODOM, mais les deux aident énormément. Je l'ai déjà dit ici, ils n'aident pas seulement les Martiniquais mais également les Guadeloupéens, les Guyanais. Mais bon, c'est une longue tradition, nous sommes très solidaires. Par conséquent je pense que nous sommes unanimes ? Il n'y a pas d'oppositions ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Je vous remercie. Nous passons au 20. Demande de subvention formulée par l'association Point Services aux particuliers et c'est pour son programme d'actions, mais là c'est au titre de l'année 2018.

20/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 ET DU PROJET « BIEN BONJOU »

#### M. Francis CAROLE

La demande qui est faite est de 17 500 €, la proposition du Conseil Exécutif est d'accorder 7 500 € à cette association, un peu en augmentation par rapport à l'année dernière.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des avis particuliers?

# **Mme Stéphanie NORCA**

Rapidement Président. Pour nous c'est un avis favorable de soutenir bien sûr, cette association qui est une association qui intervient dans la proximité pour l'accès au droit et qui fait un travail formidable, qui est connue depuis de nombreuses années et qui joue son rôle de partenaire social de proximité, qui réunit un certain nombre de dispositifs et qui permet aux uns et aux autres d'accéder au droit dans la proximité puisqu'ils ont un véhicule et ils se déplacent et ils sont présents des fois dans les quartiers et permettent aux uns et aux autres, vraiment dans la proximité d'accéder au droit. Pour ma part et pour notre commission, c'est un avis favorable d'autant plus la subvention cette année est en augmentation comparativement à l'année précédente.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? Donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On passe au 21. Demande de subvention formulée par l'association « Collège de cardiologie de la Martinique » et c'est pour l'organisation des 24èmes journées caribéennes de cardiologie.

# 21/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « COLLÈGE DE CARDIOLOGIE DE LA MARTINIQUE » POUR L'ORGANISATION DES 24 EMES JOURNÉES CARIBÉENNES DE CARDIOLOGIE - 30, 31 MAI ET 1ER JUIN 2019

#### M. Francis CAROLE

Cette journée a eu lieu le 30, 31 mai et 1<sup>er</sup> juin dans un hôtel de Fort-de-France. C'est une manifestation qui permet aux professionnels de santé de Martinique, Guadeloupe, Guyane de se rencontrer, d'échanger et de constituer des ateliers et de faire progresser justement leurs spécialités. Le montant de la subvention demandée est de 10 000 € et compte-tenu de la nature de l'opération le Conseil Exécutif propose que l'on accorde ces 10 000 € à l'association « Collège de Cardiologie de la Martinique ».

#### M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission.

#### **Mme Louise TELLE**

La commission donne un avis favorable. Cette manifestation a été de bonne facture, cependant la commission attend en retour une évaluation qualitative et quantitative de cette association. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Qui veut la parole ? Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Collègue, on peut faire une évaluation, mais si on peut donner l'aide avant la réalisation de la manifestation, c'est bien. Parce que si on donne après il semblerait que cette manifestation ait lieu déjà. Cela veut dire que l'organisation a eu peut-être des difficultés à s'acquitter des factures et tout cela. Si on peut, pour ces manifestations, intervenir avant c'est bien.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Juste une petite remarque c'est vrai que la recherche c'est quelque chose de très important dans un pays. Lors des ateliers je pense aussi que certainement il y en aura d'autres, il serait intéressant de se pencher sur l'accès aux soins des personnes sachant que de plus en plus un rendez-vous pour une consultation auprès d'un médecin spécialiste va très largement au-delà des trois mois. Il est clair il faudra également se pencher dessus et peut-être, je ne sais pas comment, mais proposer à ce Collège, que lors d'un atelier futur qu'il se penche sur la possibilité de réduire et de voir comment les Martiniquais peuvent accéder beaucoup plus facilement aux consultations.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Non ? Je passe la parole au rapporteur.

#### **M. Francis CAROLE**

Très rapidement pour répondre à la préoccupation du collègue DUVERGER, nous avons reçu ce dossier très tard et il a été traité avec une vélocité tout à fait remarquable parce que le dossier nous est parvenu très tardivement. Donc nous l'avons traité assez

rapidement compte tenu de l'intérêt de cette question. La Collectivité n'est pas en difficulté sur cette question. La seconde chose, la préoccupation exprimée par la collègue CLEM-BERTHOLO, c'est effectivement une difficulté que nous avons dans notre pays de trouver suffisamment de spécialistes en capacité de recevoir dans les délais. Parfois c'est au-delà de trois mois, parfois six mois ou davantage. Il y a là un vrai problème d'accès aux soins et d'une manière générale d'accès à la santé. Il y a un débat sur cela, mais je me propose de livrer une réflexion sur cela très précisément et qu'on essaie avec nos partenaires, l'ARS notamment, de voir comment apporter des solutions à cette question d'autant que dans le dernier plan qui a été présenté ici, de l'ARS, cette question est largement évoquée. Les spécialités déficitaires sont identifiées, mais après il s'agit d'aller plus loin. Evidemment on pourra faire appel à des médecins cubains tout cela, cela peut être une réponse, mais cela ne peut pas être la seule réponse et cela ne peut pas être la réponse pérenne. C'est un vrai enjeu connu de tout le monde, mais il nous faut maintenant des solutions. Cela ne vient pas essentiellement de la CTM puisque la santé est quand même de la responsabilité de l'Etat.

# M. Le Président Claude LISE

Oui.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Juste une boutade au Conseiller exécutif Monsieur CAROLE, c'est-à-dire effectivement je sais qu'il y a un débat sur le genre, mais je revendique encore ma féminité, ce n'est pas **le** collègue BERTHOLO, mais **la** collègue.

(Rires dans l'hémicycle)

#### M. Francis CAROLE

Je crois que je fais mon acte de contrition... Moi qui m'acharne à essayer de faire de l'écriture inclusive, cette fois-ci c'est raté. Merci de me rappeler à mes obligations.

#### M. Le Président Claude LISE

En tout cas, je veux juste ajouter qu'on semble avoir progressé pour le recrutement des médecins venus de l'extérieur notamment des médecins cubains. Puisque vous savez que Cuba vraiment a un très, très bon système de santé et « exporte » beaucoup de médecins. On en a d'ailleurs ici de très brillant et là on a eu beaucoup de difficulté, non pas avec Cuba, l'année dernière j'ai eu l'occasion de rencontrer l'ambassadeur de Cuba à Paris, j'étais mandaté par les confrères du centre hospitalier, l'accueil a été extrêmement favorable, mais on avait des blocages au ministère. Parce qu'en même temps, pas le ministère actuel, mais ce sont les ministères de la santé qui nous ont mis dans cet état de pénurie. A l'époque où j'étais jeune médecin, on pensait qu'il y aurait pléthore de médecins, on en aurait trop, on a serré un peu les boulons, on a créé un goulot d'étranglement et va mettre des années à récupérer ça. Et encore faut-il trouver la bonne méthode pour que les médecins que nous formons puissent revenir. A la faveur des concours, ce n'est toujours pas évident qu'ils se retrouvent ici. Donc il y a effectivement tout un travail à faire, mais on a forcément, dans les quatre cinq années qui viennent, on a besoin de médecins de l'extérieur, dans toute une série de spécialités et notamment l'anesthésie. Je ne sais pas si vous vous rendez compte on a des plateaux techniques remarquables à l'heure actuelle, mais avec un déficit en anesthésiste. Il y a toute une série de spécialités, l'ophtalmo, vous avez vu les délais qu'il faut dans ce domaine et beaucoup d'autres. Je pense qu'effectivement il y a un gros, gros travail à faire, on s'en préoccupe, mais cela ne dépend pas évidemment de nous, mais nous agissons. Nous sommes représentés à l'ARS, nous sommes représentés au CHU, le collègue CAROLE représente l'Exécutif dans ces instances, Louise TELLE et moi-même vous représentons, vous Assemblée, au CHUM et au Conseil de Surveillance de l'ARS et tous ces problèmes sont évoqués à ces endroits. Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Dans le même sens, il faudrait peut-être qu'on réfléchisse ici. Ce qui se passe c'est qu'il y a très peu et tu l'as dit, il y a un moment, il ne fallait pas qu'il y en ait trop. Après même la première année, il y a eu la première année en Guadeloupe, la deuxième année puis maintenant ici mais il y a aussi des médecins qui sont là et qui partent parce qu'il y a aussi des difficultés au centre hospitalier, mais y compris dans les cliniques aussi avec tout ce qui va se passer à la Clinique Sainte-Marie. On ne sait pas. Dans la réalité il y a une vraie discussion à avoir sur leur venue, l'installation possible, les aides possibles et aussi aider les structures qui peuvent accueillir, aider l'hôpital et tout ça.

# M. Le Président Claude LISE

Tout à fait. Collègue CLEON.

#### M. Georges CLEON

Je voudrais juste donner une note d'optimisme puisque l'effort que fait la Collectivité justement participe à la construction du Pôle Unitaire de Santé, le PUS, nous permet d'espérer que dans les décennies à venir, nous aurons des Martiniquais qui feront tous leurs cursus de médecine ici même chez nous, ce qui pourra faciliter l'accession de nos jeunes au poste de qualification de médecins et qu'ils puissent exercer chez nous et combler ce vide que nous vivons.

#### M. Francis CAROLE

Absolument. Très rapidement, si tu permets, Président. Il y a plusieurs choses, d'abord il y a un mois au nom de la Collectivité, j'étais à Cuba et nous avons eu l'occasion de rencontrer avec d'autres collègues le Ministère de l'agriculture sur la question de la chlordécone et le Ministère de la santé. C'est vrai que les Cubains sont prêts à venir ici, ils ont donné leur accord pour cela, évidemment tout cela se prépare, il y a des conventions et toutes sortes de choses, mais ils ont suffisamment de spécialisation qui leur permettent d'exercer. La deuxième chose qu'il faut dire c'est que, il ne faut pas en même temps dire, et je crois que nous sommes d'accord sur cela, Président LISE, simplement dire médecins cubains, il faut avoir une vision beaucoup plus large qui intègre les urgences de maintenant, mais aussi notre capacité à pouvoir répondre à nos besoins sur le moyen terme, parce que ça c'est très important. Puis, il faut réfléchir aussi à des politiques volontaristes et c'est pour cela que je disais qu'il faut que la CTM soit dans la réflexion. Il faut des dispositifs volontaristes pour pouvoir permettre à des gens de venir et de rester et de s'installer aussi dans les zones qui sont plus délaissées par exemple dans le Nord, etc. Il y a un vrai travail à faire et je pense que nous allons le faire ensemble pour prendre un certain nombre de mesures. Puis il faut que nous soyons suffisamment volontaires pour permettre à des Martiniquais qui sont courtisés dans les universités de France dès la 3<sup>ème</sup> année il faudrait que nous ayons à leur égard une politique leur permettant de revenir au pays et nous savons qu'il y en a qui veulent revenir au pays. Donc c'est tout cela qu'il faut mettre en place mais cela mérite évidemment une réflexion, une organisation et des moyens.

#### M. Le Président Claude LISE

Nous pouvons passer au vote ? Pas de vote contre, pas d'abstentions, donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous pouvons passer au 22. Il s'agit d'une demande de subvention formulée par l'associaiton « Clowns Doktè ». C'est pour son programme d'actions au titre de l'exercice 2019.

# 22/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION CLOWNS DOKTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

# **M. Francis CAROLE**

Ce n'est pas la première fois que nous allons analyser un dossier de « Clowns Doktè ». Nous avions déjà apporté une aide l'an dernier. La demande cette année est de 40 000 €, parce qu'il y a une volonté d'ouvrir les actions en direction de davantage d'hôpitaux, nous proposons d'attribuer 10 000 € à clowns Doktè comme nous l'avions fait l'an dernier.

#### M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission.

#### **Mme Louise TELLE**

C'est un avis très favorable.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Là il n'y a pas de pénurie, pour clowns Doktè, ils sont... Nous adoptons, il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions donc adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

#### M. Francis CAROLE

On fait comme si on n'avait pas noté le numéro du Président.

# **M. Lucien ADENET**

Président, il n'y a pas de pénurie, mais quand même, j'ai regardé l'action qu'ils mènent au profit des enfants qui sont malades, c'est vraiment nécessaire.

#### M. Le Président Claude LISE

Oui absolument. Aujourd'hui, on préconise ce type d'actions, beaucoup. Nous passons au 23. C'est une demande de subvention formulée par l'association « Passerelle » pour son programme d'actions 2019.

# 23/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION PASSERELLE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019

#### M. Francis CAROLE

L'association Passerelle qui présente régulièrement un dossiser ; ce sont des actions en direction des familles, en direction des jeunes contre l'échec scolaire. C'est une association qui présente régulièrement ses bilans et qui, chaque année, demande 10 000 €. Cette année encore, ils demandent 10 000 € et nous proposons de les lui accorder.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des avis?

#### **Mme Louise TELLE**

C'est un avis favorable d'autant que la commission a apprécié le bilan d'activité joint au rapport.

#### M. Le Président Claude LISE

Demande d'intervention? Collègue NORCA.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

En tous les cas, mon avis rejoint celui de la collègue en précisant que pour ce dossier en effet, il y avait des éléments annexés et je salue en tous les cas Monsieur PRIAM qui fait l'effort, même si on ne l'a pas sur support papier, je rappelle aux collègues que souvent les éléments d'évaluation, etc., on peut les retrouver en annexe via Web Délib. C'est vrai que ce n'est pas toujours évident, mais c'est pour rappel pour que l'on puisse de temps en temps zyeuter dans les annexes qu'il y a ces éléments d'appréciation et d'éclairage pour prendre nos décisions.

# M. Le Président Claude LISE

Très bien. On peut passer au vote ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous pouvons passer au 24. Demande de subvention formulée par le groupement coopératif de Martinique pour la promotion des personns inadaptées et handicapées. C'est pour leur programme d'actions 2019.

# 24/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE GROUPEMENT COOPERATIF DE MARTINIQUE POUR LA PROMOTION DES PERSONNES INADAPTEES ET HANDICAPEES (GCMPIH) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2019

#### M. Francis CAROLE

Il s'agit particulièrement d'une opération en direction du traitement des risques psycho-traumatiques auxquelles sont exposées les populations vulnérables, jeunes sous protection sociale, personnes âgées, personnes handicapées et aussi consécutivement aux catastrophes naturelles. Cette action se fait en collaboration avec des partenaires de la Caraïbe, Cuba, Porto-Rico, Haïti, la Dominique, Trinidad et Tobago. C'est une action nécessaire parce que nous sommes dans une zone à risques, des risques sociaux, des risques industriels, des risques naturels. Il y a eu cinq actions de proposées et la participation au développement en Martinique d'une culture de la prévention des risques et de la résilience, l'organisation de modules de formation aux techniques de thérapie brève, la contribution à la préparation des populations locales et des référents de proximité à faire face aux différents enjeux relatifs aux risques majeurs, le développement de l'intégration de la culture de la prévention et enfin la conception de la formalisation d'un projet de protocole de fonctionnement de réseau de professionnels spécialisés dans des thérapies brèves qui peuvent être applicables dans les situations de risques. La subvention demandée est de 112 000 € c'est-à-dire 17% du montant total du budget. La proposition du Conseil Exécutif est d'attribuer 95 000 € à l'association.

#### M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission Santé.

# **Mme Louise TELLE**

Merci Président. Nous avons bien noté que cette action envisage de former près de 60 psychologues et médecins exerçant en Martinique pour prendre en charge les personnes atteintes de troubles liées aux chocs post-traumatiques occasionnés par des catastrophes ou des accidents majeurs de la vie. Nous avons bien noté aussi, que près de la moitié de ces personnels qualifiés sont des personnels de la CTM. Dans le contexte actuel de l'augmentation des phénomènes de catastrophes et d'accidents très importants, il s'agit d'une action exemplaire qui permettra à la Martinique d'avoir un corps relativement nombreux, de professionnels aptes à prendre en charge des personnes en détresse dans des circonstances signalées. Renseignements pris, mis à part Cuba, la Martinique aura l'effectif de professionnels le plus nombreux en la matière. Autre intérêt de cette action, elle se réalise dans le cadre d'un réseau de 11 pays de la Caraïbe. Pour toutes ces raisons, nous donnons bien entendu un avis très favorable et sur cette action, nous attendons une évaluation. Merci.

# M. Le Président Claude LISE

Commission des affaires sociales, tu as un avis ?

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Pour nous Président, c'est un avis favorable à partir du moment où il s'agit de former des professionnels pour la prise en charge de ce type de traumatisme. Pour nous, c'est un avis très favorable, Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Demande d'intervention. Collègue DUVERGER.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Pour ma compréhension, une personne inadaptée par les catastrophes naturelles et tout cela, cela renferme quoi ? Je ne comprends pas bien là l'inadaptation...

#### **M. Francis CAROLE**

Je ne saurais pas m'engager sur cela, collègue DUVERGER parce que tu as dû noter que le groupement coopératif de la Martinique pour la promotion de personnes inadaptées et handicapées ce n'est pas mon propos, c'est le nom de l'association. Je ne peux pas te dire, ces actions doivent concerner l'ensemble des Martiniquais, c'est pour intervenir en cas de risques sur l'ensemble de la population, pas singulièrement sur les personnes en situation...

# M. Jean-Claude DUVERGER

C'est le terme inadapté, mais enfin je n'ai rien contre...

#### M. Le Président Claude LISE

C'est son nom, mais effectivement ils font référence à quoi ? A quelle catégorie ? Puisque handicapé on comprend, mais inadapté cela peut être plusieurs choses. Collègue CLEM-BERTHOLO.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Ce groupement GCMPIH c'est un groupement d'associations qui œuvre effectivement dans le secteur médico-social et effectivement qui intervient auprès de personnes en situation vulnérable et qui peut se trouver en situation d'inadaptation soit par rapport à un contexte soit par rapport à un fait de vie, mais c'est dans le terme du nom du groupement qu'on prend en compte la personne inadaptée ou la personne handicapée. Mais il ne s'agit pas d'une appellation qui fait référence pratiquement à l'action qui est menée.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

J'ai demandé cela pour plus de clarification.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Oui nous t'apportons la clarification.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

Je ne suis pas tellement du domaine ou je ne suis plus du domaine, mais je connais les IMP, je connais les IMPro, je connais des structures qui interviennent. Quand je vois que l'on dit qu'on va s'occuper, je me demande qu'est ce que l'on appelle une personne inadaptée ?

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Pourquoi effectivement ? Alors ce qu'il faut surtout dire dans ce domaine, c'est que l'ARS justement, dans son projet régional de santé, a mis des préconisations notamment l'inclusion. Prenons le cas de l'inclusion, effectivement ces personnes comme tu parles, collègue, de personnes de INP, d'INPRO, ces personnes normalement doivent rentrer dans un parcours qui leur permet de s'adapter à leur

contexte. Et des groupements comme celui-ci leurs permettent effectivement de bénéficier de soins et d'accompagnement notamment dans des CMP, dans d'autres structures. C'est une plateforme de services et de prestations qui aident ces personnes.

#### M. Le Président Claude LISE

On peut passer au vote ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 25. Demande de subvention formulée par l'association « Madin' Jeunes Ambition » et c'est pour la campagne « La caravane de l'unité » au titre del'année 2019.

# 25/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MADIN 'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « LA CARAVANE DE L'UNITE » AU TITRE DE L'ANNEE 2019

#### M. Francis CAROLE

Là aussi, il s'agit d'un dossier récurrent sur lequel nous avons eu l'occasion de discuter à plusieurs reprises. La demande qui est faite est une demande de 30 000€ et nous vous proposons de reconduire la subvention comme nous l'avions accordée l'an dernier à savoir 15 000 €.

### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions? Collègue LESDEMA.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

Simplement pour demander un jour à la Caravane de l'Unité de venir faire un petit tour à la CTM. C'est simplement ça.

# **Mme Louise TELLE**

Président, la Commission a émis un avis favorable et elle apprécie cette fois la description du contenu des actions déclinées dans le rapport.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue PAMPHILE.

#### M. Justin PAMPHILE

Peut-être que j'ai été distrait sur d'autres plénières, mais je me souviens qu'ici, lors d'une discussion sur une demande de subvention de Madin jeunes Ambition, sauf si je me trompe d'association, mais le Conseiller exécutif va conforter ou infirmer, il m'avait semblé qu'à un moment donné, on avait suspendu une décision relative à cette structure en attendant d'avoir plus d'éléments de précisions quant à la réalité effective de la réalisation des opérations programmées décrites par l'association. Je voudrais juste savoir si on avait pris la décision. Non non, ce n'est pas ça, c'était sur l'an dernier, et je voudrais juste savoir si on avait apporté une réponse positive à cette association ?

Si c'est le cas, nous rappeler le montant et bien évidemment je voterai sur cette proposition.

# **M. Francis CAROLE**

Oui, effectivement il y avait eu une question introduite par la collègue Marie-Line LESDEMA, et ce qui avait conduit à vérifier des éléments. Nous avons accordé en fin d'année 2018 la subvention de 15 000 € à... Comment ?

#### M. Justin PAMPHILE

La demande était plus importante...

#### M. Francis CAROLE

Ah oui, la demande était plus importante...

#### M. Justin PAMPHILE

La demande était plus importante et là, nous avons suspendu la décision en lien avec l'attente des pièces administratives qui confirmaient que l'action s'était bien déroulée.

#### M. Francis CAROLE

Entre temps nous avons eu ces pièces très tardivement en fin d'année, c'est à la date du 20 décembre, c'est dans le rapport, nous avons accordé 15 000 €.

# **M. Justin PAMPHILE**

Je m'excuse, Président. Donc si nous n'avons accordé que 15 000 €, les pièces qui ont été fournies n'étaient pas probantes.

#### M. Francis CAROLE

Non, pas nécessairement c'est-à-dire qu'on n'accorde pas nécessairement la totalité de la demande, pas toujours.

#### **Mme Marie-Line LESDEMA**

La subvention n'était pas rattachée au fait qu'ils ramenaient ou pas les documents, la question était de savoir la réalité des actions menées par l'association, mais l'association avait demandé un montant X, mais au niveau de la décision, il y avait déjà eu une décision de 15 000 €, mais ce n'était pas simplement sur les documents administratifs, c'était sur l'ensemble du plan d'action, il y avait eu une interrogation.

#### M. Le Président Claude LISE

On peut passer au vote ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 26. Demande de subvention formulée par l'association « Allô Héberge-moi ». C'est pour le projet « Réhabilite Toît ».

# 26/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « ALLO HEBERGE MOI » POUR LE PROJET « REHABILITE TOÎT »

#### M. Francis CAROLE

Il s'agit d'une série d'actions qui visent les personnes sortant de prison à travers une démarche qui est l'accès aux logements et ce qui implique qu'il y ait une coordination avec des professionnels, ce qui demande un accompagnement pour l'accès au droit administratif, etc. C'est sur ce segment de la population que se positionne l'association avec question centrale le logement. La demande qui est faite est de 12 000€, le Conseil Exécutif propose d'accompagner à hauteur de 7 000€.

#### M. Le Président Claude LISE

Avis de la commission.

# **Mme Stéphanie NORCA**

Pour nous c'est un avis très favorable et je profite de l'occasion pour saluer l'engagement de l'association Allô Héberge-moi qui fait un travail vraiment très intéressant et très important en termes d'accompagnement social auprès des personnes hébergées parce qu'à l'intérieur, je sais que ce n'est pas évident de travailler avec des sortants de prison, avec des personnes en situation d'exclusion et de précarité. C'est vrai, le peu de moyens dont dispose cette association, ils arrivent à faire en tous les cas un travail formidable et avoir un bon nombre de sorties positives. Je profite de l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de saluer bien sûr l'engagement à la fois des équipes médico-sociales qui sont présentes, mais aussi de tout l'engagement de ces personnels à l'attention de ces publics. Pour ma part et notre commission, c'est un avis très favorable, Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention? Collègue COUTURIER.

#### M. Gilbert COUTURIER

Mwen pa lé alonjé déba-a piske i ka fé si zè déja mé mwen lé di an mô ke kolèg NORCA fini ba pou twavay asosyasion ka fé, mwen, mwen té kay swété ke rapôté-a, pétèt pa aktuelman mé dan laveni, si i té pé permèt ke nou sav adan an lanné a dé sôti de pwizon konbien moun ke yo ka rivé twouvé an mézon ba yo pou ébéjé-yo kon nous av ki mannyè sa efektivman rèd ke pafwa i ni dé moun ki ka sôti de pwizon é asou téwitwa-yo donk sé paran-yo yo pa ritounen yo ni dé entédiksyon. Ki son lé mwayen k pé èt i akodé ki pé èt ba méo si dot enstans pou ke asosyasion tala anko akonpanyé plis moun. Eske pou lé lojman koumannyé i ka fé pou twapé lé lojman ki mété a dispozisyon pou pé permèt sé moun tala bien sôti. Nou ka kwé ke sé an véritab twavay, asosyasion sé an tèt de po nant lé enstans épi lasosiété. Sé pétèt pou sa, ankô an fwa an woulo bwavo ba tout ékip ki ka dirijé asosyasion-an, mé an woulo bwavo osi ba nou CTM paske sa osi pa ka chapé nou di wé koumannyé akonpanyé yo menm si dé fwa nou pé di sa ki ba-a pa asé, mé sa ki enpôtan sé ke nou montwé ke ni an volonté ke nou lé akonpanyé-yo. Mwen ka kwé ke la osi sé envestisman ke dé moun ka pran sé pafwa bab ke ou ka rankontwé. Donk mwen ka kwé ke tout moun ansanb la pou di sé manmay-la plis foss, sé dirijan-an plis foss.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions? Collègue DUVERGER.

#### M. Jean-Claude DUVERGER

C'est toujours pour être mieux informé. Je crois qu'il faut... Ce n'est pas facile de travailler avec des gens qui reviennent comme ça, la réinsertion ou l'insertion est toujours difficile. Mais comme c'est marqué « réhabilite-toit » T.O.I.T c'est cela, un peu dans le prolongement de ce qu'il dit comment cela se passe concrètement, compte tenu de la difficulté ici d'avoir des logements ? Je sais qu'il y a des femmes qui se battent quand il faut déplacer, des femmes sans rien dire, vous savez comment cela se passe, les femmes battues, trouver des logements ce n'est pas facile. Est-ce qu'il y a une entente avec un bailleur ? Est-ce qu'il y a un quota ? Concrètement comment cela se passe pour trouver les logements ? Je sais que c'est très, très difficile pour trouver des logements. Alors est ce que c'est facile, est-ce qu'il y a un quota, est-ce qu'il y a une réservation, une entente ?

# **M. Francis CAROLE**

Je dois admettre très simplement que ce n'est pas une association que je connais aussi bien que d'autres. Je sais qu'ils ont un CHRS financé par l'Etat, ils ont un certain nombre de places, peut-être pas suffisamment, mais je n'ai pas de détail de comment ils font pour capter des logements, etc. Je sais que c'est une association qui est bien structurée, qui intervient sur le terrain, qui a son CHRS, mais je n'ai pas les mécanismes de captation de logement, mais je peux revenir devant vous après les avoir rencontrés pour expliquer comment ils développent leur travail.

#### M. Le Président Claude LISE

On passe au vote. Contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 27. demande de versement de la subvention accordée à la ville du Gros-Morne au titre du contrat de progrès par délibération n° 15-133-1 après requalification de la nature des chantiers d'insertion et adoption d'un nouveau plan de financement entériné par délibération municipale du 26 fevrier 2019.

27/ DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DU GROS-MORNE AU TITRE DU CONTRAT DE PROGRÈS PAR DÉLIBÉRATION N° 15-133-1 APRÈS REQUALIFICATION DE LA NATURE DES CHANTIERS D'INSERTION ET ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ENTÉRINÉ PAR DÉLIBÉRATION MUNICIPALE DU 26 FEVRIER 2019

### M. Francis CAROLE

C'était cette délibération municipale qui faisait défaut, qui a été votée en 2019 et l'action porte sur plusieurs chose d'ailleurs, un chantier de proximité pour la reconstruction de 100 logements individuels correspondant aux critères de l'habitat indigne, un chantier d'insertion visant à la réhabilitation des jardins du Gros-Morne et

pérennisation du patrimoine culturel et botanique de la Martinique, un chantier d'insertion sur l'embellissement des entrées et sites dégradés de la ville du Gros-Morne. La première action visant à la réhabilitation et la réparation de 25 maisons individuelles concernait 15 bénéficiants. Quand vous voyez 25 maisons et 15 bénéficiants, ce n'est pas 15 propriétaires, il s'agit de 15 bénéficiants c'est-à-dire de personnes qui vont aider à la réhabilitation des logements considérés. L'objet de la demande actuelle, la ville du Gros-Morne n'a pas fourni en 2015 la délibération municipale requise nécessaire à l'élaboration de la convention cadre liée à la délibération n° 15.133-1 pour obtenir le versement de la subvention de 300 000 € et chacune des grandes actions que j'ai énoncées précédemment, c'est 300 000 €. Cela a été fait, le 20 mars 2019, donc il s'agit maintenant de passer une convention avec la ville du Gros-Morne et de donner mandat au Président du Conseil Exécutif pour prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la décision qui sera prise.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il un avis particulier? Demande d'intervention? S'il n'y en a pas. Demande d'intervention? Collègue PAMPHILE.

#### M. Justin PAMPHILE

C'est une précision que je voudrais avoir, pas sur le dossier en particulier, mais sur les chantiers d'insertion. Je voudrais que le Conseiller exécutif me confirme ou m'infirme une information que j'ai eue ici là, il y a quelques temps, est-ce qu'il serait vrai que les demandes de chantier d'insertion qui arriveront après le mois de mars, juin, juillet ne pourront faire l'objet d'une analyse que l'an prochain ? J'ai eu cette information et j'aurais bien aimé avoir confirmation ou affirmation.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue CLEM-BERTHOLO.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Juste pour souligner que quand on fait le décompte des subventions et des octrois de financements, la Collectivité Territoriale de Martinique, elle n'a pas moins de 1 M€ mis à disposition pour aider les associations. Je voudrais saluer l'effort de la Collectivité Territoriale de Martinique pour aider les associations notamment au niveau de l'action sociale. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue COUTURIER.

#### M. Gilbert COUTURIER

Sé té pou di efektivman dépi 2015, la ville Gwo Mon, plis le CCAS té prézanté sé dosyé tala, nou ka gadé koumannyé bagay-la ka avansé douva lé difikilté ki prézanté koy' jodi-a nou ka viré ripran an men, délibérasyon. Ek mwen mwen lé raplé ke pou lé jaden sé déjai 21 Matiniké ki an chantié densersion. Nou palé di anbelisman sa ka osi anjandwé an chantié ki sé an orijinalité Matinik ki sé lé métyé di karlè mozayst, sé 20 jèn manmay, 20 moun Matinik ki adan chantié-a. Donk nou ka kwé ke sé dé bagay ke pou mwen enpôtan ke nou rivé à twavè pwoblem moun ki élwanyé di lanplwa é di lensersion ke nou kontinué kabéché, sa pa toujou évidan, mé sé mannyé rand-yo osi pwofésionèl épi rand-yo fé lyen épi sa yo ka kryé lentégwasyon. Sé té sa mwen té lé di

zot véritabman ke fok nou gadé sa ki ni Gwo Mon é osi dot chantié dan dot kominn pou wé koumannyé kontinué ankourajé. Sé sa mwen té lé di.

#### M. Le Président Claude LISE

As-tu quelque chose à ajouter?

# **M. Francis CAROLE**

Oui. Ce que souligne le collègue PAMPHILE et dans l'organisation de la réception et du traitement des dossiers, pour organiser le travail, il y a une date limite de dépôts des dossiers au 30 juin. Vous avez parfaitement raison. Ceci étant et c'est ce que je demande au service, lorsque des dossiers arrivent en retard, il faut les traiter quand même. Mais nous souhaitons que pour l'organisation du traitement des dossiers et quand je parle de l'organisation du traitement, c'est que cela passe en CE mais que ce soit payé au cours de l'année, que des associations déposent au plus tôt leur dossier au 30 juin. Ceci étant, je ne dois pas vous cacher que nous sommes en train d'avoir avec la DIECCTE une discussion parce que la DIECCTE a deux périodes pour voir comment on harmonise les choses parce qu'il y a un lien évidemment puisque nous sommes les deux financeurs de ces opérations. On est en train d'essayer de voir comment harmoniser les dates de dépôt et de traitement. Ceci étant, je ne cache pas que j'ai eu à intervenir à plusieurs reprises pour que les dossiers arrivés en retard soient néanmoins traités. On n'est pas un couperet. Et d'autre part, nous sommes dans une phase où nous sommes en train de revoir le cadre global des Ateliers Chantiers d'Insertion. Peut-être que nous viendrons, je pense que ce sera en septembre, devant vous avec un nouveau cadre et évidemment toutes ces questions pourront être prises en considération, mais c'est vrai qu'au moment où nous parlons, l'échéance c'est le 30 du mois de juin, mais il y a quand même un traitement des dossiers pour ceux qui arrivent en retard.

#### M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote... Ah pardon...

#### M. Justin PAMPHILE

Président, j'entends ce que dit le Conseiller exécutif Francis CAROLE, mais je veux quand même attirer son attention sur le fait que cela veut dire qu'au 30 juin plus aucune association, même si elle dépose son dossier pour instruction au titre d'un ACI, d'un Atelier Chantier d'Insertion, son dossier pourra faire l'objet d'une instruction, mais ne pourra pas recevoir de réponse pas avant 2020.

#### M. Francis CAROLE

Non ce n'est pas ce que j'ai dit.

# M. Justin PAMPHILE

Clarifie.

# M. Francis CAROLE

Non, je pense que j'ai été extrêmement clair. Nous demandons aux Ateliers Chantiers d'Insertion de faire en sorte que tous les dossiers soient déposés au plus tard au 30 juin. D'accord ? S'il y a des dossiers qui arrivent après, ces dossiers seront traités. Mais nous insistons fortement pour que cela soit fait avant le 30 juin parce que cela nous

permet de mieux organiser, enfin au service, de mieux organiser le traitement, le circuit et le paiement.

# **M. Justin PAMPHILE**

D'accord, parce que ce que j'avais cru entendre et c'est pour cela que je voulais insister pour attirer l'attention sur le fait que les structures associatives ont, malgré leur bonne volonté de vouloir déposer les dossiers dans des délais, dans les temps et en respectant les délais qui leur sont fournis, ce n'est pas toujours évident de pouvoir le faire parce que quelquefois il y a des éléments dont ils sont tributaires. Avoir une autorisation quelquefois d'une collectivité, validant, leur donnant l'autorisation d'utiliser un support qui est un support ville entre le 1er janvier de l'année et le 30 juin, ils peuvent ne pas forcément avoir le document. Donc l'idée c'est ne pas hypothéquer, et je crois avoir entendu la réponse, les dynamiques d'associations qui permettent à des personnes qui sont éloignées de l'emploi de bénéficier d'un dispositif qui leur permet de retrouver les chemins de la réinsertion. D'autant que, quand nous avons analysé ici, il y a peut-être trois ou quatre mois de cela, le PDI, dans le PDI, il me semble qu'il y avait une volonté manifeste d'accompagner, de soutenir ce type d'initiative-là. Donc je ne comprenais pas si effectivement au 30 juin, il fallait, si le dossier n'était pas déposé, repasser pour 2020, mais j'ai la réponse.

#### M. Francis CAROLE

L'objectif c'est qu'au 30 juin on ait déposé les dossiers, ceci étant lorsque les dossiers arrivent après il faut évidemment les traiter. Mais je réaffirme encore notre volonté très forte d'accompagner les Ateliers Chantier d'insertion parce que c'est un moyen de créer de l'activité. Par contre, nous notons plusieurs choses, d'abord il faut que ces structures soient mieux organisées quand je dis ça, je dis par la même, il faut que nous les aidions à mieux s'organiser pour faire face aux enjeux qui se posent. Cela veut dire qu'il faut que notamment l'association qui sert de locomotive à tout cela qu'elle ait davantage de moyens. La deuxième chose qui est importante, je pense qu'il faut aussi aider les associations à être plus opérationnelles. Et il faut aussi enfin des projets qui soient plus ambitieux. Nous n'allons pas pouvoir éviter qu'il y ait dans les ACI des têtes de cordées, je n'aime pas ce mot, il a été employé par votre Président MACRON récemment, des associations qui sont structurées, qui vont de l'avant et il y en a d'autres qui ont davantage de difficulté. Mais je crois que c'est véritablement une possibilité de créer de l'activité, de réinsérer et il faudra passer après de chantiers d'insertion à de véritable entreprises mais cela demande encore du travail, de l'accompagnement, de l'ingénierie et des moyens financiers. C'est la raison pour laquelle avec le collègue LAVENTURE, nous sommes en train de réfléchir sur la question de savoir comment mieux capter des fonds européens pour justement les mettre aux services de ces associations. Etant entendu que ces associations ne peuvent pas faire d'avance, ça c'est la première difficulté et la deuxième difficulté c'est que ce sont des associations qui ont des difficultés en matière d'ingénierie pour monter des dossiers, entrer dans la démarche FSE. Il faut trouver des techniques pour nous permettre de régler ces problèmes, pour permettre d'avoir accès à des moyens financiers plus importants. Mais il y a une vraie réflexion et une vraie volonté sur cette question.

### M. Le Président Claude LISE

Bien, nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question numéro 28. C'est une demande de modification de délibération.

28/ DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-132-1 ET AUTORISATION D'ÉTABLIR LA CONVENTION CADRE RELATIVE À LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DE SAINTE-LUCE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROGRÈS

#### M. Francis CAROLE

Il s'agit d'une délibération de novembre 2014 entre la Collectivité régionale, donc la CTM d'aujourd'hui et la commune de Sainte-Luce. La commune de Sainte-Luce a proposé de créer une épicerie sociale afin d'apporter une aide principalement alimentaire à des publics en difficulté économique, fragilisés ou exclus. La ville de Sainte-Luce est en train de mener cette action et demande le versement de la subvention. Cependant l'article 3 de la délibération N°15.132.1 ne fait pas mention du chapitre 904.420 article 204.14.12 sur lequel le montant de la subvention devait être imputé. Il s'agit simplement, pour permettre le versement de cette subvention, de proposer de modifier l'article 3 de la délibération en précisant l'imputation budgétaire et donc d'établir la convention cadre relative à ce dossier. La proposition de décision c'est de se prononcer sur la modification de la délibération en question et l'article 3 une subvention d'un montant de 40 000 € est accordé en autorisation de programme à la Ville de Sainte-Luce au titre de la lutte contre l'exclusion et la précarité pour la mise en place d'une épicerie solidaire. Cette somme sera imputée au chapitre 904.420 article 204.412 du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique et versée selon des modalités établies par convention. Il s'agit simplement d'une modification d'imputation.

#### M. Le Président Claude LISE

Qui demande à intervenir ? Sinon nous passons au vote tout de suite. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On passe au 29. Taux de promotion. Il s'agit des ratios pour avancement de grade des effectifs titulaires de la CTM, modification de la délibération du 20 décembre 2018.

# 29/ TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE) DES EFFECTIFS TITULAIRES DE LA CTM – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18-552-1 DU 20 DÉCEMBRE 2018

#### M. Francis CAROLE

Il s'agit d'un rapport qui a été présenté en CT et qui a eu un avis favorable. Je ne vais pas relire l'ensemble du tableau, mais vous voyez qu'il y a un certain nombre de ratios pour la catégorie C, adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>nde</sup> classe, etc., pour la catégorie B et pour la catégorie A. C'est ce tableau qui désormais va prévaloir au moment où la CAP sera chargée de se prononcer sur les grades. Les taux de ratios seront appliqués à l'effectif de fonctionnaires remplissant les conditions pour prétendre à l'avancement de grade dans les cadres d'emploi. Ce taux de promotion est fixé par l'Assemblée délibérante après avis du Comité Technique et j'ai rappelé au début que le Comité Technique a donné son avis sur cette proposition, sur les taux que vous avez en mains. Je crois qu'il y a un nouveau tableau qui a été distribué à l'Assemblée, donc vous êtes en possession de ce tableau.

# M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote.

#### **M. Justin PAMPHILE**

Le Conseiller exécutif dit que le Comité Technique a donné son avis, mais il n'a pas précisé l'avis.

#### M. Francis CAROLE

L'avis est favorable parce qu'il y a eu une discussion.

#### M. Le Président Claude LISE

On passe au vote. Collègues, il faut qu'on accélère parce que je vous veux signaler qu'il y a des collègues qui me font savoir qu'ils veulent partir. Si, ne serait-ce qu'un seul collègue s'en va encore, je serai obligé de suspendre. Je vous signale ça et je compte ceux qui sont encore dans les couloirs. Si vous voulez, on a soit la possibilité d'accélérer pour que les choses les plus importantes, il y a des fonds européens qui viennent, je veux bien qu'on laisse tout ça et qu'on continue à pinailler sur des tas de points qui après sont votés sans problème. Il y a des choses importantes qui viennent là donc vous décidez, comme vous voulez. Normalement nous en sommes à...

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Président

# M. Le Président Claude LISE

Oui tu veux intervenir?

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Oui, c'est simplement pour faire remarquer qu'il faut voter. Nous avons trouvé tous, sur notre table un erratum et c'est ça qu'il faut voter? Parce que je souhaitais le recevoir, en dématérialisé et là, on me le donne en papier.

#### M. Le Président Claude LISE

Ok. Est-ce qu'on peut voter ça? Il n'y a pas d'oppositions?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On passe au 30. Mise en œuvre du...

#### M. Félix CATHERINE

Excusez-moi Président, je n'ai pas compris le vote que vous avez fait ? Le vote que nous avons fait, je ne l'ai pas compris. Quel numéro qu'on a voté là ?

# M. Le Président Claude LISE

C'est le 29, taux de promotion.

#### M. Félix CATHERINE

Y a-t-il eu une correction sur le taux de promotion par rapport à ce qui a été arrêté?

# M. Le Président Claude LISE

Oui bien sûr. On passe au 30. Mise en œuvre du PPCR.

30/ MISE EN OEUVRE DU PPCR (PROTOCOLE DE MODERNISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES CARRIERES ET DES REMUNERATIONS) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASE (ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS) ET AJE (EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS)

#### M. Francis CAROLE

Très rapidement pour résumer. Il s'agit d'un décret de mai 2017 qui porte respectivement un statut particulier aux cadres d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants qui instaure, dans le cadre du PPCR, le Protocole de la Modernisation et des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations, la seconde étape de la revalorisation de ces cadres d'emplois de catégorie B en catégorie A. Il prévoit notamment à partir du 1er février 2019, un, le passage en catégorie A des fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants. Ensuite, la modification de l'architecture statutaire de ces deux cadres d'emploi avec la création de deux nouveaux grades, assistants socioéducatifs et éducateurs de jeunes enfants de 2<sup>nde</sup> et de 1<sup>ère</sup> classe et ASE et EJE de classe exceptionnelle, l'intégration des fonctionnaires concernés dans le nouveau cadre d'emploi de catégorie A, la requalification des contrats en catégorie A des agents contractuels concernés. Afin de mettre en œuvre cette disposition réglementaire, il appartient à la Collectivité de créer les postes supports devant accueillir les agents en reclassement sur les postes de catégorie A; des anciens postes de supports de catégorie B sont réputés éteints. Et nous avons en fin de rapport, un tableau sur les anciens grades d'assistants socioéducatifs principal, assistants socio-éducatifs, éducateurs de jeunes enfants, les anciens grades et les nouveaux grades qui sont proposés. Alors là aussi il s'agit d'une application simplement de la loi.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, on passe au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 51. Bilan d'exécution 2017/2018 de la convention d'appui aux politiques d'insertion 2017-2019 et ses annexes.

# 50/ BILAN D'EXECUTION 2017/2018 DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019 ET SES ANNEXES

#### **M. Francis CAROLE**

La convention d'appui aux politiques d'insertion est une politique qui vise à inciter l'action d'insertion et qui détermine les priorités en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté au regard des besoins identifiés. Il bénéficie par conséquent de Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion, ce que l'on appelle le FAPI. Il y a une convention qui a été signée entre l'État et la Collectivité. Et ce dont il est question aujourd'hui c'est de valider le bilan d'exécution de cette action au titre des obligations légales, au titre du renforcement de la coopération entre les acteurs, les actions supplémentaires répondant à des priorités nationales ou territoriales. Ces priorités sont les suivantes : le renforcement du lien social des jeunes de 18 à 30 ans, l'aide individuelle à la reprise d'activité, le déploiement du dispositif école-famillequartier, l'aide à l'amélioration du logement, la promotion et l'accompagnement des bénéficiaires des épiceries solidaires boutiques et ateliers. Voilà un peu les éléments concernant ce rapport.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention?

#### M. Francis CAROLE

Vous avez reçu les annexes ?

#### M. Le Président Claude LISE

Pas de demande ? Nous passons au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Je remercie le collègue...

#### M. Francis CAROLE

J'avais souhaité répondre aux questions. Est-ce que je le fais maintenant?

#### M. Le Président Claude LISE

Lesquelles ? Oui, je pense que c'est tout à fait le moment. La question orale qui a été adressée par écrit dans les formes requises.

### M. Félix CATHERINE

Merci Président et Monsieur le Conseiller. Nous avons en effet saisi le Président de l'Assemblée conformément aux dispositions du règlement intérieur sur deux questions : la mise en place du COS du personnel de la CTM et dans un deuxième point l'externalisation pour l'information, une précision en tout cas aux transferts d'habilitation de certains établissements médico-sociaux. Alors s'agissant de la mise en place, lors de la plénière, vous allez corriger vous-même sur le courrier puisque j'avais mis du 16, 17, 20 et 21 juin c'est 16 et 17 mai d'accord, poursuivie le 21 mai, l'Assemblée s'est prononcée majoritairement et s'est opposée à l'externalisation et l'action sociale du COS CTM vers le CNAS de l'Île-de-France et au transfert de gestion des œuvres sociales du personnel. Il a été demandé la mise en place du conseil d'administration élu démocratiquement par le personnel avec tous les moyens afin de lui permettre d'assurer sa mission sociale en direction des agents. Lors de la dernière plénière sur cette question, le Conseiller exécutif a répondu de manière furtive sans apporter la réponse objective qu'attendent le personnel et la Majorité des élus. Il a évoqué la possibilité pour l'une des parties de faire appel d'une décision du tribunal pour continuer à gérer la mise en place du COS CTM avec son conseil d'administration. De plus la Collectivité elle-même n'a pas fait de recours. Alors nous voulons comprendre ; vous savez parfaitement que cette éventualité n'est pas suspensive et que le COS aurait dû être mise en place comme délibéré par l'Assemblée, sauf à croire que la délibération de cette Assemblée n'a aucune valeur à vos yeux et que le Conseil Exécutif fait ce qu'il veut sur le ce sujet. Etant entendu qu'il y a là une vraie attente du personnel. L'adhésion du CNAS a été présentée comme l'alternative à l'impossibilité de mettre en place le COS CTM, or rien n'empêche cette mise en place à part que la volonté politique manifeste si c'est une question que l'on se pose d'entrave en réfutant la volonté du personnel dans l'élection du COS CTM puisqu'il y a un conseil d'administration qui a été mis en place. La question c'est quand donc envisagez-vous de mettre en place ce conseil avec tous les moyens pour la gestion des prestations sociales attendues, qu'il n'y a aucune contre-indication et que cela fait trois ans que ça dure ? Sans compter que par ailleurs sur la question juridique et de droit qui a été posée donc concernant le tribunal, la collègue SAINT-AIME avait donné une précision extrêmement claire sur ce sujet qui indiquait que la situation ne pouvait pas être gelée.

# M. Francis CAROLE

Collègue, est-ce que tu peux poser les deux questions pour que je réponde dans le même train ?

#### M. Félix CATHERINE

La question est claire.

#### **M. Francis CAROLE**

Tu as posé deux.

#### M. Félix CATHERINE

Ah, la deuxième. La deuxième c'est une préoccupation que nous avons puisque vous savez, je siège dans d'autres structures notamment au niveau de l'ARS et il me revient qu'il y a une externalisation au transfert d'habilitation de certains établissements médico-sociaux relevant de la contribution tarifaire de la Collectivité donc la double tarification que nous connaissons vers des organismes sociaux dont les sièges seraient dans l'hexagone. Fortement interpelés par cette information préoccupante, nous vous demandons une explication précise.

#### M. Francis CAROLE

Merci. Je vais tenter de répondre rapidement. D'abord je commencerai par la seconde question. Vous nous interpellez sur une information préoccupante et vous nous demandez des réponses précises sur une question évasive. A aucun moment vous ne nous dites de quoi il s'agit, « il y aurait », il n'y a donc rien de précis, alors si vous avez des cas, il aurait fallu être plus explicite pour que l'on sache de quoi il s'agit. Néanmoins nous allons rappeler le cadre sur la question précise que vous posez sur les procédures de transfert. Le transfert d'autorisation prévu par l'article L313-18 du code de l'action sociale et de famille a pour objet de permettre à autre une personne physique ou morale de droit public et de droit privé de poursuivre l'exploitation d'un établissement ou d'un service social ou médico-social dont la fermeture définitive est intervenue notamment en application de l'article L313 16 du même code afin d'assurer la continuité de son activité. Il appartient aux autorités compétentes c'est-à-dire à l'État et/ou à la CTM si elles entendent mettre en œuvre ces dispositions, de rechercher la Collectivité ou l'organisme auquel la gestion de l'établissement ou du service peut être transféré. C'est ce que l'on appelle les transferts. La réponse au collègue CATHERINE, le problème, c'est qu'il ne pose pas la question de savoir quel est l'établissement qui est concerné. Non pas peu importe. Mais nous allons peut-être avancer quelques éléments. Nous avons connaissance dans le champ des établissements de deux tentatives de transfert des associations. Il s'agit d'abord de La Myriam, mais tu aurais dû dire ça, ou pè ? qui est une association d'utilité publique dont les principales activités relèvent de la compétence de l'ARS, ITEP, majeurs protégés, etc., mais aussi de la CTM, concernant les foyers de vie. Il s'agit aussi d'une autre association qui est l'association des anciennes élèves du lycée de jeunes filles gestionnaire de l'EHPAD du François, Les Glycéridias. Il s'agit de ces deux... S'agissant de La Myriam, cette association effectivement est en pourparler avec une association de France dénommée OVE. Je ne m'étends pas sur OVE. La Myriam a effectivement fait évoluer son projet associatif en mettant en place un partenariat avec la fondation OVE pour l'accompagnement du projet de reconstruction du foyer de vie La Myriam. Ainsi depuis mars 2019 l'association La Myriam et la fondation OVE ont créé une association dénommée OVE Caraïbes vers laquelle elles envisagent le transfert de gestion et le portage de la construction du foyer de vie de 60 places autorisées sur le Marin. Ce que nous pouvons dire au moment où nous parlons, à ce jour, aucun dossier précis de demande de transfert d'autorisation n'a été formulé auprès de la CTM, au moment où nous parlons. En ce qui concerne l'association gestionnaire de l'EHPAD Les Glycérias, une tentative de reprise a été faite par le groupe SOS dirigé par M. ZELI. C'est un groupe qui est présent en Guyane et qui gère un centre renforcé en Guadeloupe. Il est donc gestionnaire de centres éducatifs fermés. Ces deux établissements relèvent du Ministère de la justice pas de la CTM. Néanmoins il convient de dire que cette tentative de rapprochement a échoué et que le conseil d'administration de l'EHPAD est désormais élargi et renforcé par des spécialistes issus des établissements existants en Martinique comme Monsieur SYMPHOR de l'EHPAD de Rivière-Salée. Donc la question de sa récupération par SOS n'est plus une question à poser et à résoudre ensuite concernant la position de la CTM sur ces transferts. D'abord nous sommes partisans que des associations martiniquaises dont certaines ont œuvré depuis plus d'un siècle pour des Martiniquais en difficulté, des jeunes etc.; nous somment partisans que ces associations soient des associations qui s'occupent des questions qui se posent en Martinique, en tout cas c'est ma position ; il faut en même temps dire que les associations ont un certain nombre de difficultés qui sont liées à des questions d'ingénierie, à des questions aussi de financement. Et nous voyons un certain nombre d'associations « passer contrat » avec des associations qui sont en France qui sont mieux outillées en termes de moyens financiers et d'ingénierie parce que ce sont d'immenses associations avec des milliers de gens, avec des chiffres d'affaires extrêmement importants. Donc la tentation peut être forte d'aller dans cette direction. Nous ne pouvons juridiquement interdire ces situations qui existent déjà parce que ce n'est pas nouveau, cela existe déjà. Par contre ce qu'il faut savoir c'est qu'aucune autorisation ne peut faire l'objet de transfert sans validation de la CTM et de la CTM pour ce qui la concerne et l'ARS pour ce qui les concerne quand il s'agit d'une compétence conjointe. Voilà donc ce que je peux dire à l'égard de ce que vous avez énoncé sur cette question. Alors comme c'est une question qui ne fait pas l'objet d'un débat, le Président de l'Assemblée pourra éventuellement organiser un débat un autre jour pour qu'on revienne sur ce sujet, mais voilà ce que je tenais à dire sur cette première question. Concernant la seconde question...

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, il ne peut pas y avoir un débat.

#### M. Félix CATHERINE

Non, non, ce n'est pas un débat.

#### M. Fred LORDINOT

Rassure-moi, Président à un moment, s'il ne peut pas avoir de débat maintenant, tu peux dire à quel moment il y aura le débat c'est-à-dire qu'il faut me rassurer. Si maintenant vous me dites que sur les questions médico-sociales, vous ne voulez pas de débat, ce n'est même pas la peine de répondre.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT, n'extrapole pas, je n'ai même pas encore ouvert la bouche tu sais déjà ce que je vais dire. Mais non, mais je suis partisan d'un débat, ne me demande pas de prendre date là maintenant. Je ne vais pas décider d'une date là à l'instant, franchement. Je voulais rappeler simplement que, et on l'a dit ce matin, il n'y a pas de débat. Les questions orales qui sont présentées telles quelles sont présentées là, elles ont une réponse écrite ; c'est l'Exécutif qui répond après on pense ce que l'on veut, mais si on veut un débat, on va en discuter. Moi je suis tout à fait ouvert, je suis très sensible à cette question de transfert. Mais on ne peut pas le faire d'abord même si on le voulait on pourrait décider d'ajouter cela à l'ordre du jour, mon problème en ce moment c'est de savoir jusqu'à quand je vais pouvoir continuer. Je suis obligé de faire recenser les collègues qui se promènent en permanence, mais oui il y a aussi ce phénomène là. Je vois des collègues qui partent, qui reviennent, qui partent qui reviennent; de temps en temps c'est ceux qui ne sont pas là pendant les trois quarts

du temps qui en arrivant posent des questions, c'est très gentil mais il y a des gens qui sont rivés à leur place dont moi-même...

#### M. Fred LORDINOT

Président, la loi vous a donné 33 sièges pour la Majorité absolue ; je suis pour la prime toi tu n'es pas pour la prime moi je suis pour la prime la loi vous a donné 33 sièges pour la Majorité.

#### M. Le Président Claude LISE

Je n'ai accusé personne, je fais un constat, je dis que là, en ce moment, le problème pour nous c'est de pouvoir essayer d'avancer le plus possible donc ce n'est pas maintenant qu'on va ouvrir un débat sur une affaire aussi importante. Là, le problème c'était d'avoir la réponse officielle de l'Exécutif ce n'est pas ma réponse à moi, ce n'est pas la réponse de l'Assemblée, c'est une réponse écrite à une question qui a été posée par écrit et donc il est bien entendu il n'y a pas de débat là-dessus.

#### M. Félix CATHERINE

La position de l'Exécutif c'est qu'aucun transfert ne se fera sans qu'il n'y ait un accord de la CTM...

#### M. Francis CAROLE

Nous sommes quand même obligés...

# M. Félix CATHERINE

Je voulais quand même rappeler, il me semble également que l'association des traumatisés crâniens seraient dans la même démarche. Je ferme la parenthèse.

#### M. Francis CAROLE

Ça, c'est autre chose, non collègue CATHERINE, j'ai envie de t'appeler camarade parce qu'on se connaît quand même en deçà, cela n'a absolument rien à voir, la question des traumatisés crâniens c'est une affaire judiciaire. Cela n'a absolument rien à voir avec les transferts. Donc ne mélangeons pas les choses. Je veux bien débattre avec toi mais débattons sur des choses qui sont identiques. Deuxième question, alors dans la deuxième question qui est posée c'est sur le CNAS... la deuxième à laquelle je réponds. La deuxième question c'est une question où manifestement mon collègue cherche un cancan, manifestement. Qu'est-ce qu'il écrit : le Conseiller exécutif a répondu de manière furtive sans apporter la réponse objective, n'est-ce pas, qu'attendent les personnels et la Majorité des élus. Je rappelle qu'une question m'a été posée en Assemblée et j'ai simplement dit que je répondrai parce que je n'avais pas eu cette question en amont, je répondrai à la prochaine Assemblée, ce que je suis en train de faire et je ne le fais pas de manière furtive mais je le fais de manière patente et publique, claire et frontalement. Donc il n'y a pas eu de réponse furtive. Deuxièmement, qu'est-ce que vous savez de ce que le personnel attend ? Il y a des gens comme ça qui se mettent à la place de tout le monde et qui savent ce que le personnel attend. Qu'est-ce que vous savez de ce que le personnel attend lorsque l'élection qui a eu lieu, eh bien a donné des résultats extrêmement serrés 379 voix et 348 voix. Ceci étant, celui qui est devant a gagné même avec une voix. On a mis en place la République avec une voix. Mais vous ne pouvez pas parler au nom de tout le personnel de la CTM et vous n'avez fait aucune enquête qui vous autorise à dire que ce que le personnel attend c'est ce que vous souhaitez. Alors, l'autre question c'est,

quand envisagez-vous de mettre en place le conseil ? Mais nous n'avons pas à mettre en place le conseil d'administration puisqu'il y a eu une élection qui a été faite, cette élection est une élection qui s'est passée de manière indépendante de la Collectivité ; il y a un conseil d'administration qui a été mis en place par les gens qui étaient majoritaires et nous n'avons absolument rien à y voir. La question qui peut être posée c'est celle de savoir si la Collectivité et si le contrat avec ces personnes pour assurer les œuvres sociales. C'est ça la question qui est posée. Ce n'est pas la question de mise en place, parce que vous savez très bien que nous n'avons aucune compétence pour mettre en place le conseil d'administration à l'issue des élections qui se sont déroulées. Ensuite, l'autre question sous-jacente porte... Vous nous accusez et vous l'avez répété que, depuis trois ans, autrement dit depuis trois ans, la Collectivité ne met pas en place le Comité des œuvres Sociales. Je suis désolé mais le furtif m'a quand même mis un peu de bois d'inde et de piment dans l'esprit. C'est faux, c'est une falsification. Je rappelle à celles et à ceux qui nous écoutent qu'en juin 2017, il y a un constat d'échec des tentatives notamment du Président du Conseil Exécutif et donc de conciliation pour la réalisation d'une fusion des deux COS précédents. ça c'est en juin 2017 après bien des efforts ; ensuite 17 juin 2017 une note du Président du Conseil Exécutif à l'ensemble du personnel est éditée sur la procédure de création d'un Comité d'Œuvres Sociales; le 28 novembre 2017 il y a des élections pour la désignation d'un groupe de travail en charge de la création d'un Comité des Oeuvres Sociales ; le 31 janvier 2018 : installation du groupe de travail ; le 18 avril 2018 : assemblée générale consécutive du COS, élection du conseil d'administration (c'est fait je ne sais pas pourquoi vous n'avez pas l'information) et 19 avril 2018, eh bien il y a un mail de ce COS à l'ensemble du personnel rendant compte des résultats de l'élection de la veille ; 23 avril 2018 : courrier UNSA demandeur l'annulation des élections ; 24 avril 2018 : recours de la liste idéale auprès du tribunal d'instance pour l'annulation des élections, etc. Mais comment pouvez-vous dire à partir de ça que depuis trois ans... Je ne suis pas facilement impressionnable. Donc comment pouvez-vous par conséquent déclarer que depuis trois ans la Collectivité ne fait pas ce qu'il y a à faire. Dernier élément de ma réponse, c'est que nous avons... Vous m'écoutez, puisque vous avez posé une question ? Non je ne suis pas énervé, je suis très calme, détendu, zen...

(Intervention hors micro)

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, nous sommes très en retard et il faut qu'on essaie d'avancer.

#### **M. Francis CAROLE**

Je termine, il ne faut pas qu'il m'interrompe, en disant ceci, que la question qui s'est posée au Président du Conseil Exécutif qui avait envisagé, non pas le transfert, que de manière provisoire pour que le personnel ait accès à tous ses droits de faire sorte que le CNAS puisse s'occuper de ces œuvres sociales de manière provisoire était fondée sur le fait que cette affaire était pendante. C'est-à-dire la décision a été prise par le tribunal à un moment donné n'est pas une décision de fin de l'affaire, c'est-à-dire que l'affaire est toujours pendante. Alors voilà où nous en sommes. Au moment où je parle le Président du Conseil Exécutif qui est le responsable du personnel, ce n'est pas Francis CAROLE, ni qui que ce soit d'autre, prendra un certain nombre de décisions et les fera connaître. Je pense qu'il était utile de rappeler cela parce que la question telle qu'elle a été posée était une question qui appelait des cancans que j'ai évités, mais je

tenais néanmoins à faire le point et il appartient au Président aujourd'hui de donner suite à cette affaire. Merci de votre attention. Merci Monsieur le Président. J'en ai fini.

#### M. Le Président Claude LISE

Je remercie le collègue rapporteur. Collègue SAINT-AIME.

# **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Oui Président je sais il n'y a pas de débat mais néanmoins quand même je suis, intervenue sur ce sujet lors de la dernière plénière. J'entends dire que l'affaire est pendante il n'y a pas d'affaire pendante, ça a été radié. Je ne vois pas comment aujourd'hui on peut dire qu'il y a une affaire pendante et même si l'affaire est pendante, l'institution doit être mise en place parce que ce n'est pas suspensif. Et lors de la dernière plénière, il y a eu un long débat dessus. On nous a présenté l'adhésion CNAS comme l'alternative au COS. Et quand on parle de mise en place du COS, c'est statuer sur le recours gracieux de ce COS CTM qui a demandé un budget, qui a demandé les moyens, qui a demandé des locaux. Je me permets d'intervenir parce que ça vient en contradiction avec les éléments qui ont été débattus lors d'une précédente plénière et auxquelles on donne réponse aujourd'hui. Et c'est quand même important de le dire parce qu'on se retrouve dans une situation où il y a un COS qui a été élu et il y a un refus d'adhésion au CNAS que les élus ont pris ensemble. Cela veut dire qu'on prive les agents des œuvres sociales, puisque le COS, on ne leur donne pas les moyens, le CNAS il n'y a pas d'adhésions. Comment sort-on de cette situation pour les agents ? Je me vois contrainte d'intervenir parce qu'on ne peut pas dire qu'il y a une affaire pendante, on ne peut pas dire non plus que les résultats étaient serrés, nous ne sommes pas juges de l'élection; résultats serrés ou pas, il y a eu des élections. La CTM, la Collectivité Territoriale de Martinique pouvait les contester ces élections elle ne l'a pas fait, c'est un agent qui l'a fait, qui n'a pas soutenu son recours, qui ne s'est pas présenté aux audiences ce qui a fait que le juge a radié l'affaire, cela veut dire que le juge a retiré l'affaire du rôle des affaires en cours. Cette affaire n'est pas pendante, elle fait l'objet d'une radiation. Je ne comprends pas aujourd'hui quel est le blocage. Je ne comprends pas pourquoi on ne donne pas au COS CTM qui a été élu qui a fait un recours gracieux, qui demande des moyens, qui demande un budget de pouvoir fonctionner surtout qu'il n'y a pas cette adhésion au CNAS. Et je vais en terminer en disant que par la suite il y a eu un courrier qui nous a été fourni comme quoi, contrairement à ce qui avait été dit lors de cette plénière, il y a une délégation en Martinique du CNAS; premièrement cela ne figure sur aucun des documents du CNAS lui-même. C'est une élue qui est Présidente et mieux je vais vous dire que quand on regarde le document...

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, il faut qu'on termine...

#### **Mme Sandrine SAINT-AIME**

Non, ce que je veux dire... Je termine ma phrase, c'est une phrase...

#### M. Le Président Claude LISE

Oui, parce que sinon cela va introduire un débat...

#### **Mme Sandrine SAINT-AIME**

...parce que c'est vraiment une phrase quand on regarde le document et bien ce sont des COS qui sont adhérents du CNAS. Cela veut dire qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre l'existence d'un COS et l'adhésion du CNAS. Je termine par cela parce que cette situation est une situation qui me paraît aberrante et je préfère le dire et je préfère répondre également parce que j'avais parlé de cette affaire devant le tribunal, on me donne un autre argument qui contredit ce que j'avais dit lors de la précédente plénière. Donc c'est à moi qu'on répond en fait et donc je réponds à la réponse.

#### M. Le Président Claude LISE

C'est pour cela que cela que je t'ai laissé apporter ces précisions puisque tu avais présenté les éléments, mais bon, on les a entendus, mais on n'engage pas de débat làdessus. Si tu souhaites poser une question dans les mêmes termes, tu déposes une demande, pareil et on verra s'il y a lieu, là aussi, d'instituer un débat à un moment donné. Mais on ne peut pas aller plus loin que ça.

# **M. Justin PAMPHILE**

Président, il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. Je suis par ailleurs Président du Centre de Gestion. Le centre de gestion a été à l'initiative de la venue du CNAS en Martinique. Donc je ne peux laisser dire qu'au moment où l'on parle qu'il n'y a pas une vraie délégation martiniquaise qui siège à la délégation Outremer au CNAS Métropole France, premièrement. La deuxième chose, la collègue Marie-Claude qui est élue à la ville de Schœlcher, c'est elle que nous avons désignée au conseil d'administration du centre de gestion pour présider ici en Martinique la délégation du CNAS, en Martinique. La troisième chose, c'est que vous avez des COS qui sont adhérents au CNAS, mais vous avez des villes qui sont également adhérentes aux CNAS et des communautés d'agglomération qui sont également adhérentes au CNAS...

#### M. Francis CAROLE

Et des communautés d'agglomération.

#### M. Justin PAMPHILE

...et des communautés d'agglomération qui sont également adhérentes au CNAV et ses adhésions sont au gré de la volonté et de la stratégie voulue par les et par les autres. Pour ce qui me concerne en tant que maire de la ville du Lorrain, le COS est membre du CNAS et la ville donne les moyens au COS pour lui permettre de faire en sorte que son adhésion soit effectivement validée. Le montant de l'adhésion est de 240 € et qui a dû augmenter là récemment, mais légèrement pour réajuster les sommes. La seule chose que je peux dire, je suis parfaitement d'accord sur la première partie de l'intervention de Madame SAINT-AIME. Il n'y a aucune raison pour que le conseil d'administration de l'association COS de la CTM ne s'installe. Qu'est-ce qui empêcherait, ils sont légitimes même s'ils avaient gagné de deux voix ou de trois voix, mais qu'est-ce qui empêche qu'aujourd'hui que le COS puisse s'installer ? Alors peutêtre qu'ils devraient faire fronde et s'installer quand même et on verra à ce moment-là pourquoi on les empêcherait de fonctionner ou est-ce que l'on donnerait les moyens de fonctionner. Et je finis, dernière chose, mais qu'est-ce qui empêche à la CTM de fonctionner avec le COS et de fonctionner également avec le CNAS ? Il n'y a aucune contradiction qui empêcherait à la Collectivité de donner des moyens au COS pour lui permettre de définir une offre qui serait une offre locale, localisée dans des hôtels, dans les restaurants martiniquais et il n'y a aucune raison qui empêcherait la CTM d'adhérer au CNAS leur donnant les moyens aux Martiniquais, aux personnes de pourvoir bénéficier d'une offre qui est une offre nationale. Rien n'empêche cela...

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, on a... Je t'ai laissé développer aussi puisque de l'autre coté notre collègue a développé, mais il faut qu'on arrête maintenant puisque sinon on est parti dans un débat pour la nuit alors qu'on a des questions extrêmement importantes à l'ordre du jour. Vous me faites regretter de n'avoir pas renvoyé la question...

#### **M. Francis CAROLE**

Fn fin de...

#### M. Le Président Claude LISE

Mais oui, parce que je pensais que tout le monde aurait été discipliné, comme ce n'est pas le cas, c'était une question-réponse.

#### M. Fred LORDINOT

Mais non, Président, un point d'ordre. Il n'y a aucune obligation de mettre cette question à la fin de l'ordre du jour. Il n'y a aucune obligation. D'accord ?

# M. Le Président Claude LISE

Il n'y a aucune obligation non plus de la présenter maintenant.

(Échange verbal intense, brouhaha)

#### M. Le Président Claude LISE

Tu ne vas pas me remplacer ici... Collègue LAVENTURE, tu viens pour présenter... Ce n'est pas tolérable, tu ne vas pas m'imposer la façon de présider. J'ai fait une ouverture et, au lieu de saluer l'ouverture en question, tu es en train de faire de l'obstruction. C'est intolérable. Tu sais très bien que ce n'est pas en criant que tu vas impressionner qui que ce soit et surtout pas moi. C'est inadmissible ce que tu fais là!

### M. Fred LORDINOT

C'est vous qui decidez de l'ordre du jour de la plénière. Tu ne veux pas me laisser parler... Est-ce que j'ai le droit de parler ?

# M. Le Président Claude LISE

C'est inadmissible ce que tu fais devant l'opinion publique, tu es en train de te ridiculiser là.

# **M. Fred LORDINOT**

Mais tu racontes des choses qui ne sont pas vraies...

#### M. Le Président Claude LISE

C'est ce que tu fais. C'est triste pour toi...

# M. Fred LORDINOT

Ce qui est triste c'est le mode de fonctionnement de l'Assemblée. Il n'y a pas de quorum...

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue... Ah bon, il n'y a pas de quorum!

# **M. Miguel LAVENTURE**

Monsieur le Président merci...

# M. Le Président Claude LISE

Il y a trois questions concernant les garanties d'emprunt, tu les groupes s'il te plaît ?

#### M. Miguel LAVENTURE

Pour accéder aux souhaits des collègues de traitements complets mais diligents, nous allons examiner les rapports 31, 32 et 33 qui concernent des garanties d'emprunt sollicitées par la Société d'HLM Ozanam pour respectivement les opérations ayant les caractéristiques suivantes :

- 31/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 296 803,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUES 33-39 AVENUE JEAN JAURES QUARTIER TERRES SAINVILLE A FORT DE FRANCE.
- 32/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 7 645 335,00 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 69 LOGEMENTS (55 LLS ET 14 LLTS) RESIDENCE LE PAVE BOULEVARD PASTEUR QUARTIER CROZANVILLE A FORT DE FRANCE.
- 33/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 880 513,00 € DESTINE À LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (5 LLS ET 7 LLTS) RESIDENCE ARMANTINE ROUTE DE REDOUTE QUARTIER DESAIX A FORT DE FRANCE-ANNULATION DE LA DELIBERATION N°17-54-1 DU 09/02/2017.

Voilà Monsieur le Président, mes chers collègues, de manière synthétique les trois demandes de garantie d'emprunt qui nous sont présentées par la Société HLM Ozanam.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Sinon on passe au vote. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 34. Actualisation des tarifs d'octroi de mer suite à la décision du 15 avril 2019.

# 34/ ACTUALISATION DES TARIFS DE L'OCTROI DE MER SUITE A LA DECISION UE N°2019/664 DU 15 AVRIL 2019

#### M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président, mes chers collègues, nous savons que les dispositifs d'octroi de mer bénéficient d'un accommodement d'une pratique de différentiel de taux pour un certain nombre de produits désignés au plus haut niveau des institutions européennes puisque c'est le Conseil et présenté en trois listes A, B et C autorisant des différentiels maximums respectivement de 10%, 20% et 30% pour pouvoir permettre de compenser partiellement les surcoûts qui sont supportés par la production locale. Sur demande de la Collectivité, présentée ici, adoptée ici et transmise à Bruxelles, le Conseil a accepté, c'est la première fois que cela arrive, de modifier les listes en vigueur pour y insérer des modifications de listes A, B et C présentées dans ce rapport et qui concernent soit l'inscription de nouveaux produits dans ces listes soit le changement de catégorie de ces produits passant de A en B ou de B en C. Au total, le rapport vous présente un certain nombre de modifications donc de taux d'octroi de mer, puisque la décision de fixation du taux d'octroi de mer qui sera désormais appliqué relève de la compétence de la Collectivité donc de son instance délibérante l'Assemblée, étant entendu que, évidemment je le répète, ces taux doivent respecter les cadres des taux maximums qui sont proposés. Il y a donc ainsi une série de produits, dont je dirai de manière synthétique, qui concernent un certain nombre des produits agricoles permettant ainsi à la production agricole martiniquaise de bénéficier d'un dispositif de protection; je donne quelques exemples : les aubergines, céleris, citrouilles nous dirions giraumon, avocats et les racines que nous connaissons qui sont nos légumes pays pour un certain nombre, des piments, et seront donnés dans une liste complète puisqu'elles figurent dans le rapport, on comprend bien qu'il s'agit là de produits courants de notre agriculture constituant ainsi une incitation au développement de la production agricole puisqu'elle va trouver ainsi une opportunité de vente à condition meilleure que l'importation. Deuxièmement nous avons des produits qui sont des matières premières y compris à caractère agricole ou de la transformation agroindustrielle. Pour ces produits là aussi nous avons pu obtenir de Bruxelles qu'il puisse y avoir des conditions de fixation de taux qui sécurisent un peu mieux nos productions et qui permettent ainsi d'avoir une activité agroindustrielle, agro transformation, j'espère plus sécurisée. Et nous avons enfin un certain nombre de produits pour lesquels il y a des dispositions qui sont proposées de manière à faire en sorte que quelques activités artisanales notamment en termes de bijouterie, en termes de produits artistiques qui permettent d'arriver à une meilleure sécurité dans nos productions. Voilà Monsieur le Président, les éléments que j'émets même s'ils appellent quelques détails, les éléments proposés par ce rapport 34 qui constituent une vraie avancée parce que l'octroi de mer est une opportunité dont il faut tirer tous les effets.

- 35/ EXTENSION DES EXONERATIONS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX SECTEURS A DE LA NAF
- 36/ EXTENSION DES EXONERATIONS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX SECTEURS C DE LA NAF

- 37/ EXONERATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR L'IMPORTATION D'EQUIPEMENT REFERENCE SOUS LE CODE DOUANIER 84263000 POUR LE GRAND PORT DE MARTINIQUE
- 38/ MODIFICATION DU LIBELLE DU BIEN REFERENCE SOUS LE CODE 65050090 REPRIS DANS LA DELIBERATION N°18 528 1 DU 21 DECEMBRE 2018

# **M. Miguel LAVENTURE**

Alors il y a quelques rapports complémentaires en matière d'octroi de mer qui sont beaucoup plus simples parce que il s'agit cette fois-ci de positions tarifaires bien précises ce sont les rapports 35, 36, 37 et 38; le 38 on dit tout de suite qu'il s'agit d'une cohérence à faire entre un libellé et un code et pour les autres il s'agit de faire en sorte que les positions qui, aujourd'hui, sont frappés des taux d'octroi de mer puissent bénéficier d'exonération de façon à permettre certaines opérations d'intérêt économique et discutable. En particulier la possibilité d'équiper le grand port maritime d'un matériel de manutention qui va faciliter les opérations sur notre grand port, de pouvoir faire en sorte qu'il y ait une cohérence désormais entre ce que nous venons de dire et les pratiques pour un certain nombre de produits dans le secteur A, le secteur agricole comme je l'ai évoqué tout à l'heure et la même chose en ce qui concerne le secteur C qui est un secteur industriel. Par conséquent ce sont des dispositions qui sont de moindre amplitude que le rapport 34 dont j'ai donné les détails. Voilà Monsieur le Président pour les différents rapports octroyés.

#### M. Le Président Claude LISE

Est-ce que la commission a un avis ? Collègue LESDEMA.

# **Mme Marie-Line LESDEMA**

Non Président, la commission ne voit pas les dossiers sur l'octroi de mer, on n'a pas vu les dossiers.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue BRANCHI

#### M. Michel BRANCHI

La commission Finances et la commission Développement économique ont accordé une attention très soutenue à ces rapports compte tenu du contexte dans lequel interviennent en particulier les décisions qui ont été présentées dans le rapport n°34. Le collègue Conseiller exécutif a expliqué que, suite à des démarches soutenues dans plus d'une année, la Collectivité Territoriale de Martinique a obtenu la modification des listes de produits sur lesquels on peut appliquer des différentiels de taxation. Cela veut dire que l'on peut frapper les produits à l'importation d'octroi de mer en instaurant un différentiel de taxation avec les produits locaux 30%, 20%, 10% et que cette décision échappe même au gouvernement français, elle échappe à la Collectivité Martinique, elle doit être prise par la Commission Européenne. Et là aujourd'hui, il nous est proposé de mettre en application cette possibilité, je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Conseiller, sur un certain nombre de produits de l'agriculture, des produits servant à des transformations agroindustrielles et des produits de l'industrie. Par ailleurs, il vous est proposé d'accorder des exonérations d'octroi de mer pour des

intrants ou des produits locaux qui vont avoisiner quand même une injection de l'ordre de 400 000€ dans l'économie martiniquaise aux bénéfices des entreprises concernées. Pourquoi nous avons accordé une attention soutenue c'est parce que cela intervient au moment même où l'autorité de la concurrence met en cause l'application de l'octroi de mer sur les produits importés. Au nom de la lutte contre la vie chère, je ne veux pas développer, mais c'est une deuxième attaque. La collègue LESDEMA avait présenté une motion que nous avons adoptée pour demander le maintien de l'octroi de mer, mais c'est une attaque encore plus grave qui consiste à demander d'appliquer un taux zéro sur les produits importés sous prétexte que l'octroi de mer serait le seul facteur de vie chère d'écart de prix à la consommation entre les prix à la consommation en France et dans l'ensemble des DOM. Nous allons vous proposer tout à l'heure une motion pour protester contre cette présentation qui n'est pas fondée scientifiquement, qui est une attaque idéologique par des ayatollahs de la concurrence. Voilà ce que je voulais simplement dire parce que ce qui est en cause c'est la capacité de notre Assemblée de conduire une politique de développement et de domiciliation de l'emploi dans l'économie martiniquaise et ce qui est en cause c'est de poursuivre la transformation notre pays en un pays de consommation, en un pays qui n'a plus d'activité, et pour laquelle cela ne serait même pas la peine de faire un PADDMA.

# M. Le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Je regrette d'abord qu'une question aussi importante et... aujourd'hui un public aussi restreint d'élus pour en débattre. C'est un des points le plus important, me semble t-il, de cette plénière. Quasiment tous les exécutifs se sont battus pour cette question d'octroi de mer, cela ne date pas d'aujourd'hui c'est une question qui aujourd'hui est partagée y compris par ceux que l'on qualifiait anciennement de départementalistes qui reconnaissent que c'est un élément de l'autonomie fiscale. Et cette question, elle est fondamentale non seulement pour le développement économique, mais pour les recettes des Collectivités. Il faut le préciser. Et effectivement il faut prendre le temps de dire qu'il y a eu cet avis de l'autorité de la concurrence qui a une analyse qui est sienne sur la question de l'octroi de mer. On sait que, aujourd'hui, la durée a été réduite et qu'en 2020 nous devons demander la reconduction du régime. Raison de plus pour que nous ayons un large consensus sur cette question. Je ne fais que le rappeler lorsque je suis invité à une commission. Mais je voudrais que ma proposition soit écrite au procès-verbal et que les Martiniquais puissent l'entendre que nous élus martiniquais, nous financions sur nos deniers une étude sur les impacts de l'octroi de mer sur le coût de la vie. Cela n'existe pas, personne ne l'a fait. On n'a pas un vrai outil d'évaluation de l'octroi de mer en Martinique et ça, il me semble que nous devrions le mettre en place. C'est le sens de ma proposition. Et cette étude fera que nous aurons des éléments objectifs dans la négociation à la fois avec l'Etat français, mais aussi avec l'Union Européenne sur le maintien, la prorogation, l'amélioration du dispositif. C'est cette proposition que je veux reformuler en souhaitant que, nous élus martiniquais, l'Exécutif décide de lancer cette étude sur l'impact de l'octroi de mer sur le coût de la vie en Martinique. Sur la question, je l'ai répété aux collègues qui président la commission, je rappelle, qu'il est fondamental que nous utilisions les différentiels. Si on ne les utilise pas la commission va nous dire, écoutez c'est que vous n'en avez pas besoin. Donc nous devons définir aussi une politique très précise concernant les secteurs que nous voulons protéger et notamment c'est une bonne chose d'introduire des éléments du secteur agricole puisqu' il y a un marché qui est en plein développement c'est le marché des produits biologiques et on constate que les Martiniquais, ils importent; c'est nous qui importons des produits parce que le marché réclame ces produits de l'agriculture biologique française alors que nous, nous avons les moyens de faire ces productions en Martinique. Donc le mécanisme, il doit me semble-t-il, être analysé avec attention et toujours en concertation avec les socioprofessionnels notamment ceux qui sont dans la Chambre d'Agriculture pour voir comment on utilise les différentiels et comment on accompagne aussi la production de ces denrées agricoles pour que nous ayons, mais ça c'est une opinion que j'émets, que nous allions vers la souveraineté alimentaire de la Martinique. Voilà ma position sur ce dossier. Et de manière plus précise sur le dossier 34, j'ai une question à poser au collègue, à la page 6 je sais qu'il y a une modification qui a été faite sur la position tarifaire sur les vins enrichis en alcool. On applique un taux de 30% avec un taux d'octroi de mer de 2,5%, ma question c'est est ce que sur les produits qui sont là nous avons de gros différentiels avec les taux qui sont appliqués en Guadeloupe ? Et je le répète, la position que personnellement je défends, c'est mon droit je pense, c'est que nous devons aussi, deuxième axe, travailler de manière assez urgente, cela fait plusieurs années que cela dure, mais nous avons, nous, la possibilité de décider unilatéralement, quand je dis nous c'est l'Assemblée de Martinique et l'Exécutif de ramener nos taux aux taux de la Guadeloupe pour travailler sur la question de l'harmonisation. C'est une décision qui dépend de nous, si les discussions n'aboutissent pas, à un moment donné, il faut trancher et sur cette question des vins est-ce que le différentiel avec la Guadeloupe, quel est-il? Je n'ai pas eu le temps de le vérifier en fait. Est-ce que nous avons l'intention s'il est différent de le porter au même niveau que celui de la Guadeloupe?

# M. Le Président Claude LISE

Je vois qu'il y a d'autres mains qui se lèvent. Collègue ADENET.

# M. Lucien ADENET

De même que tout à l'heure, on a profité de la présence du Conseiller exécutif Francis CAROLE à la tribune pour présenter les questions orales qui avaient été posées par notre collègue. Sur ce sujet dont on parle là, il y a une motion qui est préparée, est-ce que l'on ne pourrait pas dans la foulée examiner la motion qui va tout à fait dans la logique de ce que nous sommes en train de voir. C'est une proposition que je fais et c'est le collègue qui vient de sortir qui vient de passer par là qui va présenter la motion. On ferait d'une pierre deux coups... Le collègue BRANCHI, puisqu'il a déjà préparé la motion... Il en a parlé dans son intervention.

# M. Le Président Claude LISE

Je fais une proposition. Si nous commençons à discuter d'une motion, tu sais très bien qu'on va discuter de virgule, de point virgule, et ceux qui vont discuter des virgules vont partir et on n'aura pas de quorum. Que l'on distribue le texte, si tout le monde est d'accord sur le texte tel qu'il est rédigé au moment où on sentira qu'il y a un accord, on me dit il y a un accord, on vote. Mais si on s'arrête là maintenant pour commencer à examiner un texte comme j'ai l'habitude, je sais comment cela va se

dérouler, il va y avoir de l'exégèse de texte, transformer les mots, etc. on ne va pas s'en sortir. Et je vous dis qu'il y a des collègues qui m'ont fait savoir qu'ils vont partir. Ce n'est pas de ma faute, moi j'étais là ce matin à neuf heures moins le guart, combien étaient là à cette heure là ? On a commencé à 10h30 alors qu'on était convoqué à 09h00. Et je passe sur les allées et venues, des gens qui partent et qui reviennent sans arrêt, moi je ne suis pas responsable, je suis là en permanence, je ne me suis absenté que pour recevoir une délégation et je serai là tant qu'il faut. Moi je peux rester à minuit, une heure du matin, aucun problème. Mais si je n'ai pas de quorum à un moment donné, je serai obligé de suspendre et suspendre cela veut dire que je vous convoque pour mardi. Mais oui, qu'est-ce que je peux faire? Il faut qu'on soit raisonnable, moi je demande qu'on distribue ce texte, s'il convient à tout le monde, on le votera. S'il y a à discuter des mots et de détails, qu'on fasse un groupe qui discute du texte et quand le texte sera suffisamment consensuel on le votera. C'est la proposition que je fais, mais il faudrait déjà qu'on le fasse distribuer ? Il faut d'autant plus le distribuer maintenant, que j'ai appris que d'ici une demi-heure on n'aura peut-être pas suffisamment de gens pour s'occuper de cela. Vous ne bougez pas... Que l'on distribue le texte. Ceci étant je passe la parole au collègue COUTURIER.

# M. Gilbert COUTURIER

Président, je ne veux pas allonger le débat, mais je veux juste souligner un élément, je ne suis pas le garde du corps de mon ami Jean-Claude DUVERGER, mais je crois que la circulation dans le couloir pour les élus, il y a un fauteuil qui obstrue la circulation, il aurait été bien que l'on puisse l'enlever, plusieurs fois je les ai vus faire le va et vient, le fauteuil, s'il est en panne, mais que l'on sorte le fauteuil du couloir pour la circulation ; en cas de problème de sécurité de danger dépi i soti-la i osi gwan ki mwen si janb-li pwi adan nou tjoutoute. Si les agents de sécurité peuvent venir enlever le fauteuil qui est là dans le couloir.

# M. Le Président Claude LISE

Je vais transmettre cela à qui de droit. Collègue rapporteur est-ce que tu peux répondre mais rapidement ?

# M. Miguel LAVENTURE

En quelques mots simples, je veux remercier les collègues qui soulignent l'importance du contexte dans lequel nous examinons cette question d'octroi de mer. Il y a effectivement une véritable attaque en règle ce n'est pas la première, mais celle-là est particulièrement nourrie, musclée et il nous faut nous inquiéter de cette affaire parce que cela a été rappelé par un collègue : le dispositif actuel existe jusqu'en 2020. Cela veut dire que nous devons avec beaucoup de détermination et de cohésion tout faire pour que nous ne soyons pas mis en situation de risques par rapport à l'octroi de mer. Donc je répète à mon tour que c'est la dernière modalité de décision fiscale, d'autonomie fiscale dont nous disposons avec en plus une finalité en termes de développement. Par conséquent je pense qu'il y a en Martinique, aujourd'hui, une unanimité, un consensus sur ces problématiques de l'octroi de mer, nous devons veiller à la nourrir, et à faire en sorte qu'il n'y ait pas de voix de discordance. S'agissant de l'harmonisation avec la Guadeloupe, nous en avons discuté, le premier Viceprésident du Conseil Régionale de Guadeloupe et moi-même il y a quelques jours dans l'esprit qui vient d'être évoqué de faire en sorte qu'il y ait moins de distorsion possible. Aujourd'hui la Guadeloupe est en train de réfléchir à l'organisation de quelques modifications de son tarif, mais avec une ampleur au-delà des éléments que nous vous proposons aujourd'hui. Et, nous avons retenu le principe de rester le plus proche possible de manière à ce que nous puissions garder cette finalité d'une démarche la plus harmonisée possible. Et enfin, un mot sur le contexte que nous devons mettre en œuvre pour ces questions d'octroi de mer avec une volonté de faire en sorte que l'ensemble des outils, dans l'époque du PADDMA là, de soutien à l'économie puisse s'organiser de la façon la plus complémentaire qu'il soit. Voilà pour essayer de faire simple et rapide

#### M. Fred LORDINOT

Tu n'as pas répondu sur le vin.

### M. Le Président Claude LISE

En ce qui concerne le vin l'idée est très simple, ils font partie de ces produits pour lesquels il y a une mise en œuvre en termes essentiellement de packaging au niveau local, et l'idée est de faire en sorte, aujourd'hui c'est 20% et ce produit a été intégré de manière à ce qu'il puisse être avec une amplitude de 30% et par conséquent la proposition c'est justement d'aller au maximum de manière à créer pour l'activité de packaging qui est en Martinique une opportunité par rapport à ce qui est importé directement. Et la Guadeloupe, nous leur avons fait savoir que nous faisons cela et comme ils sont dans une réflexion d'ensemble leur demander de bien vouloir intégrer les éléments sur lesquels nous nous déterminons dès maintenant.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, on va voter sur les quatre questions qui ont été présentées. Vous êtes d'accord ? Personne ne contexte ce vote groupé. Sur ces quatre là, il n'y a pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Cela nous permet de passer au 39 qui concerne la SARL Agricanne.

39/ SARL AGRI CANNE - MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - PLANTATION DE CANNE A SUCRE SUR 34,6 HA RAMENES A 22,65 HA EN 2019 ET AUTRES INVESTISSEMENTS RMAR040118DA0970165

#### M. Miguel LAVENTURE

Là nous rentrons dans un certain nombre de dossiers concernant les fonds européens. Ce premier dossier SARL Agricanne comme on le devine concerne une intervention au titre du FEADER. Il s'agit de plantation de canne avec un montant éligible de 74 745 € et une sollicitation du FEADER de 41 296.61€, la CTM intervenant en contrepartie pour 7 267.64€.

40/ BONARD RENAUD GAOUSSOU - MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - CREATION D'UNE EXPLOITATION EN POLYCULTURE ELEVAGE PORCIN DE PLEIN AIR AVEC UNE COMPOSANTE VISITE ET RESTAURATION A LA FERME (JA) - RMAR040118DA0970117

# **M. Miguel LAVENTURE**

Le dossier 40 qui concerne cette fois-ci une opération plutôt de diversification. Il s'agit de Bonard Renaud GAOUSSOU avec une polyculture et élevage porcin qui en plus intègre une composante de visite et de restauration à la ferme. C'est une opération qui se déroule au Gros-Morne avec un coût éligible de 160 562,56€. Le FEADER est sollicité pour 108 227, 34 €, la CTM intervenant en contrepartie pour 19 098,95 €.

41/ EARL MIELLERIE MANIBA - AIDE POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES VERS DES ACTIVITES NON AGRICOLES - CREATION DE GITES RUREAUX ET GITES D'EXPOSITION - RMAR060418CT0970020

#### M. Miguel LAVENTURE

Le dossier 41 est assez original aussi puisqu'il s'agit pour la miellerie de Maniba de création de gites sur son exploitation qui vient en diversification de l'activité de production évidemment de miel, comme son nom l'indique. Le coût total éligible est de 199 236€; le FEADER est sollicité pour 109 524,80 €, la CTM intervenant en contrepartie pour 19 913,60 €.

42/ ANTILLES VITRO PLANTS - INNOVATION DAS RESSOURCES INTEGREES ET FILIERES INTEGREES LOCALES - PROJET DE MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE VARIETE DE BANANE CAVENDIS : LA ADI - MQ0007513

# M. Miguel LAVENTURE

Le dossier 42 concerne le FEDER même si la matière est agricole puisqu'il s'agit d'un dossier de recherche qui par conséquent émarge au titre de l'axe 1 du FEDER présenté par la société Antilles Vitro Plants sur un programme de mise au point d'une nouvelle variété de bananes Cavendish dénommée ADI. C'est une opération relativement lourde puisque le montant total éligible est de 1 566 124,99€, le FEDER est sollicité pour 861 368 €, la CTM étant appelée en contrepartie pour 78 306 € avec toutes les explications qui vous sont données dans ce dossier d'une manière extrêmement précise.

43/ COMMUNE DE SAINTE-ANNE - AUGMENTER LA CREATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS PAR LA VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE ENDOGENE - REHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE - Q0010058

#### M. Miguel LAVENTURE

Enfin, une opération à caractère touristique qui concerne également le FEDER. Il s'agit de la réhabilitation du centre nautique, une opération qui se combine avec d'autres activités, d'autres projets dans la démarche de valorisation touristique de la commune

au titre de l'espace d'aménagement touristique. Le coût total éligible est de 1 062 500 €, le FEDER est sollicité pour 573 750 € et la CTM étant appelée en contrepartie pour 116 875 €. Voilà Monsieur le Président et mes chers collègues les différentes opérations qui vous sont proposées pour cette plénière en termes d'opérations nouvelles pour les fonds européens.

# 44/ TRAITEMENT ET TRANSPORT DES DECHETS D'ASSAINISSEMENT (2TDA) - CREATION DE PLATEFORMES INNOVANTES DE TRAITEMENT DES MATIERES DE VIDANGE ET DES BOUES DE MICROSTEP -MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT

#### M. Miguel LAVENTURE

Nous attirons votre attention sur le dossier 44 qui lui consiste en une modification d'une opération qui a déjà fait l'objet d'une attribution puisque on se souvient probablement que nous avons ici traité le cas de cette opération conduite par la société 2TDA qui a mis en place une plateforme de traitement de matières de vidange et de boues de microstep. Cette opération depuis qu'elle a été conçue et programmée fait l'objet d'une demande d'actualisation parce que des travaux complémentaires ont dû intervenir. Un petit mot d'explication, le terrain d'implantation de cette opération finalement a révélé l'existence d'une conduite d'eau qu'il fallait bien entendu respecter, ce qui a amené

; un déplacement du dispositif qui avait été prévu à l'origine d'où un surcoût d'un montant entraînant un cofinancement du FEDER de 76 463 € et c'est sur cette modification qu'on vous propose de vous prononcer, je répète à la différence des autres dossiers. C'est un dossier qu'on a déjà examiné et qu'on actualise dans son montant alors que les autres ce sont des dossiers que l'on présente et que l'on introduit pour la première fois.

# M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il un avis particulier de commissions là-dessus ? Sinon qui veut intervenir ? Collègue LORDINOT.

#### M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Voilà encore une question fondamentale la question de l'utilisation des fonds européens. Sur les dossiers je n'appelle pas de remarques particulières, par contre sur les fonds européens globalement, la question que je souhaite poser c'est : quand aurons-nous le prochain point sur l'utilisation des fonds? Parce que, aujourd'hui d'après ce que je sais, vous m'avez envoyé sur un site internet que je suis aller consulter ici, j'ai trouvé une quantité assez considérable de chiffres et j'ai pu, dans ces chiffres, voir que sur le FEDER-FSE sur les 33 plus grosses opérations qui sont listées dans le document qui dépassent 1 M€ pour le montant programmé de recettes pour l'Union Européenne, la Collectivité Territoriale de Martinique a affiché un montant éligible de près de 106 M€ qui devrait rapporter environ 59 M€ de recettes. Je réitère ce matin ce que j'ai dit, mais je vais le répéter tant que je n'aurais pas de réponse, tant que je n'aurais pas l'organigramme de la CTM, j'ai vu passer votre appel à candidature pour trois personnes en interne pour la direction des fonds européens, je le répète, compte tenu des départs qui peuvent y avoir dans cette direction mon point de vue, même si je n'ai pas le document, j'aimerais le voir c'est que compte tenu de la pression qu'il y a pour utiliser ces sommes le nombre d'agents n'est pas suffisant. Je souhaite que l'on me dise quelle est la stratégie pour la fin de l'année et pour l'exécution des programmes en cours. Mais je voudrais poser très directement une question au Conseiller exécutif chargé des finances, avez-vous pris la décision de mobiliser les 50 M€ prévus au budget pour nous permettre de financer des investissements? Parce que dans ces opérations, il y a des opérations en fonctionnement, mais il y a des opérations en investissement. Et il ne s'agit pas de les payer sur des emprunts de trésorerie comme j'ai pu l'entendre ; ça il faut les financer par des emprunts d'investissement pour pouvoir financer un certain nombre de travaux. Je ne vais pas parler de la Cité Scolaire Lagrossillière, bref du lycée Schælcher. Et ma question c'est est-ce que vous avez mobilisé ces sommes pour pouvoir décaisser, c'est quand même... peut-être que mes calculs on va me dire s'ils sont bons ou pas bons, mais j'ai trouvé sur les plus grosses opérations celles qui dépassent 1 M€, je l'ai dit au début, il y a près de 106 M€ à décaisser. D'abord c'est de l'argent qui sert à payer ceux qui ont fait des travaux. Tout le monde va se réjouir si cela se fait, mais je le répète, il y a derrière l'enjeu de subvention. Alors est-ce que, à un moment donné, l'information peut nous être donnée en disant voilà oui nous avons mobilisé cet emprunt, une première tranche de 30 M€ ou bien la totalité parce que les besoins sont là. Sur le Fonds Social Européen, moi j'ai vu qu'il y a de grosses opérations qui sont liées à la question de formation notamment et peut-on me donner l'assurance aujourd'hui, enfin nous donner l'assurance, que l'ensemble des opérations qui sont listées font l'objet de remontées de dépenses pour que nous nous assurions bien de la réalité de ces recettes à venir. Enfin concernant le FEADER, je vois qu'il y a quelques gros dossiers, ce sont les premiers, qui sont supérieurs à 150 000 €, mais il y a beaucoup de petits dossiers et je le répète, en relation avec la collègue, ce matin, qui a présenté un fonds ; ne serait-il pas opportun de travailler au préfinancement de ces dossiers pour ces agriculteurs qui, on le sait, ont des difficultés à obtenir des crédits bancaires pour mettre en œuvre ce fonds. Est ce que l'on peut nous donner aussi le niveau de résultat atteint par rapport à l'objectif programmé? Je pense que l'information tout le monde sera content de l'avoir. Sur le FEAMP, les mesures régionalisées, il semblerait que là aussi il y ait quelques soucis d'ailleurs dans la liste des bénéficiaires les documents, j'ai utilisé des feuilles A3, je les ai imprimées c'était petit, mais pour le FEAMP, j'ai fait quatre feuilles deux feuilles double face, c'est assez maigre comme nombre de dossiers, mais là encore est ce qu'on ne peut pas trouver des solutions quand on sait qu'il y a une volonté des marins pêcheurs Martiniquais de renouvellement des embarcations sur à la fois les embarcations et sur la motorisation, est-ce que là encore on ne peut pas trouver une collaboration y compris avec les organisations de marins-pêcheurs pour voir comment nous pouvons mobiliser ces sommes parce qu'effectivement je vois de petits montants, à part celui de la Collectivité régionale sur l'infrastructure de Grand-Rivière où je vois que le montant FEAMP on l'a voté ici à l'unanimité. C'était 1 175 000 000 € d'après ce qui a été mis sur le document, vous savez de quoi je parle, les chiffres que je cite ce sont les chiffres que j'ai récupérés sur le site. La deuxième opération qui vient sur le FEAMP c'est une opération qui n'a pas d'intitulé, toutes les cases sont vides et qui affichent un montant total de dépenses éligibles de 742 728 € et pour un montant FEAMP de 445 636 €. De quoi s'agit-il? La question est simple. Je suis allé voir puisqu'il y a un code, un numéro de dossier peut-être que vous pouvez le trouver très vite en le rentrant, je vois le directeur qui est là derrière le collègue, il y a une série de chiffres, moi je n'ai pas les codes d'accès et je vois marqué Collectivité Territoriale et puis PFEA 43 00 18 CTO 97 000 03. Avec ça l'information, je ne sais pas si vous pouvez la partager, mais peuton nous dire de quoi il s'agit, et je le répète, que tout le monde soit informé y compris les Martiniquais de ce qui se fait. Là je souhaite... vous connaissez notre position dans le groupe c'est qu'il y ait les investissements qui soient faits pour bien utiliser la totalité des fonds. Enfin cela s'adresse surtout au collègue qui va, je suppose au Comité de Programmation et de Suivi, l'Etat a sorti sur le site de la direction de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi, un tableau qui date de juillet 2018. Alors là je m'adresse au collègue : est ce que, au moment de cette réunion avec le représentant ou le Préfet lui-même, cela ne serait pas possible de demander à l'Etat d'actualiser les chiffres de savoir où on en est puisque c'est l'Etat qui gère les mesures FSE. Donc il faut dire à l'Etat donnez l'exemple, vous avez les moyens, le Président de la République veut donner des pouvoirs justement à l'Etat au plus près du citoyen, il faudrait qu'on ait des chiffres plus actualisés concernant les crédits du Fonds Social Européen.

Si le collègue n'a pas les éléments de réponse tout de suite naturellement je les entendrai avec plaisir à la rentrée du mois de septembre où là Monsieur le Président je souhaite aussi que nous traitions de la situation du comité des Œuvres Sociales à la rentrée après des vacances que je vous souhaite agréables et joyeuses.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t'il d'autres demandes ? Collègue ADENET.

#### M. Lucien ADENET

Simplement dire que pour tous les dossiers 39, 40, 41, 42, tous ces dossiers nous les avons examinés en commission Agriculture. Il y a eu un petit débat sur le dossier 42 concernant la possibilité de faire des vitro-plants de bananier en Martinique. Je pense que la revendication est légitime, le questionnement est légitime, collègue LAVENTURE, la possibilité de mettre en place en Martinique un laboratoire qui pourrait fabriquer des vitro-plants de bananier. Parce qu'il faut se rappeler que c'était au niveau du CIRAD où il y avait un étudiant français qui était venu faire une thèse in vitro et qui avait découvert la possibilité de faire des vitro-plants de bananier et il avait déposé un brevet et ce brevet avait été tout simplement... il avait une connaissance en Israël et un laboratoire d'Israël a mis en place ces vitro-plants. Et les vitro plants que nous achetons ici en Martinique aujourd'hui viennent de deux laboratoires, c'est un laboratoire qui se trouve en Israël qui s'appelle RAHAN MERISTEM et un autre laboratoire qui se trouve en France qui s'appelle Vitropic. Donc je pense que, effectivement, ce débat que nous avons eu au niveau de la commission Agriculture pour voir comment on pourrait orienter nos recherches pour mener à bien la construction d'un laboratoire de fabrication de vitro-plants en Martinique. C'est un débat qui mérite d'être fait et d'être approfondi. C'est ce que je voulais ajouter.

#### M. Miguel LAVENTURE

Si on peut essayer de répondre à ces questions, d'abord concernant la proposition qui est faite en septembre qu'on fasse un inventaire actualisé en ayant en même temps demandé à l'Etat de faire de son côté la même chose, je pense qu'on gagnera effectivement d'abord en écoute et en précision et évidemment en actualisation. Je veux quand même dire deux trois choses. La première c'est qu'en ce qui concerne le FEADER, il y a effectivement une pluralité de petites opérations dont les décisions sont prises au fur et à mesure par le Conseil Exécutif qui permettent d'avancer sur ce fonds

avec les petits agriculteurs au fur et à mesure du déroulement de l'année. En ce qui concerne le Fonds Social Européen et les opérations relativement importantes qui sont exprimées notamment en matière de formation, alors je pense qu'en septembre nous allons faire un point précis parce qu'effectivement il y a quelques grosses opérations de formation qui sont très significatives et qui méritent d'être regardées d'une manière qui va, je suis sûr, intéresser et éclairer l'ensemble des collègues. Pour ce qui concerne le FEAMP, nous avons prévu de faire des opérations encore plus intenses que celles qui ont été jusqu'à présent conduites et pour lesquelles il y aura la mobilisation de moyens en relation avec la direction de la Mer pour tenter d'obtenir que les bénéficiaires potentiels c'est-à-dire les marins-pêcheurs soient plus engagés dans l'utilisation de cette ressource et ceci en relation avec les organisations professionnelles du secteur. Parce que clairement, entre le volume de l'activité et le volume des demandes que nous voyons, qui sont déposées, il y a un gap qui est difficile à expliquer. Et enfin pour ce qui concerne les opérations importantes qui ont été signalées, la question du financement, je fais écho à l'interrogation sur les 50 millions, aujourd'hui se pose en des termes différents suivant qu'il s'agisse d'opérations à maitrise d'ouvrage CTM au quel cas effectivement c'est la ressource du maître d'ouvrage qui va accélérer la mise en œuvre et le fait pour le budget CTM de disposer des capacités d'investissement va être déterminant, évidemment la situation est différente quand il s'agit d'un maitre d'ouvrage externe pour lesquels bien entendu il s'agit pour eux de mobiliser des ressources dont ils ont la capacité de les mettre en œuvre pour essayer de faire simple et synthétique.

# M. Le Président Claude LISE

Nous passons au vote. Contre? Abstentions? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons par conséquent au 40... Attendez ce n'est pas le 40, c'est le combien ? Effectivement, il a tout fait, donc nous avons voté sur le tout.

Je remercie le collègue Miguel LAVENTURE et on appelle le collègue MARIE-SAINTE qui nous propose les dossiers 45, 46, 52 et 53.

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Je peux y aller Président?

#### M. Le Président Claude LISE

Question 45. Passation d'une convention transactionnelle entre la CTM et un certain nombre d'entreprises.

45/ PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET LES ENTREPRISES ENFRASYS, LEE, GETELEC POUR DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DYNAMIQUE AUX USAGERS

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

Le présent rapport a pour objet de vous présenter une proposition de convention transactionnelle à passer entre la CTM et les entreprises ENFRASYS, LEE, GETELEC en raison de l'exécution de prestations réalisées non prévues à un marché. C'est un marché déjà très ancien puisqu'il remonte à 2014 ; c'est un marché de 715 021.35€ TTC qui a été attribué au groupement GETELEC signature LEE en 2014 pour la mise en place d'un système d'information dynamique aux usagers de la Rocade de Fort-de-France la RD41. Ce sont ces panneaux à messages variables que vous voyez sur la Rocade ou même sur l'autoroute. A noter que l'entreprise ENFRASYS a été agréée par la Collectivité comme sous-traitant de l'entreprise LEE. L'opération dite inforoute a pour ambition d'améliorer les conditions de la circulation sur les réseaux routiers de la conurbanisation par une meilleure information des usagers en leur indiquant notamment les temps de parcours mesurés en temps réel en fonction des pôles de destination. Le système comprend ainsi des balises de mesures de temps de parcours, des panneaux à messages variables et un système de traitement de données et d'information via le Web. Dans le cadre de l'exécution du marché entre 2014 et 2015, les prestations suivantes non prévues au marché ont été mises en œuvre à la demande du maitre d'ouvrage. ENFRASYS sous-traitant de LEE, on lui a demandé d'ajouter une fonction mail à l'application, MESVisu pour 1 388 € hors taxes, ce développement correspond à l'envoi de messages d'alerte technique ou de trafic par l'exploitant du système. Deuxièmement une version supplémentaire de mise au point de la maquette Web pour la page Web dite inforoute pour 3 500 € hors taxe. Ce développement correspond au travail supplémentaire de mise au point demandé pour validation de la page Web inforoute. En clair, cela veut dire que des messages peuvent être composés directement à partir du PC et transmis via Internet par le Web et ils apparaissent sur le panneau à messages variables. Donc ce sont des informations que l'on porte aux usagers de la route. Le système n'était pas prévu à l'origine, mais il a été demandé en cours des travaux, pour l'entreprise ENFRASYS. Maintenant pour l'entreprise GETELEC on lui a demandé d'assurer la protection de la potence pour le panneau à messages variables implanté sur la RN2 à l'Anse Gouraud de Schœlcher pour 15 760 € hors taxes. Cette prestation répond aux modalités de mise en œuvre de mise en place du support de panneaux à messages variables à l'endroit de la RN2, il a fallu un accord d'occupation du Domaine Public Routier National qui était alors géré par le Conseil Régional puisque le marché avait été passé par le Conseil Général de l'époque. Déplacement du mât d'éclairage pour le PMV c'est-à-dire pour le Panneau à Messages Variables implantés sur l'autoroute à l'échangeur de Californie qui était géré par la Région également à cette époque pour 5 841.90€ hors taxes. Cette prestation a été réalisée afin que le candélabre d'éclairage public ne masque pas les informations affichées sur le panneau à messages variables. Puis, il y a eu le stockage de trois panneaux à messages variables dans les locaux de GETELEC pendant une certaine durée et ceci est dû au fait que le Conseil Général n'a jamais pu obtenir l'autorisation de la ville de Fort-de-France pour implanter ces trois panneaux sur le territoire de la ville et ces panneaux à l'origine étaient prévus, d'après ce que l'on nous a expliqué, à l'échangeur du Pavé au centre ville, le carrefour du Pavé et le boulevard Général de Gaulle qui était prévu initialement et évidemment le Conseil Général n'ayant pas obtenu de réponse de la ville, les panneaux n'ont pas pu être posés. Nous avons tenté, à notre arrivée à la CTM, de solliciter à nouveau l'autorisation, mais nous n'avons pas eu de réponse. Force a été de constater qu'on ne pouvait pas poser les panneaux et les panneaux évidemment, ils avaient déjà été réceptionnés par l'entreprise, ils sont restés stockés dans les magasins des entrepôts de GETELEC au Lamentin. Ils étaient arrivés là depuis 2015. En ce qui concerne l'entreprise LEE, on lui a demandé en plus de ce qui était prévu au marché initial, une maitrise d'œuvre intégrée et appliquée aux prestations de hors stockage au taux de 11%, 2 909,71 € ; elle correspondaux aux missions de maitrise d'œuvre interne aux groupements. Le montant total des prestations mentionnées s'élève donc à 42 676.61€ hors taxe soit 46 300,87 € TTC. Soucieuse de parvenir à un règlement amiable de cette affaire, les parties se sont rapprochées et ont convenu de conclure en vertu de l'article 2044 et 2051 du code civil une convention transactionnelle et de procéder à l'indemnisation des entreprises ENFRASYS, LEE, GETELEC pour un montant total de 42 680 € réparti de la manière suivante : 5 260 € pour l'entreprise ENFRASYS, 3 140 € pour l'entreprise LEE et 34 280 € pour l'entreprise GETELEC. Chacune des entreprises a consenti à faire un effort et à noter que l'entreprise GETELEC a accepté de réduire le montant afférant au stockage des trois panneaux à la somme forfaitaire de 10 000 €, ce qui correspond à quatre ans de stockage des trois panneaux au lieu des 13 312 € auxquels il pouvait avoir droit. Lors de la séance du 27 juin 2019, le Conseil Exécutif a émis un avis favorable sur ce dossier et pour sa transmission à l'Assemblée de Martinique ; Je dois au préalable dire que ce dossier avait été préalablement présenté à la commission d'appels d'offres qui avait donné un avis favorable. Pour l'information complète de l'Assemblée, ces trois panneaux, nous avons réfléchi pour savoir ce que nous pouvons en faire et la proposition qui a été retenue c'est de les utiliser et de les implanter le long d'une voierie propriété de la CTM, au niveau du carrefour du rond-point du Viêt-Nam Héroïque avec la RD45 c'est-à-dire la route de Didier, parce que là les usagers qui arrivent là n'ont pas d'information sur l'état de saturation de la Rocade et de l'autoroute. Au lieu de les mettre au Pavé dans Fort-de-France où c'était prévu initialement, de les installer au Viêt-Nam Héroïque, mais cela fait l'objet de travaux supplémentaires avec l'entreprise que nous avons traités sous forme de marché. Mais il fallait indemniser pour les travaux supplémentaires qui avaient été faits sans commande, évidemment le stockage de ces panneaux en plus que GETELEC avait assuré. Voilà ce que je pouvais vous exposer pour le contenu de la convention transactionnelle que nous vous proposons étant entendu qu'il y a eu déjà un accord préalable avec les entreprises. Il vous est demandé d'autoriser le Président à passer cette convention transactionnelle avec ces trois entreprises. Voilà Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Est-ce que tu ne pourrais pas présenter la deuxième convention transactionnelle ?

# M. Daniel MARIE-SAINTE

Aucun problème.

#### M. Le Président Claude LISE

Comme cela on va grouper le débat.

46/ PROJET DE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE MARTINIQUE ET LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES D'EXPLOITATIONS GÉOTHERMIQUES

# **M. Daniel MARIE-SAINTE**

C'est une convention transactionnelle très particulière. Ce n'est pas un résultat d'un marché c'est une convention à passer avec le BRGM qui est le Bureau de Recherches Géologiques et Minières qui est une entreprise d'Etat qui avait passé une convention là avec le Conseil Régional en 2012 et cette convention prévoyait un certain nombre de prestations à réaliser par le BRGM. Mais des contraintes d'emploi de temps ont fait que le BRGM n'a pas pu réaliser la prestation qu'il s'était engagé à faire au titre de cette convention et la convention est arrivée à échéance. La première durée était de 18 mois, elle s'est achevée, mais la BRGM ayant fait part de difficulté et expliquant qu'il n'a pas pu réaliser dans le temps a ensuite, je résume, néanmoins réalisé les prestations, disons, l'engagement qui avait été pris, mais la convention est échue. Il est impossible au titre de cette convention de pouvoir apporter la subvention qui était promise. Nous avons examiné avec les services ce qui pouvait être fait. Nous ne pouvons plus faire d'avenant pour prolonger une convention qui est déjà échue. La seule solution qui nous a été indiquée c'est de faire une convention transactionnelle, donc une nouvelle convention puisque ce que devait faire le BRGM a été fait, la Région a pu en bénéficier et il s'agit aujourd'hui de faire une convention transactionnelle pour pouvoir donner la subvention qui correspond à la réalisation des travaux complémentaires d'exploitation du géothermique, en fait c'était la recherche géothermique dont il s'agissait pour un montant de 195 991,68 €. Il vous est demandé de donner l'autorisation au Président de passer cette convention transactionnelle avec le BRGM. Voilà Président. Je reste à votre disposition si vous voulez avoir des renseignements complémentaires.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des avis particuliers, demande d'intervention sur ces deux conventions transactionnelles ? Pas de demande, on met au vote tout de suite. Pas de contre, je suppose ? pas d'abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

On passe à la question 51... Sur mon déroulé, c'est noté 52 mais c'est la convention de délégation en service public. Il y a probablement une erreur, ce n'est pas grave. Convention de delegation de service public exploitation et commercialisation du reseau tres haut debit. C'est bien ça ?

51/ CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DU RESEAU TRES HAUT DEBIT DE LA MARTINIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 RELATIF AU CHANGEMENT D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE MARTINIQUE THD ET A LA SUBSTITUTION DES GARANTIES

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

C'est une convention que nous vous avons déjà soumise ici. Je rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour mettre en place le réseau à très haut débit, la dernière phase de décision à consister à passer une convention de délégation en service public avec un prestataire qui aura la charge de commercialiser et de gérer pendant quinze ans voire jusqu'à vingt cinq ans le réseau de fibre optique que nous sommes en train de déployer. Le contrat initialement a été passé avec une société SFR Collectivité, ce contrat a été signé le 29 septembre 2017, cette convention de DSP précisément relative à l'exploitation et à la commercialisation du réseau de communication électronique de très haut débit de Martinique. Cette convention a été notifiée en octobre 2017, mais nous avons été informés que la société avait changé d'actionnaire et qu'une nouvelle société s'était substituée à SFR Collectivité. Par un courrier du 07 décembre 2018, la société SFR Collectivité et sa maison mère la société SFR nous ont informés de leur souhait de procéder à la dissolution de SFR Collectivité et de la création d'une société SFR FTTH; je rappelle que FTTH c'est la fibre jusqu'à la maison en anglais ; dont l'actionnaire majoritaire serait la société ALTYS maison mère de la société SFR. Conformément à l'alinéa de la convention et au regard de l'article 36.4 V du décret 2016-86 du 1er février 2016 relatif au contrat de concession, le délégataire doit solliciter l'accord préalable et express du maitre d'ouvrage du déléguant dont l'autorité délégante que nous sommes pour modifier la détention du capital sociale et du contrôle du délégataire. C'est pour cela que nous vous proposons un avenant qui sera l'avenant n°1 qui permet d'abord d'acter la dissolution de la SFR Collectivité et la création de la Société SFR FTTH, mais également d'autoriser le changement d'actionnariat de la Société ALTYS devenant actionnaire majoritaire et d'autoriser la substitution des garanties découlant du changement d'actionnariat. L'ensemble des ces dispositions prendront effet à compter de la date de notification par la CTM au délégataire après accomplissement des formalités liées au contrôle de légalité. Compte tenu de ce qui précède, vous êtes invités à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Président du Conseil Exécutif pour signer l'avenant n°1 susmentionné. C'est un avenant à coût nul, il n'y a pas de dispositions financières nouvelle, c'est simplement prendre acte de l'actionnariat de la société avec laquelle nous avons passé la première convention va évoluer.

#### M. Le Président Claude LISE

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote. Contre ? Personne. Abstentions ? Il n'y en a pas. Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité La dernière question à l'ordre du jour, avant toutefois le vote de la motion parce qu'on a encore la motion et le dernier dossier c'est le traditionnel compte-rendu de l'exercice de la délégation qui est donnée au Président du Conseil Exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres.

# 52/ COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

#### M. Daniel MARIE-SAINTE

Merci Président. Je veux d'abord remercier l'Assemblée d'avoir accepté d'ajouter cette question puisque, effectivement nous n'avons pas été en mesure de transmettre les éléments en respectant le délai des quinze jours. C'était le souci pour moi d'être le plus complet, je veux être le plus transparent, vous donner la liste de tous les marchés, de tous les accords passés évidemment à une date la plus proche possible de l'Assemblée. Nous avons arrêté au 28 février et le temps pour les services de collecter tout cela, le délai était un peu passé, mais néanmoins nous avons été en mesure de vous transmettre, vous avez reçu la totalité de la commande publique passée depuis le 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 28 juin 2019. Pendant cette période, 28 marchés à procédure adaptée pour un montant de 1 453 002,71€ TTC, 27 marchés à procédure formalisée pour un montant de 736 247,36 TTC dont 20 accords cadres sans maxi ni mini dont nous ne connaissons pas encore le montant, nous ne le connaîtrons qu'à la fin puisque ces accords-cadres permetent de passer des bons de commande au fur et à mesure. Notez que 745 bons de commande hors marché ont été passés pour un montant de 2 044 172,30 €, 2 854 bons de commande liés à des accords-cadres et des marchés de travaux de fourniture et de service pour un montant de 115 971 356,22 € soit un total depuis le 1<sup>er</sup> janvier de commandes passées pour 120 204 778,59 € TTC. Et vous avez dans vos dossiers la liste précise de la totalité des marchés avec les objets, les numéros, etc. Voilà Président, j'ai donné un compte-rendu des commandes passées au titre de la délégation qui nous a été donnée.

# M. Le Président Claude LISE

Chers collègues, est-ce qu'il y a des questions ? Personne ne demande à intervenir ? Nous devrons simplement prendre acte du fait que ce rapport nous a été présenté. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition à ce que l'on prenne acte.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Voté A l'unanimité, nous avons pris acte de ce que ce rapport a été présenté. Je remercie le collègue Conseiller exécutif MARIE-SAINTE et nous allons passer au dernier point de l'ordre du jour qui concerne la motion sur l'octroi de mer qui a été distribuée entre temps. Est-ce que tous les collègues l'ont lue ? Collègue LESDEMA.

#### MOTION POUR LA PRESERVATION DE L'OCTROI DE MER

#### Mme Marie-Line LESDEMA

Président, juste pour dire qu'en amont, sachant que certains collègues maires risquaient d'être absents, j'ai fait lire cette motion au collègue ZOBDA qui a donné toute son approbation pour son vote positif par son groupe très certainement, en tout cas il a dit qu'il était à 100% ok ainsi que le collègue PAMPHILE. J'ai fait un peu le tour par avant des maires ne sachant pas s'ils auraient été là ou pas. Je tenais à le faire et mon collègue va le lire s'il le faut. Merci.

#### M. Le Président Claude LISE

Est-ce qu'il y a des observations sur le texte ? Collègue BRANCHI.

#### M. Michel BRANCHI

Je ne sais pas si c'est nécessaire de la lire puisque comme a dit la collègue LESDEMA, les collègues l'ont lue. Je voulais simplement dire que le texte de cette motion a été discuté avec le Conseiller exécutif Miguel LAVENTURE. Il est signé par la collègue LESDEMA, parce que c'est elle qui avait présenté la précédente motion que nous avons présentée le 21 juin 2019 pour le maintien de la pérennité de l'octroi de mer. Mais nous avons, le collègue LAVENTURE et moi-même, pris connaissance comme le dit le texte avec stupéfaction et peut-être même avec indignation de l'avis de l'autorité de la concurrence qui fait d'ailleurs 180 pages et nous avons été surpris du caractère un peu unilatéral, parce que c'est une institution de la République, on peut la comparer à la Cour des Comptes, c'est une institution réputée indépendante et nous avons été surpris du fait qu'il y avait peu de démonstration et qu'il y avait surtout des affirmations. Et que d'emblée, toute la démonstration visait à... alors qu'il s'agissait d'étudier les causes de la vie chère, les différents facteurs concurrents à la formation des prix étaient ciblés principalement, l'octroi de mer qui faisait partie de la formation des prix bien entendu et qu'était ciblé l'octroi de mer. Deuxièmement et là j'en aurais terminé, la proposition qui nous a parue la plus ahurissante c'est de dire qu'au départ l'octroi de mer avait été créée pour protéger la production locale et que c'est par une dérive qu'il en est venu à constituer une ressource pour les Collectivités locales. Alors que nous savons tous ici, même si nous ne sommes pas des spécialistes d'octroi de mer, c'est exactement l'inverse que l'octroi de mer était d'abord une ressource pour les Collectivités, pour la colonie, etc. et que c'est au cours des années 70-80, notamment au Conseil Général et je me plais à raconter que c'était même un Président de la commission Octroi de mer célèbre, Michel RENARD, où progressivement on en a fait un instrument de régulation économique pour ne pas dire plus et de la protection locale. Le texte qui vous est proposé, il nous semble que l'attaque est assez grave, vise, mais cela ne s'oppose pas à la proposition du collègue Fred LORDINOT effectivement que nous puissions être en mesure d'apporter un démenti chiffré aux affirmations de l'autorité de la concurrence.

#### M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue DUVERGER.

# M. Jean-Claude DUVERGER

Monsieur le Président, vous nous avez dit de regarder le dossier tous ensemble, pour ce qui est de nous, nous n'avons pas d'opposition sur cela. Je pense que cette motion-là, une fois votée, sera distribuée à la presse et puis la population saura ce que nous

avons décidé, mais on ne peut pas faire un débat. Je voudrais simplement dire que ce n'est pas en voyant PAMPHILE... on peut voir le chef de file aussi. Je te dis, mais ce n'est pas grave, cela veut dire que... mais nous, nous nous sommes mis..., je prends la parole au nom du groupe, nous sommes d'accord comme c'était prévu, nous l'avons lue, on pourrait intervenir, faire un discours aussi, on vote de notre côté. Voilà.

(Discussions dans l'Assemblée hors micro)

#### M. Le Président Claude LISE

Collègues, on ne va pas prolonger alors qu'on est d'accord. Attendez, il y a une question de la collègue CLEM-BERTHOLO.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Ce n'est pas une question c'est juste une question de formalisme...

# M. Le Président Claude LISE

Un point d'ordre alors.

# **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Juste pour dire que, effectivement comme au verso, il a été mis à chaque considérant un point virgule, il faudrait que pour tous les considérants on garde la même. C'est tout. Je préfère le dire parce que... Je pense qu'on aurait pu lire la motion puisque la plénière est quand même rediffusée.

# M. Le Président Claude LISE

Un petit problème de... D'accord. On va corriger ça. Attendez avant de vous lever, il faut voter. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

Texte de la MOTION

# MOTION POUR LA PRÉSERVATION DE L'OCTROI DE MER, INDISPENSABLE OUTIL FISCAL DE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCE DES COMMUNES

Réunis en séance plénière les 18 et 19 juillet 2019, les élus de la Collectivité Territoriale de Martinique ont pris connaissance avec stupéfaction de l'avis de l'Autorité de la Concurrence du 4 juillet 2019 concernant le fonctionnement de la concurrence en Outre-Mer.

# Ils ont adopté la motion qui suit :

**Considérant** que l'Autorité de la Concurrence a été saisie par le Gouvernement pour déterminer les causes de « la vie chère » dans les DOM, et n'a pas procédé à des analyses de la formation des prix mais a travaillé à partir de réponses à des questionnaires adressés aux entreprises concernées. Cette méthodologie met en cause le caractère scientifique des conclusions présentées. Ainsi, son rapport ne contient aucune décomposition des prix TTC faisant apparaître les différents éléments formant les prix à la consommation ;

**Considérant** que d'emblée, l'Autorité accuse l'octroi de mer d'être « un facteur de renchérissement des coûts des produits de grande consommation mais aussi de

complexité », ce jugement s'appuyant sur une appréciation fausse de l'historique et de la fonction de l'octroi de mer. Il attribue comme objet unique à l'octroi de mer, la protection de la production locale, alors qu'il a d'abord été appliqué aux produits importés pour alimenter les budgets locaux. Sur cette base erronée, l'Autorité demande au gouvernement « de fixer un taux zéro sur les produits importés pour lesquels il n'existe pas d'équivalent dans la production locale ». Accepter cette proposition entrainerait directement la suppression de l'essentiel des ressources financières des communes de Martinique (200 millions d'euros) et des autres DOM;

**Considérant** que l'analyse présentée par l'Autorité de la Concurrence ne tient nullement compte du fait que, dans les DOM, le total du taux de TVA et du taux d'octroi de mer est généralement inférieur au seul taux de TVA pratiqué en métropole ;

**Considérant** que dans son rapport, l'Autorité de la Concurrence ne conduit pas de véritable étude tendant à expliquer la réalité des écarts de prix dans leurs différents éléments constitutifs ;

**Considérant** que limiter l'octroi de mer aux seuls produits importés pour lesquels il existe une production locale conduirait immanquablement à accroitre la dépendance de notre économie à l'importation et, à terme, à la disparition de la production locale ;

L'Assemblée de Martinique condamne fermement la mise en cause non fondée, injuste et unilatérale de l'octroi de mer par l'Autorité de la Concurrence.

Elle récuse l'affirmation tendant à faire de l'octroi de mer le bouc-émissaire de « la vie chère » en Martinique, sans jamais tenir compte des facteurs structurels permanents qui caractérisent notre économie.

L'Assemblée de Martinique réitère vigoureusement son exigence à l'égard des autorités nationales et européennes, d'assurer la pérennité de cet outil fiscal indispensable à notre politique de développement comme exprimé dans la motion adoptée à l'unanimité le 21 juin 2019.

# M. Le Président Claude LISE

Attendez avant de vous lever, il faut voter. Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

La séance est levée ; je vous souhaite de bonnes vacances et qu'à la rentrée, on prenne de bonnes habitudes d'arriver à 9h en plénière.

Séance levée à 20h40

# **INDEX DES MATIERES**

· N	AUTORISATION D'ÉLARGIR LE CHALAND DES OBJETS PROPOSÉS À LA BOUTIQUE DU MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE PRÉCOLOMBIENNE ET DE PRÉHISTOIRE DÉFINITION DES MARGES BÉNÉFICIAIRES POUR LA VENTE
-	DÉBAT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE MARTINIQUE21
· N	PASSATION D'UNE CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ET ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGENCE DES 50 PAS GÉOMÉTRIQUES, LA VILLE DE SCHOELCHER, LA CACEM ET LA CTM114
	RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ACTC (EX ACRC 2014) À LA CRÉATION D'UN PARC DE EUX ET DE LOISIRS À BEAUSEJOUR (VILLE DE TRINITÉ)120
	RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC 2012 ET 2014) À LA CRÉATION D'UNE MINIBASE NAUTIQUE À AUTRE BORD (VILLE DE TRINITÉ)121
-	RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS ACTC (EX ACRC 2012 ET 2014) À LA CRÉATION D'UN BOULODROME À BEAUSEJOUR (VILLE DE TRINITÉ)121
-	RÉAFFECTATION DE SUBVENTIONS À LA VILLE DU MARIN, POUR L'OPÉRATION « MODERNISATION DU CENTRE DE CARÉNAGE »134
Ĺ	RÉAFFECTATION D'UNE SUBVENTION ALLOUÉE À LA VILLE DES ANSES D'ARLET POUR L'OPÉRATION « ACQUISITION D'UNE PARCELLE I 447 DE 104 M² (IMMEUBLE CONSORTS TELUOB)135
-	DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CONVENTION ACTC N° 16-335-7/25-02 – VILLE DE SAINTE-ANNE
10)	DEMANDE DE FINANCEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA SAFER- ANNEE 2019
11)	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS - SCIENCES PO157
12)	SUBVENTION ANNUELLE À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DES PROJETS DU POLE UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
13)	PROJET DE DÉCRET N° X DU X/X/X/ INSTITUANT UN MÉDIATEUR NATIONAL ET DES MÉDIATEURS RÉGIO-NAUX OU INTER-RÉGIONAUX POUR LES PERSONNELS DES ÉTABLIS-SEMENTS PUBLICS DE SANTÉ, SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX164
14)	RAPPORT ANNUEL SUR LES DÉPENSES CONSACRÉES AUX AIDES D'ETAT EN 2018 PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS - RECENSEMENT DES « AIDES D'ETAT » MANDATÉES AUX ENTREPRISES EN 2018140

15)	PROPOSITION DE REVISION DE LA TARIFICATION DE LA PRESTATION DE PORTAGE DE REPAS AU TITRE DE 2019174
16)	PROPOSITION DE RÉVISION DE LA TARIFICATION DES SERVICES D'AIDE MÉNAGÈRE HABILITÉS À INTERVENIR AU PROFIT DES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE181
17)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES DE LA MARTINIQUE - UDAF MARTINIQUE POUR SON PROGRAMME D'ACTIVITÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
18)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE - DÉLÉGATION MARTINIQUE AU TITRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES - ANNÉE 2019
19)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CASE SOCIALE DES OUTRE- MER (CSDOM) POUR LA RÉALISATION DE SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2019
20)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POINT SERVICES AUX PARTICULIERS POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2018 ET DU PROJET « BIEN BONJOU »
21)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « COLLÈGE DE CARDIOLOGIE DE LA MARTINIQUE » POUR L'ORGANISATION DES 24 ÈMES JOURNÉES CARIBÉENNES DE CARDIOLOGIE - 30, 31 MAI ET 1ER JUIN 2019191
22)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CLOWNS DOKTE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019194
23)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION PASSERELLE POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019
24)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LE GROUPEMENT COOPÉRATIF DE MARTINIQUE POUR LA PROMOTION DES PERSONNES INADAPTÉES ET HANDICAPÉES (GCMPIH) POUR SON PROGRAMME D'ACTIONS - EXERCICE 2019
25)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION MADIN 'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « LA CARAVANE DE L'UNITE » AU TITRE DE L'ANNEE 2019198
26)	DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION « ALLO HÉBERGE MOI » POUR LE PROJET « RÉHABILITE TOÎT »200
27)	DEMANDE DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DU GROS-MORNE AU TITRE DU CONTRAT DE PROGRÈS PAR DÉLIBÉRATION N° 15-133-1 APRÈS REQUALIFICATION DE LA NATURE DES CHANTIERS D'INSERTION ET ADOPTION D'UN NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ENTÉRINÉ PAR DÉLIBÉRATION MUNICIPALE DU 26 FEVRIER 2019
28)	DEMANDE DE MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 15-132-1 ET AUTORISATION D'ÉTABLIR LA CONVENTION CADRE RELATIVE À LA SUBVENTION ACCORDÉE À LA VILLE DE SAINTE-LUCE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROGRÈS205

29)	TAUX DE PROMOTION (RATIOS POUR AVANCEMENT DE GRADE) DES EFFECTIFS TITULAIRES DE LA CTM — MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°18-552-1 DU 20 DÉCEMBRE 2018
30)	MISE EN ŒUVRE DU PPCR (PROTOCOLE DE MODERNISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS) POUR LES CADRES D'EMPLOIS DES ASE (ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS) ET AJE (EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS)
31)	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 3 296 803,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS DE TYPE PLS SITUÉS 33-39 AVENUE JEAN JAURÈS - QUARTIER TERRES SAINVILLE À FORT-DE-France
32)	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 7 645 335,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 69 LOGEMENTS (55 LLS ET 14 LLTS) RÉSIDENCE LE PAVE BOULEVARD PASTEUR - QUARTIER CROZANVILLE À FORT-DE-France
33)	DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'HLM OZANAM À HAUTEUR DE 40 % D'UN EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 880 513,00 € DESTINÉ À LA CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS (5 LLS ET 7 LLTS) RÉSIDENCE ARMANTINE ROUTE DE REDOUTE — QUARTIER DESAIX À FORT-DE-FRANCE - ANNULATION DE LA DÉLIBERATION N°17-54-1 DU 09/02/2017
34)	ACTUALISATION DES TARIFS DE L'OCTROI DE MER SUITE À LA DÉCISION UE N°2019/664 DU 15 AVRIL 2019218
35)	EXTENSION DES EXONÉRATIONS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX SECTEURS À DE LA NAF218
36)	EXTENSION DES EXONÉRATIONS D'OCTROI DE MER CONSENTIES AUX SECTEURS C DE LA NAF
37)	EXONÉRATION DES DROITS D'OCTROI DE MER POUR L'IMPORTATION D'ÉQUIPEMENT RÉFÉRENCE SOUS LE CODE DOUANIER 84263000 POUR LE GRAND PORT DE MARTINIQUE219
38)	MODIFICATION DU LIBELLE DU BIEN RÉFÉRENCE SOUS LE CODE 65050090 REPRIS DANS LA DÉLIBÉRATION N°18-528-1 DU 21 DÉCEMBRE 2018219
39)	SARL AGRI CANNE - MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - PLANTATION DE CANNE À SUCRE SUR 34,6 HA RAMENÉS À 22,65 HA EN 2019 ET AUTRES INVESTISSEMENTS RMAR040118DA0970165
40)	BONARD RENAUD GAOUSSOU - MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES - CRÉATION D'UNE EXPLOITATION EN POLYCULTURE ÉLEVAGE PORCIN DE PLEIN AIR AVEC UNE COMPOSANTE VISITE ET RESTAURATION À LA FERME (JA) - RMAR040118DA0970117224

41)	EARL MIELLERIE MANIBA - AIDE POUR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ÉCONOMIQUES VERS DES ACTIVITÉS NON AGRICOLES - CRÉATION DE GITES RUREAUX ET GITES D'EXPOSITION - RMAR060418CT0970020
42)	ANTILLES VITRO PLANTS - INNOVATION DAS RESSOURCES INTÉGRÉES ET FILIÈRES INTÉGRÉES LOCALES - PROJET DE MISE AU POINT D'UNE NOUVELLE VARIÉTÉ DE BANANE CAVENDIS : LA ADI - MQ0007513224
43)	COMMUNE DE SAINTE-ANNE - AUGMENTER LA CRÉATION DE RICHESSES ET D'EMPLOIS PAR LA VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE ENDOGÈNE - RÉHABILITATION DU CENTRE NAUTIQUE - Q0010058224
44)	TRAITEMENT ET TRANSPORT DES DÉCHETS D'ASSAINISSEMENT (2TDA) - CRÉATION DE PLATEFORMES INNOVANTES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES DE VIDANGE ET DES BOUES DE MICROSTEP - MODIFICATION DE PLAN DE FINANCEMENT225
45)	PASSATION D'UNE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA CTM ET LES ENTREPRISES ENFRASYS, LEE, GÉTÉLEC POUR DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATION DYNAMIQUE AUX USAGERS
46)	PROJET DE CONVENTION TRANSACTIONNELLE ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE MARTINIQUE ET LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES (BRGM) POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES D'EXPLOITATIONS GÉOTHERMIQUES231
47)	PROJET D'ORDONNANCE N°DU PORTANT ADAPTATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2018-771 DU 5 SEPTEMBRE 2018 POUR LA LIBERTE DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL AUX COLLECTIVITES D'OUTRE-MER REGIES PAR L'ARTICLE 73 DE LA CONSTITUTION ET A SAINT-BARTHELEMY, A SAINT-MARTIN ET A SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
48)	PROJET DE DECRET N°DURELATIF AUX BUDGETS CARBONE NATIONAUX ET A LA STRATEGIE NATIONALE BAS-CARBONE
49)	MISE EN ŒUVRE AJUSTEE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE
50)	BILAN D'EXECUTION 2017-2018 DE LA CONVENTION D'APPUI AUX POLITIQUES D'INSERTION 2017-2019 ET SES ANNEXES208
51)	CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT DÉBIT DE LA MARTINIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 RELATIF AU CHANGEMENT D'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ MARTINIQUE THD ET À LA SUBSTITUTION DES GARANTIES
52)	COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES233
53)	MOTION POUR LA PRESERVATION DE L'OCTROI DE MER, INDISPENSABLE OUTIL FISCAL DE DEVELOPPEMENT ET RESSOURCE DES COMMUNES234



# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97 201 Fort-de-France, Martinique

 $T\'{e}l\'{e}phone: 0596\ 59\ 63\ 00\ |\ Fax: 0596\ 72\ 68\ 10\ |\ Courriel: \underline{courrier@collectivitedemartinique.mq}$ 

www.collectivitedemartinique.mq